

50377  
1992  
203

50377  
1992  
203

Université des Sciences  
et  
Technologies de Lille

U.F.R de Géographie  
et  
d'Aménagement

N° d'ordre 10106

THESE DE DOCTORAT  
(nouvelle thèse)

Toufik MOULALI



L'émigration internationale et  
le problème du retour à Casablanca

(Novembre 1992)

THESE NE POUVANT ETRE REPRODUITE

Directeur de recherche : P.J THUMERELLE,  
Professeur à l'Université des Sciences  
et Technologies de Lille

Membres du Jury : P.J THUMERELLE,

J.R. BERTRAND, Professeur  
à l'Université du Maine

D. NOIN, Professeur  
à l'Université de Paris I

SCD LILLE 1



D 030 299839 8

50377  
1992  
203

50377  
1992  
203

Université des Sciences  
et  
Technologies de Lille

U.F.R de Géographie  
et  
d'Aménagement

N° d'ordre 1010 G

THESE DE DOCTORAT  
(nouvelle thèse)

Toufik MOULALI

A RETOURNER LE

PRÊT-INTER

13 JUIN 1996

27/6/96

-OUMV 1998

2/11/98

25 JAN. 1999

22 FEV. 1999

08 JUIL. 1999

PRODUITE



Directeur  
Professeur  
et Technol

BERELLE,

J.R. BERTRAND, Professeur  
à l'Université du Maine

D. NOIN, Professeur  
à l'Université de Paris I

A tous les immigrés marocains qui ont peiné,  
lutté, souffert et parfois sont morts pour extraire des  
chantiers et des usines des pays industrialisés " le pain de  
l'industrie " .

## R E M E R C I E M E N T S

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à Monsieur P.J THUMERELLE, qui a suivi avec assiduité le déroulement de cette thèse et nous a ainsi donné les moyens de mener à bien cette tâche.

Nous sommes également très sensible à l'honneur qu'il nous fait en acceptant la direction de cette thèse, qu'il trouve ici le témoignage de notre profonde gratitude.

Nous tenons à remercier Messieurs les Professeurs D. NOIN et J.R. BERTRAND, d'accepter de faire partie de ce jury de thèse.

## S O M M A I R E

	Pages
Introduction générale	5
<b>I- Chapitre</b>	
I- Données générales sur la ville de Casablanca	13
I-1- Situation géographique	"
I-1-1 Site	"
I-1-2- Climat	"
I-1-3- Supérficie	14
I-1-4- Population	"
I-1-5- Découpage administratif	"
I-1-6- Typologie	16
I-1-7- Industrie	"
I-1-8- Santé publique	17
I-1-9- Parc automobile	"
I-1-10- Transports urbains	"
I-1-11- Projet métropolitain	18
I-2- La ville dans l'histoire	"
I-3- Les activités économiques	23
I-3-1- Le port	25
I-3-2- L'industrie casablancaise	27
I-3-2-1- L'industrie dans l'espace casablancais	28
I-4- L'attraction de Casablanca et l'exode rural	32
I-4-1- Les effets de l'exode rural: les bidonvilles	45
<b>II- Chapitre</b>	
II- Les causes générales de l'émigration internationale casablancaise	54
II-1- Les causes externes	56
II-2- Les causes internes	60

II-2-1- L'explosion démographique de Casablanca	61
II-2-2- Le problème de l'emploi	69
II-3- Emigrer : est-ce vraiment une solution?	78
II-4- L'émigré casablançais et la décision de départ	81
<b>III- Chapitre</b>	
III- L'émigration internationale au Maroc	84
III-1- Population marocaine à l'étranger	93
III-2- Evolution de la population marocaine dans certains pays européens	98
III-3- Exemple de de quelques régions marocaines	103
III-3-1- La région du Nord-Est	107
III-3-2- La région du Sud-Ouest	108
III-4- Le poids de l'émigration internationale casablançaise par rapport au Maroc	109
<b>IV- Chapitre</b>	
IV- Etude de l'émigré casablançais	135
IV-1- Etude de l'émigré casablançais avant le départ	"
IV-1-1- Mode de recrutement	"
IV-1-1-1- Mode de recrutement dans la région du Sud-Ouest marocain	136
IV-1-1-2- Mode de recrutement à Casablanca	137
IV-1-2- Les caractéristiques de l'émigré casablançais	140
IV-1-2-1- Les caractéristiques démographiques	142
a - L'âge	"
b - Le sexe	143
IV-1-2-2- Les caractéristiques sociales et culturelles	145
a - Etat matrimonial	"
b - Niveau d'instruction	147
IV-1-2-3- Les caractéristiques professionnelles	150
a - Catégories socio-professionnelles à Casablanca	"
b - Pays d'immigration selon les catégories professionnelles à Casablanca	152

c - Secteur d'activité avant l'émigration	154
d - Degré de qualification avant l'émigration	156
IV-2- Etude de l'émigré casablançais pendant l'immigration à l'étranger	159
IV-2-1- Secteur d'activité à l'étranger	"
IV-2-2- Degré de qualification à l'étranger	162
IV-3- Durée de séjour à l'étranger	164
<b>V- Chapitre</b>	
V- Le problème du retour définitif des émigrés casablançais	168
V-1- Les politiques du retour des pays d'immigration	172
V-1-1- L'exemple français	"
V-1-2- L'exemple belge	177
V-1-3- L'exemple allemand	"
V-1-4- L'exemple hollandais	178
V-2- Etude de l'émigré réinstallé à Casablanca	179
V-2-1- Lieu de résidence des réinstallés à Casablanca	180
V-3- Les caractéristiques démographiques	184
a - Age	"
b - Sexe	190
c - Etat matrimonial	194
d - Les enfants	200
e - Age et sexe des enfants	204
V-4- Ex-pays d'immigration des émigrés réinstallés à Casablanca	206
V-4-1- Ex-pays d'immigration des réinstallés par préfecture	208
a - Préfecture d'Aïn Chock-Hay Hassani	210
b - Préfecture de Casa-Anfa	"
c - Préfecture d'Aïn Sebâa-Hay Mohammadi	"

d - Préfecture de Ben M'sick-Sidi Othmane	"
e - Préfecture de Derb Soltane-Alfida	"
f - Préfecture de Mohammadia-Zénata	211
V-5- La durée de séjour à l'étranger	"
V-6- Les motifs du retour des réinstallés à Casablanca	215
V-6-1- Les motifs du retour à Casablanca par préfecture	218
a - Préfecture d'Aïn Chock-Hay Hassani	220
b - Préfecture de Casa-Anfa	"
c - Préfecture d'Aïn Sebâa-Hay Mohammadi	"
d - Préfecture de Ben M'sick-Sidi Othmane	"
e - Préfecture de Derb Soltane-Alfida	"
f - Préfecture de Mohammadia-Zénata	221
V-6-2- Les motifs du retour à Casablana selon les ex-pays d'immigration	"
V-7- Date de la réinstallation à Casablanca	223
V-8- Impact de la migration internationale	229
V-8-1- Impact de la migration internationale sur le migrant	230
V-8-1-1- Catégorie socio-professionnelle à l'étranger de l'émigré réinstallé à Casablanca	"
V-8-1-2- La catégorie socio-professionnelle actuelle de l'émigré réinstallé à Casablanca	236
V-8-1-3- Degré de qualification professionnelle	243
V-8-1-4- La formation professionnelle	247
V-8-1-5- Impact de la durée de séjour	252
V-8-2- Impact de la migration internationale sur la ville de Casablanca	253
Conclusion générale	279
Bibliographie	284
Annexe	303

I N T R O D U C T I O N

## Introduction générale :

.. Plusieurs raisons nous ont poussé à choisir l'émigration internationale et le problème du retour définitif à Casablanca, comme sujet pour cette thèse.

Tout d'abord, parce qu'il nous a été proposé par notre Professeur P.J. THUMERELLE, Directeur de la thèse.

Jusqu'à nos jours aucun Géographe marocain n'avait été intéressé par l'étude de l'émigration internationale des casablancais, et les problèmes posés lors du retour définitif à Casablanca. Presque toutes les études et les recherches au Maroc, concernent les émigrés de la région du Sud-Ouest et le Rif (Nord du Maroc), bien qu'il n'y ait pas trop de différences entre toutes les régions du Maroc, tant en ce qui concerne les raisons de leur émigration, que leur mode de vie à l'étranger et même les motifs du retour définitif.

Une autre raison qui a déterminé le choix de ce sujet c'est que : que ce soit par son urbanisme, sa société ou sa démographie, Casablanca présente des particularités par rapport aux autres villes du Maroc, qu'il serait utile de souligner.

. Personne ne s'est essayé à doter Casablanca d'une architecture de prestige comme cela était le cas pour d'autres villes marocaines. Ce n'était pas non plus une ville où s'était installé le souverain marocain comme Marrakech, Meknès, Fès et Rabat. Au Maroc quand les Sâadiens ont établi tour à tour leur capitale à Marrakech ou à Meknès, les villes en question ont pris le pas sur les autres cités et ont connu les plus belles périodes de leur histoire. La présence de la cour et du souverain leur ont donné un éclat non seulement

parce qu'elles ont été des capitales administratives, mais aussi parce qu'elles ont joué ce rôle, elles se sont couvertes de monuments, qui ont témoigné de leur importance aux yeux des contemporains et de l'histoire. Mais Casablanca grâce seulement à son essor économique lié à sa fonction portuaire est devenue la capitale économique du Maroc, elle a connu depuis le début du siècle, une remarquable croissance démographique et un développement économique et social sans précédent, qui la placent actuellement parmi les grandes métropoles d'Afrique.

Elle va donc attirer beaucoup de migrants nationaux et étrangers, de sorte que l'immigration a été le facteur essentiel de sa croissance qui augmentait à un rythme nettement supérieur à celui du reste de l'urbain du Maroc. La ville de Casablanca est devenue aujourd'hui le point de départ de nombreux travailleurs marocains à l'étranger. Sa part dans la population urbaine totale atteint 25 % .

Au début du siècle, la population de Casablanca regroupait plusieurs éléments :

- Des étrangers venant soit d'Europe, soit d'autres pays d'Afrique.

- Des marocains Israélites, venant du Sud du pays, soit d'autres villes, soit de petites communautés rurales.

- Des marocains musulmans. Ces derniers ont toujours constitué l'élément prédominant du point de vue nombre, c'est à eux que Casablanca doit son dynamisme démographique.

Actuellement, pour diverses raisons l'immigration ne constitue plus la composante essentielle de l'accroissement démographique de la population casablancaise, et comme nous

l'avons souligné son taux se trouve même en deça du taux d'accroissement de la population urbaine prise dans son ensemble. Les étrangers ne représentent aujourd'hui qu'une infime partie de la population casablancaise qui se compose dans sa quasi-totalité de marocains, cela est dû à des événements historiques et économiques qui ont stoppé l'immigration des deux communautés (Européenne et Israélite) et après avoir été un centre d'immigration internationale, Casablanca devient un centre d'émigration. C'est ce changement de situation qui nous a poussé à choisir l'étude de Casablanca.

Une autre raison qui nous a poussé à approfondir les recherches dans ce domaine, c'est que parmi toutes les études qui ont été faites sur la migration internationale des marocains, aucune n'a essayé de donner une idée, même globale sur les retours définitifs des immigrés marocains à l'étranger. Si les mouvements de départs du Maroc et par suite d'entrées dans les pays étrangers sont relativement bien connus, il n'en est pas de même des mouvements des retours définitifs qui ne sont jamais comptabilisés et ne peuvent guère l'être actuellement. Durant notre enquête à Casablanca, tous les immigrés "réinstallés" enquêtés nous ont confirmé que lors de leur retour, ils n'ont contacté aucun service d'émigration au Maroc et que personne ne sait s'ils sont au Maroc ou s'ils vivent toujours à l'étranger.

Si l'Algérie avait fait des tentatives pour l'organisation des retours définitifs et de la réinsertion de ses immigrés à l'étranger, le Maroc n'en a toujours pas fait l'effort et aucune tentative ne peut être citée dans ce domaine. et on ne

sait pas si cela est dû à une négligence du côté des responsables marocains, qui laisse la résolution de ce grave problème au hasard, surtout qu'avec la crise mondiale le phénomène migratoire devient de plus en plus complexe et demande beaucoup de sérieux pour le résoudre. Car en cas de retours forcés et massifs des immigrés, le Maroc va se trouver devant un vrai problème, qui va aggraver sa situation une fois de plus. Il devient urgent que le Ministère du travail et les planificateurs marocains fassent le nécessaire et prennent le problème au sérieux avant que cela ne soit trop tard.

La dernière raison, qui confirme et justifie le choix de ce sujet, c'est que toutes les études et les recherches qui ont été faites dans ce domaine, ne sont à notre avis que des relectures des études et des travaux déjà réalisés soit par A. Adam, R. Escalier et D. Noin, ces derniers sont devenus la Bible de tous les chercheurs marocains.

Pour ces raisons donc l'étude de la migration des marocains vers l'étranger et les problèmes du retour s'impose. Car depuis la parution des ouvrages de ces derniers, plusieurs changements ont surgi et ont changé le visage et le paysage des flux migratoires marocains, à cause de la crise économique mondiale qui a obligé la plupart des pays industrialisés à fermer leurs frontières. Avant la crise les flux migratoires marocains se dirigeaient à plus que 50% vers la France et actuellement après l'enquête minutieuse que nous avons menée à Casablanca, nous avons constaté que les flux se dirigent vers de nouveaux pays comme l'Italie, l'Espagne, les pays arabes pétroliers et dans une moindre mesure vers les U.S.A et le Canada. C'est pourquoi, nous avons décidé de

prendre le relais et d'actualiser ces changements dans le cas casablançais. Car l'émigration casablançaise est un phénomène très récent, bien qu'il y est un certains nombre de casablançais qui ont émigré de Casablanca vers l'étranger depuis longtemps. De plus, ce n'est qu'à partir des années soixante que l'émigration casablançaise a commencé à s'intensifier et à devenir importante. Si les départs sont massifs, il n'en est pas de même pour les retours et c'est ce que nous allons étudier et analyser.

Devant le manque de données concernant le retour des travailleurs marocains à l'étranger en général et les casablançais en particulier. Nous avons basé notre étude sur une enquête qui a porté sur 800 émigrés casablançais (dont 400 personnes vivant toujours à l'étranger que nous avons nommé : les non-réinstallés et 400 personnes qui sont rentrés définitivement à Casablanca que nous avons nommé : les réinstallés).

Nous avons donc orienté notre étude sur deux questionnaires, visant à préciser un certain nombres de variables indépendantes comme : le sexe, l'âge, la situation familiale, le niveau d'instruction...afin de connaître les particularités de l'émigré casablançais et de cerner le phénomène migratoire.

Notre enquête ne peut malheureusement pas prétendre apporter des réponses à toutes les dimensions du problème migratoire. Nous sommes conscient des lacunes qu'elle représente, nous n'avons pas pu accéder à un nombre représentatif ce qui signifie que notre but n'a été qu'à

moitié réalisé (en ce qui concerne la réalisation de l'enquête et ses résultats, nous renvoyons le lecteur à l'annexe).

Par ailleurs, nous pouvons signaler tout de même que notre travail fût particulièrement difficile, en raison de nombreux facteurs :

- Tout d'abord, il nous a été difficile de trouver des émigrés réinstallés définitivement, dans une métropole dont la population totale atteint approximativement 3 000 000 d'habitants. Notre travail a été relativement facilité par le soutien d'amis dont quelques uns étaient des émigrés. Ces derniers, en nous indiquant quelques adresses susceptibles d'accepter l'enquête, nous ont incontestablement permis d'affiner notre travail.

- Il n'est pas négligeable de rappeler que durant l'enquête, nous avons constaté que nos interlocuteurs n'étaient pas habitués à ce genre d'entretien, qui se déroulait dans un climat de suspicion même si nous avons insisté sur l'objectif de l'enquête et sur le fait que cette dernière était tout à fait anonyme. Tel était le cas quand il s'agissait pour nous de prendre à la hâte des notes, au cours d'une discussion pendant laquelle l'enquêté prétendait qu'il n'avait pas beaucoup de temps à nous consacrer. Ce qui nous a obligé malheureusement à renoncer à l'entretien même si ce dernier permet à l'individu de s'exprimer de manière plus riche.

L'autre problème était celui des administrations, en raison de la parcellisation des services, de la dilution des responsabilités, du manque de coordination, du ballottage du dossier de l'émigration entre plusieurs administrations et

l'absence de diffusion d'informations et de statistiques concernant le retour définitif des travailleurs marocains émigrés à l'étranger.

Cette thèse donc, venant après plusieurs études et recherches géographiques parues ces dernières années touchant aux problèmes de l'émigration internationale, a pour but premier d'actualiser cette question dans le cas des casablancais.

Nous nous sommes appuyés sur les travaux déjà réalisés ainsi que sur de nombreuses sources statistiques marocaines, étrangères et sur notre enquête.

Notre recherche aura donc comme but d'évaluer le volume, les caractéristiques des émigrés casablancais et de suivre leur itinéraire. Plus précisément, nous allons examiner les caractéristiques de base de ces derniers et leur évolution, avant, pendant leur séjour et après leur retour. Afin de connaître quel était l'impact de la migration internationale sur l'émigré et sa ville.

Pour entamer notre étude nous avons consacré le premier chapitre à l'étude de la ville de Casablanca et à l'essor fabuleux qu'elle a connu à travers son histoire. En quelques décennies elle a réussi à devenir la métropole économique du pays.

En effet, les fonctions et les activités économiques de la ville sont presque sans concurrence, ses usines assurent la plus grande partie de la production industrielle marocaine, son trafic portuaire représente une part écrasante des échanges extérieurs et l'activité commerciale avec l'arrière pays est

considérable. Ce qui fait que Casablanca va exercer une puissante attraction sur les autres régions du Maroc.

Le deuxième chapitre nous l'avons consacré à l'étude des causes générales de l'émigration internationale casablancaise, que nous avons divisé en deux raisons majeures:

- Les causes externes dues aux besoins de l'Europe occidentale de main-d'oeuvres pour son redressement économique.

- Les causes internes dues à l'explosion démographique de la ville.

Le troisième chapitre nous l'avons consacré d'une manière générale à l'étude de l'émigration internationale marocaine et à son évolution, afin de connaître le poids de l'émigration casablancaise par rapport à l'ensemble du pays.

Le quatrième chapitre nous l'avons réservé à l'étude de l'émigré casablancais et à l'étude des caractéristiques qu'il représente avant et pendant son séjour à l'étranger. afin de connaître si ce dernier garde, change ou améliore sa situation à l'étranger.

Le cinquième et dernier chapitre nous l'avons consacré à l'étude du problème du retour définitif à Casablanca, aux raisons qui les ont motivé et aux caractéristiques représentées par l'émigré lors de son retour définitif. Afin de connaître quel était l'impact de la migration internationale sur l'émigré et sur la ville de Casablanca.

C H A P I T R E I

**I - DONNEES GENERALES SUR LA VILLE DE CASABLANCA :****I - 1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE :**

La ville de Casablanca est située sur la côte atlantique, au centre Ouest du Maroc. Elle est limitée:

- Au Nord, par la mer.
- A l'Est, par la province de Ben Slimane.
- Au Sud et à l'Ouest, par la province de Settat.

**I - 1 - 1 - SITE :**

Casablanca s'est établie sur un terrain qui présentait peu d'irrégularités.

L'assiette territoriale de Casablanca est plane (maximum 135 mètres) ce qui permet ainsi une large extension de la ville.

La pente moyenne est faible, de l'ordre de 2%, vers la mer.

Le relief est marqué par une crête de direction oblique par rapport au littoral, celle d'Anfa - partie la plus accidentée du site- prolongé par la pointe d'Elhank.

**I - 1 - 2 - CLIMAT :**

Soumis à l'influence océanique, le climat du grand Casablanca est doux et humide avec des vents faibles à temporairement modérés. La pluviométrie est relativement

faible. Les températures sont douces et leurs oscillations de faible amplitude.

#### **I - 1 - 3 - SUPERFICIE :**

Le grand Casablanca couvre une superficie totale de 1 020 Km<sup>2</sup>, la surface urbanisée était en 1982 de 9 260 ha. Elle passera selon les prévisions du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme à 21 500 ha, en l'an 2000.

#### **I - 1 - 4 - POPULATION :**

Au recensement général de la population de 1982, Casablanca comptait 2 436 664 habitants dont 24 000 étrangers.

La population estimée pour 1988 est de 2 998 000 habitants dont 2 763 000 citadins et 235 000 ruraux. La densité brute moyenne est de 2 939 hab/Km<sup>2</sup>.

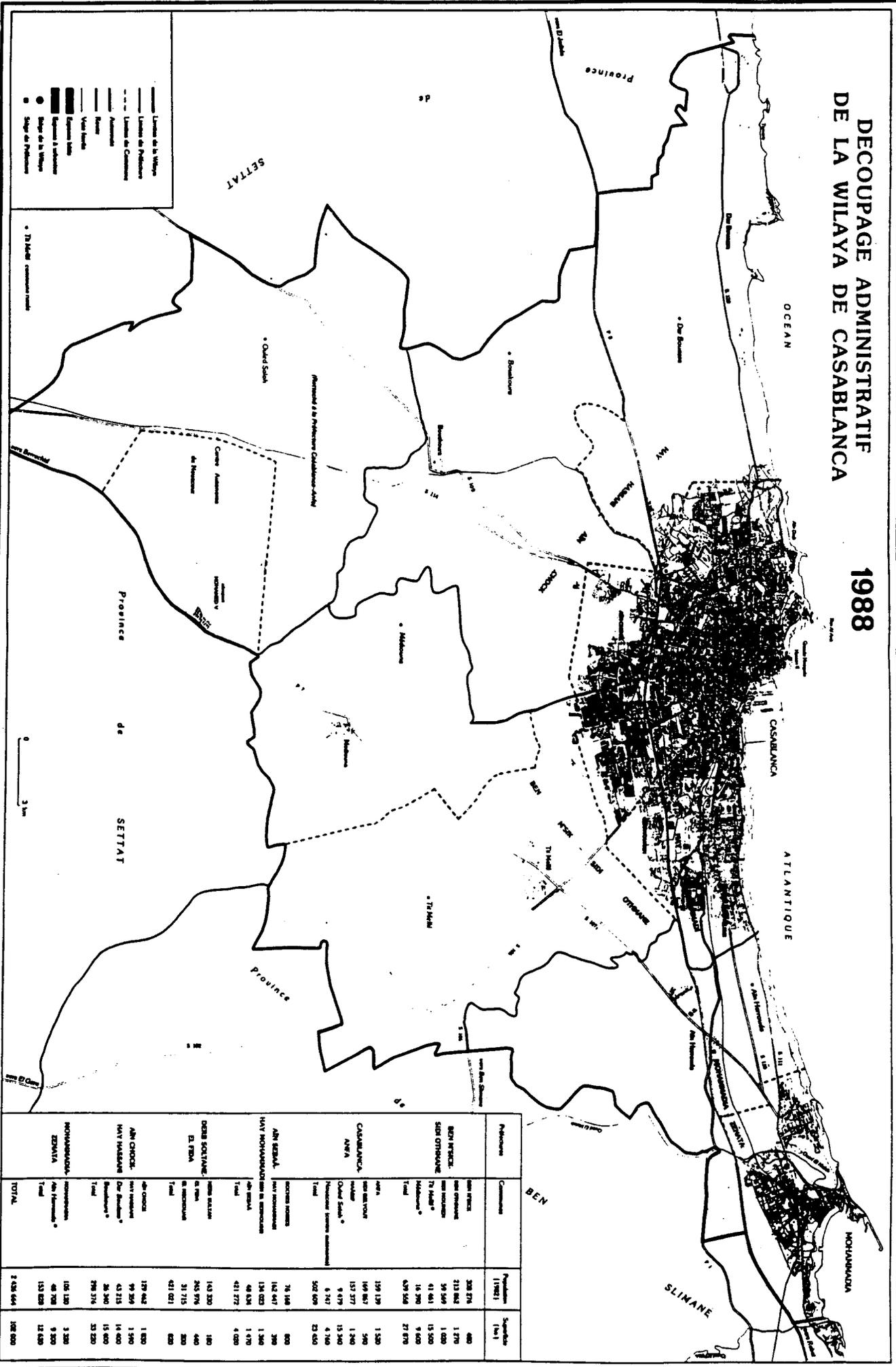
#### **I - 1 - 5 - DECOUPAGE ADMINISTRATIF :**

Le territoire de Casablanca a connu plusieurs découpages administratifs successifs. Le dernier datant de 1988 se compose comme suit:

- Une wilaya.
- Six préfectures.
- Seize communes urbaines.
- Six communes rurales.
- Un centre autonome. (voir carte n°1).

# DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA WILAYA DE CASABLANCA

1988



Province	Communes	Population (1982)	Superficie (km²)
MOHARRADJA	MOHARRADJA	308 276	460
	MOHARRADJA	212 842	1 270
	MOHARRADJA	59 549	1 020
	MOHARRADJA	41 641	15 520
BEN SLIMANE	BEN SLIMANE	16 290	9 420
	BEN SLIMANE	429 540	27 870
	BEN SLIMANE	129 120	1 520
	BEN SLIMANE	169 827	590
CASABLANCA	CASABLANCA	123 277	1 240
	CASABLANCA	9 479	13 340
	CASABLANCA	8 747	4 740
	CASABLANCA	502 609	23 420
SETTAT	SETTAT	78 148	800
	SETTAT	142 647	290
	SETTAT	126 023	1 240
	SETTAT	48 626	1 470
TOTAL	TOTAL	421 272	4 020
	TOTAL	143 320	180
	TOTAL	245 796	440
	TOTAL	31 715	620
MOHARRADJA	MOHARRADJA	421 021	620
	MOHARRADJA	129 642	1 020
	MOHARRADJA	99 299	1 590
	MOHARRADJA	43 215	14 400
BEN SLIMANE	BEN SLIMANE	26 240	15 400
	BEN SLIMANE	298 214	33 220
	BEN SLIMANE	126 120	3 220
	BEN SLIMANE	48 720	9 200
CASABLANCA	CASABLANCA	123 229	12 420
	CASABLANCA	9 479	13 340
	CASABLANCA	8 747	4 740
	CASABLANCA	502 609	23 420
SETTAT	SETTAT	78 148	800
	SETTAT	142 647	290
	SETTAT	126 023	1 240
	SETTAT	48 626	1 470
TOTAL	TOTAL	421 272	4 020
	TOTAL	143 320	180
	TOTAL	245 796	440
	TOTAL	31 715	620

Source : Agence Urbaine de Casablanca.

**I - 1 - 6 - TYPOLOGIE :**

Plusieurs types d'habitat sont aisément discernables, ils se mélangent peu et présentent des différences socio-économiques très marquées.

Nous distinguerons: Médinas de type ancien et moderne, quartiers d'immeubles, quartiers de villas, quartiers d'habitats économiques, bidonvilles, et enfin la catégorie d'habitats irréguliers.

Il reste à signaler que l'agglomération casablancaise est entourée de terres agricoles relativement riches. Les cultures maraîchères dominent dans des exploitations de taille réduite (56% ont des dimensions inférieures à 5ha).

**I - 1 - 7 - INDUSTRIE :**

Gros foyer d'activités, le grand Casablanca rassemble les entreprises industrielles les plus importantes au niveau national.

Le poids industriel de l'agglomération atteint 59% des établissements et plus de 60% de l'effectif permanent du Maroc. Les principales zones spécifiquement industrielles actuelles, d'une superficie approximative de 1720 hectares sont concentrées essentiellement dans les préfectures d'Aïn Sebâa-Hay Mohammadi et de Mohammadia-Zénata.

**I - 1 - 8 - SANTE PUBLIQUE :**

L'infrastructure du secteur de la santé publique dans le grand Casablanca, totalise :

- 7 hôpitaux d'une capacité de 1 273 lits.
- 40 centres de santé.
- 64 dispensaires.

- L'encadrement est assuré par 116 médecins et 9 pharmaciens, le personnel paramédical composé essentiellement d'adjoints de santé s'élève à 2 181 personnes.

**I - 1 - 9 - PARC AUTOMOBILE :**

A Casablanca, le parc automobile atteint 298 000 véhicules en 1987, soit 37% du parc national.

Le nombre de véhicules immatriculés en 1987 au niveau national est de 40 395 dont 14 825 à Casablanca.

**I - 1 - 10 - TRANSPORTS URBAINS :**

Le service des transports urbains à Casablanca est assuré par la régie autonome des transports en commun de Casablanca (R.A.T.C.), et par des sociétés privées. Celles-ci exploitent le réseau autobus sous forme de concession.

Le réseau est constitué de 126 lignes sur une longueur totale de 1 200 Km. Notons aussi que la ville de Casablanca est desservie par 2 398 taxis environ.

**I - 1 - 11 - PROJET DE METROPOLITAIN :**

Une étude de projet de construction d'un métro à Casablanca a été effectuée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (J.I.C.A.). Le rapport final de cette étude a recommandé un système de métro de type chemin de fer à roues métalliques sur une longueur de 15 Km, et reliant le centre-ville à Sidi Moumen via Cité Djamâa, 7 Km s'effectueront en parcours souterrain, 6 km en parcours aérien et 2.km en parcours au sol.

**I - 2 - LA VILLE DANS L'HISTOIRE :**

Casablanca: en arabe " Dar-el-beïda ", la maison blanche est la première ville du Maroc, et troisième ville d'Afrique derrière le Caire et Alexandrie, en Egypte. Casablanca est avant tout la métropole économique du pays.

Premier centre industriel et commercial du pays, premier port du Maroc et l'un des plus actifs de l'Afrique, point d'escale important entre l'Europe et l'Afrique ou l'Amérique du Sud, Casablanca collectionne les places d'honneur sur les statistiques permettant de reconnaître les cités importantes du monde d'aujourd'hui. Tout ceci, serait d'une relative banalité si Casablanca n'était aussi une ville récente, marquée par un essor prodigieux. Bourgade de caractère semi rural au début du siècle, elle a, tous les dix ans, doublé le nombre de ses habitants.

Le développement de la ville, qui se fit au début du siècle au hasard des besoins, fut à partir de 1916,

heureusement régularisé par le plan d'urbanisme de M. Prost (~~Pros~~ t), puis après 1946, par celui de M. Ecochard. Mais son dynamisme impétueux, favorisant la spéculation foncière et l'individualisme, introduisit un certain désordre, responsable, malgré les schémas directeurs, d'un manque d'unité de la morphologie urbaine.

Casablanca a connu une histoire très mouvementée, elle a changé de nom plusieurs fois, selon les étapes et les circonstances.

a - **Anfa** : les origines de cette bourgade, aujourd'hui faubourg de la ville, sont très incertaines. On sait néanmoins qu'elle était la capitale du petit royaume berbère des bourghouata, hérétiques, kharidjites en constante rébellion, qui ne fut dispersé que vers le milieu du XII<sup>ème</sup> siècle, par le sultan Mohammed Ben Abdelmoumen. Le port d'Anfa et néanmoins cité par El-Idrissi au XII<sup>ème</sup> siècle comme point d'escale de navires marchands qui y chargeaient les céréales.

b - **Casabranca** : L'affaiblissement de la dynastie mérinide lui permit de trouver une relative indépendance qu'elle mit à profit, comme tant d'autres villes de la côte océanique.

Après deux expéditions punitives, en 1468 et 1515, au cours desquelles elle était mise à sac, les portugais y débarquent en 1575, la reconstruisent en la fortifiant, et lui donne le nom de Casabranca. Ils s'y maintiendront jusqu'à ce que les incursions des tribus voisines et les dommages causés par le tremblement de terre de 1755 les contraignent à abandonner la place.

c - **Dar-el-beïda** : traduction littérale de son nom portugais qui lui a été attribué par le sultan Mohammed Ben

Abdellah (1757-1790), qui la reconstruit. Le transposant à nouveau dans leur langue, les marchands espagnols qui obtiennent, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'autorisation de s'y installer, en feront Casablanca. Malgré son activité commerciale, son développement est lent: en 1830, elle ne compte guère plus de 600 habitants.

d - Casablanca : c'est ainsi qu'on la désigne désormais, Elle entame son essor vers le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle ; celui-ci est essentiellement lié à trois événements :

- l'installation, en 1854, de commerçants français chargés de négocier l'achat de produits céréaliers.

. - Le développement de l'industrie textile en Europe qui contraint les producteurs à rechercher de nouvelles sources de matières premières.

.- L'inauguration de services de navigation à peu près réguliers entre le Maroc et l'Europe.

Dès 1857 l'Angleterre nomme un vice-consul à Casablanca, bientôt suivie de l'Espagne en 1861, et de la France en 1865. A ce moment, la population est de 8000 habitants environ: elle en comptera 20 000 à la fin du siècle. Les travaux de construction du port moderne sont entrepris en 1906. L'année suivante, le massacre de neuf ouvriers du port et le blocus du consulat de France servent de prétexte à l'intervention militaire française.

Avec Lyautey, qui en suscite le développement, elle devient la capitale économique du Maroc. Son essor devenu vertigineux depuis 1926, s'est poursuivi depuis la

proclamation de l'indépendance, car selon D. Noin <sup>(1)</sup> dans son étude sur Casablanca : « ... C'est sous le nom de Casablanca que la ville est connue, même si les marocains continuent de la désigner sous le nom de Dar-el-beïda. C'est en tous cas le début d'une ascension remarquable, d'une ère nouvelle marquée par les entreprises d'un capitalisme dynamique : développement des sociétés commerciales, premières affaires industrielles, construction d'un port de grandes dimensions, enfin formation d'un réseau de voies ferrées et routes pour faciliter les liaisons avec l'arrière-pays.

La décision la plus importante date de 1912 et revient à Lyautey : c'est celle de construire à Casablanca le grand port du Maroc. Cette décision fut prise contre l'avis de nombreux techniciens, mais avec l'appui de l'ingénieur Delure, directeur des travaux publics. Incontestablement, ce sont des facteurs économiques et politiques qui ont pesé sur la décision. Le site n'était guère favorable à l'état naturel: la côte est dangereuse, la houle est puissante, la baie est ouverte mais, à vrai dire, il en est à peu près de même sur toute la côte occidentale du Maroc, les autres baies étaient trop petites, aussi bien à Mohammadia qu'à El-jadida; les estuaires du sebou et de l'oum-er-rbiâ, trop peu profonds, ne convenaient pas. Puisque les rares endroits favorables nécessitaient d'importants travaux de toute façon, il n'y avait pas de raison pour exclure Casablanca.

En revanche, la ville était devenue le centre de décision du protectorat français, tant sur le plan politico-militaire

---

(1) NOIN ( D. ) : Les grandes villes d'Afrique et de Madagascar, " Casablanca", Paris, 1971, p 10.

que sur le plan économique. C'est là que débarquaient les troupes et le matériel. C'est là surtout qu'arrivaient les européens désireux de s'installer au Maroc pour y faire du commerce. C'est là que se portait désormais la plus grosse partie du trafic entre le pays et l'Europe: depuis 1906, le port était passé au premier rang des ports marocains.

En définitive, le choix de Casablanca comme lieu d'installation du grand port national s'explique par le débarquement de 1907, et le débarquement lui-même par la lente ascension de la ville à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Cet essor n'est cependant pas le fait du hasard, mais plutôt, dans une large mesure, de la proximité de plaines vouées à la culture céréalière et à l'élevage ovin à une époque où l'Europe demandait du blé et de la laine; à ce point de vue, la ville de Casablanca était nettement mieux placée que Tanger ou Essaouira, mais elle n'était peut-être pas aussi avantagée qu'El-jadida.

Que le choix de Casablanca ait été heureux, on s'en est rendu compte maintes fois par la suite : le port était à peu près au centre du vaste amphithéâtre de bas pays placé entre le Rif et les Atlas, il était situé près de zones favorables aux cultures maraîchères, il était proche d'un des plus gros gisements phosphatiers du monde. Mais, dans tous ces éléments, il est difficile de distinguer la cause de l'effet. La culture maraîchère du littoral et l'exploitation des couches de phosphates de Khouribga auraient-elles connu tel essor sans Casablanca ? Les activités agricoles ou minières de l'hinterland portuaire ont-elles créé la ville ou ont-elles été créées par elle ? C'est variable selon les cas.

Un fait est cependant certain : le port de Casablanca a largement contribué à polariser l'espace autour de lui. Très vite, il y eut construction de routes vers Safi, Marrakech, Beni-Mellal, Rabat et Fès ; le réseau, vaguement esquissé avant le protectorat, a véritablement été entrepris à partir de 1912. Très vite, il y eut construction de voies ferrées, l'une vers Fès et Tanger, l'autre vers Marrakech. Très vite, grâce au port, la ville est devenue le principal centre d'affaires du pays et son principal centre industriel. La décision de 1912 a donc largement décidé du destin de la ville et a organisé l'espace marocain sur de nouvelles bases ... >>.

### I - 3 - LES ACTIVITES ECONOMIQUES :

Le XX<sup>ème</sup> siècle fut pour Casablanca celui du développement, du progrès, de l'élargissement du tissu urbain et du "boom" démographique. Tant de facteurs qui ont fait d'elle la grande métropole du Maroc. Et pour cause Casablanca concentre a elle seule 50% de l'activité économique nationale.

Au recensement de 1982, la population estimée à 2 436 664 habitants représentait 12% de la population marocaine et 26% de la population urbaine. En 1988 la population a atteint 2 500 000 habitants et devait passer d'après les prévisions du Schéma Directeur d'Aménagement Urbaine (S.D.A.U.) à 3 millions en 1990, avant de galoper à 4 millions à l'horizon 2000 (le taux d'accroissement annuel étant de 3,3%). La surface urbanisée estimée à 8500 ha en 1982 devra atteindre environ 21 000 ha à l'horizon 2000.

Le grand atout de Casablanca demeure cependant son intense activité commerciale et industrielle. A tel point que les casablançais se plaisent à répéter que si l'industrie marocaine est essentiellement urbaine, elle est avant tout casablançaise. Ce qui est d'ailleurs fort vrai lorsqu'on sait que malgré les codes d'investissement successifs incitant à la régionalisation, Casablanca demeure le lieu privilégié d'implantation des unités de production industrielle. Elle abrite en effet, l'essentiel de l'industrie nationale tant au niveau quantitatif que qualitatif. Estimée à 53 000 personnes en 1967, sa main-d'oeuvre industrielle est passée en 1986 à plus de 145 000 salariés, soit plus de la moitié de l'ensemble national.

Actuellement, Casablanca paie à elle seule plus de la moitié de l'impôt sur les bénéfices professionnels, contrôle la quasi-totalité de l'activité financière du Maroc et concentre 60% de la main-d'oeuvre de l'industrie.

L'extraordinaire croissance de la ville s'explique par plusieurs facteurs interdépendants. Un fait est cependant certain; le port a largement contribué à son ascension remarquable. Aussi, l'analyse de son développement économique et urbanistique devra-t-elle évidemment passer par celle de son port qui constitue le secret de son épanouissement.

Le développement du port et de la ville vont de pair. L'un ne se conçoit pas sans l'autre. Si Casablanca abrite aujourd'hui un douzième de la population marocaine, elle détient également presque toutes les activités vitales du Maroc. Réceptrice, par l'intermédiaire de son port, des marchandises et des matières premières, elle attire à elle

seule les principaux intérêts du pays et fournit la main-d'oeuvre nécessaire pour les exploiter. Pépinière de cadres marocains et point de mire d'hommes d'affaires étrangers, la ville est le siège des grandes banques, entreprises, sociétés et offices économiques du pays. Ainsi que des principales firmes étrangères représentées au Maroc. Industrie alimentaires, métallurgiques, chimiques et textiles, emplois du secteur commercial et tertiaire procurent, malgré le souci d'un chômage souvent trop lourd, du travail à une population qui détient les meilleurs bénéfices financiers du Maroc.

Alors, quelles sont ces activités économiques ? et quel est leur rôle dans l'attraction de Casablanca et dans l'exode rural ?.

### **I - 3 - 1 - LE PORT :**

Avec un trafic dépassant en 1978 les 20 millions de tonnes, Casablanca est devenue depuis 1912 un des plus importants ports d'Afrique (le second après Durban en Afrique du Sud).

Si le port de Casablanca est un port de pêche et sert à l'avitaillement et à la réparation navale, sa fonction essentielle est le commerce et le trafic de marchandises qui n'a cessé d'augmenter depuis sa construction.

De 1912 à 1978, les exportations se sont multipliées par 143 et les importations par 43, et le total des deux par 90. Le trafic est fortement déséquilibré, le port exporte beaucoup plus qu'il n'importe, du moins en poids, ceci en raison de la place importante tenue par les phosphates.

En effet, 92% des exportations et 70% du trafic du port concernent les phosphates ( plus de 14 millions de tonnes en 1978 ), 12 à 14 trains par jour apportent de Khouribga et de Beni idir, le phosphate séché dans des wagons fermés, les expéditions se font à destination d'un grand nombre de pays et principalement vers l'Espagne, la France, et l'Italie.

La seconde place des exportations revient aux agrumes et primeurs dont la moyenne annuelle oscille autour de 500 000 tonnes. Les oranges viennent essentiellement du Gharb, du Tadla et Haouz, tandis que les tomates ou les pommes de terre viennent de la zone maraîchère littorale de la Chaouia, et de Doukkala. Les autres produits exportés se placent loin derrière. Entre autres, on trouve les vins (venant du Saïss et de Chaouia), les légumes, les fruits secs et les conserves de fruits et de poissons.

Ainsi, Casablanca assure une partie très importante des relations commerciales du Maroc avec l'étranger, ce qui explique la présence de nombreux comptoirs et maisons d'import-export, et de compagnies de navigation. Elle assure également le trafic commercial intérieur et draine des produits destinés à l'exportation, à la consommation ou à la transformation dans les usines locales. Les relations avec l'extérieur sont essentielles dans l'économie casablancaise. L'attraction des produits est multiforme, quant à la distribution elle, entraîne des mouvements plus complexes encore parce qu'elle porte sur un nombre très élevé d'articles et parce que la diffusion doit être assurée pour la plupart d'entre eux sur la totalité du territoire.

Entre les villes du Nord et celles du Sud, Casablanca exerce son emprise d'une façon directe. Et bien que l'espace national soit inégalement animé, il y a malgré tout, une incontestable polarisation au profit de Casablanca.

Cette polarisation peut être mesurée à travers le rôle structurant de la ville. Comme dans toute grande ville ces activités sont extrêmement diversifiées, parmi les plus importantes, celles du secteur secondaire et particulièrement de l'industrie moderne.

### I - 3 - 2 - L'INDUSTRIE CASABLANCAISE :

Si l'industrie marocaine est une activité essentiellement urbaine, elle est avant tout casablancaise.

En effet, la ville représente aujourd'hui, le premier et le principal centre industriel au niveau national. Selon l'enquête du Ministère de l'Industrie, Casablanca concentrait en 1980, plus de 1 600 établissements industriels de toutes tailles, employant près de 115 000 ouvriers, soit 56% de l'ensemble de la main-d'oeuvre. Avec la part de la zone Kénitra-Mohammadia, l'axe atlantique moyen concentre les deux tiers des emplois industriels du Maroc.

Le renforcement de cet axe privilégié constitue une constante de la géographie industrielle du Maroc. Les facteurs qui ont milité et militent encore en faveur de cette concentration sont nombreux et interdépendants.

### I - 3 - 2 - 1 - L'INDUSTRIE DANS L'ESPACE CASABLANCAIS :

Au niveau de la distribution des unités industrielles, le plan " Prost " avait réservé la partie orientale de la ville pour l'industrie; dans l'ensemble, il a été respecté. La quasi-totalité des grandes entreprises casablancaise se trouve à l'état du centre.

Cependant, nous pouvons dire que géographiquement les unités ne sont pas concentrées, elles sont assez dispersées dans les différents quartiers de la ville à l'exception de ceux du Sud et de l'Ouest.

Toutefois, nous pouvons distinguer six principaux quartiers industriels ayant chacun leur physionomie selon la taille et la densité des entreprises, ou selon que l'industrie est insérée ou non dans l'habitat :

- Les quartiers des Roches Noires et de la Gare au Nord de la voie ferrée, regroupent des unités de tailles très diverses et en général assez anciennes. Parmi les plus importantes, l'établissement Carnau et les Brasseries du Maroc.

- Le quartier industriel proprement dit appelé "Industriel Nord" sur les différents plans d'urbanisme, et son prolongement vers Aïn-Sebâa est consacré essentiellement à l'industrie. Il représente 14% des unités de production et plus de 20% de la main-d'oeuvre de la ville, on y trouve des entreprises importantes telles la raffinerie de sucre Cosumar, la cimenterie Lafage, et la centrale électrique.

- Le quartier Gironde et son prolongement vers le Sud possède surtout des unités de petite et moyenne taille disséminées dans l'habitat.

- Le quartier Aïn Borja ou Industriel Sud comprend des industries tardivement installées.

- A l'extrême Nord-Est de la ville, le long des axes de communication ( voie ferrée, routes, et autoroute ) se sont implantées de nombreuses usines utilisant de grands espaces. Certaines sont au milieu des champs entre Casablanca et Mohammadia. Ces entreprises sont récentes, la plupart ont moins de 19 ans. On y trouve des unités d'importance nationale: SOMACA, l'usine BERLIET, l'usine pneumatique GOODYEAR.

- A l'Ouest de la ville, le principal quartier industriel est représenté incontestablement par Maarif et son extension vers le Sud. On y recense 12% des unités de la ville en majorité dans le secteur textile. Ils s'agit de petites et moyennes entreprises occupant le plus souvent le sous-sol ou le rez-de-chaussée des immeubles d'habitation.

Casablanca ne se différencie pas dans sa structure sectorielle des autres villes du Maroc, toutefois, elle offre une structure assez diversifiée et la gamme la plus complète des fabrications, concentrant même parfois la quasi-totalité de certaines branches.

Nous avons montré au cours de l'analyse spatiale de l'activité industrielle que plus de la moitié des emplois sont concentrés à Casablanca. Ce poids au niveau national est confirmé par la concentration sectorielle dans la ville. Elle regroupe en effet, 50% dans le secteur textile, près de 80% dans la mécanique et la métallurgie et 75% dans le secteur de la chimie. Cependant, la structure de l'industrie casablancaise par taille reflète les caractéristiques

principales de l'industrie dans une grande ville du Tiers-monde. Tout d'abord, on constate la grande opposition entre les unités de petite et moyenne taille ( moins de 50 salariés), et les grandes unités ( plus de 50 salariés ). Ces dernières représentent 22% de l'ensemble de l'appareil productif mais occupent 83% de la main-d'oeuvre, par contre, la catégorie des petites unités concentre plus des deux tiers des établissements mais n'offre que 17% des emplois. A Casablanca, les entreprises de plus de 100 salariés représentent à peine 5% du total, mais regroupent près de la moitié des effectifs.

Ces déséquilibres géographiques et sectoriels ne sont pas spécifiques à l'industrie casablancaise et marocaine qui d'ailleurs n'offre pas une grande originalité en ce domaine. Ils constituent l'une des caractéristiques générales de la structure industrielle des pays sous développés. Cependant, il est important d'insister sur les contrastes de taille des établissements marquant l'industrie marocaine. D'une part, on constate le pullulement de minuscules ateliers généralement dispersés dans le tissu urbain et, d'autre part, on note le nombre limité de grandes unités assurant la majorité des emplois. Les déséquilibres sectoriels, en faveur des industries de consommation sont une autre caractéristique du secteur industriel. Ils sont l'expression des options appliquées dans ce domaine depuis l'indépendance.

Trois explications principales peuvent être avancées pour comprendre ces contrastes:

- La survie d'un artisanat jadis très développé en milieu urbain.

- La préférence du secteur privé à investir dans les industries à rentabilité immédiate ( textile, tapis, alimentaire.).

- La concentration des efforts publics sur la réalisation de quelques unités de grande envergure dans des secteurs bien définis ( chimie, cimenterie ).

Après avoir vue tous ces détails, nous pouvons formuler la remarque suivante :

C'est la structure de l'industrie et des activités économiques casablancaises qui reflète, par excellence les caractéristiques principales de l'industrie dans une grande ville du Tiers-monde. On voit bien que la centralisation de presque toutes les activités à Casablanca, a provoquée un déséquilibre économique flagrant entre cette dernière et les autres régions du Maroc, ce qui nous a donné logiquement un autre déséquilibre, mais cette fois-ci, un déséquilibre humain, qui se traduit et s'explique par l'exode massif, surtout rural, vers Casablanca. Le manque d'emploi dans les autres régions du Maroc, et l'absence totale d'autres grandes villes qui peuvent concurrencer Casablanca, a déclenché une hémorragie de flux humains vers cette dernière.

Alors, quelles sont les raisons et les motivations de cet exode ? Il n'est pas uniquement lié à des raisons économiques, mais à la conjugaison de plusieurs facteurs.

#### I - 4 - L'ATTRACTION DE CASABLANCA ET L'EXODE RURAL :

Au Maroc, les départs qui ont vidé le monde rural en faveur du monde urbain, et en particulier vers la métropole économique Casablanca, sont non seulement le résultat des grands bouleversements de la société rurale, mais également la cause de changement dans son ordre culturel. Ainsi, les ruraux marocains ont subi les nouveaux échanges économiques qui ont figuré dans les premiers objectifs de la colonisation en Afrique du Nord : colonisation agricole des terres surpeuplées avec la création de villes françaises administratives et commerciales comme Casablanca.

On ne pourra comprendre tout à fait l'émigration rurale vers cette ville qu'en la suivant dans les étapes de l'histoire, car si un émigré est obligé de partir, c'est pour survivre à la misère et à la pauvreté du monde rural, le paysan a le sentiment de vivre dans un monde dépassé, dans une solitude qui n'est pas que matérielle ou physique, solitude et démoralisation qui amènent vite à la fatalité.

De plus, l'émigré ne peut plus garder partout l'esprit rural : en entrant en ville, il apprend une nouvelle conception du temps, un temps de travail et un temps de "non travail", l'activité et le loisir même s'il n'en profite pas toujours, découvrant ainsi le "temps-plein" et le "temps vide", que signifient : le congé, la maladie et la retraite.

Nous pouvons dire aussi que les jeunes ruraux sont les plus affectés par la dégradation du monde rural, ils sont aussi les plus préparés au départ pour échapper à l'agriculture et son style de vie.

En effet, il y a à peine quelques années, nous avons constaté l'importance du nombre de candidats à l'émigration même dans les provinces où le chômage est le moins aigu, partir en ville c'est abandonner le village, rompre avec la tradition pour ne trouver devant soi que l'insécurité et l'isolement, car une fois à Casablanca, le ménage rural finit entre les mains des exportateurs de main-d'oeuvre, ce sont beaucoup plus les ruraux poussés par l'expropriation et attiré par le salaire fixe, qui finissent ainsi, tant ils sont à la fois obligés et désireux de s'intégrer à la vie urbaine. Quelques fois, surtout au début, une partie des membres du ménage reste en milieu rural pour subventionner la progression du futur émigré. A son tour, celui-ci essaie d'augmenter leur bien-être par son départ en ville. Cependant, très vite d'autres difficultés surgissent et toute la famille finit dans les bidonvilles de la banlieue casablancaise.

C'est pourquoi, on peut dire que les émigrés casablancais qui partent vers l'étranger peuvent, selon l'itinéraire de leur migration, être répertoriés en plusieurs catégories de partants : il y a ceux qui partent directement de Casablanca, et ceux qui passent par cette dernière, ce sont ceux que l'on appelle les anciens ruraux. C'est pourquoi l'étude de l'attraction et de l'exode rural vers Casablanca est apparue nécessaire ; de plus l'image de la ville est liée à l'image de l'Europe.

La ville c'est d'abord le travail. Notion qui recouvre aussi bien l'emploi, les possibilités professionnelles, l'aisance matérielle et morale, un moyen de promotion de réussite sociale et humaine, le lieu de l'initiative possible.

Les jeunes ruraux sont persuadés qu'en toute occasion on peut trouver du travail en ville. Pourtant, la ville n'est conçue ni comme un terme géographique ou social, ni comme un but final chez les jeunes, car ce sont ces derniers qui vont le plus émigrer vers l'étranger et qui constituent la majorité de ceux qui ne rentrent pas au pays. Le passage du village à la ville est conçu comme un changement dont les éléments sont liés, dans un but de changer l'organisation sociale présente.

En ville on domine, on maîtrise mieux le travail, une fois le travail fini on est libre, le premier trait de cette liberté est que le travail n'apparaît plus comme la relation à une nature toujours rebelle, mais comme une relation à des hommes.

Le passage à la ville n'est qu'une forme de mobilité des agriculteurs ; c'est pourquoi les ruraux portent un certain nombre de jugements positifs sur la ville, négatifs sur le village. Au niveau psychologique, l'attraction de la ville semble avoir un caractère différent, les motifs étant surtout le confort et les plaisirs. Si cette vision paraît juste pour une minorité de jeunes, il ne faut pas oublier que nous avons affaire à des personnes qui cherchent avant tout la survie le travail. Le rural " urbain " n'a pas les moyens de s'offrir des plaisirs urbains ( qui ne sont jamais gratuits ), et quand il lui arrive de travailler il ne songe qu'à se reposer, et reprendre des forces que la maigre nourriture laisse déficientes. en attendant de prendre le chemin de l'étranger. Le nouveau citadin n'est qu'un "parasite" de la banlieue urbaine - souvent il habite les bidonvilles, c'est ce que nous allons voir dans les paragraphes qui suivent-.

Tous ceux qui s'intéressent de près au Maroc s'accordent à reconnaître que le mouvement migratoire vers l'étranger, et surtout vers l'Europe occidentale, a pris un tournant décisif à partir des années soixante. Mais presque tous ceux qui ont abordé le phénomène migratoire, n'abordent le problème que sous son aspect descriptif : motivations personnelles, attrait de la ville... On ne trouve aucune analyse quant à l'existence de causes profondes au niveau du Maroc, fournisseur de cette main-d'oeuvre, alors que l'émigration à l'étranger ne constitue qu'un prolongement d'un processus déjà entamé depuis la colonisation. Le seul argument qui est évoqué d'une façon invariable est le problème du chômage ou du sous-emploi, considérés comme le moteur essentiel de la migration vers l'Europe. Alors que pour le Maroc, le chômage et sous-emploi ne sont en fait, que des manifestations évidentes de situations économique, politique et sociale du pays à partir de 1956 ; situation qu'on ne peut pas traiter sans la mise en évidence de la nouvelle forme prise par le capitalisme international. Ainsi, il nous paraît nécessaire d'ébaucher une brève esquisse de la situation économique et particulièrement des structures foncières du Maroc indépendant, et des nouvelles formes de domination qui ont été la cause principale de l'émigration interne ( c'est à- dire vers Casablanca ), puis ensuite vers l'étranger.

Si le processus de migrations internes et internationales a connu des développements importants depuis le début des années soixante, il est largement conditionné par le fait décisif qu'une véritable mutation affecta la physionomie du patrimoine foncier du pays.

En effet, dès l'installation du protectorat au Maroc, légitimant la pénétration du monde de production capitaliste, on va assister à une réorganisation foncière étrangère à la société rurale qui va conduire à l'expropriation d'une très grande partie de la paysannerie, déclenchant ainsi les premières migrations.

La législation foncière coloniale et la cristallisation des structures socio-économiques des collectivités rurales, le traumatisme des populations consécutif à cette intervention en force de colonisation, la raréfaction de la force de travail, mobilisée dans les corvées militaires et le travail obligatoire dans des fermes de colonisation officielle, vont conduire les masses paysannes à vendre, leurs terres à la colonisation privée ( c'est à dire les propriétaires terriens de la bourgeoisie marocaine ) et vont élargir le secteur capitaliste.

Ces structures foncières, ainsi mises en places, vont-elles connaître un changement après 1956 ?.

Presque tous les chercheurs intéressés par la société rurale du Maroc, ont insisté sur le fait d'une continuité où des acteurs ( une minorité de la bourgeoisie marocaine ), ont repris la place des anciens colons sans que les structures foncières profitent à une paysannerie déjà en déroute et qui ne voit de salut que dans l'émigration.

C'est ainsi que la propriété, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours va se concentrer entre les mains d'une minorité : moins de 3% possèdent plus d'un tiers des terres, favorisant ainsi la prolétarianisation. Sur plus d'un million d'hectares de terres de colonisation, 66% des surfaces

récupérées ont été repris par la seule grosse propriété.

D'autre part, l'existence de deux secteurs agricoles, l'un de type moderne et l'autre traditionnel. Le premier équipé en moyens et en surfaces ne va faire que ruiner ceux qui jusqu'à présent possédaient encore quelques lopins de terre. Cette situation ne va servir qu'à renforcer le secteur dit traditionnel, d'ailleurs si l'on prend en considération la répartition actuelle de la propriété foncière, on en mesure l'immense déséquilibre : 87% des chefs de famille vivant de l'agriculture possèdent moins de 4 hectares et se partagent 35% de la superficie cultivable, 10% des chefs de famille possèdent entre 4 et 10 hectares et se partagent 32% de la superficie cultivable, enfin 3% des chefs de famille possèdent plus de 10 hectares et se partagent 33% de la superficie cultivable.

Les efforts entrepris par l'Etat pour développer le secteur agricole ( construction de barrages, équipements hydrauliques, crédit... ), n'ont abouti qu'à des résultats médiocres. Cette intervention, sous couvert de "modernisation" et de "réforme agraire", n'a débouché que sur l'aggravation des inégalités sociales. Ces efforts sont transformés en autant de moyens à la disposition effective d'une seule minorité ( 3% des propriétaires terriens ). Cette dernière qui détient de grosses exploitations lui permettant de maintenir ou d'élever par autofinancement son potentiel de production, le détourne vers la spéculation immobilière et l'élargissement de sa base foncière trouvant ainsi dans les moyens mis "généreusement", à sa disposition par l'Etat, des ressources de substitution pour réaliser, au moindre coût, les

investissements et les programmes de production qu'elle se propose et qui sont déterminés par l'offre et la demande extérieure ( en particulier les pays de la C.E.E.). D'autres part, l'opération "marocanisation" décrétée par l'Etat en 1971, va permettre à cette même minorité de renforcer ses bases économiques, et même politiques, et bien sûr lorsque cette dernière se renforce, se sont les petits exploitants, et ceux qui sont sans terre qui vont être obligés d'émigrer, faute de ressources agricoles suffisantes et faute de subventions permettant la mise en valeur des terres et le développement de la production.

D'ailleurs, tant qu'une distorsion et une séparation existent entre le secteur dit "moderne" de l'agriculture et le secteur dit "traditionnel", on ne peut pas espérer rompre le processus de la ruine du patrimoine rural du pays, celui de l'exode rural et de l'émigration vers l'étranger. Ainsi, le mouvement migratoire des campagnes vers les villes surtout vers Casablanca, n'a cessé de s'amplifier passant par différents rythmes de plus en plus rapides.

D'après R. Escalier (2) , le nombre annuel des ruraux marocains installés en milieu urbain a été multiplié par onze, du début du siècle à la période 1960 - 1971, entre 1900 et 1912, la migration annuelle moyenne était de 7 800 personnes, entre 1960 et 1971, elle a grimpée à 86 500 personnes, et nous pouvons dire aussi que la décennie soixante correspond à un brutal changement de rythme dans l'intensité du phénomène de l'exode rural, car en quelques dix années, le nombre des

---

(2) ESCALIER ( R. ) : La population urbaine au Maroc, thèse de doctorat, U.E.R des lettres et sciences humaines, Nice, ronéo 1978.

migrants a doublé: chaque année s'installent en ville 87 000 ruraux.

En effet, la ville de Casablanca a attiré plus de 10% des personnes qui ont changé de résidence entre 1975 et 1982, c'est pourquoi en quelques décennies, elle a pris une dimension considérable, sa croissance a été particulièrement rapide. Le petit bourg de 20 000 habitants en 1900 est devenu, par sa situation géographique, le pôle d'implantation essentiel de l'activité industrielle du pays, et en raison de l'exode rural et de l'explosion démographique, une métropole qui compte aujourd'hui 12% de la population totale du Maroc, et 25% de la population citadine totale. Le pouvoir d'attraction de la ville est qu'une personne sur quatre quitte le milieu rural pour s'y installer, R. Escalier (3) , a montré que la ville a reçu environ un million de migrants depuis le début du siècle en majorité de paysans sans terre, d'artisans et de petits commerçants, et que le nombre d'arrivants à Casablanca aurait été multiplié par 100, puisqu'il est passé de 500 en 1907-1911 à environ 50 000 au cours des années 70-80.

Le mouvement d'immigration vers Casablanca a été continu, selon D. Noin (4) , dans son étude consacrée à Casablanca, il voit que : << ... L'immigration vers cette ville a été toujours continue, et elle s'est même amplifiée peu à peu, il est difficile de faire la part de cette dernière dans

---

(3) ESCALIER ( R. ) : Idem.

(4) NOIN ( N. ) : Les grandes villes d'Afrique et de Madagascar, " Casablanca", Paris, 1971, PP 31 - 32.

l'accroissement de la ville et pour obtenir des estimations, on doit faire une large place aux hypothèses... >>.

D'après D. Noin, les calculs les plus valables et les plus détaillés sont ceux de G. Goedfroy. D'après les tableaux publiés, les arrivées à Casablanca auraient été de 2 800 personnes par an pour la période de 1912 - 1925, de 5 000 pour la période 1926 - 1935, de 11 500 pour la période de 1952 - 1960. Ces chiffres sont certainement approximatifs mais on peut les considérer comme des ordres de grandeur tout à fait valables. L'ampleur croissante des arrivées est donnée à partir de ces évaluations, on peut calculer un taux annuel d'immigration pour apprécier le rôle des arrivées dans la croissance de la ville. Pour les différentes périodes indiquées, le taux serait successivement de 62, 47, 37, et 32%. La contribution de ce flux migratoire dans l'augmentation globale de la population casablancaise serait donc décroissante au contraire. Ainsi, l'immigration a augmenté constamment en valeur absolue ( indépendamment de ses variations inter-annuelles ), mais a diminué en valeur relative. Pour 1970, un taux hypothétique de 28-30% qui s'accorde avec ce qu'on sait de la croissance annuelle et du bilan naturel, indiquerait un solde migratoire de 42 000 à 45 000 personnes. C'est considérable, Casablanca absorbe aujourd'hui une part importante de l'exode rural et de migrations inter-urbaines.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'immigration n'est plus aujourd'hui le facteur prépondérant de la croissance démographique de Casablanca comme il l'était dans le passé. Au début du protectorat, l'immigration expliquait

les deux tiers de l'excédent annuel global. A la fin de la période coloniale, elle en expliquait encore plus de la moitié; l'équilibre entre immigration et solde naturel aurait été atteint en 1960-1965, depuis lors, les arrivées sont un peu moins importantes que l'excédent des naissances sur les décès dans la population casablancaise.

Quant aux origines géographiques des immigrants casablancais, D. Noin, les a étudiées à partir de l'analyse des lieux de naissance. De plus, pour l'année 1952, A. Adam<sup>(5)</sup>, a trouvé que 6,3% des chefs de foyer étaient nés dans la ville de Casablanca, 8,4% dans d'autres villes et 85,3% à la campagne. Pour 1960, la même étude peut être faite à partir des feuilles de ménage du recensement, mais il est délicat de faire la part des personnes nées dans d'autres villes et des personnes nées à la campagne, ces dernières déclarant parfois à l'agent enquêteur la ville proche de leur lieu de naissance plutôt que leur village. En 1962, lors de l'enquête à objectifs multiples, les lieux d'origine ont été un peu mieux indiqués en général ( résultats de 1967 ); leur analyse donne les résultats suivants : 15% nés à Casablanca, 12% nés dans d'autres villes, 73% nés à la campagne. Les proportions sont un peu différentes de celles de 1952, soit par suite de l'évolution enregistrée entre ces deux dates, soit parce que la seconde source est moins sûre que la première, ou encore pour ces deux raisons. Une évolution est probable, Casablanca attire sûrement les gens des autres villes plus que par le passé. Il est normal par ailleurs, que le pourcentage de ceux

---

(5) ADAM ( A. ) : Casablanca, essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'occident  
Paris, C.N.R.S., 1968, 2 vol, 895 p.

qui sont nés sur place augmente avec le temps. Il n'en est pas moins vrai, en 1962 comme dix ans auparavant, que la plupart des casablançais adultes sont d'origine rurale.

Les immigrants nés dans d'autres cités viennent surtout des villes dites "traditionnelles" : Marrakech en premier lieu, puis Fès, Meknès, El-jadida, Essaouira et Taroudant. Les villes modernes ont également fourni bon nombre de partants pour Casablanca, spécialement les villes de la moitié Sud. Rabat a fourni très peu de migrants, tout se passe comme si les deux capitales étaient des terminus pour les courants migratoires.

Les immigrants nés à la campagne sont, de loin, les plus nombreux, ils viennent surtout des plaines atlantiques (68%), les montagnes ont envoyé 21% des chefs de foyer, et les régions sahariennes en ont envoyé 11%. La ville exerce son influence surtout sur la moitié Sud-Occidentale du Maroc. Dans les plaines, ce sont principalement la Chaouia et Doukkala qui fournissent des partants (42% du total), viennent en suite les Abda, le Haouz, les Rhamna, les Sraghna et le Tadla, la plaine du Souss envoie aussi des émigrants.

En revanche, les départs sont peu nombreux dans les pays du Nord-Ouest qui disposent d'un réseau étoffé de villes, dont certaines sont assez dynamiques. Dans les montagnes, ce sont les Massifs méridionaux qui alimentent Casablanca en hommes, surtout le haut Atlas occidental et les grands foyers d'émigration commerçante ou ouvrière de l'Anti-Atlas. Le Maroc central, partie la plus stable du pays, ne donne presque rien, le Rif, fort peu parce que ses migrants vont plutôt vers les

villes du Nord-Ouest. Dans la partie Saharienne, ce sont les vallées du Darâa et du Dadès qui envoient des émigrants.

Par ailleurs, la zone d'attraction sur les populations rurales diffère largement de la zone d'influence commerciale.

Si la ville attire les émigrants de la moitié Sud-Ouest, c'est qu'aucune cité importante et dynamique ne vient la concurrencer à ce point de vue. Safi, ne connaît pas un développement très rapide, Khouribga et Agadir sont des villes assez dynamiques mais de taille moyenne, la seule grande agglomération : Marrakech, a un solde migratoire négatif car la situation de l'emploi n'y est pas bonne, les autres centres sont peu nombreux et n'ont qu'une influence limitée dans l'espace. La situation est très différente dans la moitié Nord-Ouest où existe un réseau de villes assez dense, et en général plus prospère. Cette dissymétrie dans l'organisation urbaine du Maroc explique dans une large mesure le dessin de la zone d'attraction.

Après les différentes études de, D. Noin, et R. Escalier, nous pouvons dire qu'actuellement, la carte des flux migratoires n'a pas beaucoup changé, car Casablanca rayonne toujours par excellence sur tout le territoire marocain avec toutefois une prédominance pour la région du centre, de Tensift et les provinces d'Agadir, de Fès, et de Rabat-Salé, car aujourd'hui un immigrant sur deux est d'origine rurale.

L'exode rural massif vers Casablanca s'est intensifié à partir des années cinquante et comme nous l'avons vu précédemment, la ville de Casablanca est la zone urbaine la plus industrialisée du Maroc, et face à l'incapacité d'absorption de l'industrie casablancaise de toutes ces masses

humaines, les flux migratoires vont se tourner vers l'extérieur, c'est à dire vers l'étranger, vers les pays européens industrialisés dont la croissance économique s'accentuera dans les années soixante. A signaler aussi que l'émigration casablancaise vers les pays arabes du golfe comme l'Arabie-saoudite, les Emirats Arabes Unies, l'Irak ainsi que la Lybie est très réduite et se limite aux personnels qualifiés.

#### 4 - 1 - LES EFFETS DE L'EXODE RURAL : LES BIDONVILLES :

L'exode rural massif et le gonflement de la population casablancaise ont favorisé la spéculation, qui a son tour fait surgir le problème du logement et de l'habitat à Casablanca.

En effet, la spéculation a été très intense pendant la période de prospérité et d'afflux de diverses population (marocaines et étrangères). Les terrains et les loyers étaient devenus trop chers pour la plupart des immigrants surtout pour les ruraux qui ne peuvent guère faire face à cette situation. C'est pourquoi petit à petit plusieurs groupes de baraques ont fait leur apparition à Casablanca, et avec le temps, elles se sont transformés en énormes bidonvilles.

Pour étudier ce triste type d'habitat qui abrite une fraction très importante de la population casablancaise, nous sommes référé à l'étude de D. Noin <sup>(6)</sup> ce dernier a essayer de retracer l'histoire de ces bidonvilles, car même ce genre d'habitat a été touché par la spéculation, ce qui rend encore une fois de plus la tâche trop difficile aux nouveaux arrivants : << ... Apparus sous forme de petits groupes de baraques, dès la Première guerre, aux lisères de la ville, ils n'ont commencé à prendre de l'importance que vers 1930; ils avaient environ 50 000 habitants en 1940, plus de 100 000 en 1949, 160 000 en 1960, et 190 000 en 1968. Quelques petits bidonvilles ont bien été rasés au cours des années, mais d'autres ont surgi au Nord-Est en direction de Mohammadia. A plusieurs reprises, dans les années cinquante ou soixante,

---

(6) NOIN ( D. ) : Les grandes villes d'Afrique et de Madagascar, " Casablanca ", Paris, 1971, PP 23 - 24.

l'administration municipale a procédé au regroupement des baraques ; la plupart des bidonvilles importants ont été déplacé maintes fois ; ils ont été divisé en blocs et ont reçu quelques équipements, généralement sommaires. Cependant, on trouve encore de nombreux petits bidonvilles à la périphérie, à l'intérieur ou à l'extérieur des limites administratives n'ayant bénéficié d'aucun équipement ni d'aucune tentative d'amélioration.

Du point de vue de l'aspect et de la taille, il y a donc deux types de bidonvilles à Casablanca :

1° - Les bidonvilles "spontanés" qui comprennent un petit nombre de baraques qui n'ont aucun plan défini ; l'installation paraît s'être faite un peu au hasard, soit sur un ancien terrain nu que le propriétaire a jugé intéressant de transformer en bidonville, soit autour d'une ancienne maison rurale. Il s'agit en général de bidonvilles récents, les habitations sont de types variés : baraques, maisons de pierre sèche, petites maisons de maçonnerie par fois, abris de fortune, mais les baraques sont les plus nombreuses. Ces bidonvilles se trouvent à l'Est et au Nord-Est de la ville.

2° - Les bidonvilles "améliorés" rassemblent la quasi-totalité des gens qui vivent dans ce type d'habitat ce sont surtout de grosses agglomérations de baraques ; deux d'entre elles ont plus de cinquante mille personnes chacune : Ben M'sick et carrières centrales ; une demi-douzaine d'autres en ont chacune plus de trois mille. Les améliorations apportées par l'administration ont surtout consisté à grouper les baraques en blocs rectangulaires, à tracer des "rues" qui facilitent la circulation des habitants et l'évacuation des

eaux usées, à fournir de l'éclairage par des lampadaires et de l'eau par des fontaines, à installer quelques latrines publiques ( peu utilisables en raison de leur état ), pour l'enlèvement des ordures, on semble compter surtout sur la discipline des habitants : quelques bennes sont placées à l'extérieur du quartier; enfin, depuis une dizaine d'années, les autorités ont installé des écoles et des infirmeries auprès des plus gros bidonvilles. Ces améliorations ne sont pas négligeables ; elles font des bidonvilles de Casablanca des quartiers moins délaissés que bien des bidonvilles d'Asie, d'Afrique tropicale ou même d'Amérique latine ; il n'empêche qu'elles restent encore très insuffisantes et que la "sous-intégration" y est encore manifeste ; la plupart des habitants en ont parfaitement conscience.

Le sol est resté aux mains des propriétaires privés. A Casablanca en effet, dans les quartiers populaires, propriété du sol et propriété de l'habitation sont distincts ; le propriétaire de l'habitation paie un loyer au propriétaire du sol ; la rente foncière ainsi obtenue est, en général, assez confortable. Les possesseurs du sol louent de très petites parcelles permettant d'installer une, deux ou trois baraques et de disposer d'une petite cour. Cette parcelle à 5 ou 6 mètres de largeur et 6 mètres de profondeur soit 30 ou 36m<sup>2</sup>. Une fois sur trois, il n'y a qu'une seule baraque sur la parcelle; c'est le cas pour les foyers réduits ; le plus souvent, une fois sur deux environ, il y a deux baraques ce qui permet d'abriter un ménage de 5-6 personnes; plus rarement, il y a trois baraques et exceptionnellement quatre: dans ce dernier cas, la cour est supprimée. On peut observer

par fois un agrandissement de l'une des baraques vers le haut de façon à obtenir une chambre supplémentaire mais l'étage est fragile. L'entassement est toujours important : dans certains foyers, on compte trois, quatre ou cinq personnes par baraque, qui n'a généralement qu'une superficie de 2m<sup>2</sup>.

Les matériaux utilisés sont connus. Les baraques de bois sont les plus confortables, "tout est relatif" mais elles sont aussi les plus couteuses; les planches ne sont pas jointoyées mais seulement juxtaposées ; aussi faut-il les revêtir de carton goudronné ou de tôles, au moins du côté de la pluie et du vent. Les baraques de tôles sont faites de boîtes de conserves ou de bidons aplatis et cloués sur un châssis de bois ; elles sont étouffantes en été et très froides en hiver; elles laissent souvent filtrer la pluie malgré les précautions prises par les occupants qui bourrent les interstices de papier. La cour, qui est plus ou moins grande selon le nombre de baraques, est un élément essentiel de l'habitation (préparation des repas, étendage du linge, cabinet), les foyers sont propriétaires de leurs baraques dans la moitié des cas environ, qu'ils les aient construites ou qu'il les aient achetées à un fabricant. les autres louent les baraques à un prix élevé en égard au confort offert à ceux qui les possèdent: ce sont souvent des commerçants qui trouvent ainsi pour leur argent un placement lucratif... >>.

Dès lors, on va essayer de voir quelles sont les changements qu'ont connu ces bidonvilles depuis l'étude de D. Noin ( mentionnée ci-dessus ).

En effet, on sait très bien que les bidonvilles casablancais, doivent leur naissance à l'exode rural déjà

amorcé aux alentours des années 1920 d'une part, et d'autres part à la politique du protectorat de l'époque qui rejetait sans cesse cet habitat à la périphérie de la ville de Casablanca.

La nouvelle stratégie du Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire marocain est axée actuellement sur la lutte contre l'habitat spontané et les bidonvilles afin de créer un environnement nouveau.

Occupant actuellement une superficie d'environ 42 à 50 hectares, la Commune d'Aïn-Sebâa (selon le dernier découpage administratif qu'a connu la ville de Casablanca), à l'intérieur du quartier Mohammadi, les carrières centrales comptent 34 000 habitants (5 670 familles), dans quelques baraques (5 848 baraques), auxquelles s'ajoutent 1 278 baraques destinées au commerce et dont 1 196 sont effectivement utilisées.

Ce bidonville est délimité par l'avenue Foum-el-Hsin au Nord, l'ancienne carrière Lafarge à l'Est et les quartiers "Habitat" au Sud et à l'Ouest, les équipements en voirie, eau potable et électricité de ce bidonville demeurent insuffisants et ne répondent guère aux besoins des habitants.

Les équipements socio-éducatifs indispensables sont représentés par trois écoles primaires auxquelles s'ajoutent d'autres établissements scolaires (collèges et lycées), un hôpital, une mosquée et une maison de jeunes implantée en périphérie, ce qui contraint les habitants à faire de longs trajets.

Ainsi, la vaste opération de restructuration de ce bidonville a pour objectif de pallier ces insuffisances en

améliorant le niveau de vie des habitants par l'apport des équipements de base nécessaires, le maintien sur place du bidonville pour éviter le déplacement de ses habitants et l'attribution des lots de terrain viabilisés qui seront construits en dur par étapes.

Sur les 5 670 familles du bidonville, 800 ont été relogées au quartier Sidi Moumen dans un programme de construction que réalise le Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire. Les 4 870 autres familles seront rendues propriétaires de lots de terrains équipés, dans le site même du bidonville et sur des terrains mitoyens acquis par la municipalité d'Aïn-Sebâa. Une assistance et un encadrement technique seront accordés aux bénéficiaires qui construiront selon le caractère authentique de l'architecture et de l'urbanisme marocains.

Par ailleurs, l'implantation d'équipements sociaux et la nécessité d'élargissement des ruelles compte tenu de la très forte densité qui caractérise toujours ce bidonville (192 baraques par hectare), exigent une rentabilisation très poussée de l'espace à restructurer.

Outre, les installations traditionnelles de la vie sociale (fours, hammams, marchés...), tous les lots ont bénéficié des réseaux primaires d'eau potable et d'électricité, par souci d'économie, les branchements particuliers regroupent deux ou trois lots, et des espaces ont été réservés à l'extension des équipements socio-culturels existant ou à la création de nouveaux équipements

L'opération de restructuration du bidonville de Ben M'sick consiste à doter ce dernier d'une infrastructure de base et

d'équipements socio-économiques, à réhabiliter 9 900 zribats à réaliser 1 200 programmes de formation professionnelle et de créations d'emplois, et à établir une zone d'activités.

Les 72 019 habitants ( soit 12 335 ménages vivant dans 11 378 zribats ), deviendront propriétaires de parcelles et de terrains et bénéficieront d'une assistance technique et d'une aide financière sous forme de crédits pour l'autoconstruction.

La dernière enquête menée par les techniciens du Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (en 1982), a révélé qu'une partie de la population est disposée à quitter le bidonville, ce qui a permis de proposer un relogement partiel pouvant accueillir un total évalué à 1 200 ménages dont le départ libérera une superficie de terrain et permettra l'agrandissement de certaines parcelles dans le bidonville.

D'une superficie de 17 hectares, le terrain choisi comme support de l'opération se situe près du bidonville.

Pour définir les besoins de la population du bidonville qui a l'avantage d'être au centre de la commune, l'ensemble des équipements collectifs existant a été recensé, et une grille d'équipements a été établie en fonction de la taille de la population et des normes appliquées au Maroc. L'opération avait prévu ainsi la construction de trois écoles, de deux garderies d'enfants, deux centres de formation professionnelle, d'un centre de formation pour les jeunes femmes, d'un bureau d'emploi, d'un centre de santé, d'un dispensaire, d'une agence postale et de deux marchés.

L'opération de restructuration prévoit également un programme pour atténuer le chômage et le sous-emploi dans la zone du projet (le taux de chômage en 1982, été de l'ordre de

27% sans compter les irrégularités et les saisonniers ce qui menerait ce taux à 55%), et accroître les revenus des ménages en améliorant les qualifications professionnelles et en créant une zone d'activité dans un terrain voisin du bidonville, où seront implantées des entreprises de type commercial, artisanal ou industriel.

D'autres part, l'alimentation en eau potable de ce bidonville qui est actuellement limitée à une quarantaine de fontaines publiques sera renforcée par l'implantation d'un réseau secondaire qui permettra ultérieurement l'alimentation en eau par branchement particulier.

Cet important projet prévoit également la création de quelques espaces verts, l'aménagement de placettes avec mobilier urbain, et la construction de passerelles aériennes de part et d'autre de l'autoroute liant deux parties du bidonville pour la sécurité des habitants. La densité de la population est de 847,2 habitants : celle du cadre bâti est de 135 zribats avec une taille moyenne de ménages de 5,8 personnes.

Donc, le problème des bidonvilles dans la ville de Casablanca est probablement le problème le mieux connu et le plus étudié. Son développement est mesuré par les enquêtes effectuées par les différentes préfectures. Il faut signaler aussi que ces bidonvilles abritent aujourd'hui 54 400 familles et une population de 306 410 habitants (Casa-Urbain), soit 13,6% de la population totale casablancaise. Ce qui reste très en-dessous des estimations faites sur l'ensemble du Maroc urbain, environ 25 à 30% de la population totale. Le territoire de la

préfecture de Ben M'sick enferme 48% de la population des bidonvilles casablançais.

Pour conclure ce chapitre, on peut dire que la croissance des bidonvilles semble s'être considérablement ralentie depuis 1978, sinon arrêtée sans que l'on puisse apprécier les vraies raisons de ce freinage, car l'exode rural vers la ville de Casablanca existe toujours, et la ville est toujours alimentée par l'immigration de la population rurale jusqu'à nos jours. En raison de la concentration des activités économiques, Casablanca reste plus attractive que jamais, ce qui a fait surgir le problème de l'explosion démographique et du sous-emploi à Casablanca, qui à leur tour ont donné naissance au problème de l'émigration internationale. Alors, quelles sont les causes générales de l'émigration internationale casablançaise ?

C H A P I T R E    I I

## II - LES CAUSES GENERALES DE L'EMIGRATION INTERNATIONALE :

### CASABLANCAISE :

En ce qui concerne les causes générales de l'émigration internationale. La plupart des recherches et des études se limitaient aux conditions de vie des immigrants à l'étranger, comme si ces immigrants étaient coupés de leurs origines et comme si leur existence commençait au moment où ils arrivent à l'étranger. C'est l'immigrant et non l'émigré qui est pris en considération.

Par ailleurs, ce que nous pouvons dire ici, c'est que l'émigration internationale casablancaise à une histoire, et que sa situation présente ne saurait être abordée sans une fouille minutieuse dans les causes de cette émigration. Car à l'échelle des pays européens et de leurs anciennes colonies, le phénomène migratoire ne peut être convenablement abordé sans tenir compte de l'évolution historique qui marque les relations entre les émigrés et les pays d'accueil, dits pays d'immigration.

En effet, il y a dans l'histoire de l'Europe et du Tiers-monde, une situation et des relations héritées de la période coloniale, aujourd'hui soigneusement maquillées mais toujours présentes et claires dans les esprits.

L'immigration à l'étranger est traitée selon les apparences, au jour le jour, sans tenir compte de ses origines, ce qui nous donne le droit de dire que l'immigration est un problème mal posé, surtout en ce qui concerne le Maroc, c'est pourquoi nous avons jugé utile de traiter le problème migratoire casablançais sous ces deux angles :

- Les causes externes.
- Les causes internes.

D'une manière générale, c'est en faisant appel à ces deux facteurs qui concernent en même temps, les pays d'accueil et la région de départ, qu'on peut trouver une explication au phénomène migratoire casablançais, de plus, ils nous permettent de saisir les mécanismes qui agissent dans le sens de la continuité ou des changements dans ce type de migration. La première partie de l'analyse va nous permettre d'étudier l'évolution des formes de la mobilité internationale de la main-d'oeuvre par rapport à la variation des besoins du marché du travail, des structures et du rythme de développement des économies, voire des changements des politiques d'immigration des pays d'accueil.

La seconde partie, va nous permettre d'analyser comment se génère une population migrante, en dégagant ce qui, dans l'évolution des conditions socio-économiques de vie de la population, favorise l'apparition d'une population potentiellement candidate à l'émigration internationale.

De plus, d'après tous ce que nous avons vu et lu, les recherches qui mettent en avant les causes internes et externes de l'émigration internationale sont vraiment très rares, car peu d'études ont tenté de saisir par quels mécanismes une fraction non négligeable de la population devient disponible pour l'émigration internationale.

## II - 1 - LES CAUSES EXTERNES :

D'une façon générale, l'émigration internationale n'est pas le produit du hasard, mais elle est le résultat de près d'un siècle d'organisation du monde occidental. C'est à dire qu'il s'agit d'une émigration bien organisée, canalisée et structurée surtout pendant les années soixante. Dans un mouvement qui suit de très près les rythmes d'évolution de la croissance économique européenne, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, toute une série d'appels à l'immigration étaient mis sur pied par les pouvoirs occidentaux, dans le but précis et planifié de repeupler l'occident, et assurer le décollage économique pour sortir l'Europe de la catastrophe économique entraînée par deux guerres et une crise économique mondiale trop pesante.

Il n'est ni de notre domaine, ni de notre compétence, d'expliquer les mécanismes économiques qui ont amené de nombreux travailleurs casablancais à émigrer vers l'étranger. Mais nous pouvons cependant dire comme l'avait signalé avant nous J. Bonnet (7) que ces mécanismes se placent dans le cadre général d'économies capitalistes présentant de très nettes différences d'industrialisation entre l'Europe et les pays du Tiers-monde, dans un système au sein duquel les hommes doivent par des migrations de travail, s'adapter à la répartition très inégale des investissements. Cela n'a pu se réaliser que parce que des structures démographiques opposées existaient entre ces deux groupes de pays, mais aussi parce que les progrès technologiques de l'Europe occidentale ont

---

(7) J. Bonnet et R. Bossard : R.G.M, n°23-24, Rabat, 1973, p 34

entraîné, la multiplication des emplois non qualifiés ou très peu qualifiés, ( de surcroît souvent peu attrayant ), pour lesquels il était difficile de trouver des candidats sur place. car dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, la population active croit de façon médiocre depuis un quart de siècle.

Ainsi, dès les années soixante, la part de la population active s'avère presque partout insuffisante pour assurer l'expansion économique de l'Europe occidentale, et si nous cherchons dans l'histoire de cette dernière, nous pouvons noter qu'aucune des grandes invasions n'a jamais eu les proportions qu'a prises au cours de ce siècle le processus migratoire. Voué naguère aux transhumances des guerres de conquête, a vu se succéder depuis 1918 et plus encore depuis 1945 des vagues migratoires représentant une population plus nombreuse que celle de beaucoup de pays européens. Les travailleurs immigrés n'ont pas seulement constitué d'abord dans l'Europe des six un septième Etat, puis dans l'Europe des neuf un dixième Etat, et aujourd'hui dans l'Europe des douze un treizième Etat. Définis par le nombre, ils ont peuplé un espace nouveau, géographique, psychologique, linguistique et culturel modelé par les caractéristiques et les traditions non seulement des pays d'accueil, mais aussi des pays de départ.

Donc, l'Europe des lendemains de la deuxième guerre mondiale, était celle de la reconstruction et de la croissance économique, c'est à dire, de l'industrialisation et de l'urbanisation accélérées : des structures nouvelles, échafaudées à marches forcées qui auraient été impossibles sans la contribution des travailleurs immigrés.

Nous pouvons dire donc, que la montée remarquable du nombre de travailleurs immigrés dans les pays de l'Europe occidentale, trouve son explication dans la croissance économique quasi-constante et accélérée, enregistrée en Europe aux cours des années précédant 1973. Elle tient aussi au développement spectaculaire des travaux d'infrastructure nécessaire au plein emploi, comme à la croissance économique et au bien-être des populations de l'Europe occidentale.

Par ailleurs, la réalisation de ces infrastructures passe par l'appel à une main-d'oeuvre étrangère, d'autant plus importante que la population d'âge actif est en croissance lente et que les aspirations des travailleurs autochtones les écartent de la recherche d'un emploi dans ces secteurs et travaux.

Sans l'apport des travailleurs immigrés, la croissance économique du monde occidental, aurait été freinée de même que la mobilité sectorielle et professionnelle des travailleurs nationaux, dont les préférences les conduisent à la recherche de salaires et d'emplois stables dans des secteurs bien abrités ou en expansion, aux conditions de travail satisfaisantes et promotions supérieures.

L'immigration permet le maintien et le développement d'activités stratégiques pour la croissance économique : les mines, la sidérurgie, la métallurgie, la construction et les transports. Elle est d'autant plus nécessaire, que la sensibilité et l'information des travailleurs autochtones leur fait fuir les secteurs aux structures inadaptées, les travaux insalubres, dangereux, lourds et sales. Ils abandonnent les travaux hautement cadencés, les formes automatisées de

travail, les secteurs conjoncturels à horaires irréguliers ou à travail de nuit, comme toutes les formes de travail servile et domestique à domicile ou en institution. Le développement des préférences et des exigences croissantes des travailleurs autochtones, s'explique notamment par le relèvement massif des niveaux d'instruction et de qualification depuis la dernière guerre mondiale.

Ainsi donc, la croissance économique et les transformations structurelles jumelées à un changement fondamental des aspirations des populations, ont provoqué des pénuries de main-d'oeuvre dans des secteurs vitaux et stratégiques, comme dans d'autres dont le déclin était certain, mais où la pénétration de travailleurs immigrés aux exigences généralement moindres, ne pouvait qu'alléger et soulager les contributions inévitables des Etats. De plus, l'insertion de ces derniers dans ces divers secteurs a accéléré la fuite et l'abandon par les autochtones, vers des secteurs plus rémunérés. Il est devenu donc, de plus en plus difficile pour les entreprises européennes, de trouver des ouvriers acceptant les métiers les plus ingrats et les plus dangereux : le transport, les entreprises de manutention, les industries de première élaboration des métaux, les services de nettoyage urbain ou portuaire, et de l'hôtellerie, recherchaient des manoeuvres et des ouvriers peu qualifiés, qu'ils ne trouvent guère sur place, en raison des servitudes qui s'attachent à ces emplois et du montant des salaires proposés. Enfin, la généralisation du travail à la chaîne, dans les industries mécaniques et électroniques, a accru la

catégorie des ouvriers spécialisés, qui doivent assumer des cadences de travail très rapides.

Cela dit, nous tenons à souligner, que pendant la période de forte croissance de l'Europe occidentale, les ouvriers qualifiés étaient très demandés, et c'est ce qui explique par exemple l'émigration de certains travailleurs casablancais.

Malgré le déficit du Maroc en ce domaine, il ne cherche pas légitimement à empêcher cette hémorragie.

Par ailleurs, nous pouvons dire que l'explication des causes de l'émigration internationale casablancaise, basée sur l'appel conjoncturel ou structurel de ces travailleurs, est néanmoins insuffisante dans la mesure où elle cache ou escamote l'explication à partir de la situation dans le pays d'origine. C'est pourquoi, on peut dire que la naissance et le développement du courant migratoire international casablancais, n'est que l'un des effets des raisons citées ci-dessus.

## II - 2 - LES CAUSES INTERNES :

Après avoir vu d'une manière générale, quelles étaient les causes de l'émigration internationale, nous allons essayer maintenant d'étudier les causes internes de cette dernière.

En effet, si nous voulons " soigneusement " rechercher les véritables raisons de l'émigration internationale casablancaise, nous sommes obligé, de les rechercher aussi dans la région de départ, c'est à dire à Casablanca. Car dans la plupart des cas, on se contente seulement de déclarer, que les pays sous-développés fournissent de la main-d'oeuvre aux pays

développés, parce qu'ils sont incapables de fournir du travail à toute la population en âge de travailler, par contre, on oublie un peu pourquoi ces pays sont sous-développés, et pourquoi la solution au chômage est l'émigration internationale. C'est une question qui demeure peu analysée.

Les causes internes de l'émigration internationale casablancaise, sont liées à deux problèmes majeurs qui vont toujours en parallèle :

- L'explosion démographique très rapide, qui ne s'accorde pas avec le degré d'évolution économique du pays.

- Les problèmes de l'emploi et du chômage qui touchent essentiellement les jeunes casablancais.

Dans ce sens, nous pouvons dire, que Casablanca est sans doute en proie à une forte pression démographique d'une part, à l'incapacité du marché de l'emploi à répondre à l'accroissement rapide de la population casablancaise (3,3% par an). D'autre part, de ce fait nous pouvons considérer comme raisons essentielles du départ de Casablanca vers l'étranger : l'explosion démographique et le problème de l'emploi, ainsi que le peu d'attention accordé par les pouvoirs publics à la vie sociale et économique du Maroc.

#### **I - 2 - 1 - L'EXPLOSION DEMOGRAPHIQUE DE CASABLANCA :**

Par sa situation géographique, l'exode rural massif qu'elle a connu et surtout l'implantation de l'essentielle de l'activité économique, la ville de Casablanca est considérée à juste titre, la métropole économique du Maroc.

En effet, la ville a connu en moins d'un demi siècle une explosion démographique alarmante, et un développement économique et social sans précédent et sans commune mesure avec les autres villes du Maroc.

D'ailleurs, si nous revenons un peu en arrière, nous pouvons constater que la population de la ville de Casablanca, a connu une croissance considérable depuis le début du siècle, De 2 000 habitants en 1900, elle atteint aujourd'hui 2 800 000 habitants environ d'après les estimations du Schéma Directeur de Casablanca.

Alimentée par une croissance naturelle soutenue, mais surtout par d'importants flux migratoires, la population de la ville de Casablanca a été multipliée par 140 en 89 ans. Sa part dans la population urbaine totale qui n'était que de 5% au début du siècle, atteint actuellement 25%, le quart des citoyens marocains résident donc à Casablanca.

Par ailleurs, nous pouvons décomposer l'histoire de l'explosion démographique de Casablanca, en plusieurs périodes marquées par des événements qui ont soit ralenti sa croissance démographique, soit au contraire accélérée :

\* Au XIX<sup>ème</sup> siècle : après avoir été détruite par les portugais au XV<sup>ème</sup> siècle, Casablanca est restée une ville morte pendant près de trois siècles. C'est au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, époque de la révolution industrielle en Europe occidentale marquée par l'avènement de la navigation à vapeur, et par une demande européenne de la laine et de grains, qu'elle reprit peu à peu son rôle de port de commerce.

De 4 000 habitants en 1866, la ville passe à 14 000 habitants en 1890, et à 20 000 habitants en 1900. Les

européens et les israélites sont déjà en nombre important à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est le début de la forte croissance démographique que connaîtra la ville de Casablanca.

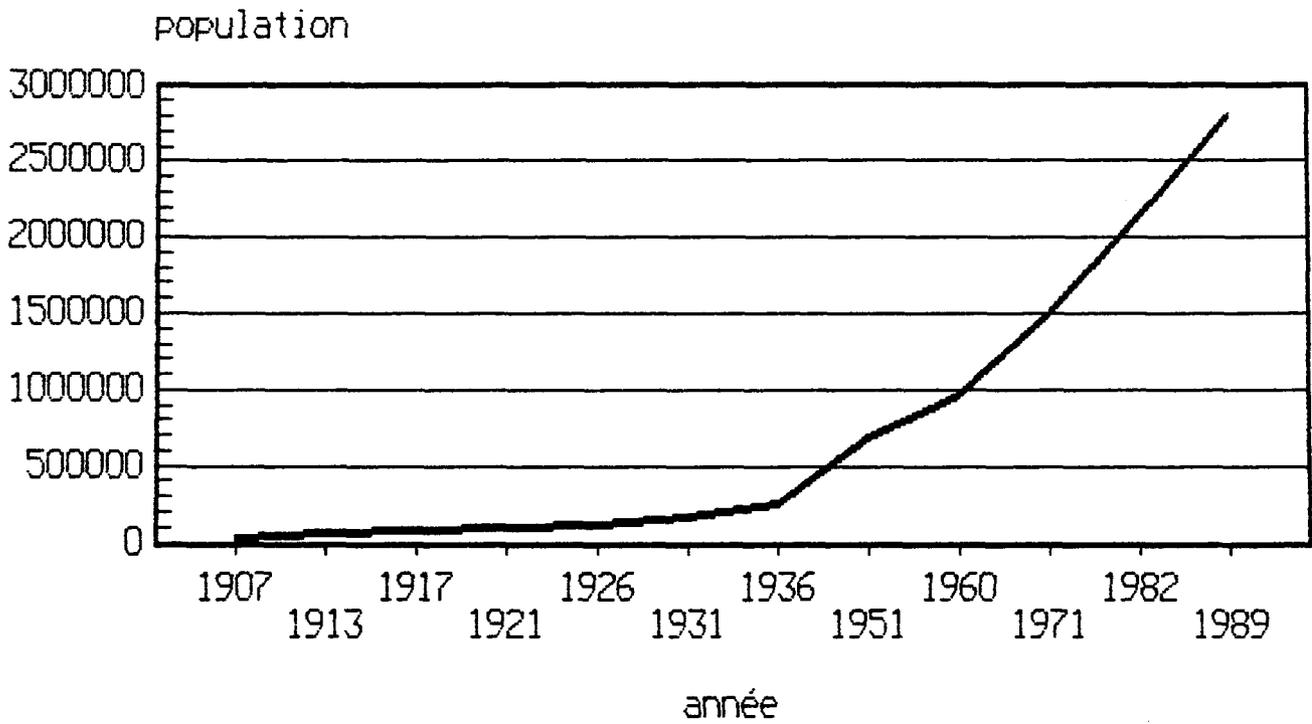
\* Pour le XX<sup>ème</sup> siècle : le tableau suivant accompagné d'un graphique retracent l'évolution de la population casablancaise depuis le début du siècle:

#### Evolution de la population Casablancaise

Tableau n° 1

ANNEE	EFFECTIF
1907	25 000
1913	59 000
1917	75 000
1921	97 080
1926	106 600
1931	160 400
1936	257 400
1951	682 400
1960	965 300
1971	1 506 400
1982	2 139 120
1989	2 800 000

Graphique n°1

Evolution de la population Casablancaise  
de 1907 à 1989

Il ressort du graphique ci-dessus que l'année 1907 coïncide avec le débarquement français, la ville comptait alors 25 000 habitants. C'est le début d'un essor considérable, avec l'émergence d'une économie moderne, portuaire, commerciale et industrielle. A cette époque toujours, il y a eu des arrivées massives de population européenne et marocaine. En 1914, la population européenne représentait 40% de la population casablancaise. En 1921, la ville de Casablanca atteint déjà 97 080 habitants.

- La période 1926-1931 : est une période de grande prospérité économique, marquée par de gros investissements financiers et un rythme soutenu de la construction.

Par ailleurs, dans les années trente, la sécheresse et les épidémies ont chassé du Sud marocain de nombreux juifs qui sont venus s'installer à Casablanca. Avec une population de 160400 habitants en 1931, cette dernière se situe au deuxième rang après Marrakech. Malgré la crise économique mondiale qui se fait sentir, la récolte très mauvaise de 1935, les courants migratoires continuent toujours d'arriver à Casablanca.

- La période 1936-1952 : a connu un "boom" démographique, dû d'une part, à la sécheresse des années 1936 -1937 et celle de 1945 ( année de la famine au Maroc ), qui draina vers Casablanca des paysans affamés, et d'autre part, au regain d'activité de l'après guerre qui devait atteindre son apogée en 1952.

En 1936, avec une population de 257 400 habitants, la ville de Casablanca devient la première ville du Maroc, évinçant Marrakech. Durant cette période, le taux d'accroissement de la population casablancaise atteint 7,5%,

ce qui représente près du double de celui des villes les plus dynamiques. La part de l'immigration a été estimée à 5,3%, soit 70% de l'accroissement total, le reste soit 30% est dû à l'accroissement naturel. C'est lors de cette période que les bidonvilles croissent de façon démesurée, malgré les efforts entrepris dans le domaine de la construction qui se voient annihilés par les arrivées massives de ruraux en quête de travail.

- la période 1952-1960 : le taux de croissance de la population casablancaise qui était 4,45% par an, a connu un léger fléchissement durant cette période. L'accession du Maroc à l'indépendance a entraîné le départ de nombreux européens et israélites. Cette émigration a été générale, mais Casablanca n'en a pas trop souffert, car à la fin de la période coloniale l'immigration expliquait encore plus de la moitié de la croissance démographique de cette dernière

- La période 1960-1971 : est caractérisée par une croissance moyenne de la ville, comparée à d'autres agglomérations urbaines. Son taux annuel d'accroissement: 4,1% se situait en deçà de ceux de Salé (6,7%) et de Rabat(4,6%) alors que la moyenne du Maroc urbain était 4,28%. La diminution du poids de la ville de Casablanca observée depuis 1960 est due aux départs massifs des israélites et des étrangers, ainsi que de nombreux casablançais vers l'étranger.

Cette période était donc caractérisée par la forte émigration de la ville de Casablanca vers l'étranger, ce qui fait qu'une analyse de la situation et de la composition démographique de cette dernière en cette période serait utile

à notre étude. Quelles étaient alors les caractéristiques démographiques de la population casablancaise?

En en 1971 la population casablancaise se montait à 1 704 651 habitants, dont 1 571 113, soit 92% vivent en milieu urbain. Pour avoir une idée sur la structure d'âge de cette population, observant le tableau suivant:

### Population casablancaise selon l'âge

Population âgée de	Total	%
Moins de 7 ans	362770	17,2
Moins de 15 ans	749195	35,6
Moins de 20 ans	935481	44,5
65 ans et plus	54627	2,6
Ensemble de Casablanca	1704627	100

Source: Direction de la statistique, Rabat

Tableau n°2

Il ressort du tableau ci-dessus, que comme pour l'ensemble du Maroc, la population de la ville de Casablanca est très jeunes : 44% de ses habitants, ont moins de 15 ans et 55% moins de 20 ans, alors que seulement 3% d'entre eux sont âgés de 65 ans et plus.

- Durant la période 1971-1982 : le taux d'accroissement de la population casablancaise a encore diminué, pour n'atteindre plus que 3,3% par an ( 4,2% en 1971, les raisons qui peuvent expliquer cette baisse, sont vraisemblablement nombreuses, nous invoqueront en particulier l'émigration des travailleurs

casablancais vers l'étranger entre 1971-1982, estimée entre 600 000 et 700 000 personnes.).

De plus, on peut dire que la structure urbaine nationale, s'est dans l'ensemble rééquilibrée par rapport à 1971, nous le constatons dans le net ralentissement de la croissance de toutes les grandes villes situées sur l'axe atlantique, l'accroissement moyen annuel de la population urbaine nationale était alors de 4,4%

Par ailleurs, selon les estimations du Schéma Directeur et d'Aménagement Urbaine (S.D.A.U), la population casablancaise a atteint 2 800 000 habitants en 1988 (le dernier recensement est celui de 1982), et devait passer à 3 millions en 1990, avant de galoper à 4 millions à l'horizon 2 000, comme nous le montre le tableau suivant:

#### Estimations globales de la population de Casablanca

Tableau n°3

Années	Habitants
1982	2253000
1985	2535000
1990	2967000
1995	3456000
2000	4000000

Source : Direction de la statistique Rabat

## II - 2 - 2 - LE PROBLEME DE L'EMPLOI :

D'une façon générale, les problèmes de l'emploi au Maroc sont dûs à la conjugaison de plusieurs facteurs internes et externes :

- La conjoncture économique internationale, dont les effets négatifs se sont traduits par un ralentissement de certains secteurs de l'activité économique nationale.

- Une croissance rapide de la population totale, et de la population active en particulier.

- Une urbanisation intense, qui s'est traduite par un déséquilibre important entre le milieu rural et urbain.

- La faiblesse des investissements de certains secteurs productifs.

- L'inadéquation entre le marché du travail et certaines formations dispensées.

- Des conditions climatiques difficiles, surtout pendant la période 1981-1985.

La conjugaison de tous ces éléments n'a pas manqué d'avoir des répercussions négatives sur le marché de l'emploi, de remettre en cause les prévisions du plan 1981-1985. Ainsi les objectifs visés par ce dernier dans le domaine de l'emploi (création de 190 000 emplois par an), n'ont pas été totalement atteints, ce qui encourage les flux de l'émigration internationale, et oblige de nombreux jeunes en quête de travail à quitter leur ville natale pour partir vers l'étranger.

D'ailleurs, on sait très bien que le gouvernement marocain a toujours compté sur l'émigration internationale pour

résorber la plus grande partie des demandes d'emploi, et pour maintenir le niveau du chômage à un taux qu'il croit acceptable dans une société où la solidarité familiale contribue encore à en atténuer les effets.

Or, ce que nous pouvons dire actuellement, c'est que le Maroc aborde encore la période du plan quinquennal 1987-1992, avec un marché de l'emploi déséquilibré. La population marocaine est constituée essentiellement de jeunes : 53% ont moins de 20 ans ; de plus, le dernier recensement de 1982 a dénombré 642 182 chômeurs ( soit un taux de chômage de 10,7% ) dont 285 357 sont à la recherche de leur premier emploi; comparées à celles de 1971, ces données traduisent un accroissement annuel moyen de 5,7% du nombre d'actifs non occupés. Ces tendances ont été maintenue, le nombre de chômeurs a atteint 817 164 environ en 1986, soit un taux de chômage de 12%, actuellement, ils sont plus d'un million. Le tableau suivant nous donne une idée précise de la situation :

Tableau n°4

**Projection de la population active ( en milliers de personnes )**

Catégorie de la population	Nombre de personnes	
	1982	1990
Population totale	20420	25186
Population en âge d'activité	10540	14666
Population active	6000	8000
dont		
Actifs occupés	5358	7128
Chômeurs	642	872

Source : Ministère de l'Emploi , Rabat

Nous pouvons ajouter aussi, que l'accroissement annuel moyen de la population active est de 3,6% par an, avec un chômage qui touche essentiellement les jeunes de 15 à 24 ans (408 424 en 1986, soit un taux de chômage de 20,4%,)

La situation de l'emploi au Maroc ce qui nous montre clairement qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine, et que le ministère de l'emploi doit faire beaucoup d'efforts pour résorber les problèmes de l'emploi au Maroc, et pour stopper l'hémorragie la main-d'oeuvre qualifiée, très utile pour l'économie nationale.

Nous constatons donc que le nombre de chômeurs était déjà en 1971, 72 700, dont 42 243 étaient à la recherche de leur premier emploi, soit plus de 58%. Quant aux taux d'activité et de chômage par sexe, ils atteignent respectivement 28% et 4%, comme nous pouvons le constater dans le tableau suivant:

Tableau n°5

## Taux d'activité et de Chômage à Casablanca

Sexe	Taux d'activité			Taux de chômage		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Hommes	44,1	46,1	44,2	6,5	4	6,3
Femmes	11,6	5,9	11,2	2,4	0,6	2,3
Ensemble	27,6	26,4	27,5	4,4	2,3	4,3

Source : Direction de la statistique Rabat

Le tableau ci-dessus met en évidence le fait que le taux d'activité et le taux de chômage, sont légèrement supérieurs en milieu urbain casablançais, et plus importants chez les hommes, ils varient aussi suivant l'âge comme nous le montre le tableau suivant:

Tableau n°6

Population active: taux de chômage et d'activité suivant l'âge et le sexe

Groupes d'âge	Population active			Taux d'activité en %			Taux de chômage en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
00 à 4 ans									
05 à 09 ans	528	981	1509	0,4	0,8	0,6			
10 à 14 ans	4191	5741	9932	3,6	4,8	4,2			
15 à 19 ans	38765	19965	58730	42,4	20,8	31,4	17,4	9,3	13,3
20 à 24 ans	54550	16503	71053	80,8	22,8	50,9	20,5	6,6	13,3
25 à 29 ans	47254	9907	57161	93,3	18	54	10,7	2,6	6,5
30 à 34 ans	42903	7605	50508	95,6	13,8	50,6	8,5	1,8	4,8
35 à 39 ans	45597	7481	53078	97	14,5	53,8	7,1	1,5	4,2
40 à 44 ans	42508	7723	50231	96,3	17,7	57,21	7	1,8	4,4
45 à 49 ans	34642	6027	40669	95,5	20,4	61,8	7	2,2	4,9
50 à 54 ans	27371	6948	34319	93,2	28	63,3	7,2	2,7	5,2
55 à 59 ans	15736	4090	19826	90,5	31,7	65,5	7,4	2,8	5,5
60 à 64 ans	9197	1669	10866	63,2	9,9	34,6	5,5	1,1	3,1
65 à 69 ans	4414	722	5136	51,4	8,6	30,2	4,9	0,7	2,8
70 à 74 ans	2784	590	3374	34,7	5,4	17,8	3,7	0,7	2
75 ans et plus	2041	448	2489	25,1	4,3	13,4	2,6	0,6	1,5
Total	372481	96400	468881	44,2	11,2	27,5	6,3	2,3	4,3

Source : Recensement général de la population et de l'habitat de 1971. Rabat

L'analyse des données du tableau ci-dessus, fait ressortir que pour les hommes casablancais, le taux d'activité qui était faible avant 15 ans, s'accroît rapidement de 15 à 39 ans, pour atteindre un niveau élevé de l'ordre de 97%. Et à partir de 40 ans, la proportion d'hommes actifs décroît régulièrement. Pour les femmes, l'activité est relativement importante de 15 à 24 ans, environ une femme sur cinq travaille à ces âges, plus faible ensuite, elle redevient importante entre 45 et 59 ans.

Le chômage alors, touche essentiellement les jeunes gens de 15 à 24 ans dans la ville de Casablanca, dont la plupart sont à la recherche de leur premier emploi.

La population active occupée, et les chômeurs ayant déjà travaillé à Casablanca, représentent au total 426 638 personnes dont 396 161 actifs occupés et 30 477 chômeurs ayant déjà travaillé.

Par ailleurs, en ce qui concerne les raisons et la durée de chômage chez les chômeurs ayant déjà travaillé, nous proposons le tableau suivant:

Tableau n°7

Causes et durée de chômage chez les chômeurs ayant déjà travaillé  
( Casablanca urbain )

Durée de chômage	Causes de chômage							N. déclaré	Total
	Licenciement	fermeture d'entreprise	Maladie	Activ. indépendante	Aide familiale	Autres causes			
Moins de 3 mois	602	487	264	66	15	1155	3317	5906	
3 à 4 mois	363	260	155	44	7	663	891	2383	
5 à 6 mois	312	291	159	38	5	671	979	2455	
7 à 8 mois	217	154	125	34	7	471	620	1628	
9 à 10 mois	174	102	80	27	5	365	447	1200	
11 à 12 mois	345	172	178	27	15	668	958	2363	
1 an et plus	2080	1350	1248	205	40	3728	4692	13343	
Total	4093	2816	2209	441	94	7721	11904	29278	

Source : Direction de la statistique, Rabat

Il ressort du tableau ci-dessus, que sur les 29 278 chômeurs:

- 4 093 ont été licenciés par leur entrepreneur.

- 2 816 ont cessé de travailler à la suite de la fermeture de l'entreprise où ils travaillent.

- 2 209 ont cessé de travailler à la suite d'une maladie.

- 535 ont cessé une activité indépendante ou d'aide familiale.

- 7 721 ont cessé de travailler pour des raisons diverses.

De plus, d'autres éléments sur le niveau de chômage peuvent être signaler :

D'après l'enquête nationale sur la population active urbaine de 1971, les actifs ayant un diplôme sont relativement plus touchés par le chômage que ceux ne possédant aucun diplôme. Cette différence s'explique par le fait que les diplômés cherchent des emplois conformes à leurs situations (ce sont eux qui représentent actuellement les nouveaux flux de l'émigration internationale casablancaise vers l'étranger, surtout vers l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, le Canada et la Lybie.

Il convient de noter aussi que le taux de chômage le plus élevé chez les diplômés casablancais, est observé chez les lauréats des établissements de la formation professionnelle, avec un taux de 27,6%, les lauréats de l'enseignement supérieur étant relativement moins touchés par le chômage. Cependant, celui-ci est plus accentué chez les diplômés des facultés 6,5%, que chez les sortants des écoles et instituts 1,2% .

Pour conclure nous pouvons dire que la population casablancaise, a de plus en plus de mal à supporter le chômage, et qu'elle représente l'exemple le plus inattendu et le plus triste du Maroc. Il existe différents types de chômage: le chômeur vivant d'expédients et de services divers, le chômage du prolétariat intellectuel, des enfants ayant à peine traversé les appareils scolaires, attirés par le tertiaire, poussés par la misère, finissent par végéter, grâce à de multiples formes de travail partiel, de travail au noir, bref, des petits métiers ou commerces qui ne sont en vérité que des activités de survie sans aucune valeur économique.

Le chômage déguisé est très courant à Casablanca, où bon nombre d'emplois sont des activités parasites. C'est pourquoi quand on émigre de cette dernière, c'est souvent pour changer de cadre social, sinon de statut et de classe.

Par ailleurs, on peut dire aussi que le départ des travailleurs casablancais vers l'étranger, n'est pas parvenu à guérir un marché du travail malade de sous-emploi ; les activités productives sont rares, le tertiaire ne parvient pas non plus à utiliser une force de travail considérable, techniquement et socialement inadaptée, ce qui fait que le chômage augmente plus qu'il ne diminue.

Pour fuir leurs responsabilités, les planificateurs marocains, ont trouvé que la résolution à ce grave problème passe par la voie de l'émigration internationale : est-ce vraiment une bonne solution ?

## II - 3 - EMIGRER : EST-CE VRAIMENT UNE SOLUTION ? :

Tous les planificateurs marocains, semblent être d'accords sur le fait que l'émigration internationale, est une solution pour réduire le chômage et équilibrer le marché de l'emploi. De plus, il y en a qui vont plus loin encore, en disant que l'émigration internationale est le plus ancien moyen de lutte contre la misère et la pauvreté, dans ce sens nous pouvons citer ce que disait GALBRAITH (8) dans l'un de ses ouvrages: <<... l'émigration est manifestement un bien fait et constitue un instrument de rupture avec l'accommodation à la misère...>>.

D'après ces derniers l'émigration internationale permet donc : de résoudre le problème du chômage, en même temps elle permet aux émigrés d'acquérir une formation technique bien utile pour le pays au moment du retour, et d'être aussi une source intarissable de devises, finançant le développement interne et locale des régions d'origine.

C'est pourquoi, l'émigration internationale a été toujours canalisée par les responsables marocains. D'après le plan quinquennal (9) 1973-1977, la politique d'émigration a constitué une mesure privilégiée pour atténuer, d'après eux, l'inégalité des revenus en offrant à ceux qui partent, ou plutôt à ceux qui ont eu la chance de partir à l'étranger (donc, aux familles dont ils ont souvent la charge) des ressources monétaires stables.

---

(8) Galbraith: " La théorie de la pauvreté de masse" Gallimard, Paris, 1982, p 136

(9) Plan quinquennal 1973-1977, Rabat, vol 1, p 52

On comprend dès lors, le choix arrêté par les pouvoirs publics, de maintenir et d'intensifier l'exportation des forces de travail, pratiquant une politique d'émigration mais cette fois-ci vers les pays arabes du golfe ( c'est ce que nous allons développer dans le chapitre suivant ). Les conventions de main-d'oeuvre, permettent ainsi aux émigrés, de jouir des garanties de salaires et d'avantages sociaux dans le cadre des contrats collectifs, ou individuels passés avec les employeurs étrangers.

Les planificateurs marocains veulent "marcher plus vite que leur ombre", et se sont basés sur des arguments et des thèses qui n'ont rien à voir avec la réalité. Ils disent que:

- L'émigration permet de réduire la pression démographique dans les pays sur-peuplés qui souffrent d'un déséquilibre entre la population et les ressources.

- L'émigration donne du travail à des chômeurs ( donc, des revenu à leur ménage ), elle leur donne également une formation professionnelle utile au pays lors de leur retour.

- L'émigration réduit le nombre de bouches à nourrir.

- L'émigration fournit des revenus pour équilibrer la balance des paiements, financer les importations de biens de production et les investissements nécessaires au développement économique.

Donc, pour masquer les insuffisances, on use et on abuse de la terminologie et des définitions, voire des erreurs, car la solution de l'émigration et de l'exportation de la main-d'oeuvre n'a qu'un seul intérêt dans l'immédiat : c'est de déplacer les problèmes.

L'émigration internationale a toujours donné aux planificateurs marocains, l'impression de résoudre certains problèmes, c'est un moyen de sauvegarde très important pour la résorption du chômage et du sous emploi dans les villes.

Nous aimerions bien croire à cette illusion, si au moins cette émigration ne concernait que les chômeurs qui pèsent trop lourd sur le marché d'emploi casablancais. Nous savons très bien que jusqu'à la fin des années quatre vingt, d'après les règlements administratifs marocains, un chômeur, n'avait pas droit à un "Passeport". Pour en avoir un, il fallait d'abord avoir un travail, et dans le secteur privé, on devait avoir un salaire minimal de 2 000 DH par mois, c'est pourquoi une attestation de travail et une fiche de paye, étaient exigées lors de la demande de ce dernier.

Un chômeur n'avait donc aucune chance d'obtenir un "Passeport", ni même d'émigrer et de quitter le Maroc, c'est ce qui explique les nombreuses tentatives d'émigration clandestine qui ont eu lieu à partir du port de Casablanca.

Par ailleurs, si ces émigrés avaient un emploi avant leur départ, il faudrait s'assurer que leur départ libère vraiment et réellement des postes de travail pour des chômeurs, ce qui reste à prouver par les planificateurs marocains. Il faudrait en même temps tenir compte des retours, et s'assurer que ceux qui reviennent ne grossissent pas le rang des chômeurs.

Aujourd'hui avec les changements survenus dans l'ordre mondial, l'unification de l'Europe occidentale, l'écroulement des pays de l'Europe de l'Est : l'émigration internationale marocaine a reçu un coup d'arrêt et l'illusion s'est dissipée, il devient urgent de trouver des solutions aux problèmes

posés, car nous avons l'impression que la ville de Casablanca va devenir un véritable "chantier de chômage", dont le paysage tend à ressembler à un vaste camp de concentration.

#### II - 4 - L'EMIGRE CASABLANCAIS ET LA DECISION DE DEPART :

En ce qui concerne la décision de départ vers l'étranger, nous pouvons dire qu'elle est le résultat de la prise de conscience de l'émigré casablançais des possibilités d'améliorer ses conditions d'existence, de sa prise de conscience de la misère devenue insupportable. L'émigration internationale encouragée par les pouvoirs publics marocains, alimentée par la propagande occidentale, véhiculée par l'extension du système capitaliste. devient de plus en plus, une rupture recherchée à l'égard d'un cadre économique et social, dont l'individu perçoit à la fois l'inefficacité et les contraintes.

Ainsi la contagion du départ a commencé à produire ses effets. De plus, la décision d'émigrer ne peut vraiment exister sans conditions favorables, l'émigration internationale est le résultat d'une décision sérieuse, qui tient compte de la situation réelle pour un avenir que le cadre du milieu d'origine ne permet pas d'envisager.

Par ailleurs, la décision de départ est liée aux différentes motivations positives ou négatives, mais aussi aux moyens dont dispose le futur émigré. N'émigre pas qui veut. Il faut en effet, avoir les moyens d'émigrer, la possibilité de payer les frais de départ et de première installation à l'étranger. Et ce n'est pas le chômeur qui est le mieux pourvu

en moyens, à moins qu'il n'ait quelque chose à vendre, qu'il liquide une partie si non tout son patrimoine pour avoir la possibilité d'émigrer. Dans ce sens, nous pouvons citer le témoignage d'un immigré en France, paru dans l'un des ouvrages de Ben Tahar (10): << ...est-ce une vie, si pour nourrir tes enfants tu es obligé de les quitter, pour "remplir" ta maison, tu commences par la désert, toi le premier : pour travailler pour ton pays, tu l'abandonnes... >>'

C'est le départ de l'émigré qui montre à quel point sa famille est solidaire, elle le soutient moralement et matériellement, chaque membre de la famille participe aux frais du départ, surtout ceux qui ont un travail, dans la plupart des <sup>Cas</sup> ce sont eux qui paient le billet de départ, ils achètent aussi toutes les choses nécessaires dont l'émigré aura besoin durant son voyage vers l'exil.

C'est dans l'itinéraire de l'émigré qu'il faut chercher l'explication du phénomène migratoire casablançais, car la chercher uniquement dans l'histoire économique et démographique de la région de l'émigration, c'est la traiter partiellement comme un phénomène passager.

Nous pouvons dire que l'aventure de départ des émigrés est trop longue: trop longue pour être décrite dans ses détails, car chaque cas à lui seul mérite une étude. De plus, relevant beaucoup plus de la migration forcée, que de la migration libre, les départs des casablançais vers l'étranger, ont définitivement marqué ces derniers.

Depuis le début des années soixante, on constate une certaine émancipation de la jeunesse casablançaise qui la

(10) M. Ben Tahar "Les arabes en France" p 52

pousse littéralement en dehors de Casablanca, à la découverte de l'étranger. De plus, d'après tous les témoignages que nous avons reçu à Casablanca, la plupart des jeunes casablancais, veulent quitter cette ville. Mais même quand ils sont admis à l'émigration, il existe toujours au fond d'eux, pour le premier départ, une sorte de peur de se faire refouler pour un papier qui manque, ou pour quelque chose qu'ils n'avaient pas prévu avant le départ de la ville de Casablanca.

C H A P I T R E     I I I

### III - L'EMIGRATION INTERNATIONALE AU MAROC :

Tout d'abord, nous voulons signaler que toutes les données que nous avons collectées ne tiennent pas compte des travailleurs émigrés se trouvant dans des situations irrégulières. Certaines personnes migrent en échappant aux contrôles des frontières, ce sont les immigrants clandestins. D'autres, autorisés à séjourner, prolongent leur séjour au-delà du temps prévu, d'autres encore dépassent les limites de validité de leurs visas touristiques. Ces diverses formes d'immigration clandestine ou irrégulière échappent à tout recensement

Par ailleurs, il faut dire aussi que ces clandestins ne s'installent provisoirement ou définitivement que par le biais des employeurs, qui cherchent à échapper à certains frais de recrutement et à réduire leurs coûts de travail.

En France par exemple, les opérations de régularisation qui ont coïncidé ou suivi en 1974 la suspension de l'immigration dans divers pays de la C.E.E, ont permis la régularisation de 38 500 dossiers.

En effet, en juin 1975 une mission judiciaire a été installée dans ce pays sous le nom de "Mission pour la protection des travailleurs migrants". Elle dépend directement du Secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés. Elle a pour but d'établir la coordination des différentes administrations dans la lutte contre le trafic de main-d'oeuvre et l'emploi irrégulier des travailleurs étrangers, le recueil d'informations en la matière et la formation de

propositions en vue d'améliorer la législation pénale et la législation du travail.

En Allemagne, les estimations du nombre de travailleurs entrés illégalement sans permis de travail, sont de 5 à 12% du total des travailleurs étrangers. Dans le domaine de la lutte contre l'immigration clandestine, une loi prévoyant des sanctions sévères est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1975.

En Belgique, le nombre des clandestins est estimé à 70 000 dont plus de 20 000 à Bruxelles. Les mesures de régularisation prises depuis juillet 1975, ont conduit à régulariser la situation d'environ 8 000 clandestins.

Aux Pays-Bas également, on a procédé au cours de la même année à diverses régularisations, 11 000 avaient été faites à la mi-novembre.

En conclusion, en ce qui concerne l'immigration clandestine, nous remarquons d'une part que ce phénomène illégal est amplifié par le manque de règles coercitives et que d'autre part se développe un besoin de main-d'oeuvre bon marché en Europe ne faisant qu'amplifier ce phénomène. Enfin les sources statistiques ne tiennent pas compte de la migration illégale ou clandestine, ce qui peut fausser le calcul en sous-estimant par exemple les sorties, la seule et unique source de statistiques provient des contrôles effectués aux frontières du Maroc. Ces statistiques regroupent aussi bien les personnes en déplacement temporaire, que celles qui partent pour une longue période pour des raisons professionnelles, ou pour rejoindre les membres de leurs familles. Or, au sens strict du terme, les migrants ne relèvent que de cette dernière catégorie. Ces statistiques

proviennent des fiches que les voyageurs remplissent au départ et à l'arrivée aux différents postes frontières du Maroc. Ces fiches sont d'abord dépouillées par les services de la Direction Générale de la Sûreté Nationale et les résultats sont ensuite communiqués à la Direction des services de statistiques à Rabat qui les publie dans son Annuaire statistique.

L'émigration clandestine d'un côté, et l'hétérogénéité des statistiques de l'autre côté, ont compliqué la situation et ont rendu notre tâche un peu difficile, en ce qui concerne la saisie et la maîtrise du processus de l'émigration internationale marocaine.

Pour expliquer le déclenchement du processus migratoire marocain, nous nous sommes référés à certains écrits concernant le Maroc, et nous avons remarqué que l'existence d'un mouvement migratoire était bien antérieure au début du XX<sup>ème</sup> siècle, mais ce mouvement n'a rien à voir avec celui que va connaître le Maroc après 1912 (date de la signature du protectorat).

En effet, déjà avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, il existait une émigration interne due essentiellement aux mauvaises récoltes, celles-ci ont entraîné des crises qui se sont succédées tous les dix ans durant soixante ans. Par contre l'entrée coloniale au Maroc va se convertir en un facteur principal du déclenchement du mouvement migratoire interne et international.

L'accélération ou le ralentissement de ce mouvement vont être liés aux différentes phases de la colonisation depuis 1912; les famines de 1913, 1921, 1928, 1937 et 1945 vont

contribuer à l'accentuation de la pauvreté des ruraux, contraints progressivement de quitter leurs foyers et leurs territoires pour les chantiers de la colonisation.

C'est ainsi que certaines villes marocaines "principalement Casablanca" vont voir arriver des masses d'individus, masse évaluée en 1952 à plus d'un million de personnes. Parallèlement, quoique timidement jusqu'en 1955, en raison des besoins en main-d'oeuvre qu'avaient les infrastructures coloniales, un courant migratoire vers la France s'est développé au fil des années pour devenir très important à partir de 1963 (date de la signature de la convention franco-marocaine de la main-d'oeuvre).

L'évolution du phénomène migratoire marocain vers l'étranger s'est toujours faite dans une dépendance trop étroite à l'égard de l'activité économique et politique de l'Europe occidentale. L'hypothèse n'est pas nouvelle, et nous ne sommes pas les premiers à l'évoquer. Les économistes ont minutieusement démontré le parallélisme entre le cycle économique et la nécessité de recruter une main-d'oeuvre étrangère pour les besoins du marché, et dans ce sens, nous pouvons citer l'exemple des firmes et Sociétés françaises comme la régie Renault, ou les Houillères du Nord Pas-de-Calais.

Donc, l'accroissement important du nombre de travailleurs migrants dans les pays de la C.E.E, ne peut être expliquer sans parler de la croissance économique appréciable qu'a connu l'Europe occidentale à partir des années soixante, et aussi par l'ensemble des conditions de sous-développement que connaissent d'une façon générale tous les pays d'émigration.

Dans ce sens, le gouvernement marocain a conclu plusieurs conventions de main-d'oeuvre et de sécurité sociale avec plusieurs pays d'accueil en vue de garantir aux travailleurs marocains à l'étranger leurs droits et avantages sociaux. Les conventions signées à ce jour concernent différents pays comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n°8

Les conventions signées avec les pays d'accueil.

Pays d'accueil	Convention de main-d'oeuvre	Convention de sécurité sociale
France	1.6.63	9.7.65
R.F.A	21.5.63	25.3.81
Belgique	17.2.64	24.6.66
Pays-Bas	23.1.69	14.2.72
Danemark	-	24.4.82
Suède	-	4.4.80
Espagne	-	8.11.79
Libye	4.8.83	4.8.83
Iraq	20.5.81	-
Quatar	17.5.81	-
Emirats-Arabes	22.12.81	-
Jordanie	24.4.83	-
Tunisie	-	5.2.87

Source : Ministère de l'emploi, Rabat.

Il ressort du tableau ci-dessus, qu'à partir des années soixante, l'émigration internationale marocaine (surtout vers l'Europe) s'est développée rapidement et les conventions réglementant l'entrée des travailleurs marocains ont suivie le même mouvement. Et au cours du temps l'émigration marocaine vers l'étranger a connu des transformations structurelles et des changements importants à tous les niveaux. Car avec l'accroissement relatif du regroupement familial et de l'auto-production, elle tend à se rajeunir de plus en plus.

N'ayant pas de données spécifiques concernant la majorité des pays d'accueil, nous nous limiterons à l'exemple de la France pour laquelle nous disposons de données plus ou moins proches de la réalité.

Ainsi pour l'exemple Français, l'immigration marocaine a été marquée par les étapes suivantes.

Pour la période 1946-1960 : nous avons noté un faible recrutement ne dépassant pas 1 000 à 15 000 individus par an.

La période 1961-1966 : représente le virage brutal ou le grand tournant dans l'histoire de l'émigration internationale marocaine, car elle donne lieu à un démarrage très rapide des sorties, les effectifs des travailleurs permanents immigrés en 1961-1962-1963 ( 7 900 individus par an en moyenne ) doublent au cours des années 1964 - 1965 - 1966 où la moyenne annuelle passe à 15 800 individus.

En 1965 et 1966, les départs vers la France arrivent à 5 114 ( passant par l'O.N.I ). Durant les années 1967-1968, l'émigration internationale marocaine vers la France diminue légèrement en raison de la diminution de la demande française, et de la demande parallèle faite par la Lybie à ce

moment pour les travailleurs marocains. Mais dès 1969 et plus encore en 1970, la demande française augmente de nouveau. Cependant nous pouvons dire que ces entrées importantes de 1969-1970 n'ont été que conjoncturelles, puisque 1970 a vu la rupture du courant migratoire établi entre le Maroc et la Libye par suite de la détérioration des relations politiques entre les deux pays.

Pour la période 1970-1974: la progression des entrées en France se poursuit régulièrement à un rythme annuel moyen de 19 000 individus. Cette augmentation très sensible des sorties d'émigrés marocains étant due à la crise économique que connaît le Maroc en raison de la hausse des prix du pétrole. Or, la décision du gouvernement français d'arrêter l'immigration (le 3 Juillet 1974), a fait passer le rythme annuel des entrées en France à 1 160 entre 1975 et 1981.

En revanche, d'autres mesures en particulier le droit pour les travailleurs de faire venir leur famille (le 21 Mai 1975), ont entraîné une augmentation de la présence de la communauté marocaine ; le nombre d'immigrants s'élève pendant cette période à 19 600 individus par an en moyenne, par exemple pour 1 802 travailleurs permanents entrant en France, on compte une immigration familiale de 17 969 personnes. A l'inverse en 1970 celle-ci n'était que de 5 925 individus pour 24 077 travailleurs immigrés permanents.

Ainsi, selon les chiffres fournis par l'O.N.I. 147 938 marocains ont immigré en France au titre du regroupement familial entre 1975 et 1989, et le départ du Maroc des familles s'est poursuivi jusqu'à nos jours. Le volume

relativement important s'explique par le fait que l'émigration des marocains vers l'étranger était en général et pour une longue durée le fait principalement d'hommes seuls (travailleurs jeunes, célibataires, peu qualifiés). Nous pouvons d'ailleurs souligner que ce genre d'émigration n'existe actuellement que vers l'Italie et les pays arabes du golfe ainsi que la Lybie.

Avec la crise économique et l'inexistence d'une politique de retour, l'immigration marocaine commence à s'enraciner et à se fixer durablement à l'étranger.

Donc, il y a d'une part la crise économique que vivent actuellement les pays européens, d'autre part il y a l'intensification du regroupement familial, impliquant que l'émigration internationale marocaine remet en cause toutes les théories officielles de l'émigration (temporaire, momentanée), car quelle que soit la terminologie utilisée, les variations de vocabulaire ne doivent nullement nous amener à nous faire d'illusions, comme l'avait signalé avant nous le professeur A. Belguendouz (11). Au delà de toutes les questions soulevées par cette mutation et le changement qualitatif de l'immigration avec l'apparition maintenant de la troisième génération, c'est ni plus ni moins que le détachement des jeunes de leur pays et de leur société. C'est ce que nous avons pu vérifier sur le terrain lors de notre enquête auprès des casablancais qui vivent toujours à l'étranger. La question du retour pour eux n'est pas encore envisageable, ils n'ont même pas l'idée en tête, et quand le

---

(11) A. Belguendouz : Professeur à la faculté des droits et des sciences économiques à Rabat

problème est soulevé, ils parlent d'argent et même de gros capitaux pour pouvoir investir au Maroc, en essayant en même temps de refléter l'image du monde occidental sur leur propre pays.

En ce qui concerne les pays arabes du golfe, les effectifs des émigrants marocains sont très faibles, d'ailleurs, les chiffres ne sont pas souvent disponibles, d'après les statistiques du ministère du travail marocain, on a recensé 103<sup>^</sup> marocains pour la totalité des pays arabes en 1975. Par ailleurs, en ce qui concerne les pays du grand Maghreb (le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Lybie et la Mauritanie) deux parmi eux peuvent retenir notre attention : la Lybie et l'Algérie.

Pour la Lybie, tandis que les effectifs des émigrants variaient aléatoirement entre 1966-1972, cette émigration s'est complètement arrêtée dès 1973, pour ne reprendre qu'au début des années quatre vingt, mais malheureusement, nous ne disposons pas de chiffres exacts, et à titre indicatif la direction de la statistique marocaine donne le chiffre de 25 000 ouvriers (12) marocains pour l'année 1969, et 23 000 travailleurs en 1990.

Pour l'Algérie, le recensement algérien de 1966 avait avancé le chiffre de 96 124 marocains, en tenant compte du seul accroissement démographique qu'a dû connaître la population marocaine immigrée en Algérie entre 1966 et 1975. Cette émigration a été perturbée en 1975, et on estime que

---

(12) Annuaire d'Afrique du Nord, 1969, Rabat.

40 000 personnes (13) parmi eux ont regagné le Maroc à la fin de l'année 1975. Et à partir de cette date aucun départ vers l'Algérie n'a été enregistré.

### III - 1 - LA POPULATION MAROCAINE A L'ETRANGER :

Actuellement, d'après les statistiques du ministère de l'emploi marocain, les travailleurs marocains immigrés à l'étranger sont évalués à plus d'un million de personnes (travailleurs, commerçants et leurs familles) répartis dans plusieurs pays étrangers.

La France reçoit à elle seule plus de la moitié des émigrés marocains, bien qu'il y ait un changement considérable dans la destination des flux migratoires marocains ces dernières années.

En ce qui concerne le nombre des travailleurs marocains résidents à l'étranger, nous nous sommes fiés à des statistiques qui ont des sources différentes : celles publiées par la direction de la statistique marocaine en 1984, et celles du ministère de l'emploi réalisées d'après le plan d'orientation pour le développement économique et social, établies pour la période 1988-1992, comme nous le montre les deux tableaux et le graphique qui suivent:

---

(13) Journal Al Alam 1978

Tableau n°9

Répartition de la population Marocaine résidente à l'étranger  
selon la région et le pays d'accueil : 1984 (chiffres en milliers)

Région et Pays	Effectifs	%
	Nb.absolu (en milliers)	
<b>Europe</b>	<b>842,4</b>	<b>73,9</b>
France	500,00	43,90
Belgique	119,00	10,50
Pays-Bas	106,40	9,30
R.F.A	46,00	4,00
Espagne	32,60	2,90
Angleterre	17,00	1,50
<b>Pays arabes</b>	<b>248,00</b>	<b>21,70</b>
Algérie	200,00	17,50
Lybie	23,00	2,00
Arabie-Saoudite	11,00	1,00
Autres pays arabes	14,00	1,20
<b>Amerique</b>	<b>40,00</b>	<b>3,50</b>
Canada	30,00	2,60
U.S.A	10,00	0,90
<b>Pays d'Afrique Sub-Saharienne</b>	<b>10,00</b>	<b>0,90</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1140,40</b>	<b>100,00</b>

Source : Direction de la statistique, Rabat

Tableau n°10

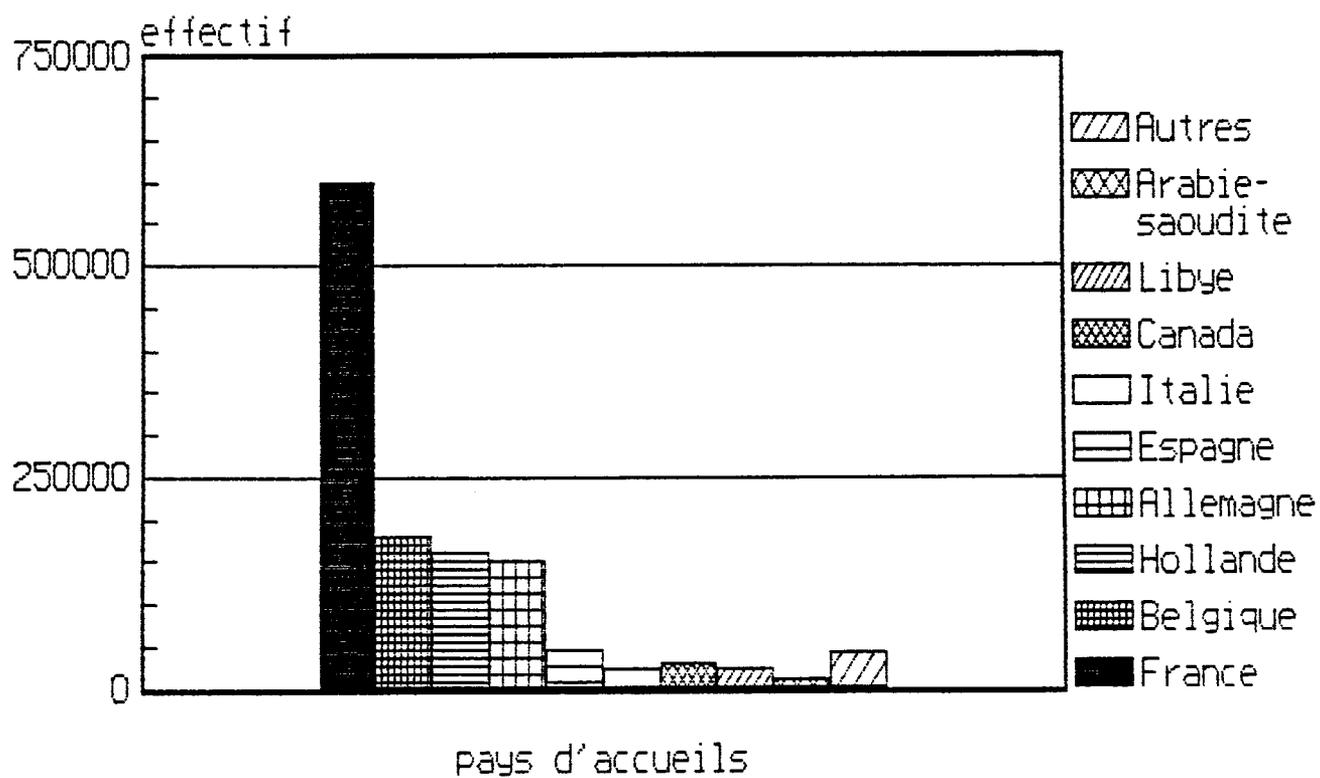
**Nombre de travailleurs Marocains à l'étranger  
selon quelques pays d'accueil : 1990**

<b>Pays d'accueil</b>	<b>Nombre de marocains</b>
France	605 222
Belgique	123 500
Hollande	120 000
R.F.A	43 779
Angleterre	15 000
Italie	15 000
Espagne	32 000
Canada	30 000
Pays-Scandinaves	5 926
Gibraltar	2 000
Iraq	6 651
Arabie-Saoudite	11 000
Libye	23 000
Tunisie	6 500
Autres pays	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 045 578</b>

Source : Ministère de l'Emploi, Rabat

Graphique n°2

Population marocaine résidente  
à l'étranger selon le pays d'accueil  
en 1990



Il ressort des deux tableaux ci-dessus, que d'une façon générale, l'ensemble des marocains résidant à l'étranger se porte à plus d'un million de personnes, dont la plupart se trouve en Europe occidentale (74%) puis dans les pays arabes (22%), enfin en Amérique (3%) et une partie non négligeable dans les pays d'Afrique Sub-Saharienne.

En effet, sur l'ensemble des ressortissants marocains travaillant à l'étranger, près de 44% se trouvent en France, ce qui représente 59% de ceux qui vivent en Europe occidentale.

La Belgique et les Pays-Bas viennent respectivement en deuxième et troisième position avec 14% et 13% d'immigrés marocains en Europe.

Par ailleurs, en ce qui concerne les pays arabes, l'émigration des marocains fait suite aux accords qui ont été passés entre le Maroc et ces pays, à noter que le plus ancien accord avec ces derniers date de 1981. Or, ce que nous voulons signaler ici, c'est que la quasi-totalité de l'émigration marocaine vers ces pays garde son aspect traditionnel, c'est à dire qu'il s'agit d'une émigration masculine de travailleurs seuls, à l'opposé de l'émigration vers l'Europe occidentale qui a dépassé ce stade en accueillant aussi les membres des familles des travailleurs immigrés. A savoir aussi que l'émigration internationale marocaine depuis son début jusqu'au années soixante dix, se faisait presque dans sa quasi-totalité vers la France, mais pendant ces derniers années, le mouvement des flux marocains a commencé à se diversifier pour concerner un nouvel ensemble de pays

occidentaux comme l'Italie, bien que ce dernier ait toujours été un pays d'émigration et non un pays d'accueil.

**III - 2 - EVOLUTION DE LA POPULATION MAROCAINE DANS CERTAINS  
PAYS EUROPEENS:**

Le tableaux ci-dessus nous donne une idée précise sur l'évolution de la population marocaine résidente à l'étranger:

Tableau n°11

**Evolution du nombre de marocains dans certains pays européens  
( en milliers )**

Années	France	Belgique	Pays-Bas	R-F-A	P.Scandinaves	Total
1968	84,2	21	12,6	18	N-D	135,8
1975	260	65,9	33,2	25,7	3,1	387,9
1982	431,1	110,2	93,1	42,6	4,8	680,9
1984	500	119	106,1	46	5	776,4
1990	600	180	160	150	6	1096

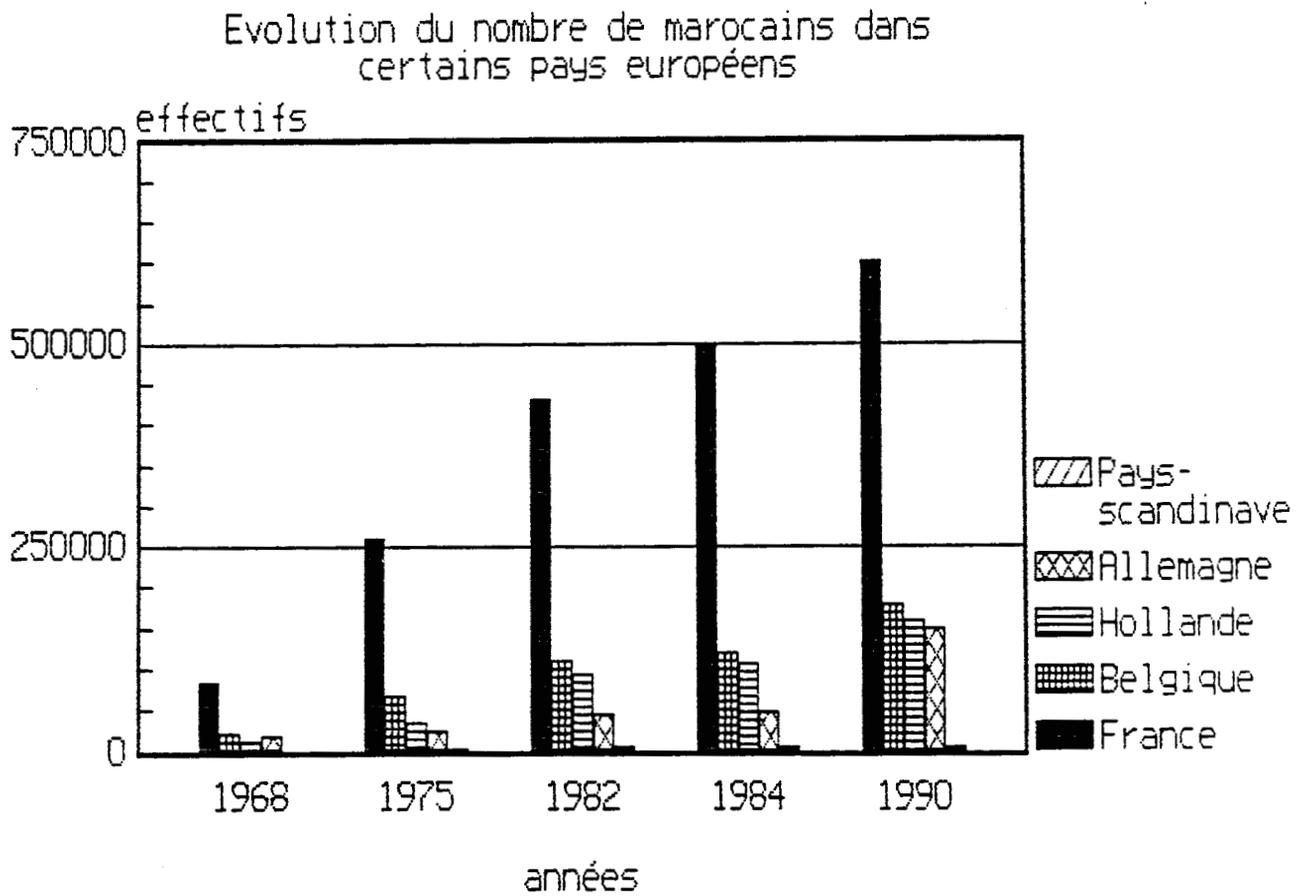
Source : Direction de la statistique Rabat

Note : N-D : Signifie non disponible



Le tableau ci-dessus nous montre l'évolution du nombre des marocains résident dans les pays étrangers les plus importants ( les pays scandinaves sont inclus en raison de la disponibilité de données statistiques, alors que les pays arabes ne le sont pas pour la raison contraire ). Cependant, cette limitation n'influe pas sur nos conclusions, étant donné que les pays inclus dans ce tableau représentent la majorité du nombre de marocains qui vivent à l'étranger. Il convient aussi de signaler que l'évolution du nombre de travailleurs marocains est le résultat de leur accroissement naturel et de leurs flux migratoires intarissables comme nous pouvons le voir dans le graphique suivant:

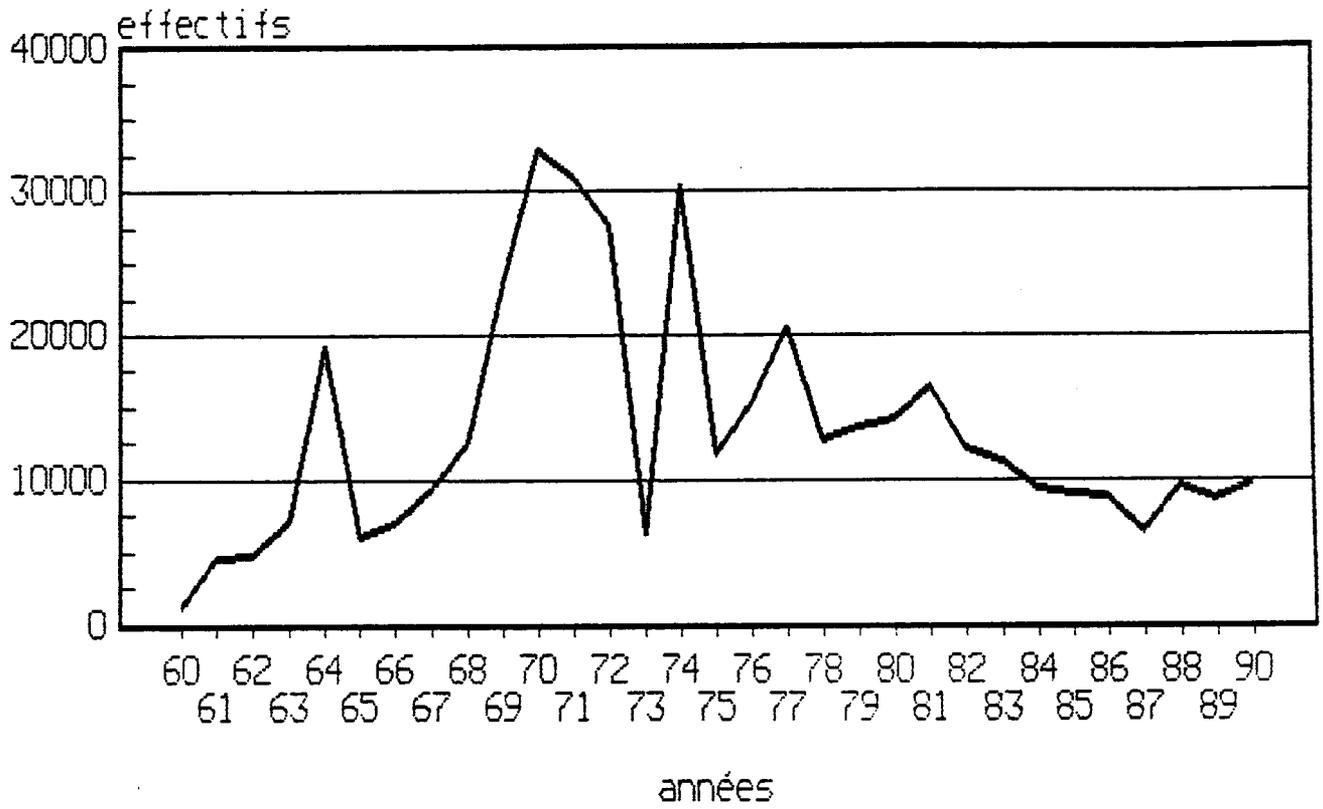
Graphique n°3



D'après le graphique ci-dessus et selon les chiffres publiés par la direction de la statistique marocaine, nous pouvons constater que de 1968 à 1984, le nombre des marocains dans les pays d'immigration a été multiplié par 5,6, et seulement par 1,3 entre 1984 et 1990. C'est au Pays-Bas que leur nombre a le plus augmenté, il a été multiplié par 8,4 entre 1968 et 1984, et par 1,5 entre 1984 et 1990. Par contre en R.F.A, il n'a été multiplié que par 2,6 entre 1968 et 1984, et par 3,2 entre 1984 et 1990, la R.F.A. enregistrant ainsi le plus petit accroissement. Pour la France, le nombre a été multiplié par 5,9 entre 1968 et 1984 et seulement par 1,2 entre 1984 et 1990. Cette évolution traduit en clair les différentes politiques d'immigration de ces pays, notamment celles du regroupement familial. Il faut toutefois souligner que l'évolution décrite ci-dessus ne tient pas compte des marocains résidant dans les pays arabes ( faute de la non disponibilité des statistiques ).

Donc, d'une manière générale la part des marocains à l'étranger a connu des variations et des changements suivant les politiques des pays d'accueil, et après avoir vu l'évolution des marocains dans certains pays européens, nous allons essayer maintenant de voir comment ont évolué les départs de ces derniers. Soulignons ici une seule différence : les statistiques sur lesquelles nous nous sommes basés cette fois-ci, ne concernent que les marocains qui ont émigré sous le contrôle du ministère du travail et des affaires sociales marocain comme le montre le graphique suivant :

Graphique n°4

Evolution de l'émigration internationale  
marocaine entre 1960 et 1990

D'après le graphique précédent, nous pouvons dire que bien que le Maroc ait vu partir au cours des décades précédentes des vagues humaines vers l'étranger qui ont pu affecter de façon très significative son taux d'accroissement. Il paraît néanmoins que les migrations internationales n'affecteront plus la croissance de la population marocaine, surtout avec les mesures prises par tous les pays de la C.E.E. envers le problème de l'immigration ( l'Italie et l'Espagne sont les dernier pays de la C.E.E. à avoir fermer leurs frontières en 1991 ).

Par ailleurs, nous pouvons estimer que l'émigration internationale marocaine pourrait se poursuivre même de façon très atténuée vers les pays de la C.E.E. ou vers les pays arabes du golfe et la Lybie, et qu'elle ne pourrait en aucun cas être neutralisée par un mouvement de retours massifs d'immigrés dans les années à venir.

Après avoir vu d'une façon très générale, l'émigration internationale des marocains vers l'étranger ainsi que son évolution, et avant de mettre en relief le cas des casablancais, nous allons prendre l'exemple de quelques régions marocaines connues par leur forte émigration, ce qui va nous permettre de bien apprécier le poids de l'émigration internationale casablancaise, par rapport à l'ensemble du Maroc.

### III - 3 - L'EXEMPLE DE QUELQUES REGIONS :

Toutes les études faites dans le domaine de l'émigration internationale marocaine vers l'étranger sont d'accord sur le

fait que l'on trouve parmi les régions marocaines les plus touchées par le phénomène de l'émigration :

- la région du Sud-Ouest (Agadir et l'ensemble du souss), qui constitue depuis déjà plusieurs décennies la première région d'émigration tant au niveau national qu'international, et que les premiers départs ont eu lieu vers l'Algérie et la Tunisie dès le début du siècle. En 1950, 2 071 migrants soussis (14) travaillent en Algérie. L'émigration des soussis s'est développée à partir des années trente, ils formaient en 1938, 95% des migrants marocains en France.

- La région du Nord-Est (d'El-Hoceïma à Oujda), qui s'est convertie elle aussi à travers le temps en un fief d'émigration. Contrairement aux migrants soussis dont le pays d'immigration est la France, ceux du Rif se trouvent répartis dans les différents pays de la C.E.E., en particulier la Belgique, les Pays-Bas, et la R.F.A.: plus de 50% (15) des migrants marocains en R.F.A. et aux Pays-Bas sont d'origine rifaine.

Par ailleurs, cela ne doit pas nous amener à croire que les autres régions du Maroc n'ont pas envoyé d'émigrés, car la plupart des départs enregistrés de 1969 à 1972 provenaient de quatre régions principales avec des différences plus ou moins fortes, ces régions sont :

- Le Nord-Est;
- Le Sud-Ouest;
- Le littoral atlantique (de Casablanca à Kénitra);

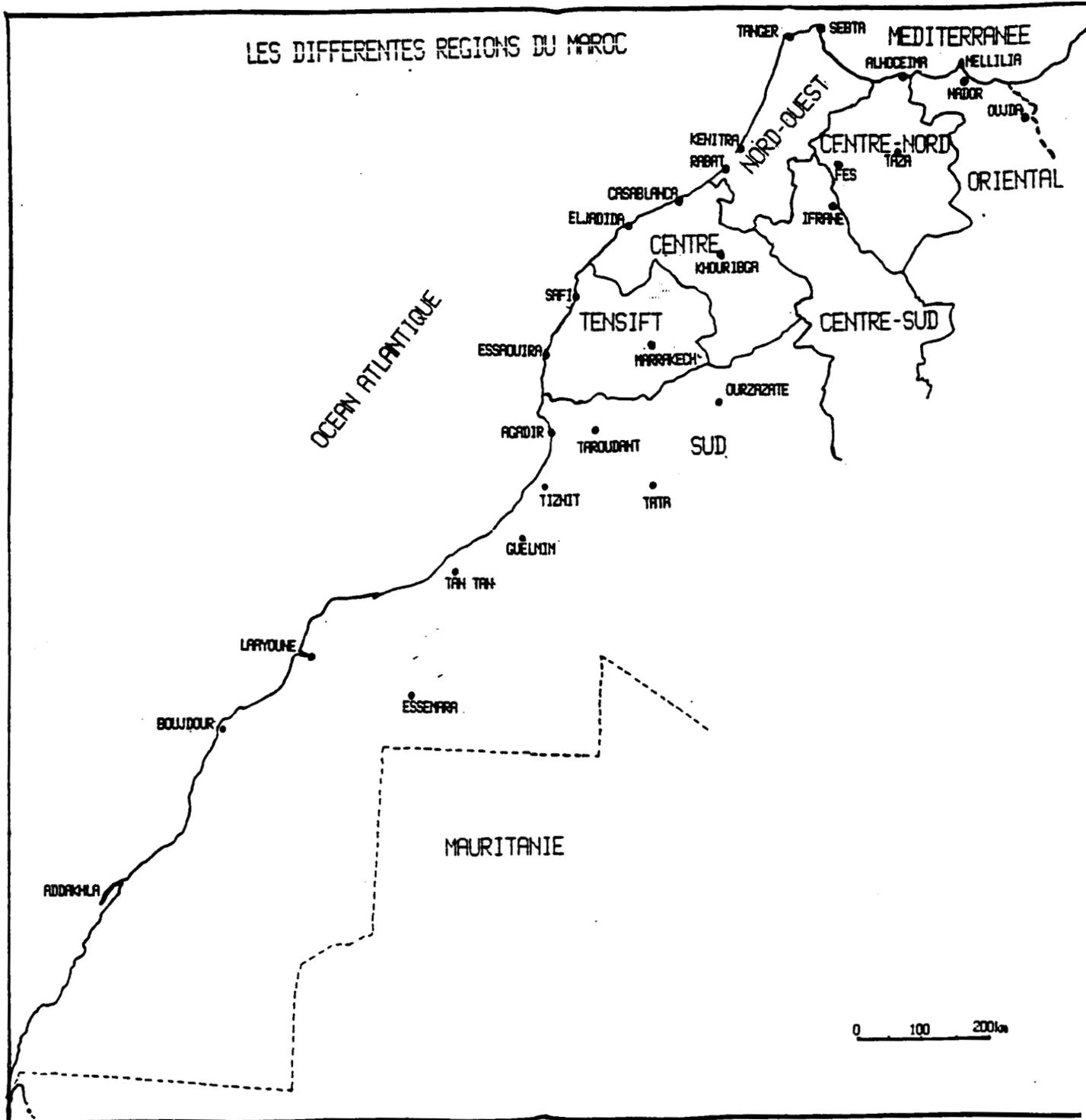
---

(14) Chiffre cité par A. Bakous "l'émigration des soussis"

(15) Bulletin éco. et soc. du Maroc, n°135, Rabat, 1977, p 98

- Le Saiss ( Fès, Meknès, les bordures prérimales et moyennes atlantiques); comme nous pouvons le voir sur la carte suivante:

Carte n°2



Source : MOULALI T. 1992, thèse de doctorat (nouvelle thèse) de géographie humaine.

Simplement, nous allons nous limiter à la région du Nord-Est (c'est à dire le Nord de la région du Centre-Nord et le Nord de la région Orientale), et la région du Sud-Ouest (c'est à dire, Agadir, Ourzazate, Tiznit et leurs provinces) parce qu'elles sont à notre avis les plus représentatives.

### III - 3 - 1 - LA REGION DU NORD-EST :

La région du Nord-Est du Maroc a envoyé officiellement à l'étranger entre 1969 et 1972, environ 36 200 travailleurs sur un total de 114 500 travailleurs (16), ce qui nous donne 31,6% de l'ensemble des départs du Maroc vers l'étranger. Ce fort pourcentage est dû sûrement aux effets des conditions naturelles de la région, car les montagnes du Rif et les chaînes qui les prolongent vers l'Est tout le long de la méditerranée, obligent les gens à s'entasser aux pieds de ces montagnes, ce qui rend cette région fortement peuplée et favorise une pression démographique. Les gens se sont anciennement installés dans cette dernière, malgré une aridité du climat toujours menaçante et des ressources limitées comme l'élevage par exemple. C'est pourquoi nous pouvons dire que l'émigration internationale dans cette région est une tradition très ancienne.

---

(16) Chiffre cité par J. Bonnet "Aspects géographiques de l'émigration marocaine" R.G.M, n°23-24, p 16

### III - 3 - 2 - LA REGION DU SUD-OUEST :

Région traditionnelle d'émigration aussi, elle a envoyé officiellement à l'étranger entre 1969 et 1972, 22 000 travailleurs (17) ce qui nous donne 19,2% de l'ensemble des départs du Maroc, et on peut dire que cette région présente beaucoup de ressemblances avec la région du Nord-Est, en ce qui concerne la forte densité de la population et l'entassement des habitants dans des endroits bien particuliers. Ceci nous donne ici aussi une pression démographique considérable. Cette dernière est apparue dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le phénomène migratoire s'est déclenché précocement et fait partie depuis plus d'un demi siècle de la vie courante, or s'il y a des ressemblances avec la région du Nord-Est, il y a aussi des différences sensibles concernant le degré et l'intensité de l'émigration vers l'étranger, car dans le Sud-Ouest, cette dernière ne constitue pas le seul moyen de trouver du travail pour gagner sa vie, le climat favorable de cette région favorisant la pratique des cultures maraîchères, notamment des tomates destinées dans la plupart des cas à l'exportation. Or, ces cultures nécessitent une abondante main-d'oeuvre, et le problème est que cette dernière fait souvent défaut et que des chefs d'exploitation embauchent ainsi des ouvriers qui ne sont pas nécessairement des ouvriers agricoles et qui viennent d'autres régions du Maroc, tandis que des ouvriers locaux quittent cette région. Ce paradoxe s'explique par l'attrait qu'exerce l'Europe occidentale sur cette région, car rien que les économies transférées par un

---

(17) Chiffre cité par J. Bonnet "Aspects géographique de l'émigration marocaine" R.G.M, n°23-24, p 16

émigré en France par exemple, permettent de payer trois ou quatre ouvriers, c'est pourquoi l'émigration internationale est plus que souhaitée dans cette région, voir dans l'ensemble du Maroc même si des différences régionales apparaissent, car dès le début des années soixante, l'émigration internationale a commencé à se développer dans l'ensemble du Maroc et a touché la région du centre dont fait partie la ville de Casablanca. C'est ce qui nous amène maintenant à l'étude du poids de l'émigration casablancaise par rapport à l'ensemble du Maroc.

### III - 4 - LE POIDS DE L'EMIGRATION INTERNATIONALE CASABLANCAISE PAR RAPPORT AU MAROC :

Après avoir vu d'une façon générale, l'émigration internationale au Maroc et l'exemple très sélectif des principales régions touchées par ce phénomène, nous allons essayer maintenant de mettre en évidence le problème de l'émigration internationale à Casablanca : nous allons essayer de voir quel est le poids de l'émigration internationale casablancaise par rapport à l'ensemble du Maroc, de voir quels sont les pays d'accueil des émigrés casablançais, de voir l'évolution de l'émigration casablancaise de la fin des années soixante à nos jours et de déduire enfin à partir de l'exemple casablançais, s'il y a eu des changements de fond dans le courant des flux migratoires internationaux du Maroc.

En effet, Casablanca comme nous l'avons vu est la ville formant l'unité économique et administrative la plus peuplée

du Maroc : au recensement général de la population de 1982 (dernier recensement), la ville de Casablanca comptait 2 436 664 habitants dont 24 000 étrangers ; la population estimée pour 1988 est de 2 998 000 habitants.

En ce qui concerne l'émigration internationale casablancaise, nous avons pu savoir grâce aux études précédentes sur la ville que Casablanca a envoyé de 1969 à 1972, plus de travailleurs à l'étranger qu'une autre région ou province du pays : 9 départs pour 1 000 habitants contre 7,4 pour l'ensemble du Maroc (18). des départs un peu moins nombreux ont eu lieu dans la préfecture de Rabat: 7,1 pour 1000 habitants.

Grâce aussi aux statistiques qui nous ont été fournies par le ministère du travail et des affaires sociales marocain (nous rappelons que ces statistiques ne concernent que les émigrés casablancais ayant obtenu un contrat de travail avec un pays étranger par le biais du ministère cité ci-dessus), nous avons découvert le poids de l'émigration casablancaise par rapport à l'ensemble du Maroc et par rapport aussi à quatre villes que nous avons choisi à titre d'exemple : Agadir, Al-Hoceïma, Beni Mellal, et Marrakech, pour une période de vingt ans, c'est à dire de 1968 à 1988. Avant de dégager les remarques que nous avons déduites au cours de notre analyse, nous proposons les tableaux suivants:

---

(18) Chiffre cité par J. Bonnet "Aspects géographiques de l'émigration marocaine" R.G.M, n°23-24, 1973, p 22

Tableau n°12

Etat des travailleurs émigrés selon la région  
d'origine et la destination ( Année 1968 )

Pays	Régions				
	Agadir	Al-Hoceïma	Beni Mellal	Casablanca	Marrakech
Allemagne	2			5	12
Angleterre	3			12	2
Algérie				4	
Arabie Saoudite					
Belgique					
Espagne				2	1
France	1320	235	19	791	593
Lybie	311	4	14	1626	334
Malie				1	
Hollande				5	
Sénégal				7	
Suisse	10			12	2
<b>Totaux</b>	<b>1646</b>	<b>239</b>	<b>33</b>	<b>2465</b>	<b>944</b>

Source : Ministère du Travail et des Affaires Sociales, Rabat

Tableau n°13

Etat des travailleurs émigrés selon la région  
d'origine et la destination ( Anné Année 1969 )

Pays	Régions				
	Agadir	Al-Hoceïma	Beni Mellal	Casablanca	Marrakech
Allemagne	1	15		37	ND
Angleterre	7	3	3	19	
Algérie				11	
Arabie Saoudite					
Belgique				4	
Espagne				7	
France	2578	417	344	1921	
Hollande	1	1		60	
Italie				2	
Lybie	185	17	27	1836	
Sénégal				1	
Suisse	1			2	
<b>Totaux</b>	<b>2773</b>	<b>453</b>	<b>374</b>	<b>3903</b>	<b>ND</b>

Source : Ministère du Travail et des Affaires Sociales, Rabat

Note : N-D, Signifie non disponible

Tableau n°14

Etat des travailleurs émigrés selon la région  
d'origine et la destination. ( Année 1970 )

Pays	Régions				
	Agadir	Al-Hoceïma	Beni Mellal	Casablanca	Marrakech
Algérie		2		9	1
Allemagne	13	53	3	42	15
Angleterre	4	10	1	30	21
Arabie-Saoudite				1	
Belgique	32	2		34	
Côte d'Ivoire				1	
Danemark				2	
France	2393	994	375	3037	2233
Grèce				2	
Hollande	444	99	75	480	259
Italie	3			5	6
Lybie				229	1
Norvège		1		2	1
Monaco				2	1
Suède				3	
Suisse				2	14
Totaux	2889	1101	454	3881	2552

Source : Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Rabat

Tableau n°15

Etat des travailleurs émigrés selon la région  
d'origine et la destination ( Année 1977 )

Pays	Régions				
	Agadir	Al-Hoceïma	Beni Mellal	Casablanca	Marrakech
Allemagne	15			1	15
Angleterre		3		1	2
Arabie-Saoud	227		2	316	38
Autriche	1			1	2
Belgique				3	
Cameroune				1	
Canada				1	
Côte d'Ivoire				2	
Egypte				2	
Espagne				3	6
France	184	884	114	437	716
Gabon				1	1
Grèce				1	
Guinée				1	1
Hollande				1	
Italie	1		1	38	
Lybie	482	153	179	1412	247
Mauritanie				7	
Monaco				1	1
sénégal				1	
suisse	4			3	
Tunisie	4		1	36	9
U.S-A				1	
Venezuela				2	
Totaux	918	1040	297	2273	1038

Source : Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Rabat

Tableau n°16

Etat des travailleurs émigrés selon la région  
d'origine et la destination. (Année 1978)

Pays	Régions				
	Agadir	Al-Hoceïma	Beni Mellal	Casablanca	Marrakech
Allemagne	21			2	29
Angleterre					
Arabie-Saoud	4	1	4	278	22
Côte d'Ivoire				2	1
Egypte				2	
Espagne				1	
France	216	1001	112	409	362
Gabon				1	1
Grèce				1	
U-S-A				1	
Iran				1	
Irak				1	
Italie				10	
Jordanie				1	
Koweït				2	3
Mauritanie				6	
Suisse	19			3	3
Tunisie				29	2
Guinée	1				
Suède	7				
<b>Totaux</b>	<b>268</b>	<b>1002</b>	<b>116</b>	<b>751</b>	<b>425</b>

Source : Direction de la statistique, Rabat

Tableau n°17

Etat des travailleurs émigrés selon la région  
d'origine et la destination. ( Année 1982 )

Pays	Régions				
	Agadir	Al-Hoceima	Beni Mellal	Casablanca	Marrakech
Allemagne	13	1		6	
Angleterre		1		7	4
Espagne	7	1		9	5
France	243	548	60	209	141
Canada				6	
Italie			1	15	5
Côte d'Ivoire			1	13	
Danemark				12	
Suisse	10			4	2
Arabie-Saoudite	6		1	452	33
Suède		1			
Sénégal				5	
Panama				4	
Guinée			2	6	
Irak	2	9	174	2119	31
Tunisie	7	1		97	4
Jordanie				7	5
Sultanat-Oman			1	2	
Koweït				19	1
Emirat-A-U				9	
Elyamen				15	1
Katar	2		1	2	
U-S-A				1	
Hollande				11	
Grèce				2	
Gabon				1	
<b>Totaux</b>	<b>290</b>	<b>562</b>	<b>241</b>	<b>3033</b>	<b>232</b>

Source : Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Rabat

Tableau n°18

Etat des travailleurs émigrés selon la région  
d'origine et la destination. ( Année 1986 )

Pays	Régions				
	Agadir	Al-Hoceïma	Beni Mellal	Casablanca	Marrakech
Italie				2	
Suisse	3				
Suède		1		2	
Côte d'Ivoire			1	29	
Canada				9	1
Autriche	1				
Guinée				26	
Monaco				2	
Espagne				1	
Panama				1	
Angleterre				4	4
Arabie-Saoudite	25		4	378	34
Belgique				2	
Koweït	1			23	
Emirat-A-U	2		21	90	5
Irak	2		10	114	9
France	81	174	32	104	178
Allemagne	2			1	
Lybie	79	2		586	119
Sultanat-Oman			12	20	14
Mauritanie	1		6	5	1
Katar				9	1
Yemen			4	15	
Jordanie	1		3	4	1
Grèce			2	44	
Soudan				45	
Sénégal				1	1
Norvège	1			2	
U-S-A				2	
Finlande		1		2	
Syrie				1	
Tunisie	1			2	
Egypte				2	
Totaux	200	178	95	1528	368

Source : Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Rabat

Tableau n°19

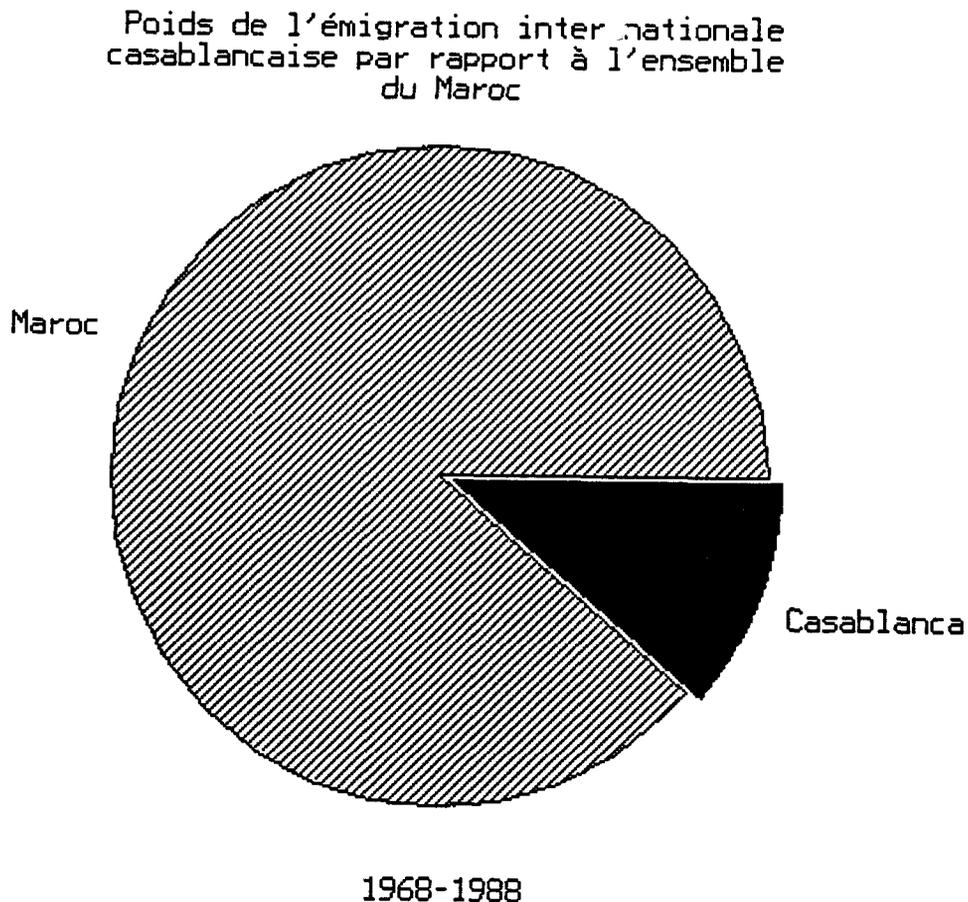
Etat des travailleurs émigrés selon la région  
d'origine et la destination. ( An ( Année 1987

Pays	Régions				
	Agadir	Al-Hoceïma	Beni Mellal	Casablanca	Marrakech
Italie			38	2	1
Suisse	3			2	
Suède				7	
Côte d'Ivoire				21	1
Canada				5	1
Autriche	1			1	
Guinée				2	1
Monaco				1	
Espagne				3	1
Australie				1	
Angleterre				1	
Arabie-Saoudite	18		7	621	41
Belgique				1	
Koweït	1	2		25	1
Emirat-A-U	4		14	76	3
Irak	2		2	83	3
France	72	160	17	93	153
Allemagne	3			1	1
Algérie				1	
Sultanat-Oman			1	13	3
Mauritanie					
Katar				5	
Yemen			1	4	
Jordanie				36	
Grèce			13	3	
Bahreine	1		5	10	
Sénégal	1			1	
Norvège	1			2	
U-S-A				1	5
Gabon				2	6
Chine				10	
Tunisie	4				
Totaux	111	162	98	1057	221

Source : Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Rabat

L'analyse des tableaux précédents, nous montre qu'au cours d'une période de vingt ans (1968-1988), sur un total de 335 599 travailleurs ayant quitté le Maroc sous le contrôle du ministère de travail et des affaires sociales marocain, la ville de Casablanca a envoyé à son tour pour la même période 42 266 travailleurs vers l'étranger, ce qui lui donne un taux de participation dans le circuit des flux de l'émigration internationale marocaine vers l'étranger de 12,6% comme on peut le schématiser dans le graphique suivant :

Graphique n°5



Avant d'entrer dans une analyse plus détaillée sur le poids de l'émigration internationale casablancaise par rapport à l'ensemble du Maroc, puis ensuite par rapport aux quatre villes marocaines précitées, nous proposons le graphique ci-dessous qui retrace les différentes étapes de l'évolution de l'émigration internationale marocaine en général et casablancaise en particulier :

Graphique n°6

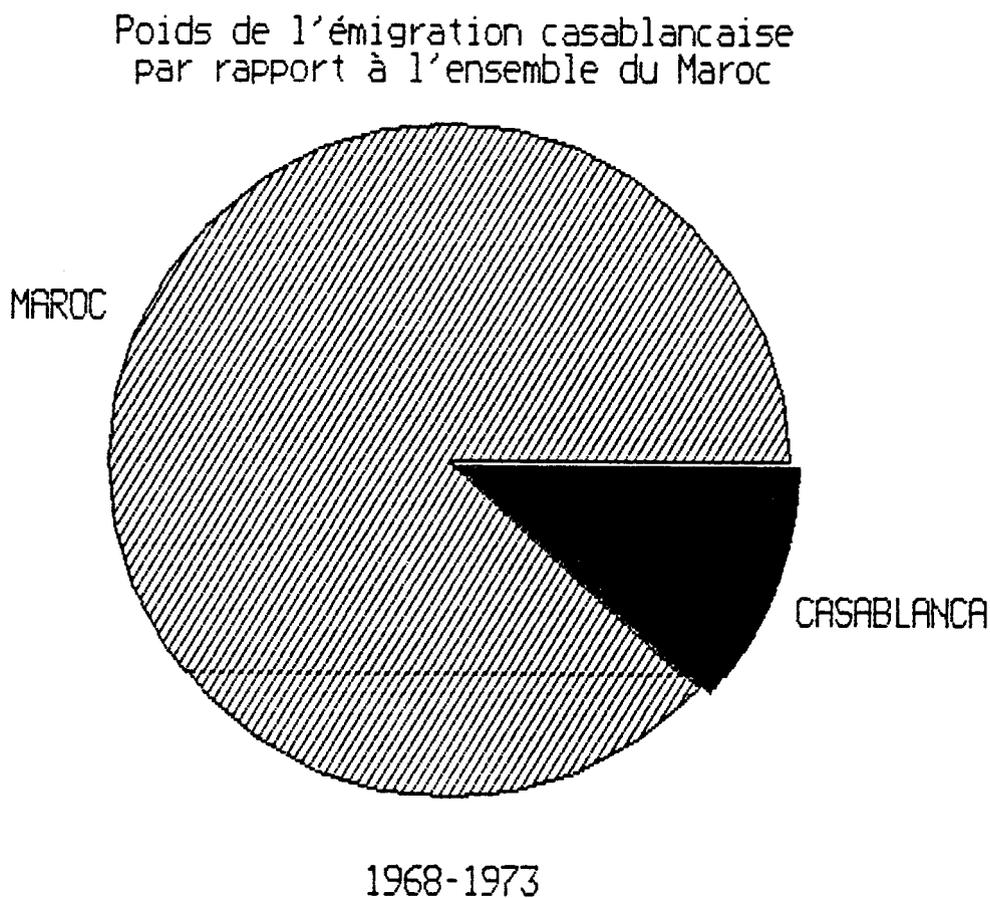
Evolution de l'émigration casablancaise par rapport à l'ensemble du Maroc de 1968 à 1988



Pour commenter le graphique ci-dessus, nous allons procéder à une étude par périodes dont chacune représente cinq années :

En effet, pour la période 1968-1973: sur un total de 133 633 travailleurs émigrés ayant quitté le Maroc pour l'étranger, la ville de Casablanca a envoyé 17 742 travailleurs ce qui lui donne un poids de 13,2% par rapport à l'ensemble du Maroc pour cette période comme le montre le graphique suivant:

Graphique n°7



En ce qui concerne cette période, on peut déduire les remarques suivantes:

L'absorption presque totale des flux migratoires casablancais par deux pays étrangers seulement : la France et la Lybie.

L'arrêt de la demande lybienne concernant la main d'oeuvre casablancaise en 1970, et son remplacement par la demande hollandaise.

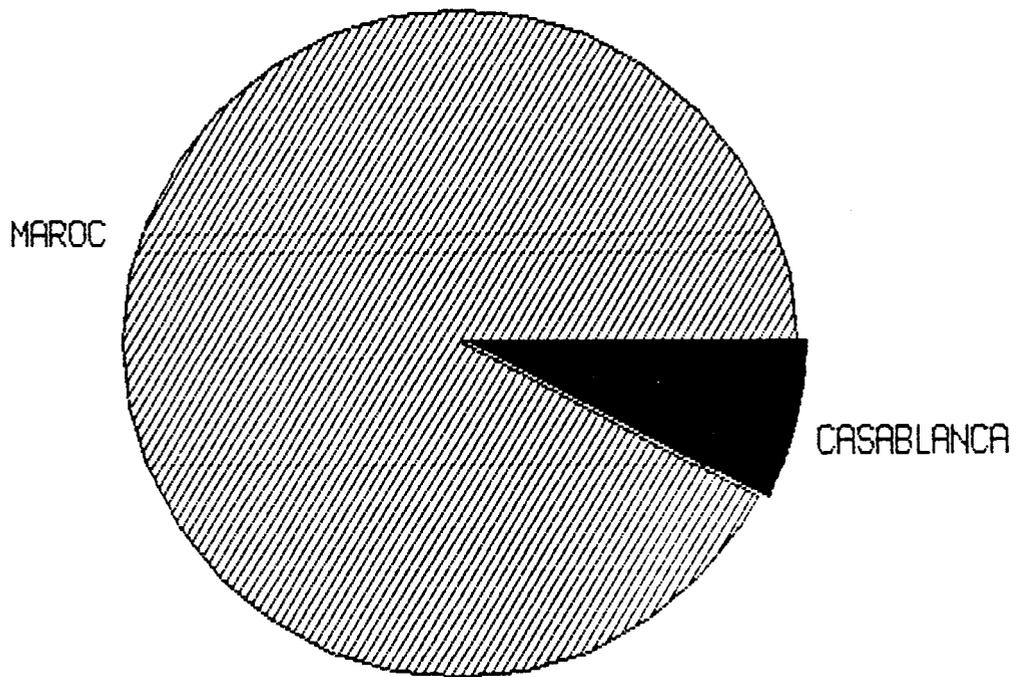
C'est la période dans laquelle les sorties de la ville de Casablanca vers l'étranger ont atteint leur maximum.

La fin de cette période, c'est à dire "1973" marque aussi la chute brutale des sorties vers l'étranger, que l'on peut expliquer par la crise économique mondiale provoquée par la hausse des prix du pétrole, qui a provoqué en parallèle une baisse de la demande de la main-d'oeuvre marocaine en général et casablancaise en particulier par le patronat étranger.

Pour la période 1974-1978: sur un ensemble total de 91 009 travailleurs émigrés qu'avait envoyé le Maroc vers l'étranger, la ville de Casablanca a envoyé 7 654 travailleurs, ce qui représente un rapport de 8,4% avec l'ensemble du Maroc comme le montre le graphique ci-dessus :

Graphique n°8

Poids de l'émigration casablancaise  
par rapport à l'ensemble du Maroc



1974-1978

Par ailleurs, pour cette période nous avons noté les remarques suivantes :

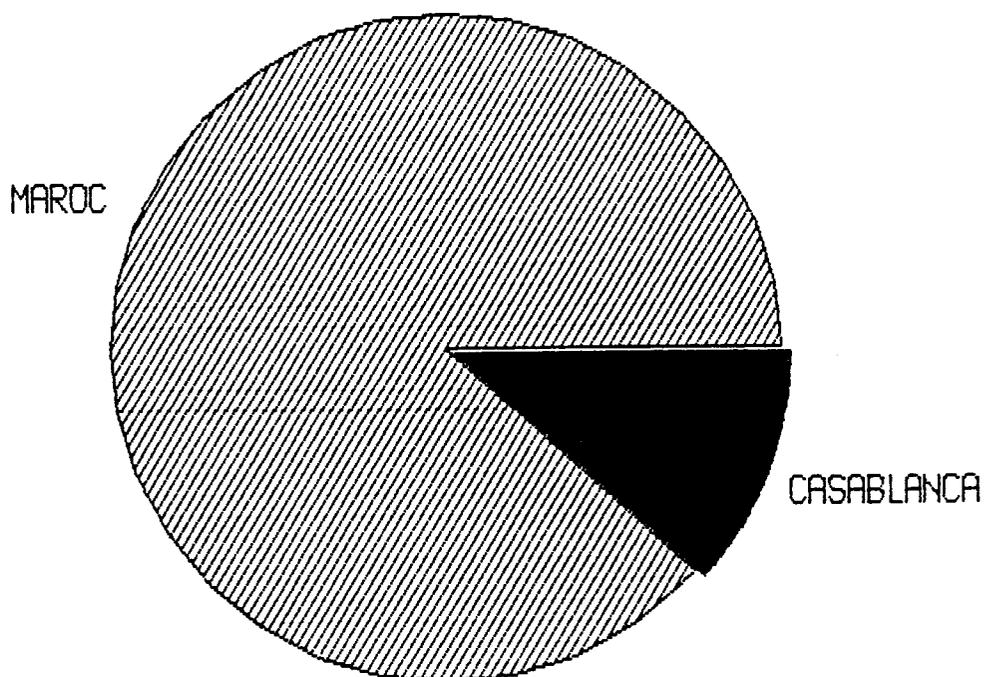
- La réapparition de la demande lybienne en 1975, et sa régression à partir de 1978.

- L'apparition de la première demande de l'Arabie-Saoudite en 1978, qui va prendre en quelques sortes le relais de la Lybie.

Pour la période 1979-1983, le Maroc a envoyé vers l'étranger près de 67 656 travailleurs, et sur cet ensemble la ville de Casablanca a envoyé 9 010 travailleurs, ce qui représente un pourcentage de 13,3% comme nous le montre le graphique suivant :

Graphique n°9

Poids de l'émigration casablancaise  
par rapport à l'ensemble du Maroc



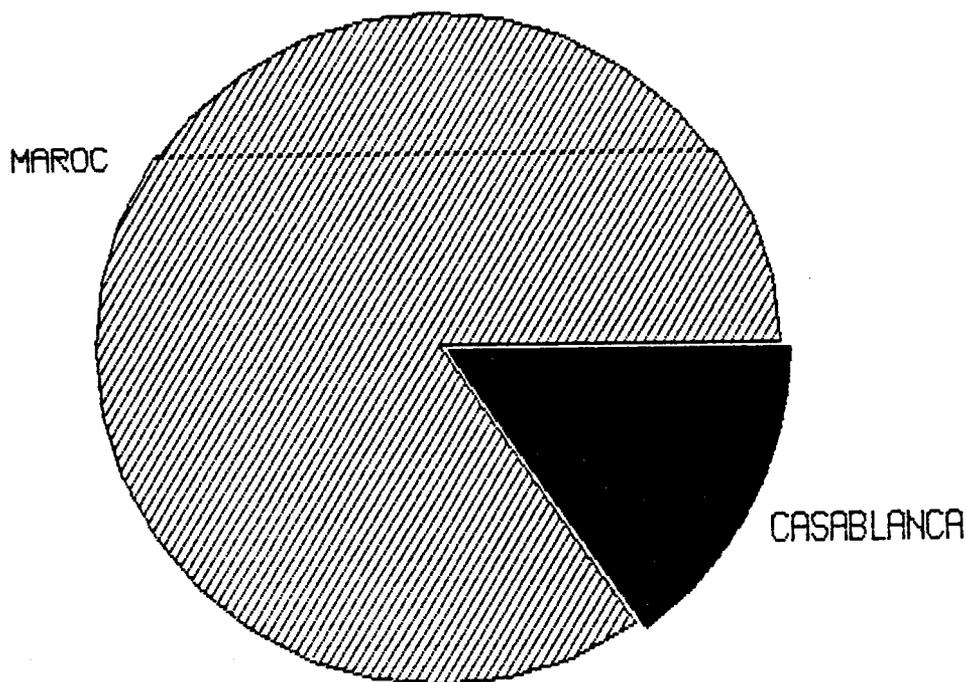
1979-1983

Reste à signaler que pendant cette période, on peut noter l'apparition de la première demande irakienne en 1979, ce qui veut dire qu'il y a de plus en plus une concentration des flux migratoires internationaux marocains vers les pays arabes.

Enfin, pour la dernière période 1984-1988: sur un ensemble total de 43 301 travailleurs émigrés qu'avait envoyé le Maroc vers l'étranger, la ville de Casablanca a envoyé 7 860 travailleurs, le rapport étant là de 18% avec l'ensemble du Maroc comme le montre le graphique ci-dessus :

Graphique n°10

Poids de l'émigration casablancaise  
par rapport à l'ensemble du Maroc

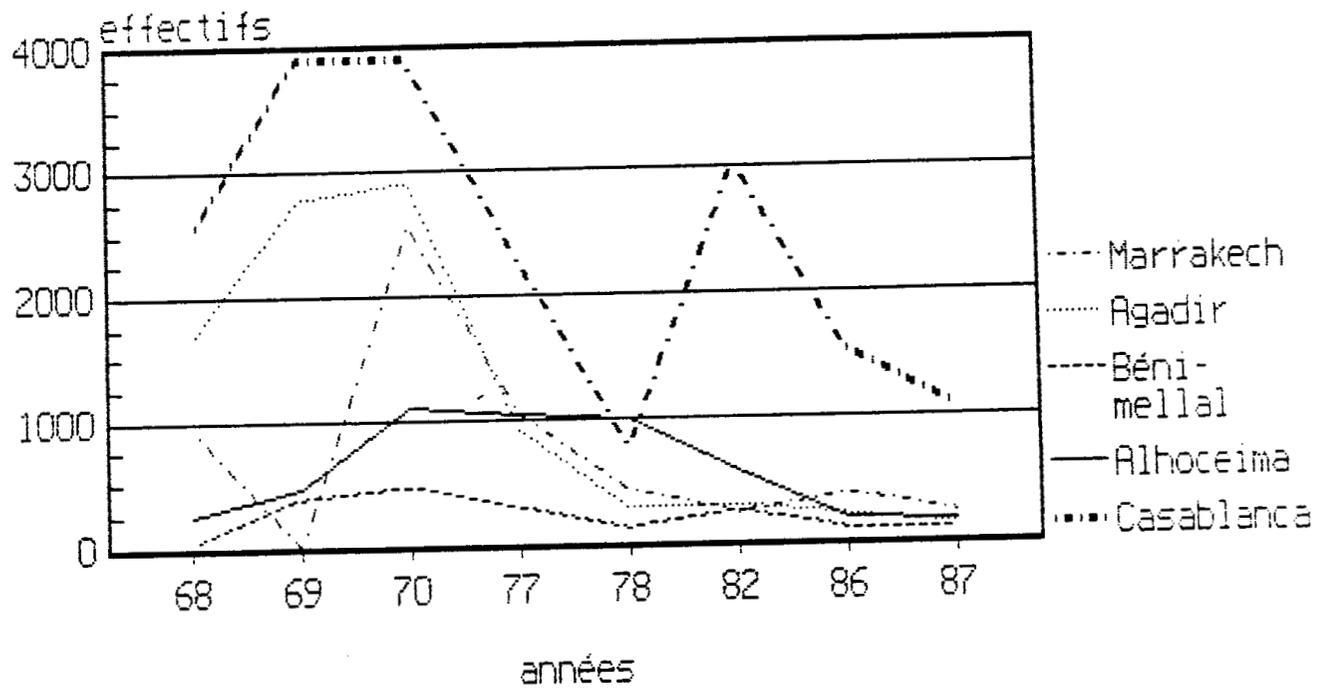


1984-1988

Par ailleurs, en comparant le poids de l'émigration internationale casablancaise avec celui des quatre villes que nous avons prises à titre d'exemple, nous avons noté que le taux des sorties de la ville de Casablanca a toujours été supérieur à celui des quatre dernières, sauf en 1978, où Casablanca a été dépassée pour la première fois par la ville d'Al-Hoceïma comme on peut le voir dans le graphique qui suit:

Graphique n°11

Comparaison de l'émigration internationale casablancaise avec quelques villes du Maroc de 1968 à 1987



Pour conclure ce chapitre, nous pouvons dire d'une façon générale que quand les flux migratoires marocains à destination de l'étranger diminuent, le poids des flux migratoires casablancais progresse, ce qui veut dire qu'on est devant une émigration internationale qui devient de plus en plus sélective, car il ne faut pas oublier que ces travailleurs ont émigré par le biais du ministère de travail et des affaires sociales du Maroc, ce qui veut dire que ceux qui ont eu la chance de décrocher un contrat de travail, sont ceux qui ont une qualification dans un domaine bien précis.

Donc, cette nouvelle vague d'émigration ne concerne que les travailleurs ayant une qualification, voir une grande compétence, et c'est là où il y a le point de différence entre l'émigration internationale spontanée qui s'est dirigée en quasi-totalité vers l'Europe occidentale (surtout vers la France), qui avait besoin en premier lieu de bras forts et solides, tandis que l'émigration contrôlée s'est dirigée plutôt vers les pays arabes du golfe. Cette émigration est très sélective, car elle n'embarque que les candidats qui ont une qualification précise.

Encore faible, ce mouvement d'ouvriers qualifiés d'origine urbaine ( les casablancais surtout ) est très inquiétant, car à notre avis, c'est une perte grave pour un pays comme le notre qui ne devrait pas avoir de trop de tous ses ouvriers qualifiés et doit faire le nécessaire pour stopper cette nouvelle hémorragie.

Nous n'allons pas conclure ce chapitre sans ajouter d'autres remarques : c'est que les flux migratoires

casablancais vers l'étranger ( contrôlés par le ministère du travail marocain ) sont passés par trois étapes principales.

a - La concentration des sorties des travailleurs casablancais vers l'Europe occidentale en générale et vers la France en particulier.

b - Le changement de la destination des flux migratoires, de l'Europe occidentale vers les pays arabes du golfe, car avant le choc pétrolier de 1973, l'émigration internationale casablancaise à destination de ces pays était encore bien modeste, mais après 1973, dans l'euphorie de la flambée de la rente pétrolière et du "boom" des investissements qui l'a accompagné, l'appel à la main-d'oeuvre casablancaise s'est brusquement accru, mais le problème est que malgré la qualification de cette dernière, son but premier était de fournir un bien-être immédiat aux nouveaux riches plus que de construire l'économie.

Par ailleurs, on peut signaler que tout est fait pour empêcher cette main-d'oeuvre de se fixer dans ces pays, c'est pourquoi ils ont eu recours au ministère du travail marocain pour gérer la limitation de la durée de séjour, tout en oubliant que leur essor économique est extrêmement fragile, car il ne repose que sur l'exportation de pétrole et qu'ils sont soumis à de brusques variations conjoncturelles, liées aux fluctuations de la rente pétrolière. Les ressources tirées du pétrole ont décliné durablement semble-t-il sous le double effet de la baisse du prix et du recul de la demande et ne permettent plus de faire face aux ambitieux programmes de développement de la période de pleine prospérité.

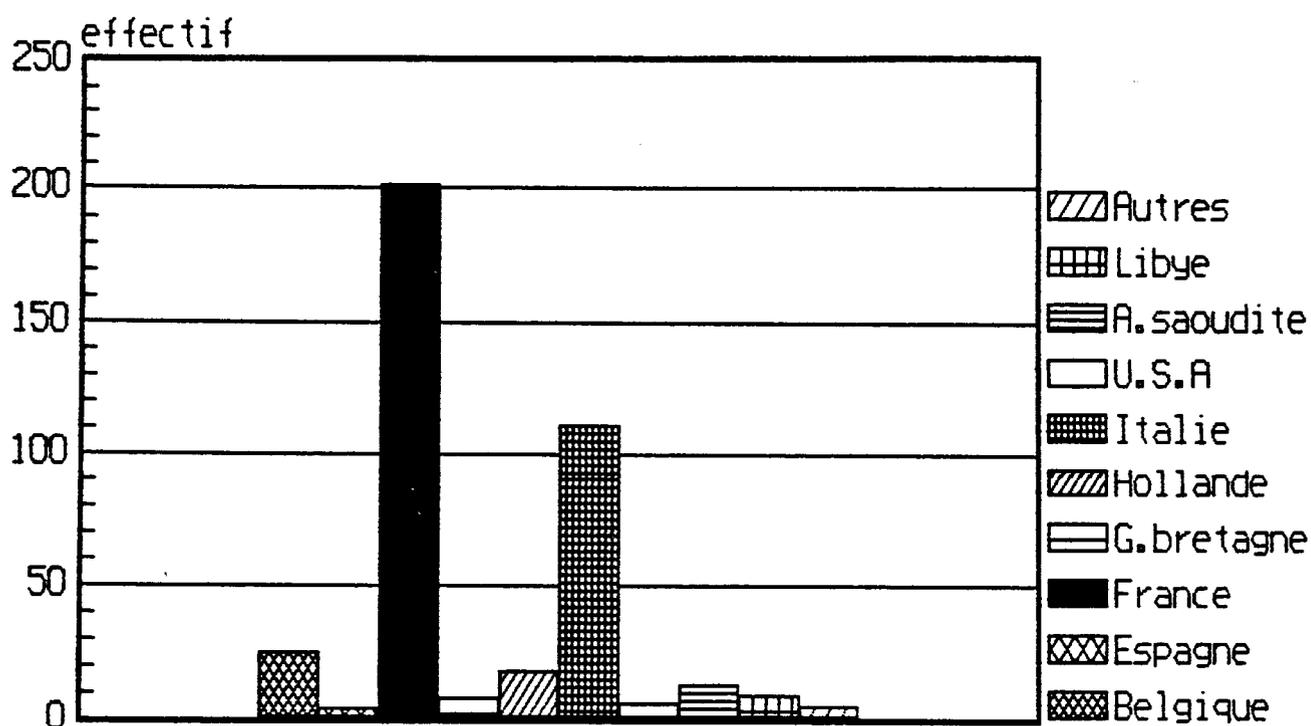
Il n'est pas exclu donc, que la chute régulière de la rente pétrolière depuis le début des années quatre vingt, ait ouvert une ère de rigueur pour ces pays pétroliers et entraîne des mouvements considérables de retour à Casablanca. C'est ce que nous avons pu vérifier lors de notre enquête dans cette dernière : 12% des retours définitifs proviennent de ces pays.

Reste à savoir que la guerre du golfe a eu des effets négatifs sur le processus migratoire marocain en général et casablançais en particulier, car aucun départ vers ces pays n'a été enregistré depuis le premier jour de l'envahissement du Koweït par l'armée irakienne ( le 02-08-90 ).

Par ailleurs, d'après notre enquête auprès des émigrés casablançais qui vivent toujours à l'étranger, 50% des enquêtés ont comme pays d'immigration la France, 28% l'Italie, et 4% seulement les pays arabes du golfe comme le montre le graphique suivant :

Graphique n°12

Pays d'immigration des Emigrés  
Casablancais non-réinstallés



les non-réinstallés

L'étude du graphique ci-dessus nous montre le point de différence entre l'émigration contrôlée par le ministère du travail marocain qui avait eu tendance à se diriger presque dans sa quasi-totalité vers la France dans les années soixante, et puis vers la Lybie et les pays arabes du golfe au cours des années soixante dix, et l'émigration spontanée qui a tendance à se diriger plutôt vers l'Italie à partir des années quatre vingt. Nous pouvons dire que le cas de ce dernier pays nous a beaucoup surpris, surtout quand on sait que l'Italie est un pays d'émigration aussi, et que certains secteurs de la vie économique italienne souffrent d'une carence de main-d'oeuvre, en raison de la rémunération très modeste, de l'aspect pénible des travaux et surtout de la déconsidération de certains métiers.

Ce vide laissé par les autochtones est dû à des distorsions sectorielles qu'une main-d'oeuvre marocaine jeune, abondante, souple et peu exigeante vient corriger. Ce qui nous ramène à conclure que des changements sont survenus dans la destination des flux migratoires marocains et qu'à côté du courant de l'émigration classique vers la France, il s'est développé un nouveau courant vers les pays arabes pétroliers et vers l'Italie.

Enfin, on peut se demander si ces émigrés qui ont quitté Casablanca, ont été remplacé par des ruraux.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, le rayonnement économique de Casablanca a suscité des idées fausses chez les ruraux qui se sont entassés dans cette dernière, de plus l'exode rural a toujours pris des proportions assez alarmantes jusqu'à ce que la ville ne

devienne incapable de les insérer tous dans une activité productrice.

L'étude de R. Escalier sur la population citadine du Maroc a montré que la ville a reçu environ un million de migrants depuis le début du siècle et que le nombre d'arrivants aurait été multiplié par 100 puisqu'il est passé de 500 entre 1907-1911, à environ 50 000 au cours des années 70-80. Casablanca a attiré 30% de la migration nette du Maroc, mais entre 1971 et 1982, sa part est tombée à 15%; de plus entre 1981 et 1991, la croissance démographique de cette dernière est due en majeure partie à l'excédent des naissances sur les décès (2,3%), car l'immigration rurale ne dépasse pas actuellement 1% par an, elle est d'ailleurs probablement ralentie par les difficultés de vie à Casablanca, notamment les conditions de logement et le sous-emploi qui affecte les jeunes casablançais et qu'on peut considérer comme un frein important aux migrations vers Casablanca.

C H A P I T R E      I V

#### IV - ETUDE DE L'EMIGRE CASABLANCAIS :

##### IV - 1 - ETUDE DE L'EMIGRE AVANT SON DEPART A L'ETRANGER :

##### IV - 1 - 1 - MODE DE RECRUTEMENT :

Avant d'étudier les caractéristiques démographiques, sociales, culturelles et professionnelles de l'émigré casablançais. Nous allons voir les différences qui existent dans le mode d'embauche, entre un émigré casablançais et un émigré appartenant à une autre région du Maroc surtout dans le Sud-Ouest.

Nous allons donc mettre en évidence, les différentes techniques utilisées pour l'embauche des marocains. Ces dernières varient selon les régions, car d'après les interviews qui nous ont été accordé par quelques responsables étrangers, dans chaque région du Maroc, une méthode de recrutement "spécifique à sa population" est utilisée.

En effet, durant notre enquête à Casablanca, nous avons remarqué que le patronat européen, principalement le patronat français, utilisait deux techniques différentes, pour le choix et la sélection des marocains candidats à l'émigration.

Examinons la technique de deux responsables français, chargés de l'embauche de la main-d'oeuvre marocaine pour des sociétés françaises. Monsieur "F. Mora". (actuellement en retraite), était chargé du recrutement des marocains dans la région du Sud-Ouest. Ces embauches avaient pour destination les Houillères du Nord-Pas-de Calais (H.B.N.P.C.), "J. Dahoui", responsable de l'Office des Migrations Internationales (O.M.I) à Casablanca.

Voyons maintenant les méthodes et les techniques utilisées par chacun de ces responsables.

**IV - 1 - 1 - 1 - MODE DE RECRUTEMENT DANS LA REGION DU SUD-  
OUEST MAROCAIN :**

Dans cette région, le recrutement était presque exclusivement destiné aux mines des Houillères du Nord-Pas-de Calais de la France. Il était assuré par le département de la main-d'oeuvre étrangère des H.B.N.P.C en liaison avec l'O.N.I, de Paris ainsi que sa mission permanente de Casablanca (O.M.I) avec la collaboration des autorités marocaines.

Le Sud-Ouest du Maroc est devenu la cible privilégiée du recrutement depuis 1956, où des hommes de 21 à 31 ans reconnus aptes aux travaux sont sélectionnés.

La technique de recrutement de monsieur F. Mora était comme suit : le candidat passe devant lui, le torse nu pour un premier tri, il ne faut pas être atteint d'une maladie contagieuse, ne présenter ni amputation ni déformation. Par ailleurs, les personnes ayant eu des démêlés avec la police nationale marocaine, n'ont aucune chance de partir à l'étranger.

Il "trie" des heures et des heures au point dit-il: << que mes mains bleussent au contact des corps imprégnés de la teinture des vêtements...>>, il ajoute aussi: << ... tous passent devant moi, depuis 1956, je parcours la zone de la vallée du Souss et j'ai dépassé les soixante mille embauchés dans le Nord de la France...>>.

Le candidat choisi ira par ses propres moyens passer une visite médicale à Marrakech. Ensuite commencera la longue procédure administrative avec les ministères et l'O.M.I de Casablanca. Quelques mois plus tard, il embarquera pour le Nord de la France.

Ceux qui sont déclarés "bon pour le service", deviendront des immigrés en France. Tous, ont été au préalable approuvé par les autorités locales et par les services médicaux marocains. Il ne faut pas oublier que le gouvernement et le patronat français mettent en place (c'est à dire au Maroc), une sélection médico-sanitaire. Quand elle s'effectue à Casablanca, celle-ci est bien plus rigoureuse qu'on ne le croit. Les critères appliqués d'apparence très primaires, sont très efficaces (l'insuffisance "statur pondérale" a été la première cause médicale de l'élimination de nombreux candidats). En terme plus simple, les petits et les maigres ont été écartés, comme à l'examen militaire.

Les critères de base pour le recrutement d'un candidat à l'émigration internationale, étaient donc basés sur le physique: la force et la robustesse étaient de rigueur ce qui n'était pas le cas des casablançais.

#### IV - 1 - 1 - 2 - MODE DE RECRUTEMENT A CASABLANCA :

Il y a trente ans, l'émigration internationale marocaine était presque exclusivement rurale.

Les émigrés ruraux ne connaissaient pas trop le monde industriel. Ils étaient d'une manière générale, des hommes qui n'avaient que des capacités physiques pour pouvoir résister

aux conditions climatiques<sup>de</sup> l'Europe occidentale. Ils seraient aussi capables de supporter les conditions pénibles de travail. A l'époque, on avait simplement besoin de ruraux jeunes, résistants et très robustes; pour les assigner ensuite dans les zones les plus dures de la production économique occidentale.

L'émigration internationale casablancaise n'était donc pas trop intéressante. La période de forte croissance de l'Europe et le développement économique de l'industrie occidentale, explique l'émigration vers l'étranger de certains travailleurs casablancais. Il existait une forte demande d'ouvriers qualifiés.

Par ailleurs, nous distinguons une différence notoire entre les émigrés casablancais et ceux des autres régions du Maroc. L'embauche pour l'étranger à Casablanca a toujours été limitée, jusqu'au moment où le besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée apparaît. Pour exemple, citons les usines comme Thomson, Peugeot, Renault où le travailleur doit avoir des connaissances qui lui permettront d'accomplir sa tâche correctement. Le patronat étranger s'est donc tourné vers Casablanca, sachant très bien qu'il y a une différence entre une main-d'oeuvre rurale et une main-d'oeuvre urbaine. Cette dernière est plus facile à adapter aux travaux sophistiqués, surtout en électronique, parce qu'il serait très difficile de confier un tel travail à un rural, qui n'a que l'habitude du travail des champs. Là, nous pouvons voir et faire la différence, entre le mode de recrutement des travailleurs casablancais et celui des émigrés appartenants aux autres régions du Maroc.

Les critères changent d'une façon tout à fait radicale. Si la notion de base d'embauche des candidats ruraux a toujours été basée sur l'état physique c'est à dire sur la force et la robustesse, chez les candidats casablancais les tests "psycho-techniques" prédominaient sur le physique. La notion d'intelligence et d'habileté l'emporte largement sur la notion physique de l'individu.

D'ailleurs, pendant l'entretien que monsieur J. Dahoui, responsable de l'O.M.I, nous a accordé lors de notre enquête à Casablanca, nous pouvons extraire : << ... la sélection des émigrés casablancais n'était pas basée sur la capacité physique du candidat à l'émigration comme dans le monde rural marocain, mais elle était basée en premier lieu, sur les capacités psycho-techniques de l'individu, c'est pourquoi, on a décidé de prendre des travailleurs qui ont vécu dans un milieu urbain... et pour répondre à votre question pourquoi Casablanca? Et bien, je vous dis franchement, que je vois mal comment un individu, qu'on a fait venir de la campagne, ferait bien son travail dans une usine industrielle, surtout que la plupart des ruraux sont des analphabètes et qu'à l'usine, ils seraient parfois obligés de faire des petites opérations de calcul sur leur rendement journalier. Par contre à Casablanca, la plupart des candidats à l'émigration avaient un certain bagage culturel... Je vois mal aussi comment un rural pourrait faire son travail dans une usine d'électronique, comme chez "Thomson" par exemple. On sait bien que la plupart des ruraux (que je connais d'ailleurs très bien puisque cela fait plus de vingt six ans que je travaille avec eux) ont presque tous de grosses mains à force de travailler dans les champs. Moi, je

vois mal comment quelqu'un qui a des mains qui font vingt fois la taille de la pièce (les petits transistors par exemple), va bien faire son travail ... >>.

Cela nous confirme que le choix de Casablanca, pour une certaine main-d'oeuvre, n'était pas le fait du hasard, mais répondait à des buts et à des objectifs bien déterminés dans l'espace et le temps.

Pour conclure, nous pouvons dire que l'émigration internationale des marocains (ruraux et urbains), a toujours fait l'objet de critères définis au préalable. Plus précisément, le processus de sélection n'a retenu que les individus capables de faire face aux conditions de vie et de travail qui les attendent à l'étranger.

## 1 - 1 - 2 - LES CARACTERISTIQUES DE L'EMIGRE

### CASABLANCAIS :

Pour comprendre le phénomène de l'émigration internationale des casablancais vers l'étranger, nous avons consacré ce chapitre à l'étude et à l'identification de l'émigré casablancais. Nous nous sommes basés sur des caractéristiques d'ordres: démographique, social, culturel et professionnel.

L'étude de ces caractéristiques basée sur un échantillon de 400 émigrés non-réinstallés à Casablanca (qui vivent toujours à l'étranger) nous permet de faire le premier pas vers la compréhension de l'ensemble des flux migratoires casablancais vers l'étranger.

Insistons sur le fait que les résultats de cette enquête (qui n'est pas exhaustive), sont à prendre comme des indicateurs et non comme des unités de mesures.

En effet, l'étude de l'âge, du sexe et de l'état matrimonial de l'émigré, nous permet de savoir consécutivement, si le casablançais est: jeune, célibataire, comme c'est le cas pour tout l'ensemble du Maroc. Le niveau d'instruction, nous permet de savoir qui émigre et quitte Casablanca, est-ce le moins instruit ou le plus instruit ? Enfin, l'étude du secteur d'activité, de la catégorie socio-professionnelle et du degré de qualification, avant et pendant l'immigration, nous permet de savoir si l'émigré casablançais garde ou change de catégorie, une fois qu'il est à l'étranger. Ce sont les questions auxquelles nous allons essayer de trouver une réponse.

## IV - 1 - 2 - 1 - LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES :

a - L'âge : selon notre échantillon, la structure par âge des émigrés casablancais est comme celle de l'ensemble des émigrés marocains qui ont d'une façon générale, une caractéristique commune. Cette dernière se traduit par la forte proportion de jeunes émigrés, les moins de quarante ans représentent 59 % de l'ensemble des émigrés enquêtés, surtout les moins de trente cinq ans. A savoir que l'âge moyen des émigrés casablancais varie entre vingt et quarante ans, comme nous le montre le tableau suivant:

Tableau n°20

\*/\* Les Casablancais non-réinstallés selon l'âge et le sexe (en %).\*/

Age	S E X E				Ensemble	%
	Masculin	%	Féminin	%		
15 - 19 ans	1	0,25	1	0,25	2	0,50
20 - 24 ans	24	6,00	2	0,50	26	6,50
25 - 29 ans	53	13,25	15	3,75	68	17,00
30 - 34 ans	66	16,50	9	2,25	75	18,75
35 - 39 ans	49	12,25	16	4,00	65	16,25
40 - 44 ans	22	5,50	3	0,75	25	6,25
45 - 49 ans	35	8,75	7	1,75	42	10,50
50 - 54 ans	39	9,75	5	1,25	44	11,00
55 - 59 ans	28	7,00	1	0,25	29	7,25
60 - 64 ans	6	1,50	-	-	6	1,50
65 - 69 ans	13	3,25	-	-	13	3,25
70 - 74 ans	3	0,75	2	0,50	5	1,25
75 et plus	-	-	-	-	-	-
TOTAL	339	84,75	61	15,25	400	100,00

Source : Enquête "les casablancais non-réinstallés"  
T. MOULALI

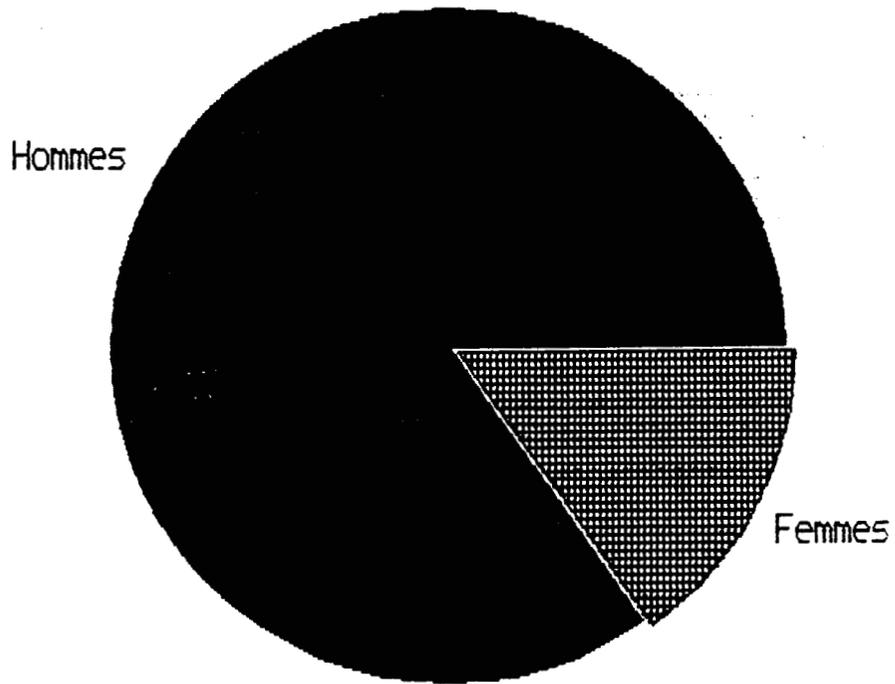
Il ressort de ce tableau que 65,25 % des émigrés casablancais qui vivent toujours à l'étranger appartiennent à la classe d'âge de quinze à quarante quatre ans, 34,75% appartiennent à la classe d'âge de quarante cinq ans et plus.

Ce qui nous confirme que les marocains d'une manière générale et les casablancais en particulier, ne s'expatrient guère avant d'avoir atteint vingt trois à vingt quatre ans. Ce n'est bien souvent qu'après avoir fait pendant quelques années, l'expérience amère du chômage à Casablanca, qu'ils se décident à partir chercher du travail à l'étranger.

**b - Le sexe :** si l'émigration casablancaise est caractérisée par le jeune âge des émigrés, elle l'est aussi par une forte présence du sexe masculin : 84,75 % de l'ensemble, comme nous le montre le graphique suivant :

Graphique n°13

Les Casablancais non-réinstallés:  
Par sexe



Les non-réinstallés

d'après ce graphique l'émigration internationale des casablancais, concerne exclusivement les individus de sexe masculin. Cette prédominance, nous pouvons l'expliquer par le fait que les possibilités d'emplois qui s'offrent à l'étranger, sont des travaux durs et pénibles comme le bâtiment, l'industrie automobile ou la métallurgie. Ces travaux ne sont guère proposés aux femmes.

Or, le fait de la faiblesse de la proportion du sexe féminin dans l'émigration internationale, ne signifie pas que les femmes ne sont pas disposées ou prêtes à émigrer, mais c'est plutôt les conditions qui ne sont pas adéquates et favorables.

#### IV - 1 - 2 - 2 - LES CARACTERISTIQUES SOCIALES ET CULTURELLES:

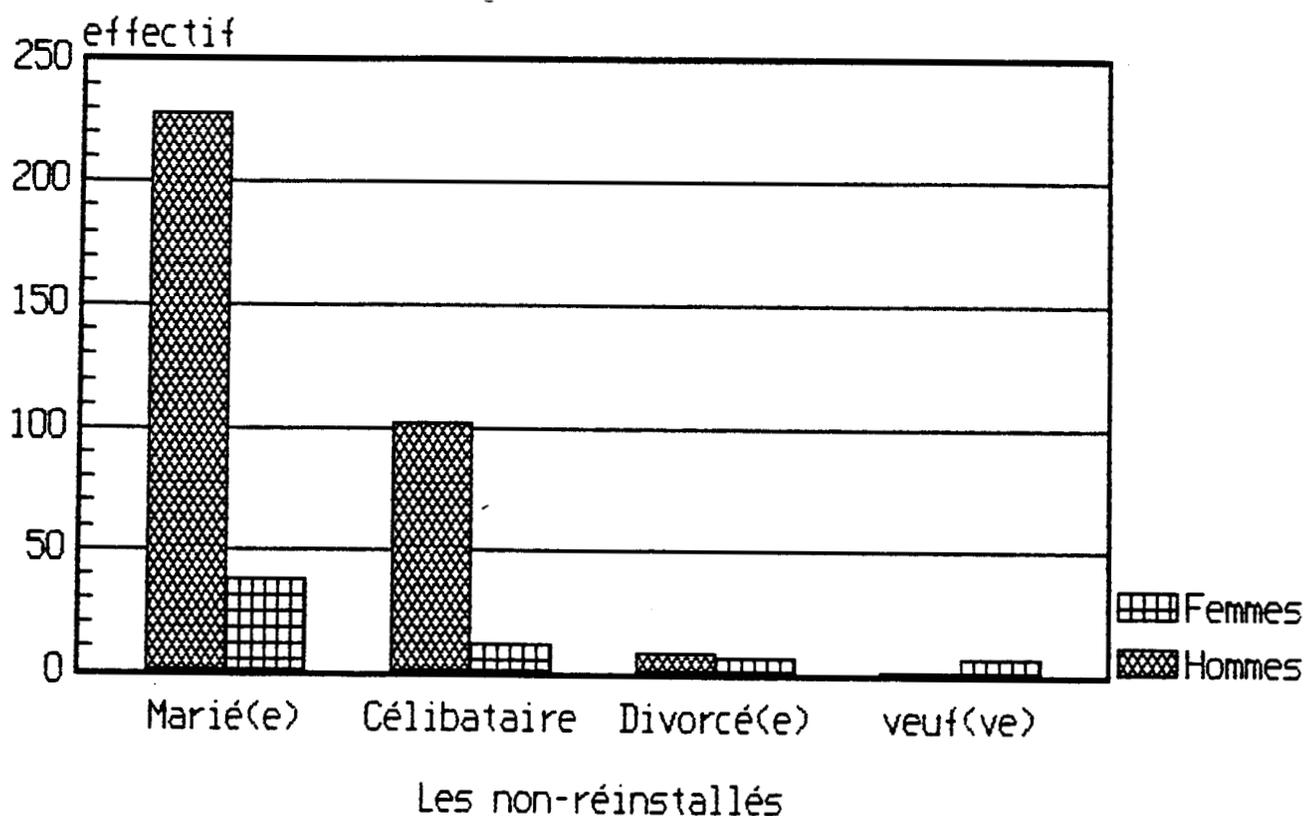
a - Etat matrimonial : l'étude de l'état matrimonial montre que si pour les départs l'émigration internationale ne concerne exclusivement que les hommes, la situation familiale de ces derniers change après deux ou trois années de séjour à l'étranger. Après avoir passé quelques années de solitude il se marie ou fait venir sa famille dans son pays d'immigration, par le biais du regroupement familial qui leur a été accordé par les autorités étrangères.

Nous avons vérifiés ces faits tout au long de notre enquête à Casablanca. Le changement qui a touché le champ migratoire marocain en général et casablancais en particulier, nous montre que l'émigration internationale dans son état actuel, n'est plus le fait d'hommes seuls. Elle concerne aussi bien les hommes les femmes. Nous sommes donc, devant une

féménisation de l'émigration internationale, qui était jusqu'à un certain temps réservée presque exclusivement aux hommes comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique n°14

Etat Matrimonial Des Emigrés  
Non-réinstallés à Casablanca



Il ressort de ce graphique que 66,5 % des émigrés casablancais qui vivent toujours à l'étranger sont mariés, 28,2 % sont célibataires, le taux de divorce est de l'ordre de 3,5 %, et le taux de veuvage atteint 1,7 % .

**b - Niveau d'instruction :** en ce qui concerne le niveau d'instruction des émigrés casablancais non-réinstallés à Casablanca, nous avons suivi la même méthode utilisée lors de l'enquête sur la migration internationale dans le milieu urbain marocain en 1976 (19).

Le critère retenu pour dégager le niveau d'instruction est: le niveau le plus élevé atteint dans les études. Ce critère est représenté par cinq niveaux d'instruction: nul, coranique, primaire, secondaire et supérieur. Il représente un excellent indicateur pour dégager le niveau d'instruction des émigrés casablancais.

Les émigrés marocains sont en général caractérisés par un très bas niveau d'instruction, ce qui nous donne droit de poser la question suivante: est-ce que le niveau d'instruction des émigrés casablancais est plus bas, plus élevé ou identique à celui de l'ensemble des émigrés marocains ?

Lors de l'enquête sur la migration internationale dans le milieu urbain marocain (cité ci-dessus), 88,2 % de la population émigrés enquêtée n'a pas dépassée le niveau de l'enseignement primaire. Or d'après notre enquête auprès des casablancais, ces derniers représentent un cas spécifique par rapport au reste de la population émigrée du Maroc.

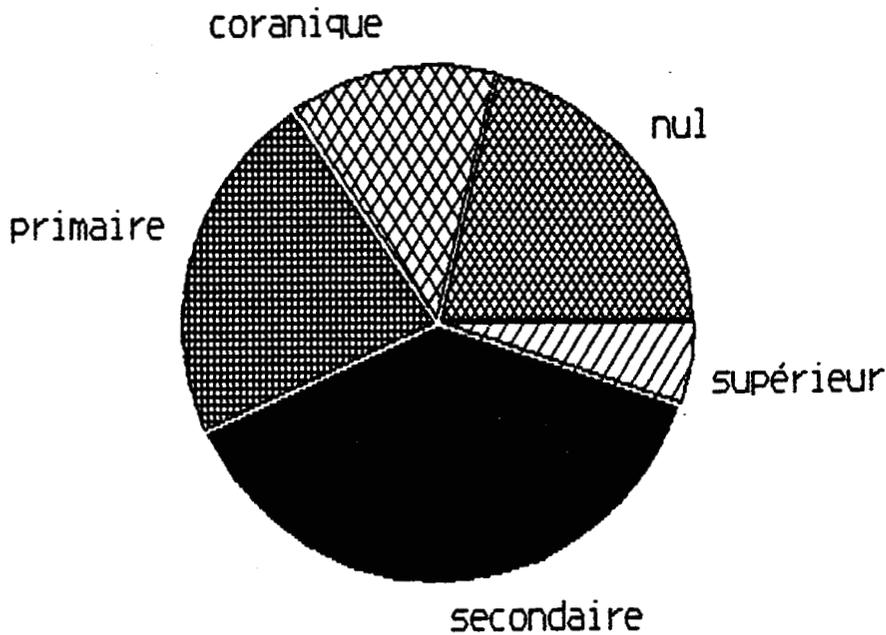
---

(19) B. Hamdouch L. Lassonde et autres "Une enquête sur les caractères et les effets de la migration internationale" I.N.S.E.A (Rabat) en collaboration avec l'université du Québec à Mont Real, 1982.

L'explosion démographique de Casablanca causée par l'excédent naturel trop élevé qui a tendance à dépasser 3,3 %, l'immigration interne massive, plus l'arrivée des nouveaux jeunes diplômés de différents centres et facultés, a fait changer le rythme et les caractéristiques des flux de l'émigration internationale, surtout le niveau d'instruction. Pour apprécier ces divers changements nous proposons le graphique suivant:

Graphique n°15

Niveau d'instruction des Emigrés  
non réinstallés (avant l'émigration)



les non-réinstallés

Si pour l'ensemble du Maroc (88,2%) des émigrés n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement primaire, il n'en est pas de même pour les émigrés casablancais qui comptent 57% .

Cette valeur, bien qu'elle soit encore élevée, nous montre que l'émigré casablancais a un niveau d'instruction plus élevé. Cette évolution signifie que l'émigré marocain d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier. Il possède un certain baguage culturel, primaire, secondaire et parfois supérieur.

En effet, les émigrés casablancais qui n'ont jamais été scolarisé, ne représentent que 34,5% de l'ensemble. 13,2% de ces derniers sont passés par l'école coranique, ce qui veut dire que la proportion des analphabètes casablancais, ne dépasse pas 21,2% . Par ailleurs, ceux qui ont atteint le niveau scolaire du secondaire et parfois supérieur, représentent 43,2% de l'ensemble. Ce résultat s'explique par le fait que plusieurs étudiants qui n'ont pas eu la possibilité de finir ou de poursuivre leurs études, sont amenés à émigrer. De plus, la crise économique empêche les étudiants arrivés au terme de leurs études de trouver un emploi. Ces derniers viennent grandir les rangs des chômeurs et se transforment, malgré leur haut niveau d'étude, en de pauvres marchands ambulants dans les rues de Rome, Turin, Palerme ou Paris en espérant un avenir meilleur.

Après avoir analysé le niveau d'instruction de l'émigré casablancais, essayons d'étudier les catégories socio-professionnelles de ce dernier, afin de savoir qui émigre de Casablanca.

**IV - 1 - 2 - 3 - LES CARACTERISTIQUES PROFESSIONNELLES :****a - Catégories socio-professionnelles à Casablanca :**

Pour cette étude nous avons retenu cinq rubriques: employé, artisan, ouvrier, chômeur et autres (les non classés).

L'objectif de cette classification est de montrer qui émigre de Casablanca : les émigrés étaient-ils tous chômeurs avant leurs départs ?

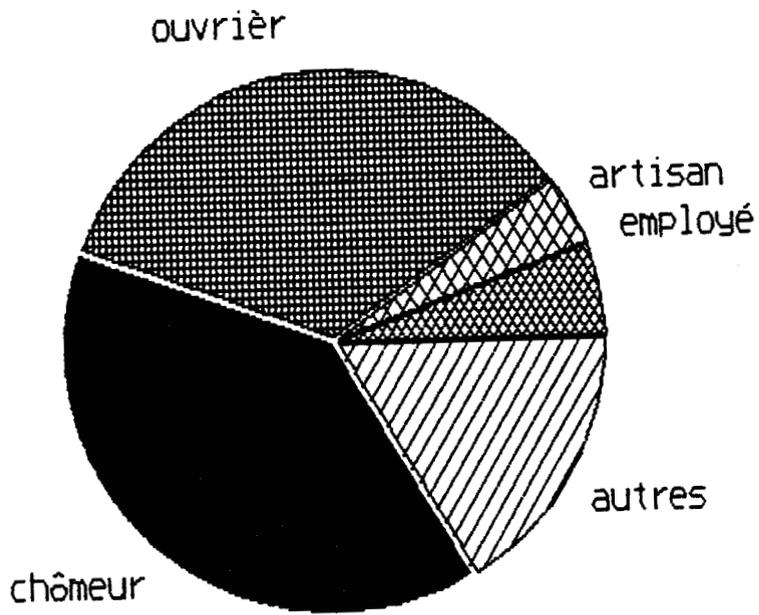
D'après les résultats obtenus lors de notre enquête il s'avère que :

- 5,5% des émigrés non-réinstallés à Casablanca étaient des employés.
- 4,2% étaient des artisans.
- 34,5% étaient des ouvriers.
- 39% étaient des demandeurs d'emploi.
- 16,7% des enquêtés appartenaient à la catégorie des non classés (les étudiants et les instituteurs).

Pour étayer l'argumentation ci-dessus, nous proposons le graphique suivant:

Graphique n°16

Catégorie socio-professionnelle des émigrés non-réinstallés ( avant l'émigration ).



Catégorie professionnelle à Casablanca

L'étude de ce graphique montre que la part totale des émigrés casablancais qui étaient en activité avant leur émigration se monte à 61%, ce qui signifie que ce n'est pas spécialement le chômeur qui émigre de Casablanca. C'est surtout les actifs qui cherchent à améliorer leur niveau de vie à travers l'émigration internationale.

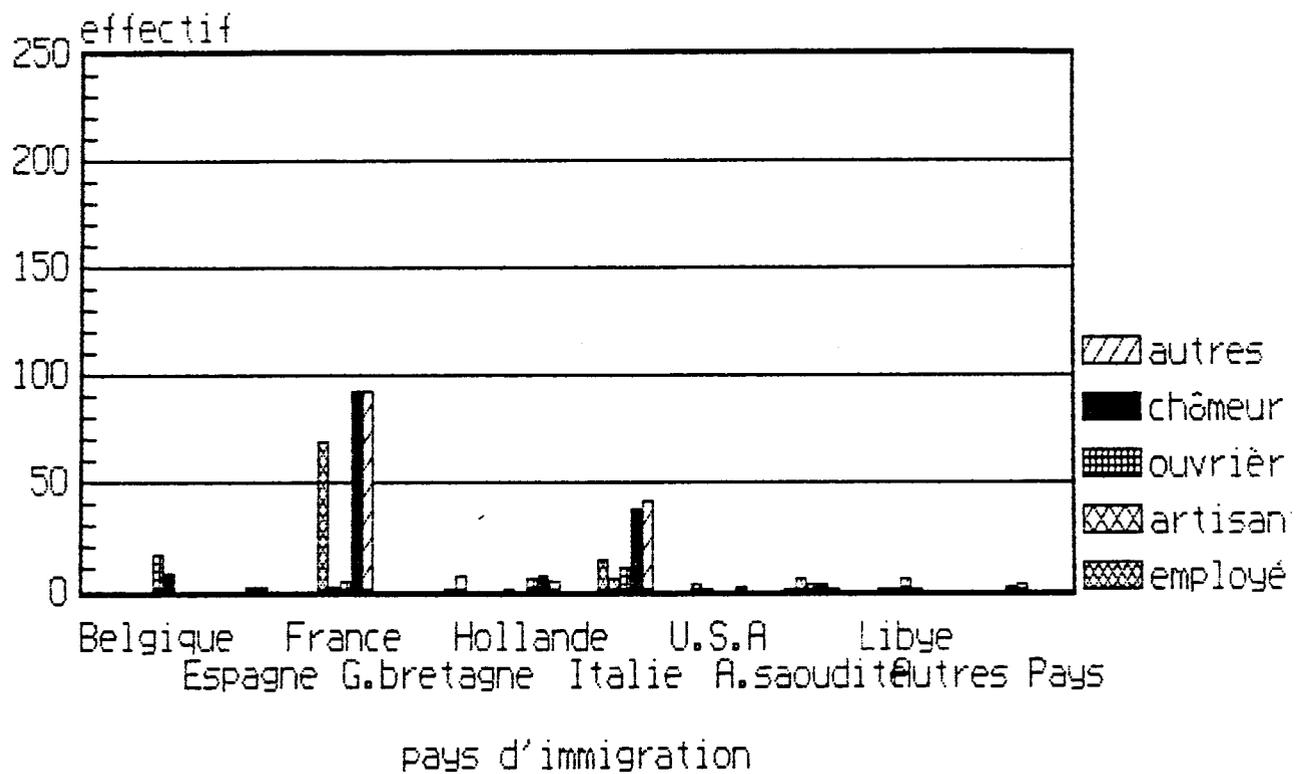
Par ailleurs, la nature de l'étude nous a poussé à étudier les pays d'immigration des casablancais selon leur catégories professionnelles afin de connaître quel est le pays étranger qui attire le plus de chômeurs ou de travailleurs ?

**b - PAYS D'IMMIGRATION SELON LES CATEGORIES PROFESSIONNELLES A CASABLANCA :**

Pour apprécier le niveau d'attraction des pays étrangers sur les émigrés casablancais d'après leur activités à Casablanca, nous proposons le graphique suivant :

Graphique n°17

Pays d'immigration des non-réinstallés selon  
l'ex-catégorie professionnelle à Casablanca.



L'étude de ce graphique montre que d'une manière générale deux pays européens se partagent la plupart des émigrés casablancais, ces deux derniers sont la France et l'Italie.

La France a attiré 0,5% d'employés, 1% d'artisans, 2% d'étudiants et instituteurs, 23% d'ouvriers et 23% de chômeurs.

Par contre, l'Italie a attiré 3,5% d'employés, 1,5% d'artisans, 2,7% d'ouvriers, 9,5% de chômeurs et 10% d'étudiants.

#### C - Secteur d'activité avant l'émigration :

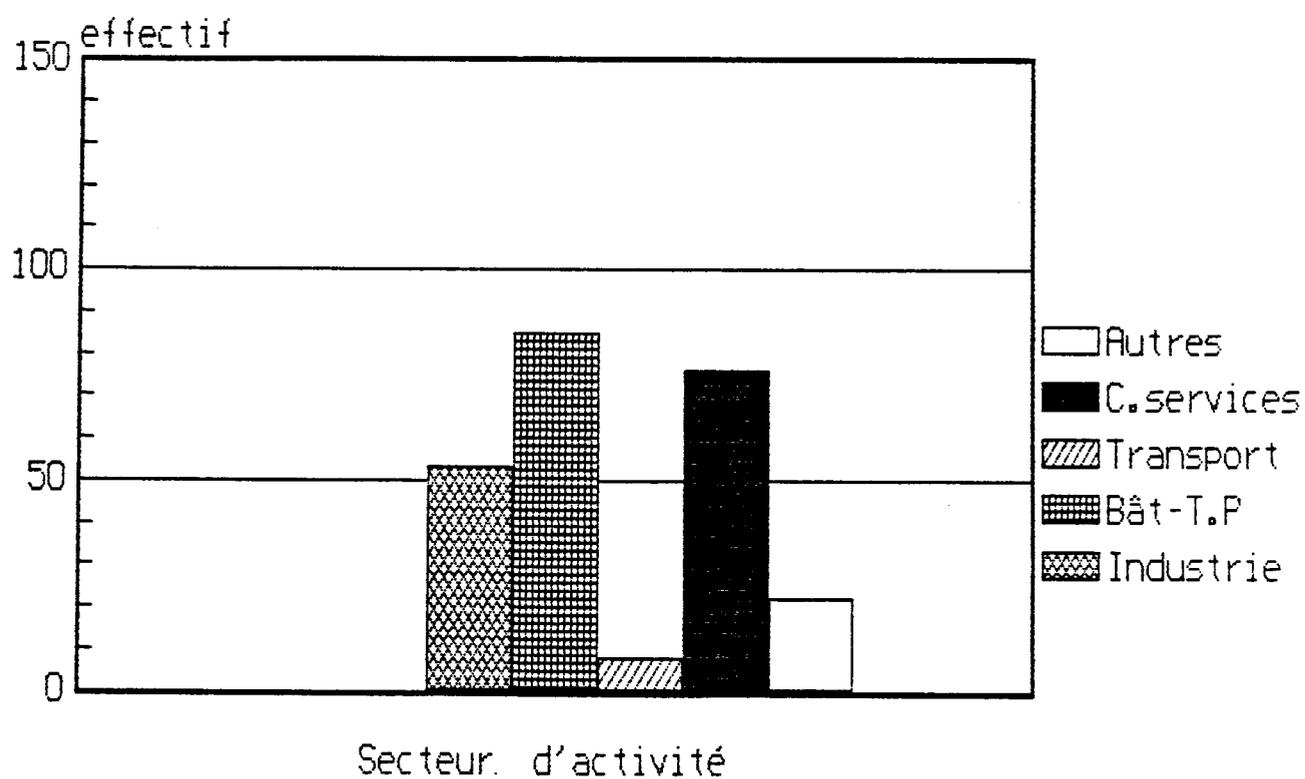
Nous avons classé les émigrés casablancais en six rubriques dont chacune correspond à un métier bien précis.

L'étude de ces dernières permet de connaître que les émigrés qui étaient des travailleurs en activité avant de quitter Casablanca appartenaient à trois secteurs principaux :

- Le secteur du bâtiment et travaux publics qui représente 35% ;
- Le secteur du commerce et des services qui représente 31% ;
- Le secteur de l'industrie qui représente 22%.

Nous pouvons apprécier ces résultats dans le graphique suivant :

Graphique n°18

Secteur d'Activité Des Emigrés  
Casablancais (Avant L'émigration)

Notons ici l'absence totale du secteur de l'agriculture, ce qui est tout à fait normal pour une ville comme Casablanca. Pourtant cela n'empêche pas certains émigrés casablançais de se transformer en ouvriers agricoles à l'étranger, notamment au Sud de la France et en Italie. Ces derniers étaient des citadins de fraîche date, ils ont tout simplement transité par Casablanca avant de partir à l'étranger.

Après avoir vu quel étaient les secteurs d'activités des émigrés casablançais, nous allons étudier leur degré de qualification, afin de connaître si ceux qui émigrent font partie des plus ou moins qualifiés et pourquoi ?

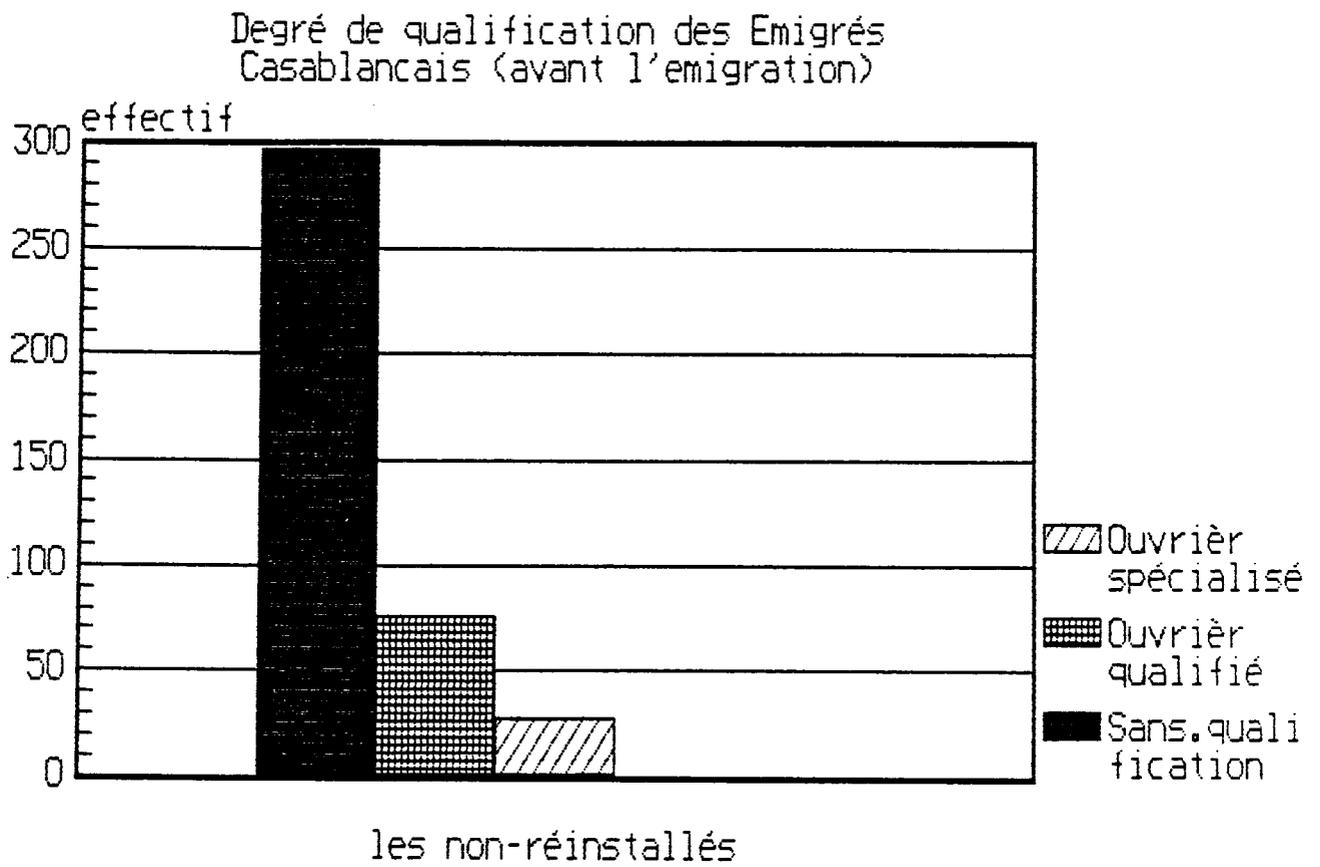
#### d - Degré de qualification avant l'émigration :

D'après la Direction de la statistique marocaine, plus de 50% des émigrés marocains étaient sans qualification avant leur émigration à l'étranger. L'autre moitié se décomposait de 17,2% d'ouvriers agricoles, 22,6% d'ouvriers spécialisés ou d'ouvriers qualifiés. Cette proportion d'ouvriers spécialisés et qualifiés, bien que faible est importante surtout lorsqu'il s'agit d'un pays en voie de développement : les départs amputent celui-ci du peu d'ouvriers qualifiés dont il dispose.

Nous avons constaté ce problème dans notre enquête. Celle-ci nous révéla que les ouvriers qualifiés représentaient 19% et que les ouvriers spécialisés comptaient 6,7%. Nous avons remarqué la forte présence d'ouvriers sans qualification. Ceux-ci représentaient 74,2% de l'ensemble des émigrés casablançais. Ce pourcentage très élevé ne nous permet pas de dire que Casablanca n'a envoyé que des manoeuvres. L'ensemble

des émigrés casablancais est formé par des éléments très hétérogènes : commerçants, artisans, et étudiants qui n'ont aucune formation ou expérience professionnelle, ce qui a influencé et gonflé la proportion des "sans qualification" comme nous le montre le graphique suivant :

Graphique n°19



Après avoir étudié d'une manière générale les caractéristiques représentées par l'émigré casablançais avant son départ, essayons d'étudier le secteur d'activité dans lequel il évoluera à l'étranger. Quelle sera son degré de qualification ? quelle sera la durée de son séjour ? changera-t-il de secteur d'activité ? améliorera-t-il son degré de qualification durant son séjour ?

#### IV - 2 - ETUDE DE L'EMIGRE CASABLANCAIS PENDANT L'IMMIGRATION A L'ETRANGER :

##### IV - 2 - 1 - SECTEUR D'ACTIVITE A L'ETRANGER :

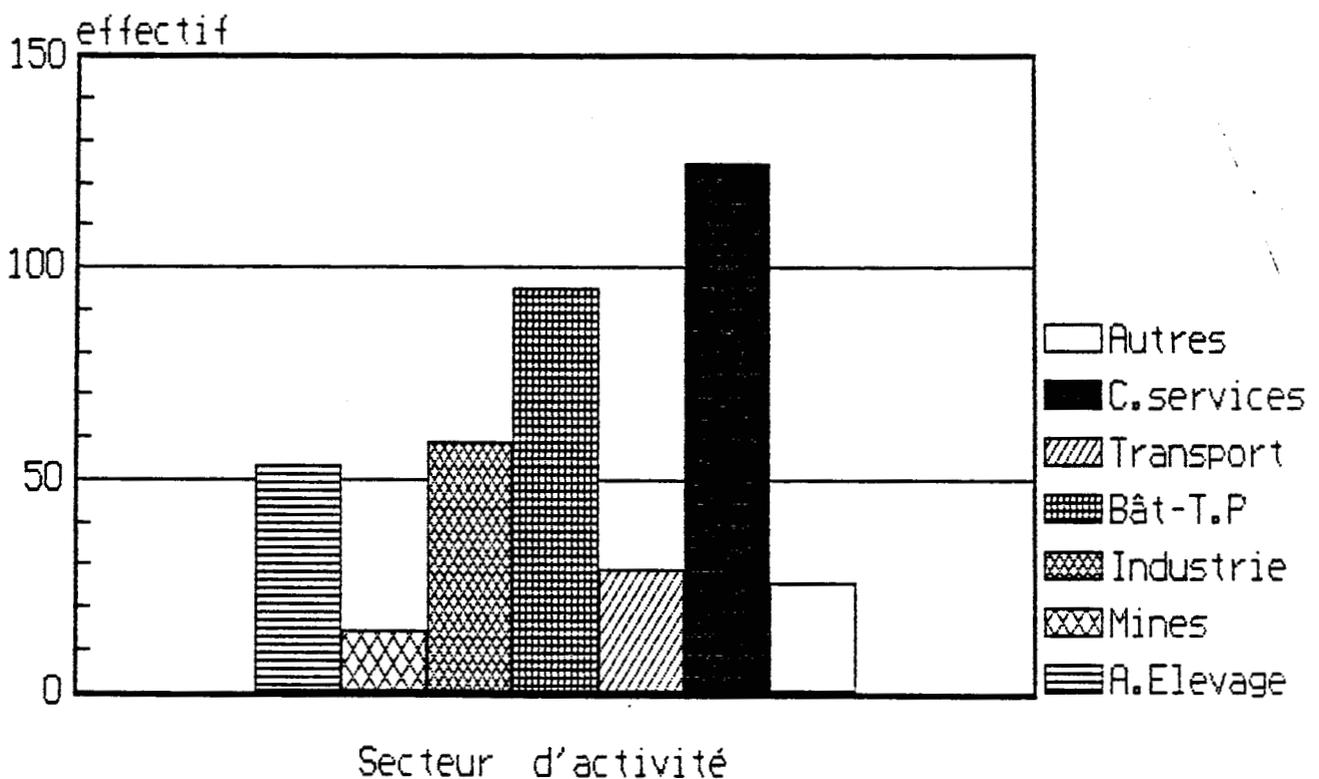
En comparant le secteur d'activité des émigrés casablançais avant leur départ et le secteur d'activité pendant leur immigration à l'étranger, nous avons noté la présence de deux nouveaux secteurs: le secteur de l'agriculture et le secteur des mines. Ces deux derniers représentent respectivement 13,3% et 3,5%, ce qui signifie 16,8% de l'ensemble des activités exercées par les casablançais à l'étranger.

La présence de ces deux secteurs s'explique par le caractère urgent de la demande d'emploi émise par l'émigré casablançais. Ainsi, l'ex-artisan ou même l'ex-employé de bureau se reconvertira sans trop de difficultés en ouvrier agricole ou même en mineur de fond, car ce qui l'intéresse avant tout, c'est sa première fiche de paie.

De plus, notre étude montre que le commerce est le secteur qui emploie le plus de casablançais avec 31% de l'ensemble des enquêtés. Suivent le bâtiment avec 23,8%, l'industrie avec 15%, l'agriculture avec 13% et le transport qui compte 7%. Voyons ces détails dans le graphique suivant :

Graphique n°20

Secteur d'Activité à L'étranger  
Des Emigrés Casablançais



Les secteurs d'activités selon les pays d'immigration permettent de connaître que la répartition des casablancais diffère d'un pays étranger à un autre, avec une certaine concentration d'un secteur à l'autre.

Pour la France par exemple, les émigrés représentent 50,2% de l'ensemble de l'échantillon de notre enquête. Nous avons remarqué la présence des casablancais dans presque tous les secteurs d'activités, ce qui n'est pas le cas de l'Italie où deux secteurs principaux se partagent la main-d'oeuvre casablancaise.

En effet, pour la France, le secteur d'activité qui emploie le plus de casablancais est le secteur du bâtiment et travaux publics avec 18%. Suivent les secteurs de l'industrie avec 13%, le commerce avec 7,5%, l'agriculture et les mines totalisant 4%.

L'Italie quant à elle, occupe le deuxième rang avec l'emploi de 28% des émigrés casablancais. Nous notons la présence de deux secteurs seulement: le secteur du commerce avec 17%, et le secteur de l'agriculture avec 11%. Ce qui signifie qu'avec ou sans qualification professionnelle, les émigrés casablancais se transforment en ouvriers agricoles, ou en marchands ambulants.

En ce qui concerne les autres pays d'immigration, la répartition de la main-d'oeuvre casablancaise est plus ou moins concentrée, avec de très faibles disparités. Les différents secteurs d'activité sont les mêmes que pour la France et l'Italie. Toutefois, les proportions sont bien plus minimes. Par contre dans les pays arabes du Golfe, le

bâtiment, les travaux publics et le transport forment la quasi-totalité des activités.

#### IV - 2 - 2 - DEGRE DE QUALIFICATION A L'ETRANGER :

D'après une étude de G. Simon (20) sur les maghrébins de la régie Renault, il s'avère que "les travailleurs marocains ou du moins natifs des milieux urbains sont très minoritaires... La part de ces derniers ne dépasse pas 15% alors qu'elle est comprise entre 30 et 50% pour la migration maghrébine en France et que le taux d'urbanisation marocain atteint 40%... chez Renault, sur un échantillon de 1 729 marocains, seulement 50 personnes sont casablancaises. Ces derniers, malgré leur faible nombre se distinguent des gros bataillons issus des campagnes... Leur niveau de qualification est supérieur: moins d'agents de production 20% parmi les casablancaises, 32% pour les marocains de la région d'Agadir. Plus d'ouvriers qualifiés 7% pour les casablancaises, contre 1,3% pour la région d'Agadir... Donc une sur-qualification est plus particulièrement nette chez les casablancaises".

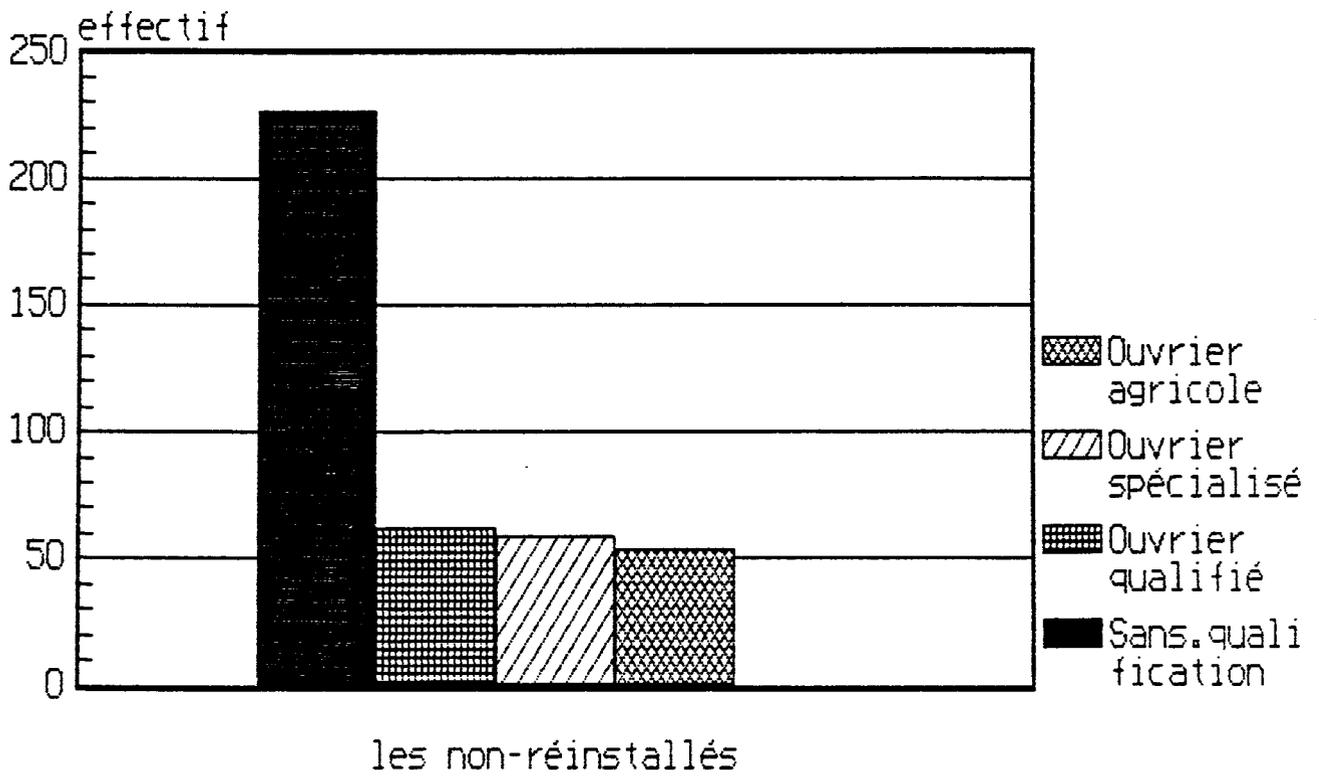
Cette étude démontre donc que la main-d'oeuvre casablancaise est en général plus qualifiée.

De plus, l'étude du degré de qualification de l'émigré casablancaise pendant son immigration à l'étranger, nous permet d'apprécier le sens de son évolution comme le montre le graphique suivant:

---

(20) G. Simon "Les maghrébins de la régie Renault : solidarité communautaires et implications dans les régions d'origines (Sud marocain et grande Kabylie), pp 99-124

Graphique n°21

Degré de qualification des Emigrés  
Casablancais (à l'étranger )

D'après ce graphique la part des ouvriers sans qualification a considérablement baissé. Elle est passée de 74,2% à 56,5% (voir graphique n°18). Ce qui signifie que 17,7% de ces ouvriers ont amélioré leur niveau de qualification pendant leur séjour à l'étranger.

En même temps, la proportion des ouvriers qualifiés qui était de 19% avant le départ de Casablanca a chuté à 15,5% pendant l'immigration. Nous déduisons que 3,5% de ces émigrés ne se sont pas servis de leur qualification à l'étranger. Ce paradoxe s'explique par la flexibilité de la main-d'oeuvre casablancaise et par le fait que l'émigré casablancais possède une faculté d'adaptation liée à son exil et aux conditions de vie qui en découlent.

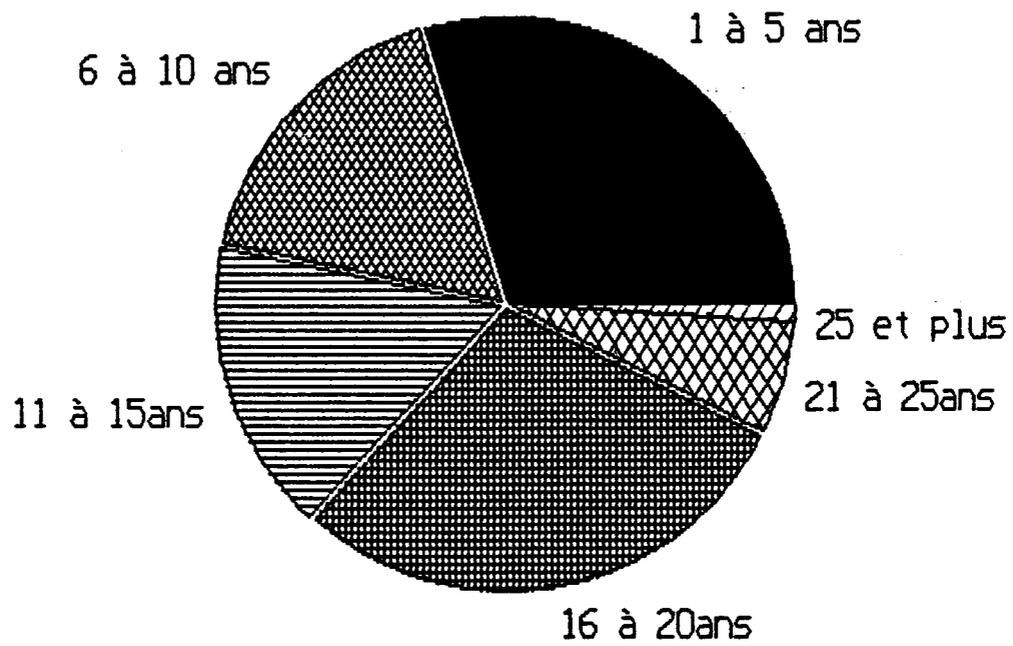
En ce qui concerne la part des ouvriers spécialisés, nous remarquons que celle-ci a doublé. Elle est passée de 7% avant l'émigration à 15% pendant le séjour à l'étranger. Cette évolution de 7,5% est due aux conditions provenant de la conjoncture économique des pays industrialisés. Ceux-ci ont serré le marché de l'emploi : les manoeuvres ne sont plus demandés.

#### **IV - 3 - LA DUREE DE SEJOUR A L'ETRANGER :**

En ce qui concerne l'étude de la durée de séjour des émigrés casablancais qui vivent toujours à l'étranger, nous proposons le graphique suivant:

Graphique n°22

Durée de Séjour à l'étranger  
des Emigrés non-réinstallés  
à Casablanca



les non-réinstallés

L'analyse de ce graphique nous autorise de dégager les remarques suivantes :

- L'émigration internationale des émigrés casablancais est identique à celle de l'ensemble du Maroc. C'est une émigration récente qui s'est développée sérieusement à partir des années soixante.

- Sur les quatre cent personnes enquêtées, 119 personnes ont une durée de séjour qui varie entre un et cinq ans. 30% des émigrés casablancais n'ont pas dépassé cinq ans de séjour à l'étranger. Leur émigration date du début des années quatre vingt.

Les nouveaux flux se sont dirigés vers l'Italie et les pays arabes du Golfe.

- Les casablancais ayant séjourné à l'étranger entre 6 et 10 ans représentent 17% de l'ensemble de l'échantillon.

- La durée de séjour comprise entre 16 et 20 ans représente 29% de l'ensemble.

\_ Enfin, ceux qui ont séjourné plus de 21 ans à l'étranger ne sont pas très nombreux. Ils ne représentent que 7,5% de l'ensemble des émigrés enquêtés, ce qui nous confirme une fois de plus que l'émigration internationale des casablancais est une émigration très récente.

Nous venons donc d'étudier l'émigré casablancais avant et pendant son immigration à l'étranger ce qui nous amène à consacrer le cinquième et dernier chapitre à l'étude du retour et aux problèmes en découlant.

En effet, le retour des émigrés et leur réinstallation définitive à Casablanca représente pour nous un cas à part, et dans une certaine mesure exemplaire. Quoique mal connu,

l'analyse et l'étude du retour et ses effets sur les émigrés et sur les structures économiques et sociales, nous permettra de mieux comprendre, au niveau général, l'impact des migrations internationales. Toutefois, le caractère récent de l'émigration casablancaise n'autorise sur le phénomène du retour que des observations très limitées.

C H A P I T R E V

## V - LE PROBLEME DU RETOUR DEFINITIF DES EMIGRES CASABLANCAIS :

Nombreuses sont les études et les recherches entreprises sur les problèmes posés par les travailleurs étrangers dans les pays d'immigration de l'Europe occidentale, et sur le processus des flux internationaux de population. Le thème de l'immigration polarise actuellement l'attention des pouvoirs publics et les milieux politiques dans tous les pays industrialisés. Par contre on s'interroge beaucoup moins sur leurs effets dans les pays en voie de développement. La principale, si ce n'est la seule fonction que l'on affecte généralement à ces pays, est de constituer des foyers émetteurs, des réservoirs de main-d'oeuvre où l'on puise lorsque les besoins des économies les plus développées l'exigent. Ils servent également de lieu de retour en cas de chômage dans les pays d'emploi, en sous-estimant l'ampleur des effets du retour dans les pays d'origine.

Ainsi, un problème n'a guère retenu l'attention jusqu'ici : celui des retours définitifs de ces travailleurs dans leur pays d'origine. Leur importance est mal connue : à l'exception des politiques spécifiques dont les effets ont été mesurés, on les évalue mal, car ils ne sont pas soumis aux mêmes contraintes administratives que les entrées dans les pays d'immigration.

Les retours sont donc des mouvements géographiques difficiles à cerner et à quantifier, car le flou qui les entoure souvent tient autant à l'ambiguïté du concept (où les glissements de sens ne sont pas rares), qu'à la difficulté d'apprécier correctement le phénomène sur le plan statistique.

A notre avis ce dernier problème découle aussi de l'inexistence au Maroc d'un appareil d'observation et de comptage de ces migrants. De plus les responsables de ce pays n'ont jamais produit d'enquête systématique sur ce sujet.

Certains pays d'émigration tels que l'Italie, l'Espagne et la Turquie ont mis en place des procédures d'observation de ces flux. Mais les retours observés se limitent aux migrations officiellement contrôlées : les flux spontanés de migrants ne s'adressant pas aux autorités échappent donc à l'observation, ce qui entraîne une sous-évaluation du phénomène réel.

Par ailleurs, il faudrait distinguer retours définitifs et retours temporaires. Il faudrait aussi tenir compte de la signification économique du retour. De plus, on connaît mal les autres caractères de cette population, et ce, dans presque tous les pays d'émigration : la structure par âge, le taux d'activité, le secteur et le lieu de réinsertion, la situation de la famille et le mouvement familial qui peut accompagner le retour d'un travailleur sont autant d'inconnus.

Donc, le caractère du retour définitif est dans les faits, beaucoup moins connu qu'on ne le croit et que ne le pense le migrant lui-même si on l'interroge à ce sujet. La vérité nous oblige à dire que dans ce domaine, il n'y a pas de certitudes fondées et les chiffres sont incontestables : tout repose sur des estimations et des approximations. Au plus, peut-on déceler des tendances et avancer des hypothèses.

C'est pourquoi, avant de traiter le problème du retour des émigrés, nous voudrions éclaircir quelques points, car le retour à Casablanca est un des problèmes les plus complexes du

cycle migratoire de cette ville, en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs que nous citons comme suit :

- D'abord, la faiblesse du nombre de recherches faites dans ce domaine qui s'explique par l'absence de source statistique fiable (ne permettant même pas de chiffrer le nombre de départs des marocains allant travailler à l'étranger) demeure un problème. Les seules données disponibles sont celles du service de l'émigration internationale dépendant du ministère du travail et des affaires sociales du Maroc, mais elles la sous-estiment considérablement. En effet, ce dernier ne comptabilise que les départs légaux. Or, chacun sait que l'émigration est importante entre le Maroc et certains pays européens, ainsi que la Lybie et les pays arabes du Golfe.

- Se pose aussi le problème des migrants qui rentrent définitivement au Maroc. Aucune donnée ne permet au moins d'en estimer le nombre, étant donné que lorsqu'ils rentrent sont alors considérés comme de simples voyageurs.

Il est difficile donc pour nous d'avancer des chiffres, surtout quand les statistiques dans ce domaine font plus qu'ailleurs défaut. Sans données suffisantes, il n'est pas possible de dire très exactement qui revient au pays, qui reste et pourquoi. Tout laisse à penser néanmoins que pour certaines catégories d'émigrés, le retour est toujours à l'état de projet réalisable, et il suffit d'une pression conjoncturelle pour qu'il se réalise.

De plus, avec le développement et la persistance de la crise et la montée du chômage auquel les travailleurs étrangers sont particulièrement exposés en Europe occidentale,

on pouvait s'attendre à un large mouvement de retour. Mais la réalité est très différente, car après une vague constatée dans les années 74-75, nous observons actuellement une diminution de flux vers le Maroc.

En effet, nous ne savons pas si nous pouvons vraiment parler <sup>Ces</sup> ↑ jours de retour définitif à Casablanca, car les courants migratoires anciens et massifs qui se sont tissés surtout entre l'Europe occidentale et le Maroc, tendent à devenir un système dans lequel on s'installe durablement: le taux de natalité ne cesse de progresser, le nombre ♥de mariages augmente, la durée de séjour se prolonge dès qu'un immigré est rejoint par sa famille. On rêve de retour, mais on reste à l'étranger : partir au Maroc ressemble beaucoup plus à des vacances qu'à des visites périodiques dans le but de préparer le retour définitif à Casablanca.

S'il est certain qu'il existe une nette volonté de retour parmi tous les anciens émigrés qui vivent actuellement à l'étranger, il est toujours retardé, tant qu'on a pas encore réalisé au moins un projet, comme la construction d'un logement qui représente souvent l'essentiel des investissements pour tous les émigrés marocains. Le retour est donc le fondement même du projet : que la logique de l'émigration internationale de type économique implique le retour dans le pays d'origine, car au moment même où le candidat à l'émigration décide de partir, il a ( sauf exception ) rarement l'idée de se fixer définitivement à l'étranger. De même, l'émigré est celui qui a accepté de vivre dans des conditions de vie qu'il n'aurait jamais accepté chez lui. C'est pourquoi, tous les émigrés tentent de prouver leur

réussite par leurs réalisations, et de montrer aux autres les signes apparents de la richesse pour déformer en vérité, la dure réalité des conditions qu'ils ont vécu à l'étranger.

#### V - 1 - LES POLITIQUES DE RETOUR DES PAYS D'IMMIGRATION :

Le problème du retour des immigrés dans leurs pays d'origine est posé depuis longtemps dans les pays occidentaux; il a donné lieu à des séminaires et à des colloques, voire à des politiques de retour dans tous les pays concernés par ce phénomène; ceci est surtout fréquent en Europe occidentale où le problème de l'immigration a commencé vraiment à prendre de l'ampleur en raison de la crise économique. Le besoin donc de politiques de retour clairement formulées a eu tendance à s'affirmer dans tous les pays d'immigration. Dans ce sens nous pouvons citer l'exemple de plusieurs pays européens.

##### V - 1 - 1 - L'EXEMPLE FRANCAIS :

L'annonce officielle de l'encouragement du retour au pays des immigrés à partir du 01-07-1977, moyennant une indemnité forfaitaire de 10 000 F pour toute personne désirant volontairement rentrer chez elle, a connu une réussite très relative, car elle n'a concerné que 6,1% ( ) de marocains sur l'ensemble total des bénéficiaires depuis la date de l'annonce jusqu'au 31-12-81. Mais avec l'arrivée des socialistes au pouvoir français, l'aide au retour est réapparue sous une nouvelle forme en 1984, suite aux vagues de manifestations qu'a connu le secteur de l'automobile après le licenciement de

744 ouvriers marocains par la régie " Renault " en décembre 1983.

Au début de l'année 1984, plusieurs réunions ont eu lieu à Paris et à Rabat : le gouvernement marocain n'y a signé aucun accord concernant le retour définitif de ses travailleurs en France. Seul le gouvernement français est parvenu à conclure des accords avec ses syndicats et ses sociétés, et a mis sur pieds un programme concernant ces aides au retour.

En effet, pour que l'immigré désirant volontairement retourner chez lui bénéficie de ce programme, il faut qu'il remplisse les conditions suivantes:

- Qu'il ait plus de 18 ans.

- Qu'il soit licencié depuis six mois entre la date de la déposition et la demande à l'aide au retour définitif.

- L'établissement qui l'a licencié, doit être parmi ceux qui ont des difficultés économiques causées par les nouvelles restructurations, comme le secteur de l'automobile, la métallurgie, les mines et les industries chimiques.

Une fois que cette personne remplit toutes ces conditions, elle pourra bénéficier d':

- Une aide de 20 000 F pour la réalisation d'un projet économique dans son pays d'origine.

- Une aide de 4 000 F pour les frais de déménagement et de transport, plus une aide de 1 000F pour chaque enfant ayant moins de 18 ans.

Enfin, l'immigré qui a accepté de bénéficier volontairement de cette prime, doit rendre définitivement sa carte de séjour aux autorités françaises.

Grâce à ce dispositif, le nombre des départs prévu pour l'année 1985 (40 000 à 45 000) semble être largement atteint (travailleurs accompagnés de leur famille). Selon le bilan économique et social de 1985 : de janvier 1985, jusqu'à fin août, les dossiers de 13 234 travailleurs immigrés ont été acceptés, 56,3% de ces retours concernent des maghrébins.

Par ailleurs, on peut dire que la cohabitation droite-gauche intervenue après les législatives de 1986 a entraîné quelques changements dans la politique française de l'immigration. A ce propos, J. Toubon présente en 1986, le projet d'une révision du code de la nationalité qui ferait de la nationalité française un choix volontaire.

La droite française s'est engagée à favoriser l'insertion des immigrés qui le veulent, comme elle s'est engagée aussi à encourager une aide négociée au retour dans le cadre des accords avec les pays d'émigration.

L'article le plus précis que nous ayons trouvé, concernant les sorties de la France (21) indique de fortes disparités entre les groupes d'immigrés en France. Les espagnols connaissent plus de huit retours pour une arrivée de 1975 à 1981. Le nombre des retours est aussi supérieur à celui des entrées pour les portugais, les algériens, les yougoslaves et les italiens. Par contre nous avons deux tunisiens et sept marocains pour un qui s'en va définitivement. Le tableau suivant nous détaille ces résultats:

---

(21) La documentation française "Les politiques d'immigration en Europe". Paris, 1992, p 16

Tableau n°21

Les dispositifs d'aide au retour ( Total des départs : bénéficiaires + familles ; au 31 mai 1988 )

Nationalités	Aides au retour 1977 - 1981 n.b de départs	en %	Accord franco-algérien 1981-1984 n.b de départs *	en %	Aides à la réinsertion à partir de 1984 n.b de départs	en %	Total	
							nombre de départs	en %
Algériens	3515	3,7	50000	100	23361	34,9	76876	36,5
Marocains	5723	6,1			7407	11,1	13130	6,2
Tunisiens	7555	8,05			4429	6,6	11984	5,7
Sous-total Magreb	16793	17,85			35197	52,6	101990	48,4
Maliens	2186	2,3			667	1	2853	1,3
Sénégalais	439	0,5			160	0,2	599	0,3
Autres Africains	1498	1,6			689	1	2187	1
Sous-total africains	2066	2,2			162	0,2	2228	1,1
Espagnols	6189	6,6			1678	2,4	7867	3,7
Portugais	23848	25,4			1234	1,9	25082	11,9
Sous-total ibériques	36661	39			16155	24,2	52816	25
Turcs	60509	64,4			17389	26,1	77898	36,9
Yougoslaves	3506	3,7			9488	14,2	12994	6,2
Divers	6966	7,4			3010	4,5	9976	4,7
Total	36	0,05			132	0,2	168	0,1
p. 100 des départs par dispositif	93999	100	50000	100	66894 **	100	210893	100
	44,6		23,7		31,7		100	

\* Seul dispositif actuellement mis en oeuvre.

\*\* Entre le 31 mai 1988 et 31 décembre 1989, 3166 départs supplémentaires ont eu lieu dans le cadre de ce dispositif.

Source : " Les dispositifs d'aide à la réinsertion dans le pays d'origine : un bilan raisonné ", par Cansot ( M.), in: revue française d'administration publique, n° 47

Contrairement à ce que nous aurions pu penser, à savoir que les derniers venus partent les premiers, ce sont les portugais l'un des groupes le plus anciennement installé, le plus intégré et le mieux assimilé qui bénéficient le plus de ces aides : 39% entre 1977- 1981, et 24,2% à partir de 1984 jusqu'à nos jours.

Par contre pour les mêmes périodes chez les marocains le nombre de bénéficiaires de l'aide au retour et de l'aide à la réinsertion n'a pas dépassé 6,1% de 1977 à 1981, et 11,1% de 1984 jusqu'au 31 Mai 1988. La seule remarque que nous pouvons faire reste malgré le faible nombre des retours au Maroc, la progression de ces derniers de 5% demeure très sensible.

Pour conclure ce paragraphe, on peut dire que la politique actuelle de l'immigration ne semble pas être orientée vers la reconnaissance culturelle. Il apparaît que dans le climat actuel de crise économique et de contentieux politique surtout avec le Proche-Orient ( otages, terrorisme, guerre du golfe...), les immigrés maghrébins soient placés devant une alternative : de s'intégrer, voire accepter les valeurs et la culture occidentale, ou retourner chez eux. Ceci nous montre que le problème de l'immigration a été toujours ballotté au gré des politiques de retour au pays, dépendantes elles même de l'accentuation de la crise économiques dont l'immigré semble faire les frais.

**V - 1 - 2 - L'EXEMPLE BELGE:**

La Belgique a suivie aussi une politique concernant l'encouragement et l'organisation des retours définitifs des immigrés désirants volontairement retourner chez eux.

En effet, un programme a été mis à jour selon une loi qui date du 22 - 01 - 1985, il se compose comme suit:

- Une aide égale à 312 fois des indemnités journalières de chômage pour chaque immigré-chômeur qui perçoit ces dernières depuis plus d'un an.

- Une aide de 50 000 FB si l'immigré candidat au retour est marié, et 15 000 FB pour chaque enfant ayant moins de 18 ans.

L'immigré bénéficiaire de cette aide ainsi que sa famille, doivent rendre définitivement leurs cartes de séjour et de travail, et doivent accepter de retourner directement dans leur pays d'origine sans aller dans un autre pays de la C.E.E.

**V - 1 - 3 - L'EXEMPLE ALLEMAND:**

En Allemagne, la loi de 1983 visant à favoriser le retour des immigrés se fonde aussi sur le principe du volontariat. Il s'agit (par des mesures limités dans le temps) d'aider ces derniers à se réinsérer dans leur pays d'origine.

En effet, d'une façon très sélective, cette loi propose à tout travailleur immigré en Allemagne, licencié depuis le 03 - 01 - 1983, ainsi qu'à ceux qui sont en chômage depuis six mois au moins à partir de la date de l'établissement de cette loi, de déposer leur demande de retour avant le 30 - 06 - 1984.

L'aide est fixée à 1 500 DM, mais en cas de chômage cette dernière peut atteindre 1 750 DM. Mais plus la durée de chômage se prolonge, plus la valeur de l'aide diminue.

Les bénéficiaires de cette prime doivent quitter, eux et leurs familles, le territoire allemand avant le 30-09-1984.

Par ailleurs, la loi pour l'aide à la réinsertion en matière de logement entrée en vigueur dès le 01-01-1986, permet aux immigrés non ressortissants de la C.E.E. d'utiliser les contrats d'épargne-logement conclus en Allemagne pour construire ou acheter des biens d'habitation dans leur pays d'origine.

#### V - 1 - 4 - L'EXEMPLE HOLLANDAIS :

La Hollande aussi fait partie des pays européens qui ont encouragé le retour définitif des immigrés dans leur pays d'origine.

En effet, elle a depuis 1974 proposé une aide au retour de 5 000 Florin pour tout travailleur immigré désirant volontairement retourner dans son pays d'origine. Mais ce programme a tout de suite été retiré, car les responsables hollandais se sont rendus compte dès le début qu'il fallait mieux aider les pays exportateur de main-d'oeuvre, voire les zones de départ des immigrés.

Dans ce sens, plusieurs études et recherches ont été lancées dans des pays d'émigration y compris le Maroc, mais elles n'ont jamais vu le jour en raison de l'échec total qui les a accompagnés.

Pour conclure ce paragraphe, nous pouvons dire que dans les différents pays de la C.E.E, l'aide au retour définitif n'a pas connu un grand succès pour des raisons tenant à la société européenne et celle des pays d'émigration. En effet, ces derniers n'offrent aucune garantie, voire aucune stratégie ou perspective d'emploi et de réinsertion.

Il faut donc plus qu'une aide, il faut une coopération bilatérale, renouvelée, élargie, approfondie et diversifiée concernant tant les domaines économique, financier, social et culturel. Il faut des politiques de main-d'oeuvre plus complètes et davantage tournées vers l'avenir, afin d'établir un lien étroit entre le processus migratoire et les stratégies nationales de développement économique et social. Le retour définitif des travailleurs immigrés à l'étranger doit devenir un acte humain raisonné en même temps qu'un acte de coopération utile que, se soit pour le Maroc par exemple ou pour les pays concernés par ce phénomène.

#### **V - 2 - ETUDE DE L'EMIGRE REINSTALLÉ A CASABLANCA:**

Après avoir étudié l'émigré casablançais avant et pendant son immigration à l'étranger, ainsi que les différentes politiques d'immigration suivies par les principaux pays d'accueil, nous allons essayer de l'étudier et de l'identifier après son retour définitif à Casablanca.

La question qui nous préoccupe donc est de savoir qui rentre définitivement à Casablanca, et qui reste à l'étranger, de connaître la durée du séjour passé à l'étranger par ces émigrés, la date et le lieu de réinstallation à Casablanca,

les motifs qui ont motivé le retour, de savoir aussi ce que font ces émigrés après leur retour (de point de vue professionnel) allons-nous les retrouver dans les usines casablancaises, dans le bâtiment et travaux publics ou les retrouver dans les petits commerces qui les mettent tout simplement à l'abri du chômage après leur retour définitif à Casablanca. Ont-ils reçu une qualification à l'étranger ? Enfin, nous allons essayer de découvrir quel a été l'impact des migrations internationales sur l'émigré lui-même et sur la ville de Casablanca? et s'il existe une stratégie nationale de réinsertion dans la vie économique et sociale du Maroc, des émigrés qui retournent définitivement chez eux ?.

Ce sont les questions auxquelles nous allons essayer d'apporter une réponse, en nous basant sur l'enquête que nous avons effectuée dans la ville de Casablanca, et dans laquelle 400 émigrés réinstallés Nous nous sommes intéressés donc à ceux qui reviennent à Casablanca pour s'y installer définitivement après un séjour plus ou moins long à l'étranger.

## **V - 2 - 1 - LIEU DE RESIDENCE DES EMIGRES REINSTALLÉS**

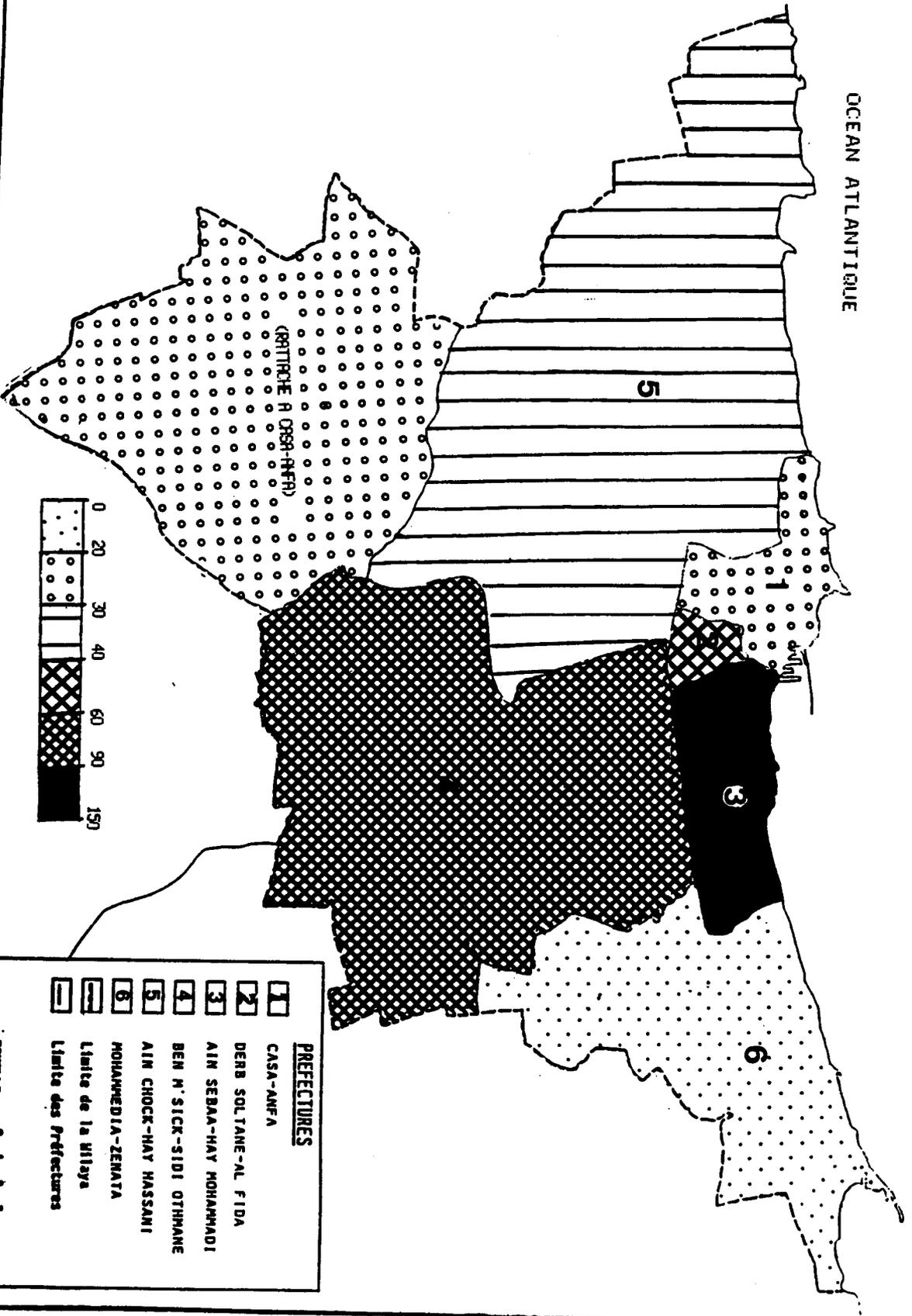
### **A CASABLANCA :**

L'étude du lieu de résidence de l'émigré réinstallé à Casablanca, nous a permis de connaître les zones de concentration de ces derniers dans les différentes préfectures de la ville, et d'apprendre les raisons pour lesquelles un émigré préfère s'installer à tel ou tel endroit.

Avant d'entrer dans les détails, nous proposons la carte ci-dessous qui schématise les points de concentration des émigrés réinstallés à Casablanca:

Les réinstallés à Casablanca  
par Préfecture

OCEAN ATLANTIQUE



source : Enquête "Les émigrés réinstallés" T. MOULALI.

Comme nous l'indique cette carte, la préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi a attiré 35,5% de l'ensemble des émigrés ( enquêtés ) réinstallés dans toute la ville, suivie de la préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane avec 22,2%, ce qui veut dire que ces deux dernières ont attiré a elles seules plus de la moitié des émigrés réinstallés ( 57,7% ). Cette concentration est due à plusieurs raisons que l'on peut citer comme suit :

- D'abord, du point de vue habitat et urbanisme, on peut dire que ces deux préfectures ont connu à partir des années soixante dix une extraordinaire extension spatiale: celle d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi vers l'Est c'est à dire vers Mohammadia via Sidi El-barnoussi et Aïn Harrouda. La deuxième préfecture s'est quant à elle développée vers le Sud, c'est à dire vers Tit Mellil au Sud - Ouest, et vers Mediouna au Sud Est.

- La saturation, le surpeuplement, et l'ancienneté relative des autres préfectures ajouté au suivi d'une architecture moderne ont joué un rôle très important dans le choix de l'installation des émigrés en ce qui concerne les deux préfectures mentionnées ci-dessus.

- De nombreux émigrés ont profité de l'aide de l'Etat marocain concernant la lutte contre les bidonvilles à Casablanca, car beaucoup de ces personnes, même si elle n' y habitaient pas avant ont pu ( d'une manière ou d'une autre ) se procurer des maisons à Sidi Moumen par exemple.

- Etant donnée la place économique qu'occupe la ville de Casablanca au niveau national, et les raisons citées ci-dessus, de nombreux émigrés qui ne sont pas originaires de

Casablanca (d'origine rurale surtout), se sont installés dans ces lieux après leur retour définitif.

Après ces deux préfectures, viennent celles de Derb Soltane - Alfida et de Casa - Anfa. Ces deux dernières ont attiré chacune: 14,5% et 13,5% de l'ensemble des émigrés réinstallés dans la ville. Leur attraction relativement faible, peut s'expliquer par le fait qu'elles se situent dans des zones déjà saturées ( forte densité de la population, crise du logement très aiguë). Ces zones représentent le plus ancien noyau du tissu urbain de la ville, ce qui signifie que les gens n'ont plus la possibilité de construire des maisons.

De plus, l'architecture ancienne qui les caractérise ne s'accommode plus avec les normes de la vie moderne dont l'émigré est devenu un habitué. Tous ces facteurs n'ont pas joué en faveur de ces deux préfectures, ce qui oblige même les émigrés originaires de ces deux dernières à les quitter et s'installer soit dans la préfecture de Aïn Sebâa - Hay Mohammadi, soit dans la préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane.

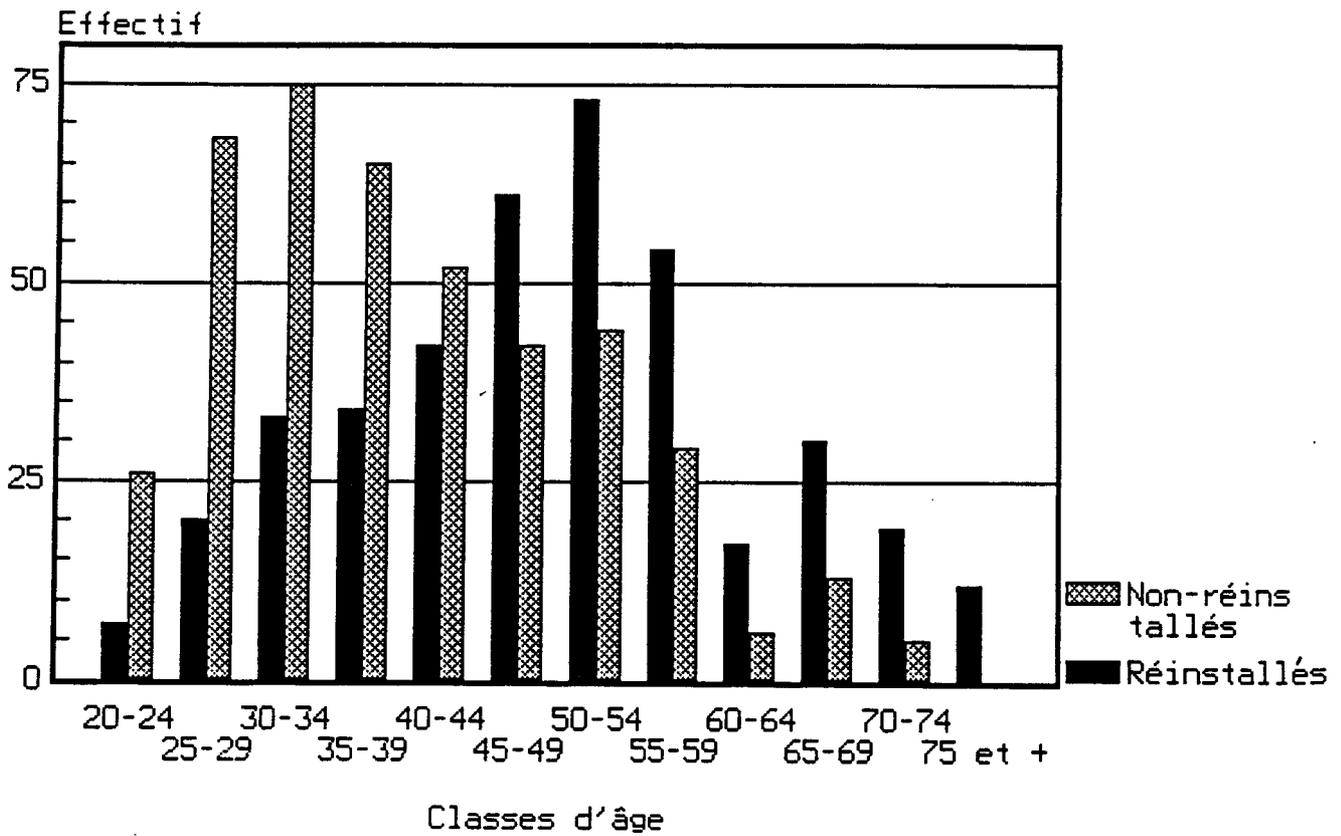
Enfin, on trouve la préfecture d'Aïn Chock - Hay Hassani et celle de Mohammadia - Zénata. Celles-ci ont attiré 8,5% et 5,7% de l'ensemble total des émigrés enquêtés. Elles se placent donc au dernier rang et ce en raison de leur faible attraction.

**V - 3 - LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES :****a - Age:**

Si ceux qui émigrent de la ville de Casablanca vers l'étranger se caractérisent par la forte proportion de jeunes, il n'en est pas de même pour ceux qui retournent se réinstaller définitivement dans cette dernière. Cette remarque est obtenue grâce à l'étude et à la comparaison des classes d'âges des émigrés casablançais qui vivent jusqu'à nos jours à l'étranger, et ceux qui sont rentrés définitivement à Casablanca comme le montre le graphique suivant:

Graphique n°23

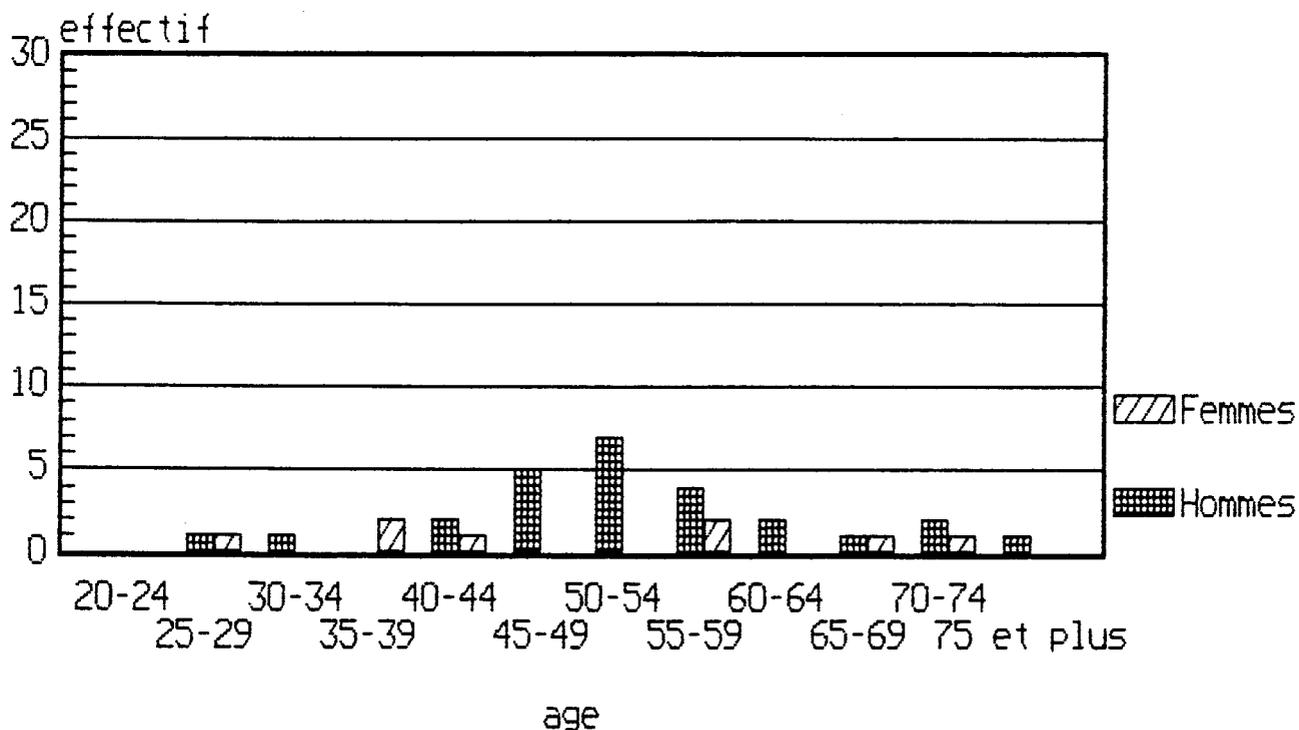
Les émigrés réinstallés et non-réinstallés  
à Casablanca selon les classes d'âge



L'étude de ces résultats nous montre que ceux qui ont moins de 40ans représentent 59% chez les non-réinstallés et 23,5% chez les réinstallés. Par contre ceux qui ont plus de 45 ans représentent 35% chez les premiers et 67% chez les secondes. Ceci veut donc dire que les casablancais parent jeunes vers l'étranger et ne reviennent qu'après avoir atteint plus de 40 ans. La même remarque peut s'appliquer à toutes les préfectures de la ville sauf celle de Derb Soltane - Alfida, dont 57% des réinstallés ont moins de 40 ans, comme nous pouvons le voir dans les graphiques suivants :

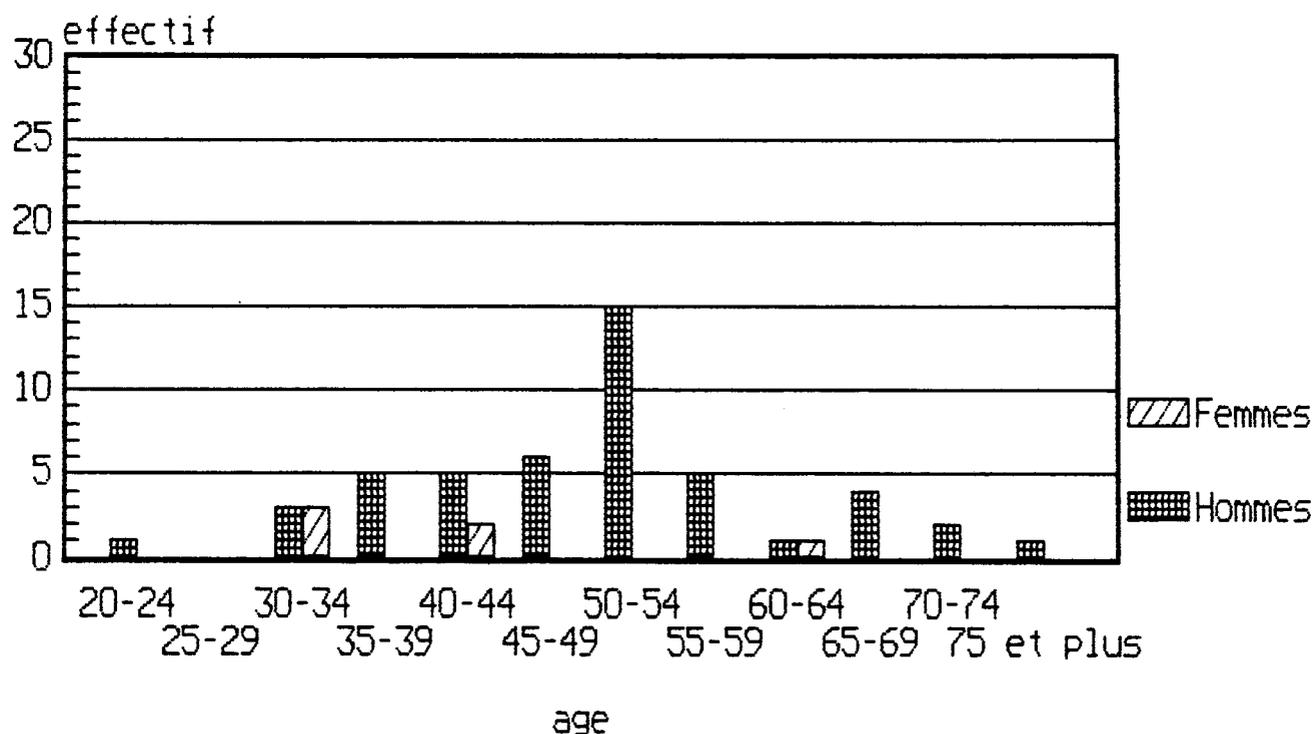
les réinstallés à Casablanca par Age  
et par Sexe (Préfecture : Ain chock-  
Hay hassani)

Graphique n°24



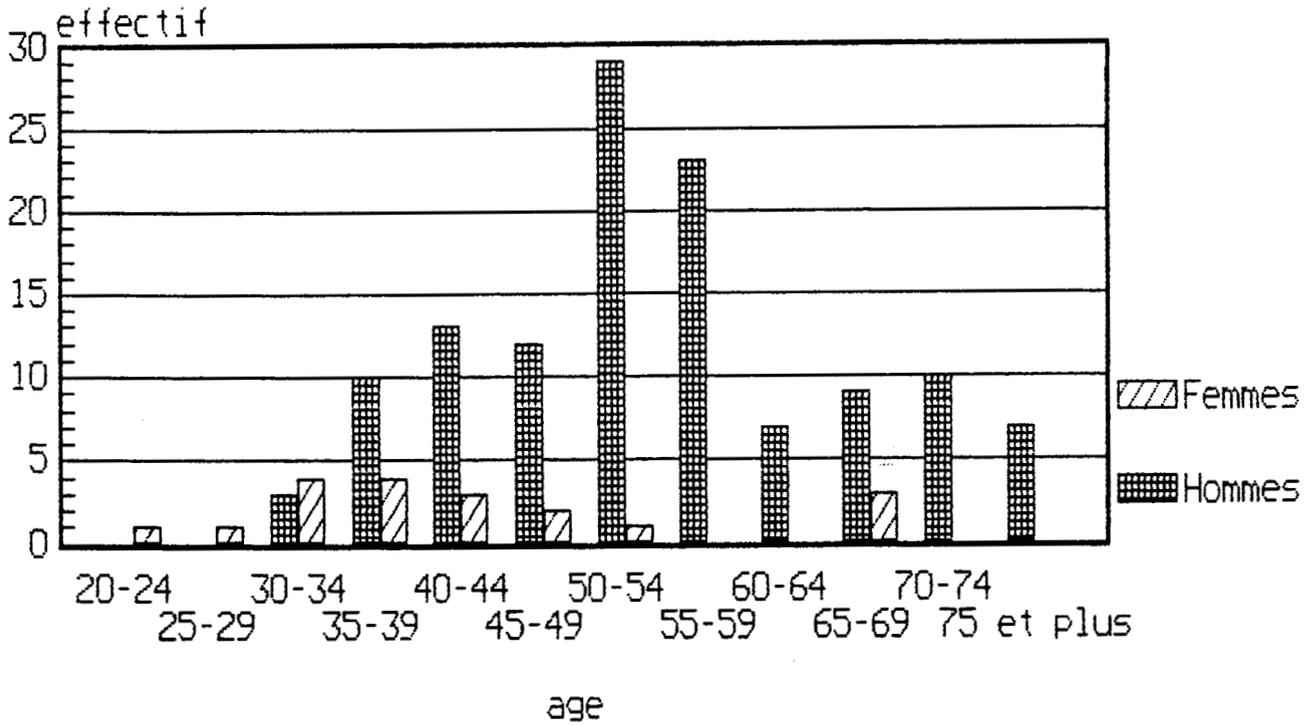
Graphique n°25

## Préfecture : Casa-Anfa



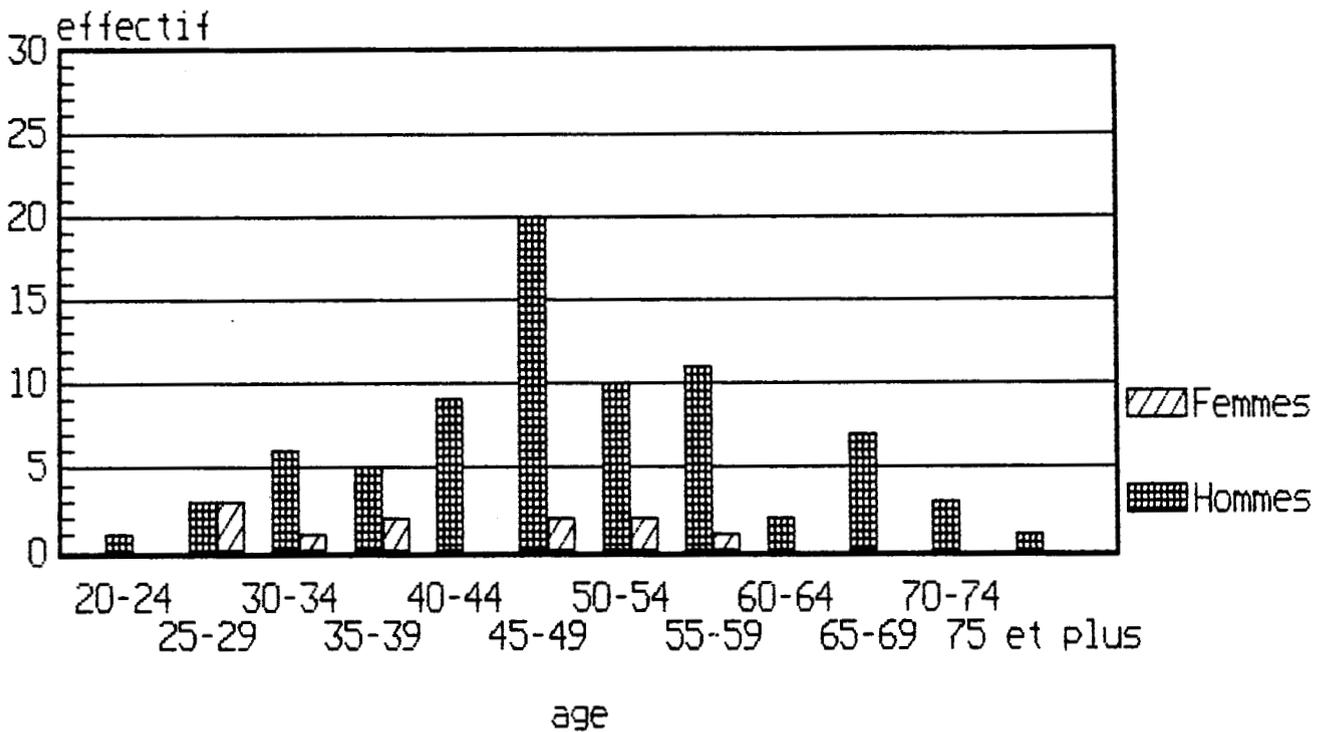
## Préfecture: Ain sebâa-Hay mohammadi

Graphique n°26



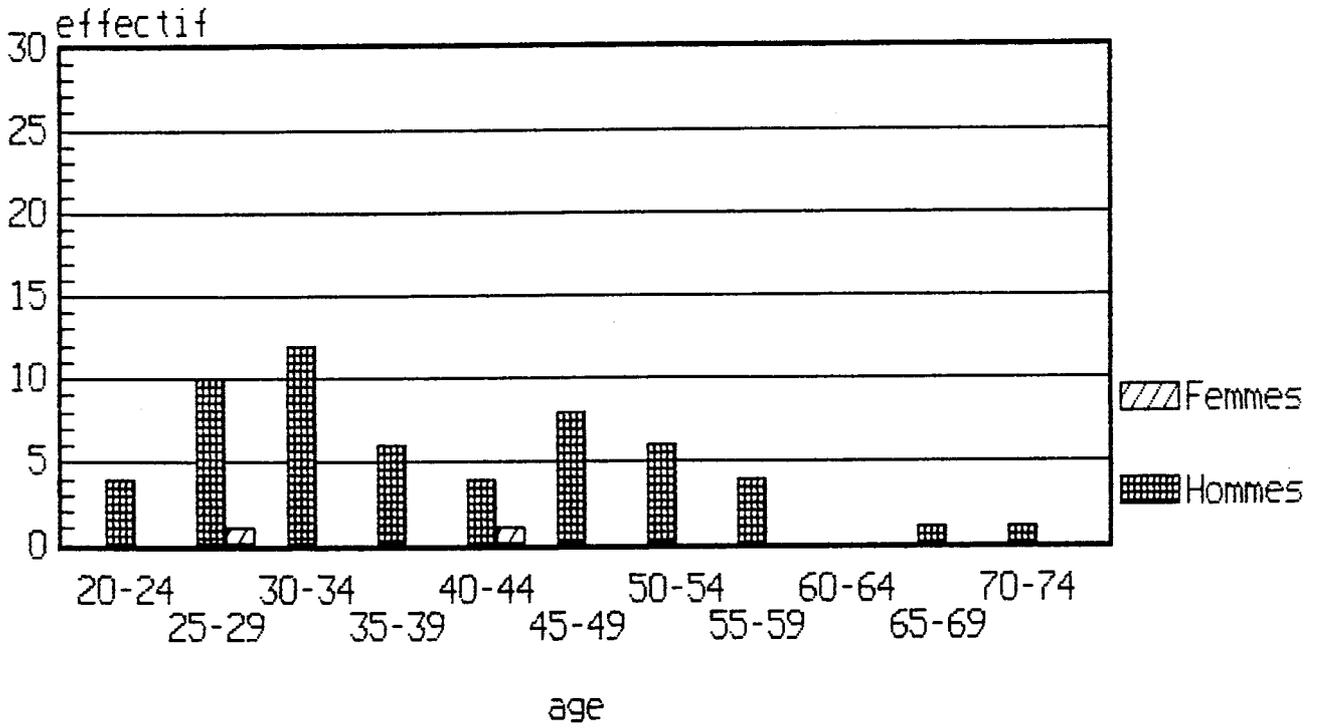
Graphique n°27

## Préfecture: Ben m'sick-Sidi othmane



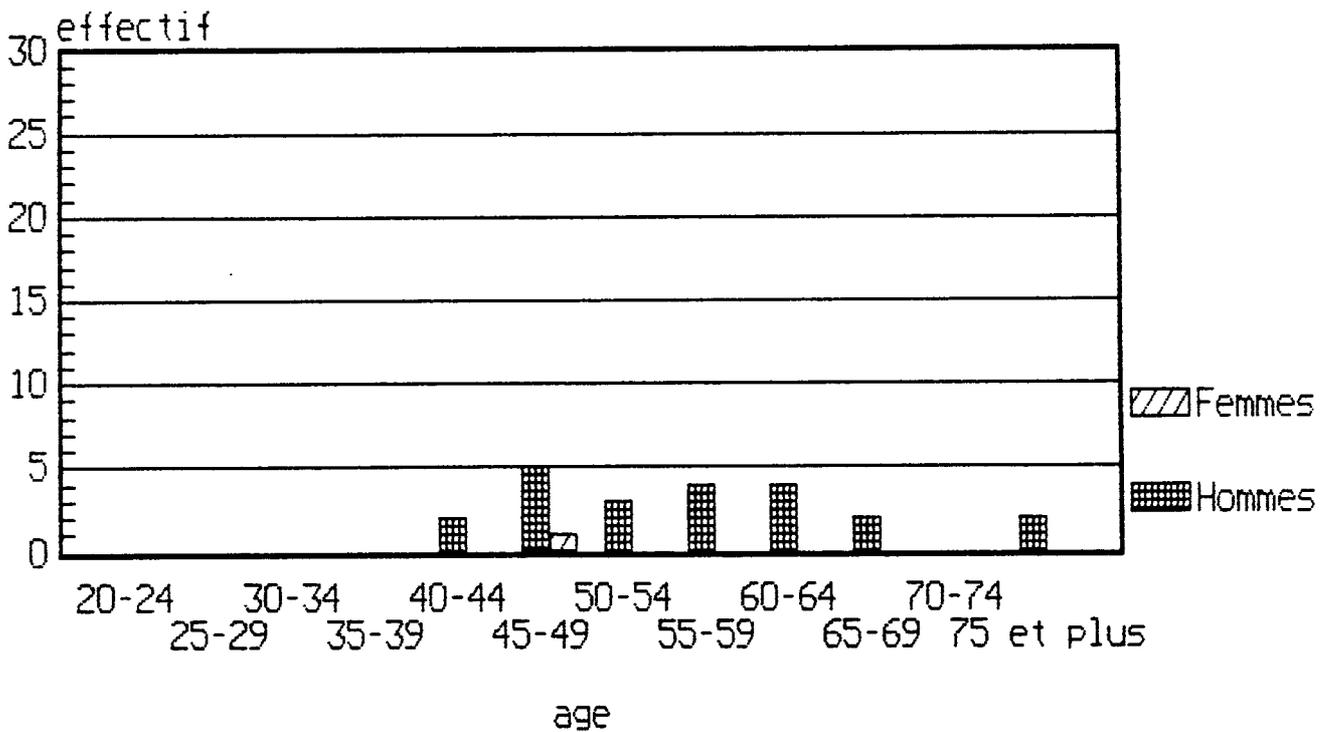
## Préfecture : Derb soltan-Alfida

Graphique n°28



Graphique n°29

## Préfecture : Mohammedia-Zénata

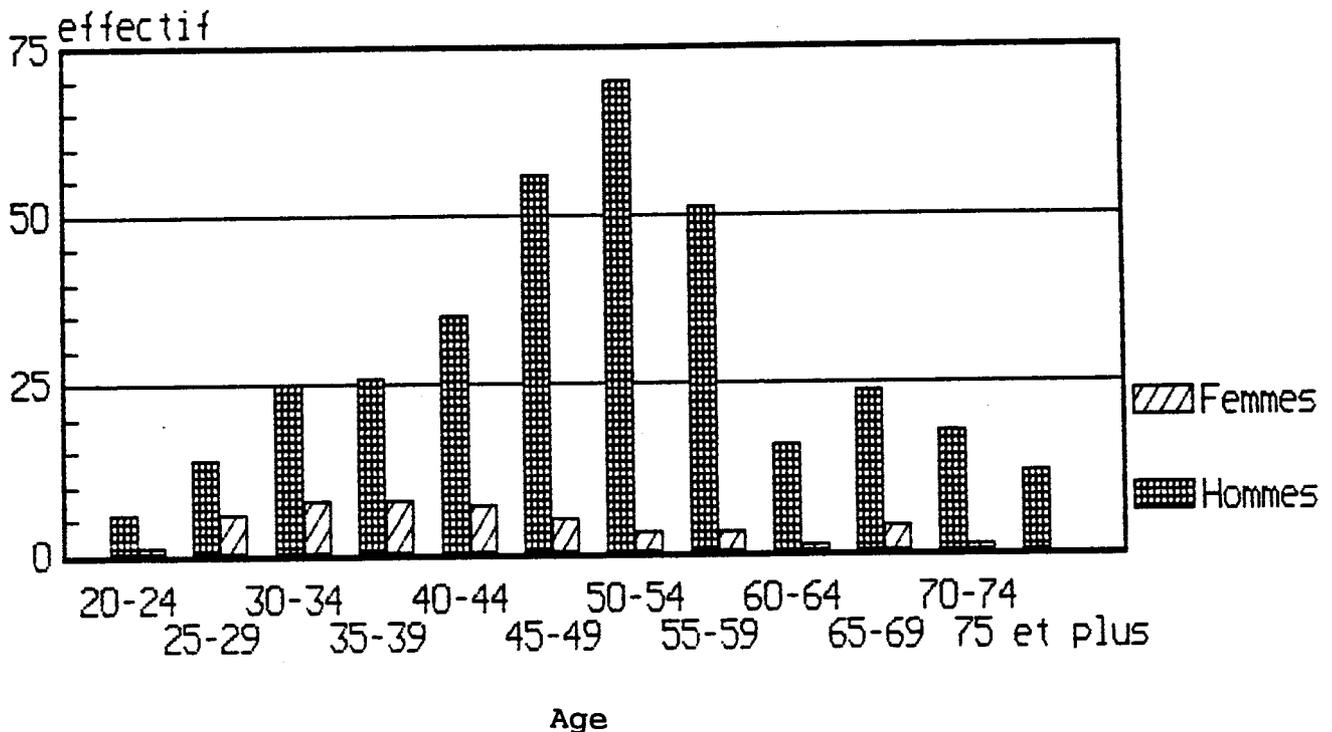


## b - Sexe:

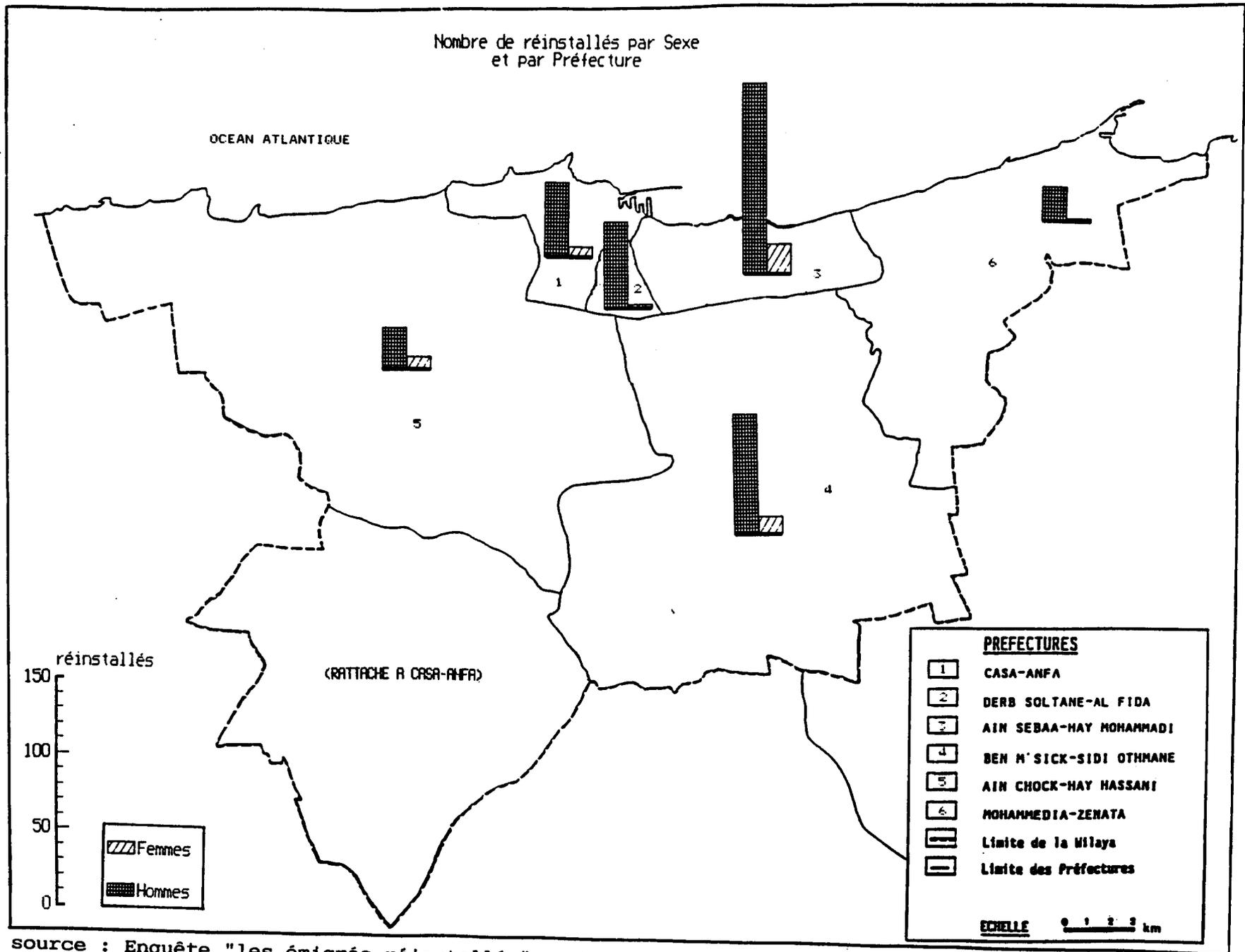
En ce que concerne le sexe des émigrés réinstallés, nous avons noté une forte représentation du sexe masculin, accompagnée d'une présence non négligeable de femmes comme on peut le schématiser dans le graphique suivant:

Graphique n°30

les réinstallés à Casablanca par Age  
et par Sexe



L'étude de ce graphique fait ressortir que 88% des émigrés réinstallés à Casablanca sont des hommes et 12% de femmes. Notons que ces dernières sont isolées. En ce qui concerne leur répartition par sexe dans les différentes préfectures de la ville nous proposons la carte suivante:



source : Enquête "les émigrés réinstallés" T. MOULALI.

L'étude de la carte fait ressortir un résultat que nous pouvons présenter comme suit :

- Nous avons constaté une concentration des deux sexes dans la préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi à raison de 31% pour les hommes et de 5% pour les femmes.

- Nous avons noté pour la préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane, 20% pour les hommes et 3% pour les femmes.

- Pour la préfecture de Derb Soltane - Alfida, nous avons dénombré 14% pour les hommes et seulement 1% pour les femmes.

- Pour la préfecture de Casa - Anfa, nous avons trouvé 12% pour les hommes et 2% pour les femmes.

- Nous avons constaté pour la préfecture d'Aïn Chock - Hay Hassani, 7% pour les hommes et 2% pour les femmes.

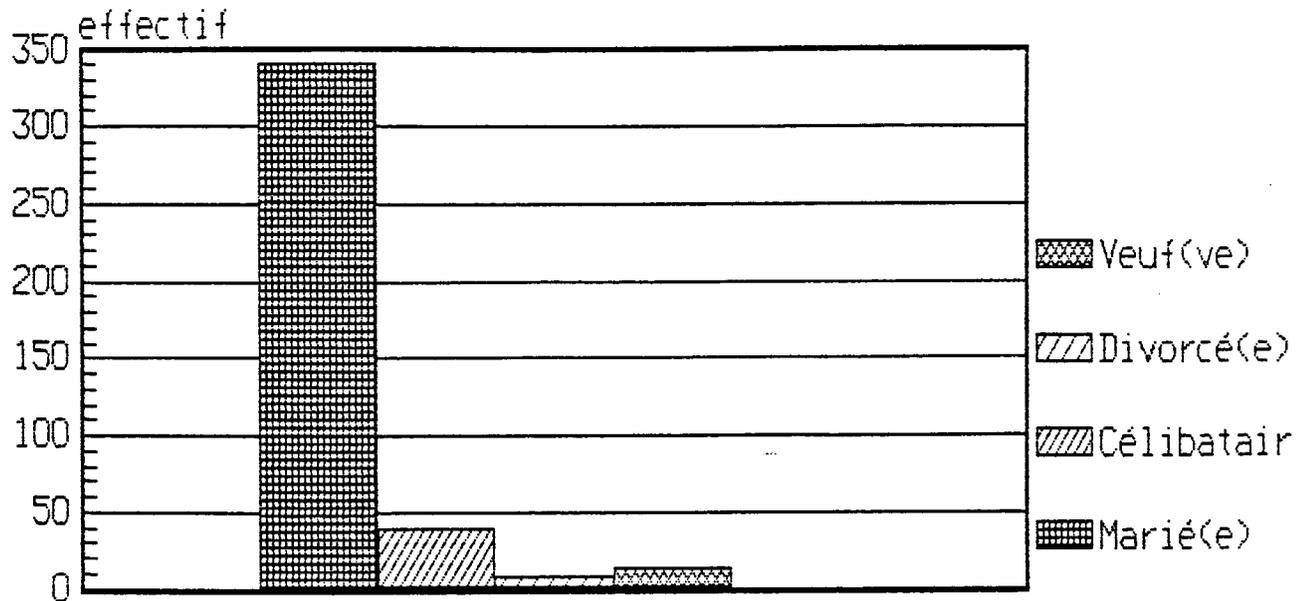
- Enfin nous avons dénombré pour la préfecture de Mohammadia - Zénata, 6% pour les hommes et 0,2% pour les femmes.

**c - Etat Matrimonial:**

Pour étudier l'état matrimonial des émigrés réinstallés dans la ville de Casablanca, nous proposons deux graphiques : le premier retrace d'une manière générale la situation familiale de ces derniers. Etant donné que les femmes isolées sont présentes et font partie des émigrés enquêtés à Casablanca, le deuxième graphique retrace la situation familiale de ces derniers par sexe:

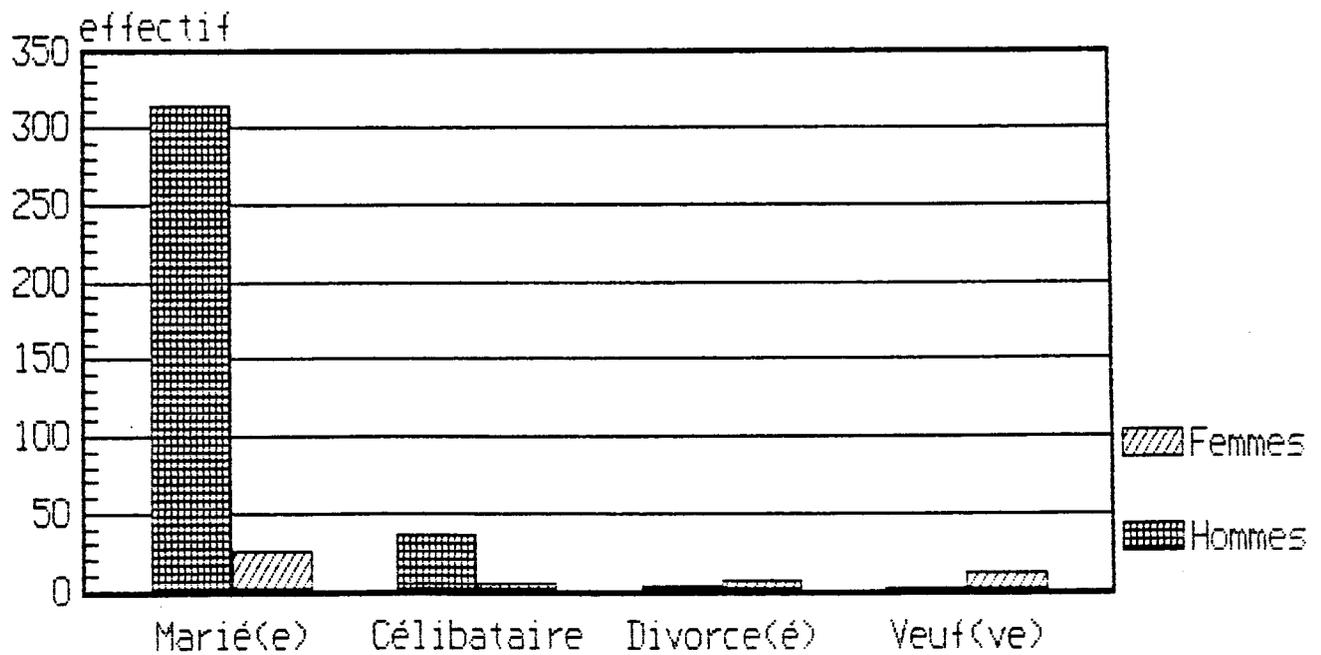
Etat Matrimonial des réinstallés  
à Casablanca

Graphique n°31



Graphique N°32

Etat Matrimonial des réinstallés  
à Casablanca (par Sexe)

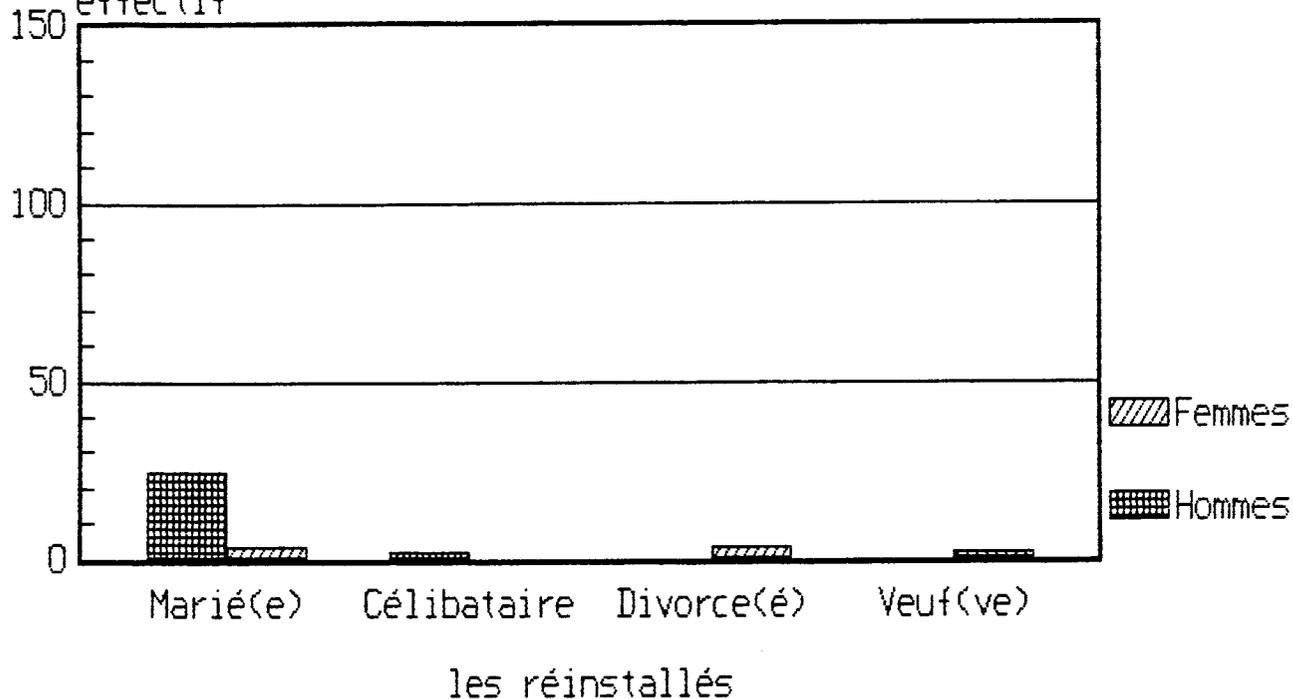


Il ressort des deux graphiques que la quasi-totalité des émigrés réinstallés sont mariés: 85% dont 79% sont des hommes et 6% sont des femmes. Parallèlement 10% sont encore célibataires (malgré L'avance relative de leur âge) dont 9% sont des hommes. Les divorcés représentent 2% dont 1,5% pour les hommes, le taux de veuvage est de 3% (ce taux concerne exclusivement les femmes réinstallées). La plupart des émigrés réinstallés n'étaient pas accompagnés par les membres de leurs familles : ces derniers sont toujours restés à Casablanca ce qui signifie que ceux qui reviennent au pays sont ceux qui ont vécu seuls à l'étranger. De plus, il se trouve que les 10% des célibataires réinstallés sont en général des émigrés qui ont subi un retour forcé. Ils n'ont pas pu réaliser le but de leur migration qui a été brusquement stoppé, soit par suite à un accident de travail, soit par suite d'un refoulement. Par ailleurs, l'absence totale du taux de veuvage parmi les hommes signifie qu'en cas de décès de l'épouse, l'émigré réinstallé se remarie assez rapidement.

Enfin, au niveau des préfectures de la ville de Casablanca, la situation familiale des émigrés varie selon les cas comme nous pouvons le voir dans les graphiques suivants:

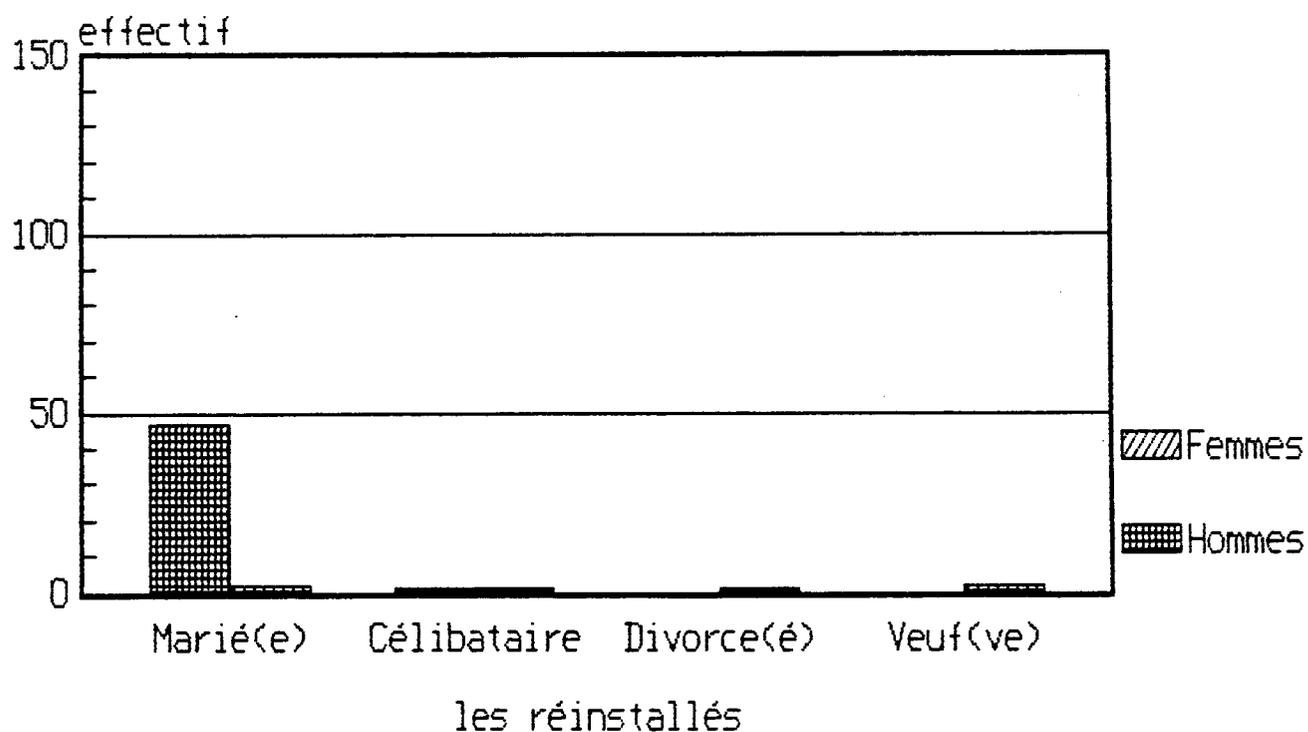
Etat Matrimonial des réinstallés  
à Casablanca /Préfecture de :  
Ain chock-Hay hassani

Graphique n°33  
effectif



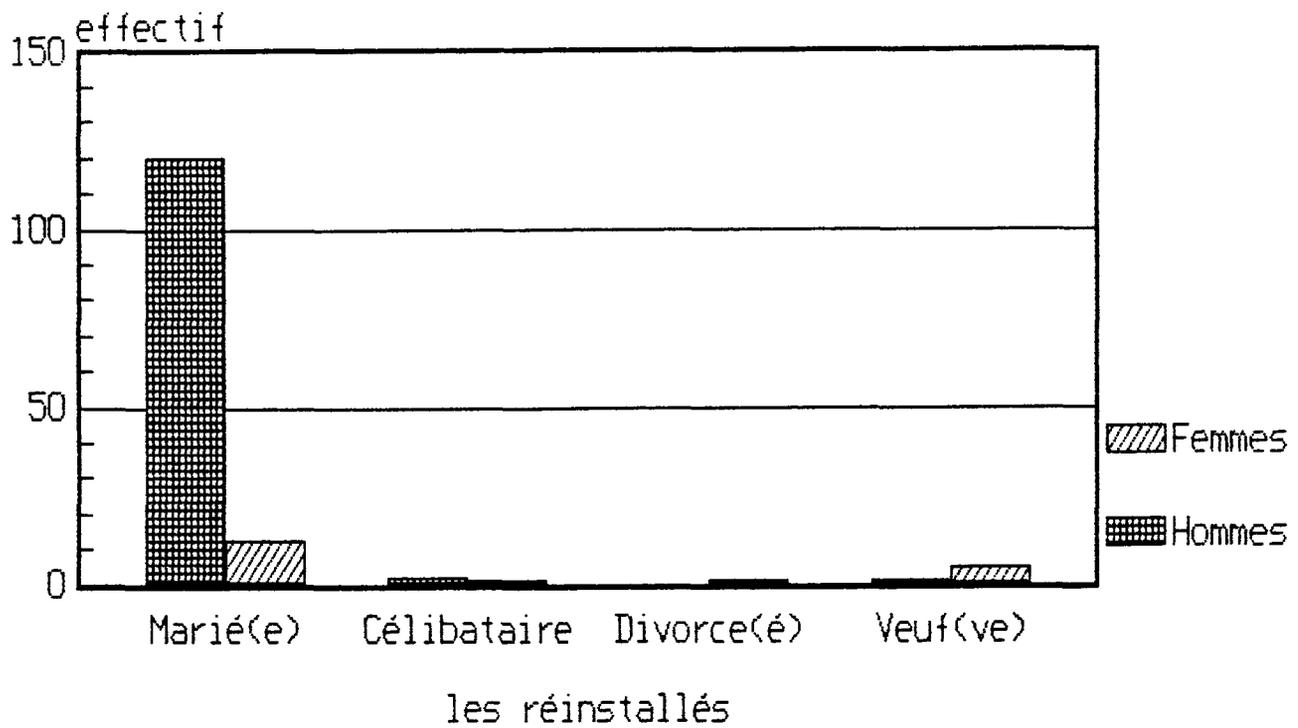
Graphique n°34

Etat Matrimonial des réinstallés  
à Casablanca /Préfecture de :  
Casa-Anfa



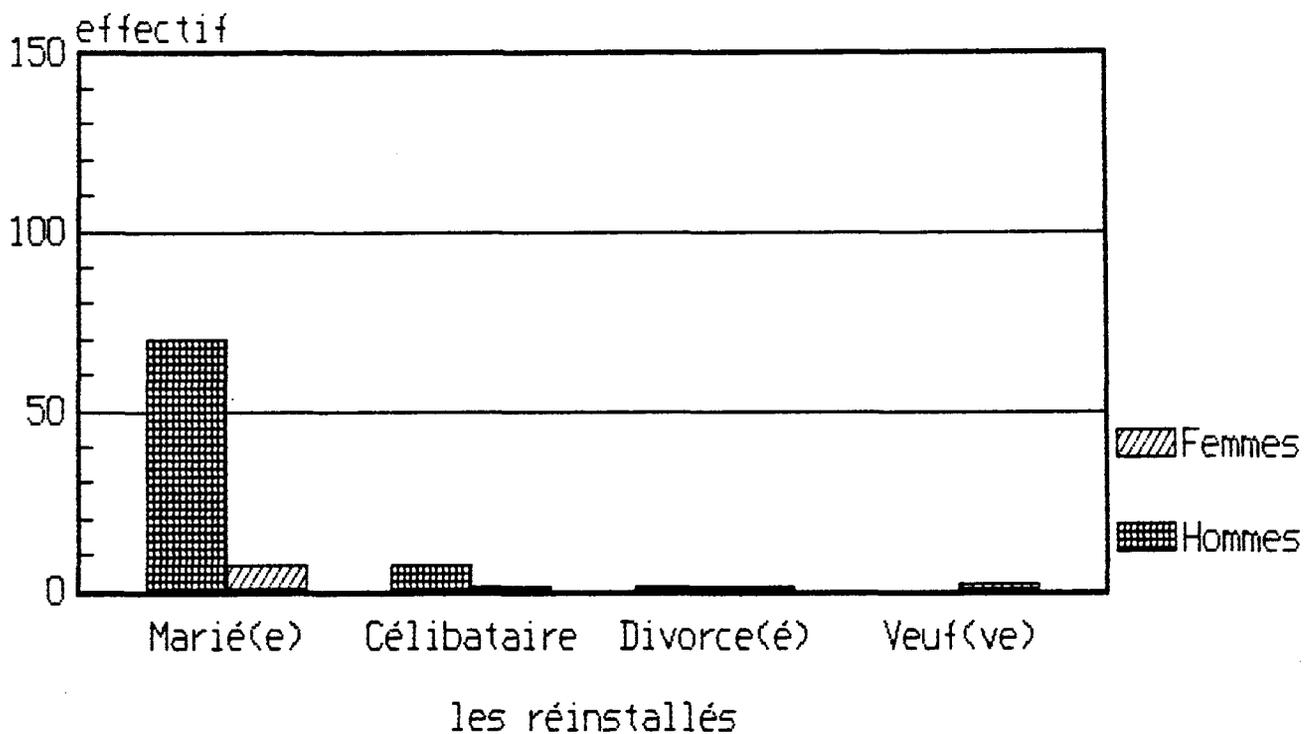
Préfecture: Ain sebâa-Hay mohammadi

Graphique n°35



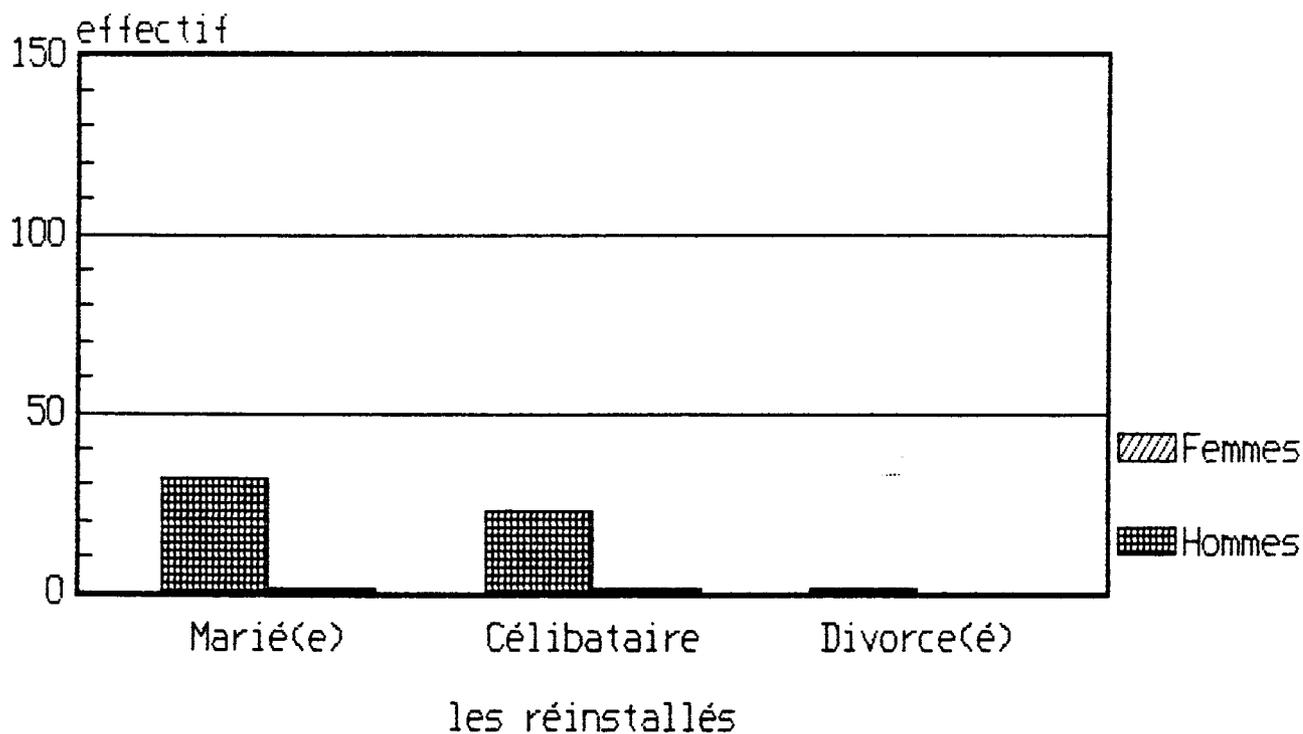
Graphique n°36

Préfecture: Ben m'sick-Sidi othmane



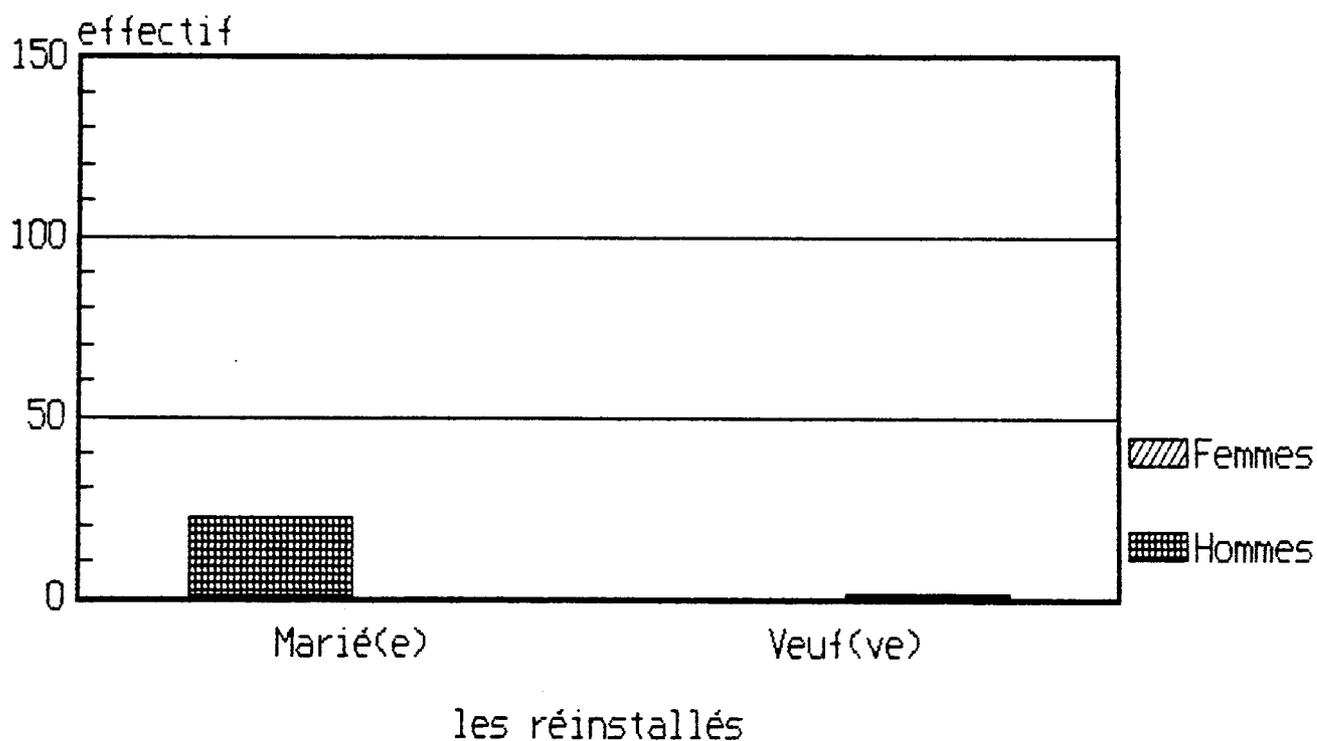
Préfecture: Derb soltan-Alfida

Graphique n°37



Graphique n°38

Préfecture: Mohammedia-Zénata



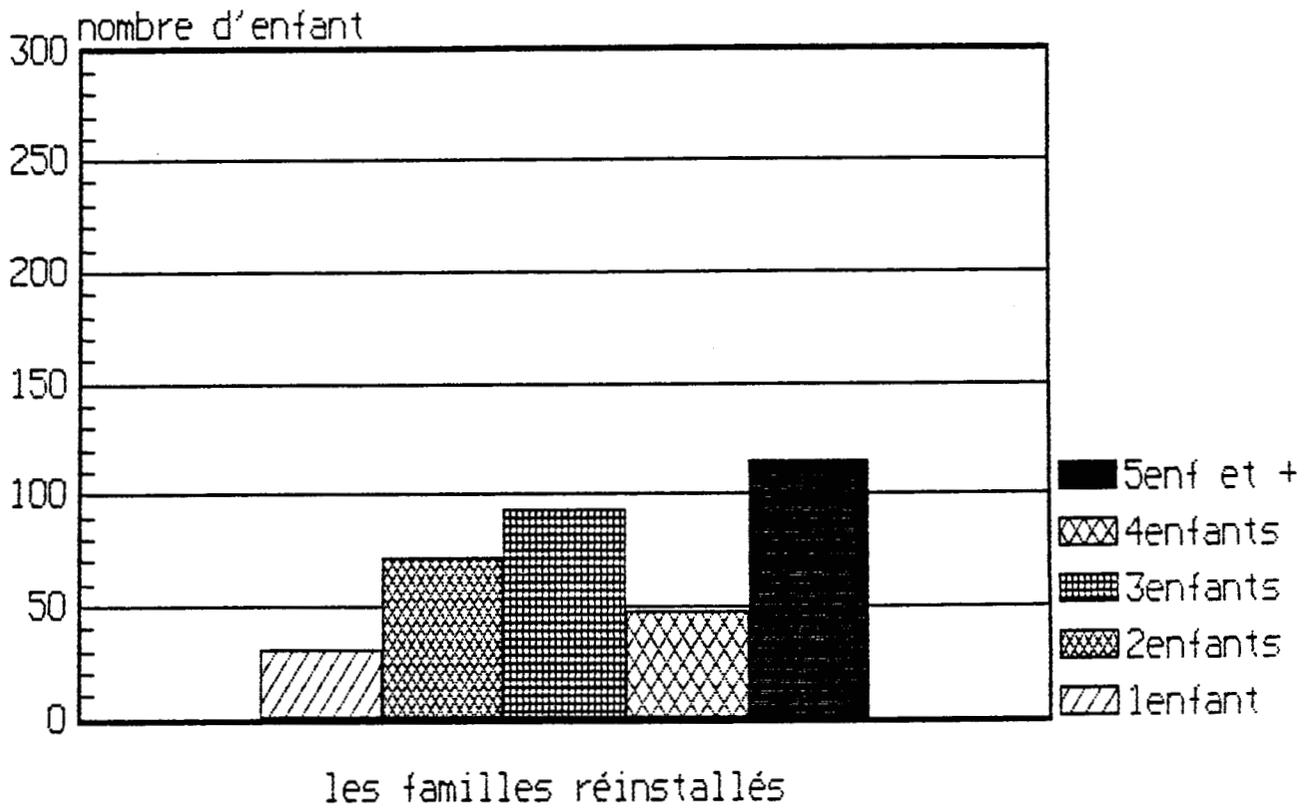
La seule et unique remarque que l'on peut en déduire concerne les préfectures de Derb Soltane - Alfida et de Mohammadia - Zénata : la première a reçu plus de la moitié des célibataires ( 6% ), la deuxième n'a reçu que les émigrés mariés de sexe masculin.

**d - LES ENFANTS :**

Pour étudier le nombre d'enfant par famille des émigrés réinstallés, nous proposons le graphique suivant:

Graphique n°39

Nombre d'enfant par Famille:  
des réinstallés à Casablanca

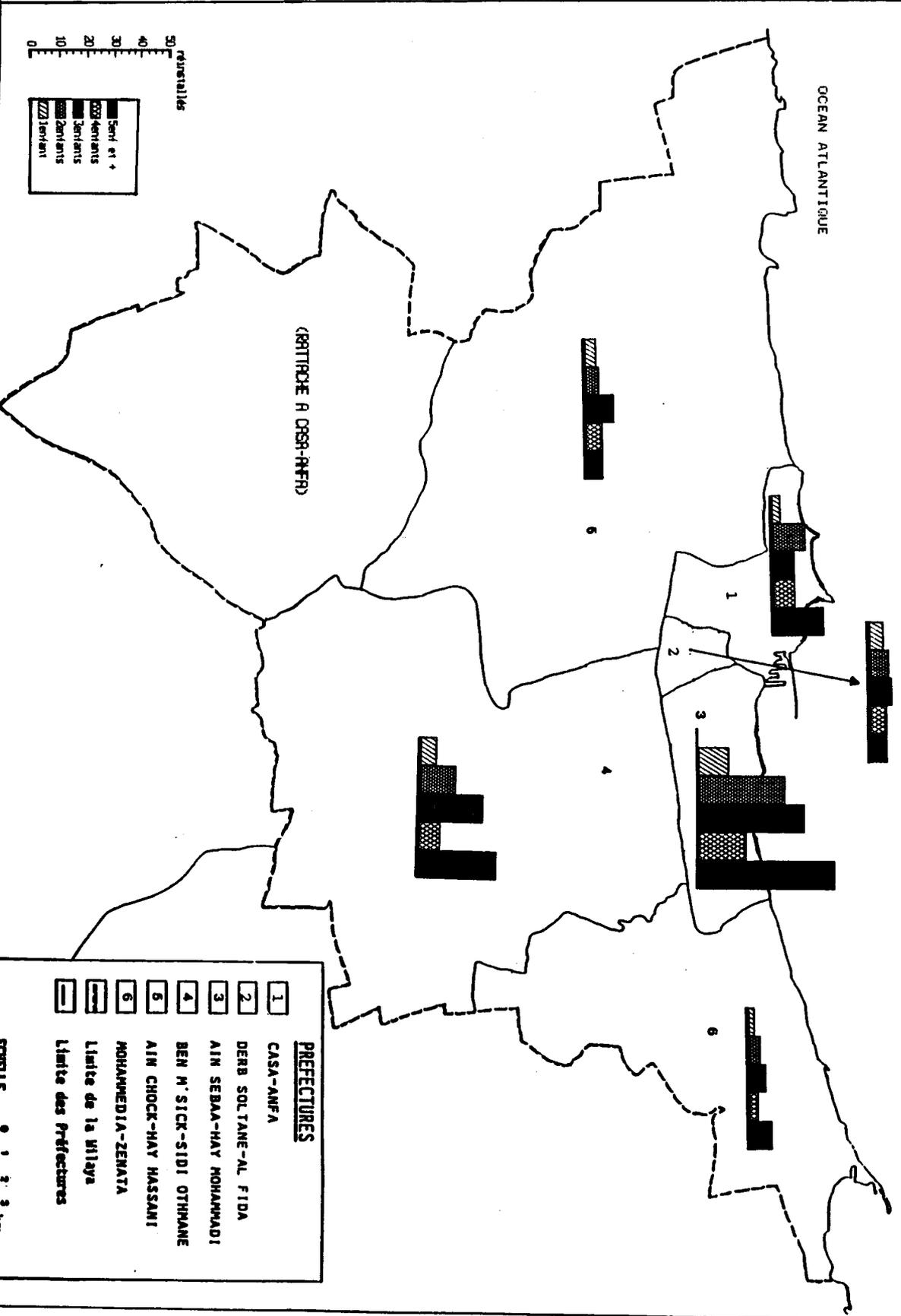


Son étude fait ressortir le résultat suivant:

- 9% des familles ont un seul enfant;
- 20% des familles ont deux enfants;
- 26% des familles ont trois enfants;
- 13% des familles ont quatre enfants;
- 32% des familles ont cinq enfants et plus.

Ces résultats nous permettent de déduire que malgré le séjour plus ou moins long des émigrés casablancais à l'étranger, leur mentalité n'a pas beaucoup évolué. Ils gardent toujours une caractéristique traditionnelle: une famille nombreuse (les familles qui ont plus de deux enfants représentent 71% dans l'ensemble totale des familles enquêtées à Casablanca). Par ailleurs, en ce qui concerne la répartition de ces dernières dans les différentes préfectures de la ville, nous proposons la carte suivante:

Nombre d'enfant par Famille:  
des réinstallés à Casablanca  
par Préfecture



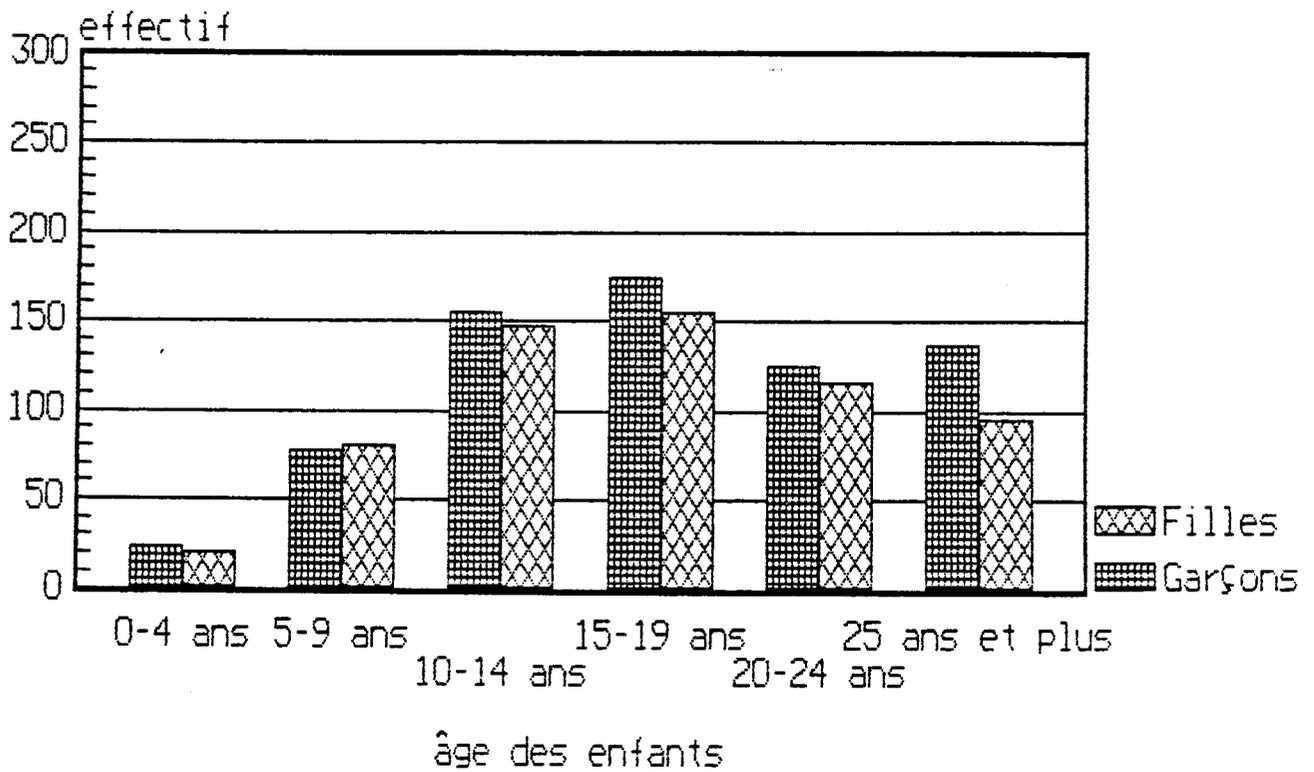
source : Enquête "Les émigrés réinstallés" T. MOULALI.

**e - AGE ET SEXE DES ENFANTS :**

En ce qui concerne l'étude de l'âge et du sexe des enfants des émigrés réinstallés dans la ville de Casablanca, nous proposons le graphique suivant:

Graphique n°40

Nombre d'enfant selon l'âge et le sexe  
des Familles réinstallées à Casablanca



Il ressort de ce graphique que la classe d'âge de 0 à 4 ans représente 3% dans l'ensemble des enfants, dont 2% pour les garçons.

La classe d'âge de 5 à 9 ans représente 12% dont 6% pour les garçons.

La classe d'âge de 10 à 14 ans représente 23% dont 12% pour les garçons.

La classe des 15 à 19 ans représente 25% dont 13% pour les garçons.

Enfin, la classe la plus représentée c'est celle des 20 ans et plus, elle représente 36% dans l'ensemble dont 20% pour les garçons.

#### **V - 4 - EX-PAYS D'IMMIGRATION DES EMIGRES REINSTALLÉS**

##### **A CASABLANCA :**

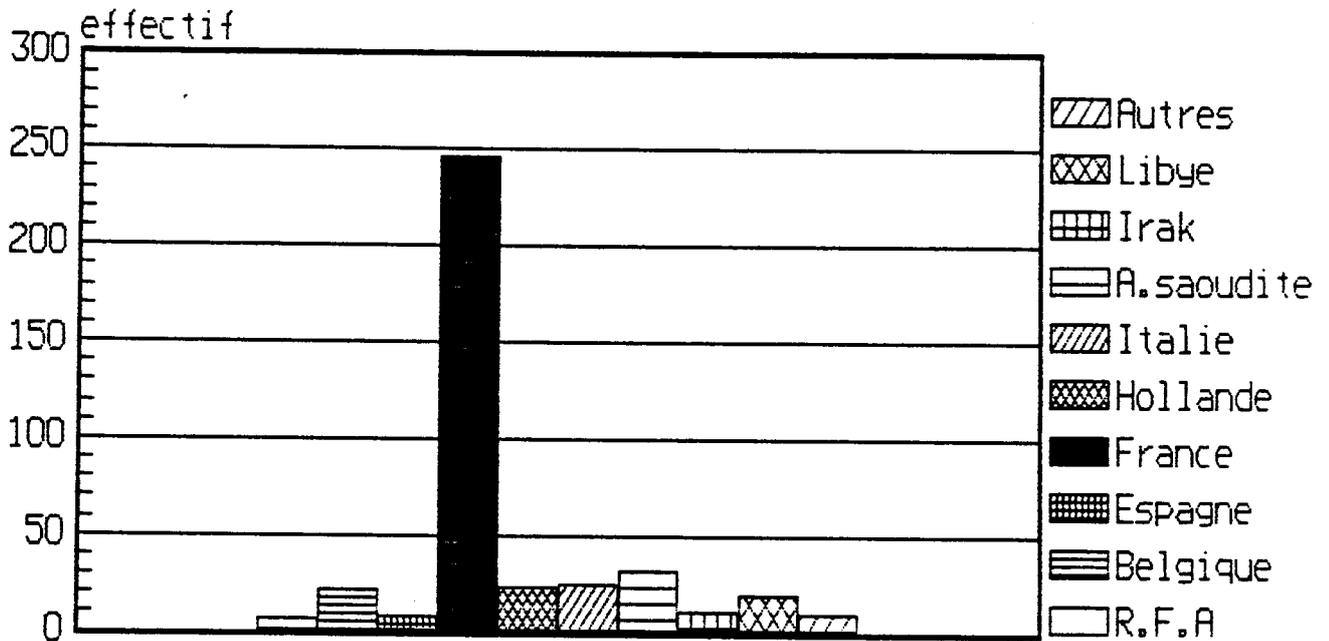
Dans le troisième chapitre, si l'étude des pays de destination des émigrés casablancais nous a montré que la France absorbe à elle seule la moitié des flux migratoires internationaux de cette agglomération, l'étude des ex-pays d'immigration des émigrés réinstallés définitivement dans la ville de Casablanca nous permet de noter une certaine réciprocité concernant les flux des retours définitifs dans cette dernière.

En effet, si la France a absorbé la moitié des flux migratoires casablancais, elle a en même temps envoyé 61,5% de l'ensemble des réinstallés, suivie de très loin par les émigrés en provenance de l'Arabie - Saoudite 8%, de l'Italie avec 6%, de la Hollande 5,7%, et de la Belgique avec 5,5%.

Se sont d'une manière générale les principaux pays de provenance des émigrés casablancais comme on peut le voir dans le graphique suivant:

Graphique n°41

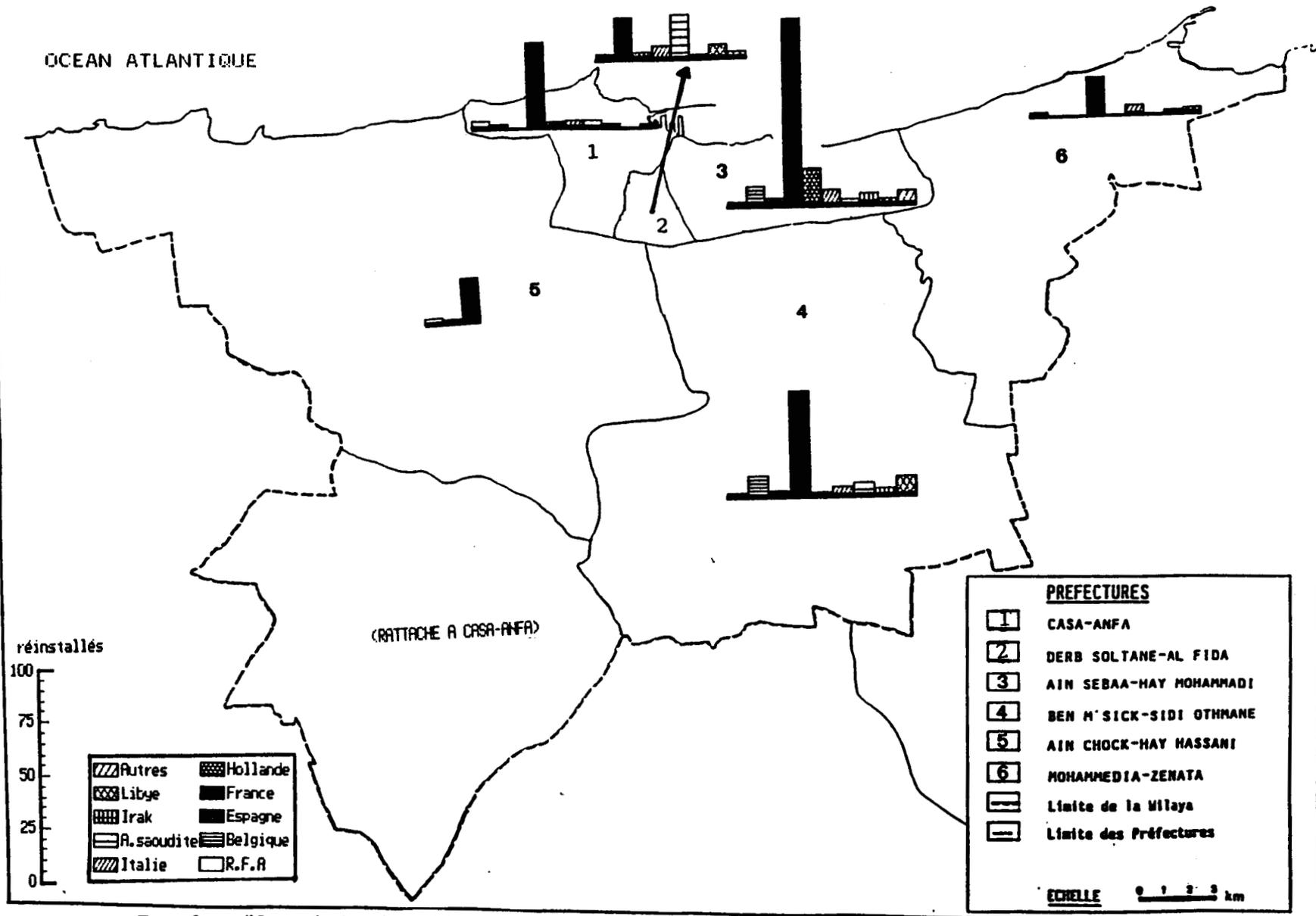
Ex-Pays d'Immigration des réinstallés  
à Casablanca



V - 4 - 1 - EX-PAYS D'IMMIGRATION DES REINSTALLES PAR  
PREFECTURE :

En ce qui concerne l'étude des ex-pays d'immigration des  
casablancais réinstallés nous proposons la carte suivante:

# Ex-Pays d'immigration des réinstallés à Casablanca par Préfecture



source : Enquête "les émigrés réinstallés" T. MOULALI.

a - Préfecture d'Aïn Chock - Hay Hassani : sur un ensemble de 34 émigrés réinstallés dans cette dernière, 31 sont en provenance de la France, deux de la Belgique et un seul de l'Espagne.

b - Préfecture de Casa - Anfa : dans cette dernière aussi nous avons noté une prédominance des émigrés en provenance de la France. Sur un total de 54 réinstallés, 40 émigrés sont en provenance de cette dernière, ce qui représente 74% de l'ensemble des réinstallés dans cette préfecture. Suivie plus loin l'Allemagne, l'Italie et l'Arabie - Saoudite avec 6% pour chacune, puis la Hollande avec 4% et en fin la Belgique et l'Irak avec seulement 1% pour chacune.

c - Préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi : sur un ensemble total de 142 réinstallés dans cette dernière, 90 ont comme ex-pays d'immigration la France, ce qui représente 63% dans l'ensemble. Viennent ensuite la Hollande avec 12%, la Belgique avec 6%. Le reste est issu de petites minorités revenues de l'Italie ou de quelques pays arabes du Golfe, comme les Emirats Arabes Unis avec 4% et l'Irak avec 3%.

d - Préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane: pour cette dernière, la plupart des réinstallés sont aussi en provenance de la France : sur 89 réinstallés dans cette préfecture 53 reviennent de France c'est à dire 59,5% de l'ensemble total. Viennent ensuite la Belgique avec 11%, la Lybie avec 10%, l'Arabie - Saoudite avec 7%, l'Italie 5% et l'Irak avec 3%.

e - Préfecture de Derb Soltane - Alfida: cette dernière est la seule préfecture de Casablanca où le nombre des émigrés en provenance de la France n'atteint pas la moitié des réinstallés. En effet, c'est l'Arabie - Saoudite qui prend la

tête avec 34% de l'ensemble. Suivent la France avec 29%, la Lybie avec 10%, la Hollande 5% et l'Espagne avec 3%.

Par ailleurs, nous pouvons dire que si le nombre des réinstallés en provenance de la France n'atteint pas la moitié des émigrés dans cette préfecture, une bonne partie de ces derniers est formée de refoulés des pays de l'Europe occidentale ou d'ouvriers provenant exclusivement des pays arabes et dont le contrat de travail n'a pas dépassé 18 mois.

f - Préfecture de Mohammadia - Zénata : 69,5% des émigrés proviennent de la France, 15% sont revenus d'Italie et 8% de la Lybie.

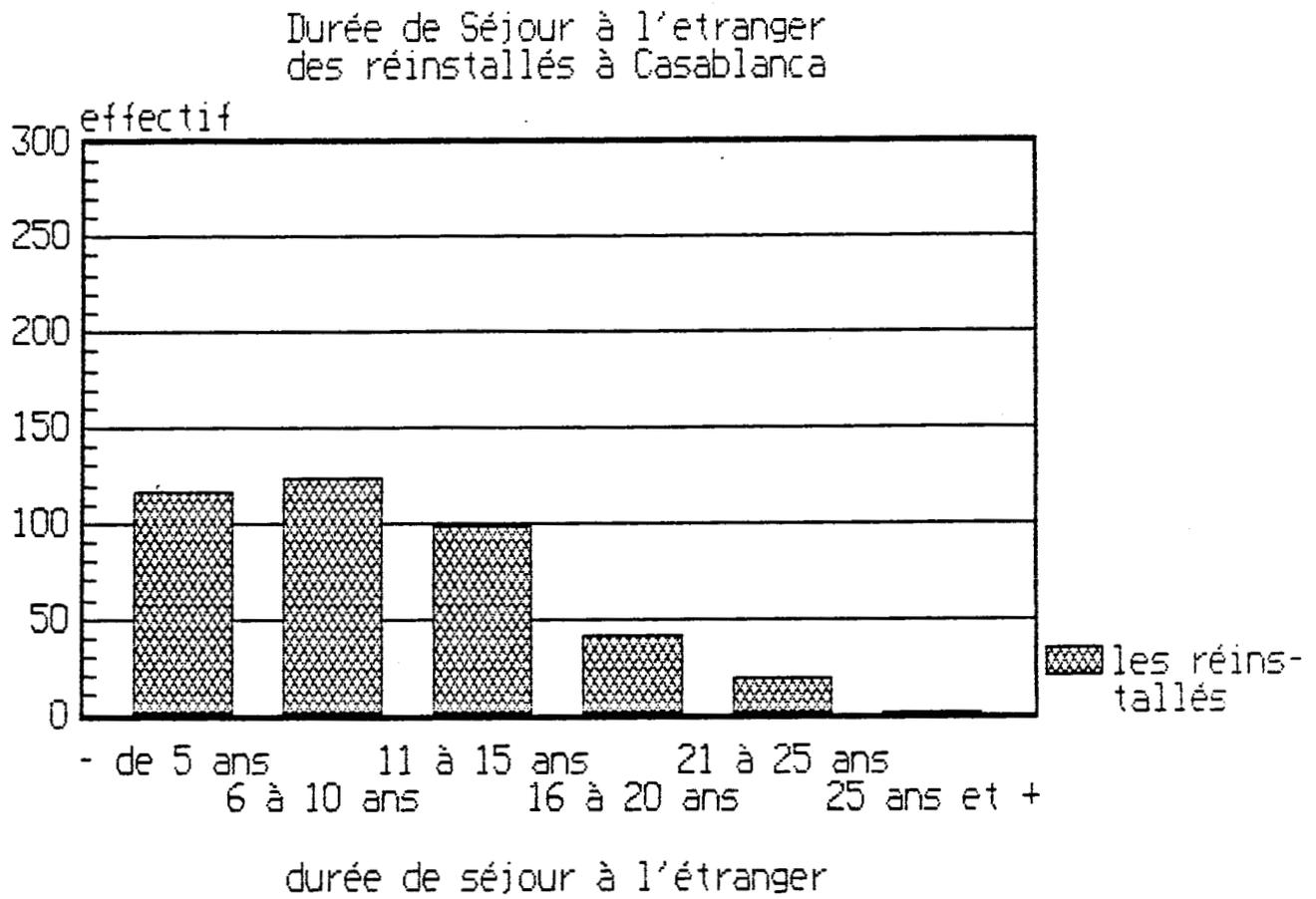
Pour conclure ce paragraphe concernant les ex-pays d'immigration, on peut dire qu'il y a prédominance des émigrés en provenance de la France. Le reste est formé de petits groupes revenus de Belgique, de Hollande, d'Italie, ou encore des pays arabes comme l'Arabie - Saoudite, la Lybie et l'Irak.

Il s'agit là des principaux pays d'où reviennent les émigrés casablancais dans le but de se réinstaller définitivement à Casablanca.

#### V - 5 - LA DUREE DE SEJOUR A L'ETRANGER :

En ce qui concerne la durée de séjour à l'étranger des émigrés casablancais, nous tenons à signaler qu'il n'y a pas de statistiques relatives à ce sujet. Il n'existe donc pas de base de comparaison externe à notre enquête permettant de connaître et d'évaluer, même globalement, la durée de séjour de ces derniers. Pour en avoir une idée nous proposons le graphique suivant :

Graphique n°42



Il ressort du graphique ci-dessus que :

- 29% des émigrés réinstallés ont regagné la ville de Casablanca après un séjour à l'étranger qui n'a pu dépasser 5 années.

- 31% des réinstallés ont passé entre 6 et 10 ans à l'étranger.

- 25% ont passé entre 11 et 15 ans.

- 10% ont passé entre 16 et 20 ans.

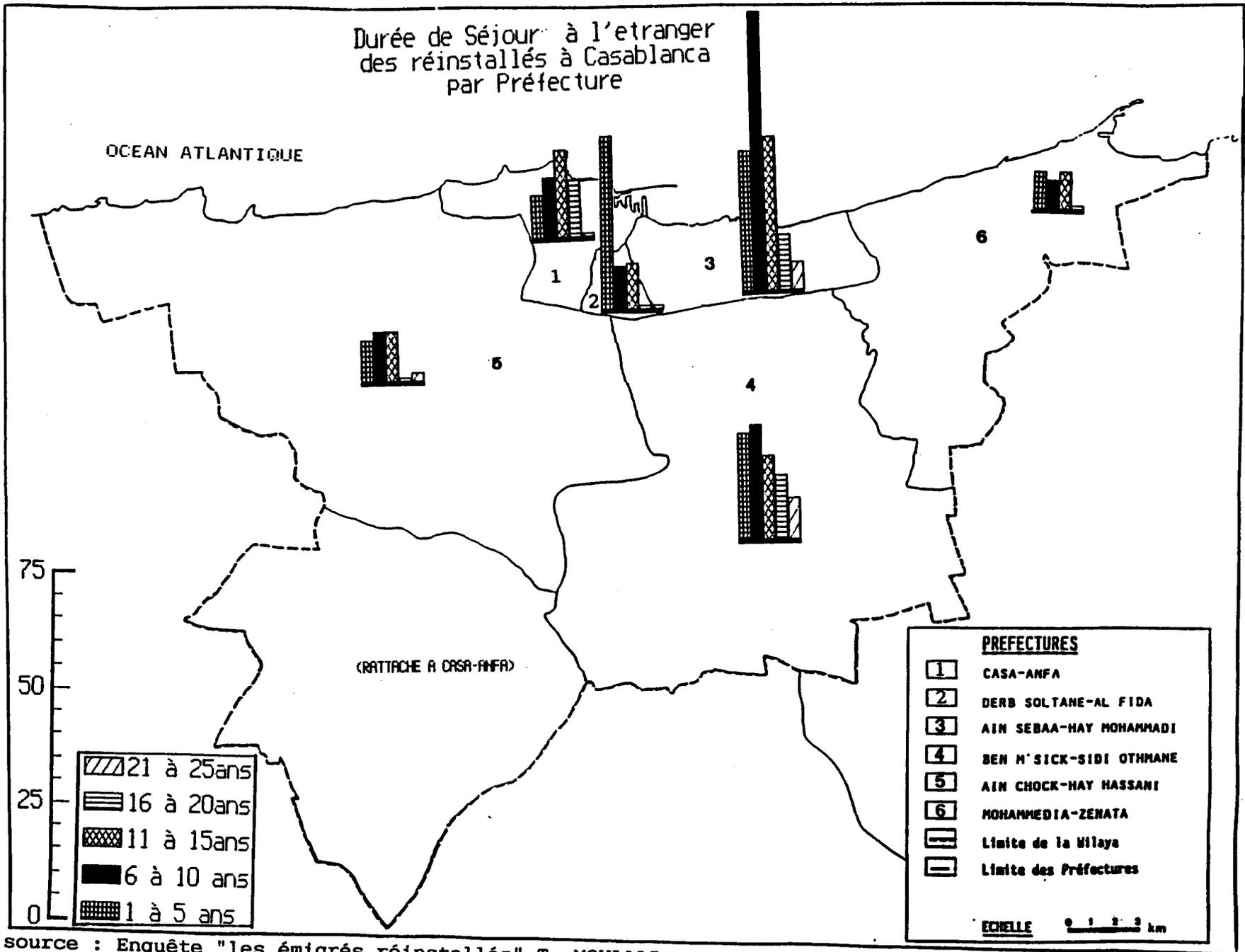
- Seulement 5% ont eu une immigration d'une durée supérieure à 20 ans.

Nous pouvons donc en déduire que 85% des émigrés qui se sont réinstallés à Casablanca n'ont pas dépassé 15 ans de séjour à l'étranger.

Malgré le faible nombre des retours au niveau de l'ensemble du Maroc, nous constatons une nette probabilité de retour à Casablanca après un séjour à l'étranger qui atteint à peine 15 années.

En ce qui concerne la répartition des émigrés réinstallés dans les différentes préfectures de la ville selon la durée de séjour à l'étranger, nous proposons la carte suivante:

### Durée de Séjour à l'étranger des réinstallés à Casablanca par Préfecture



source : Enquête "les émigrés réinstallés" T. MOULALI.

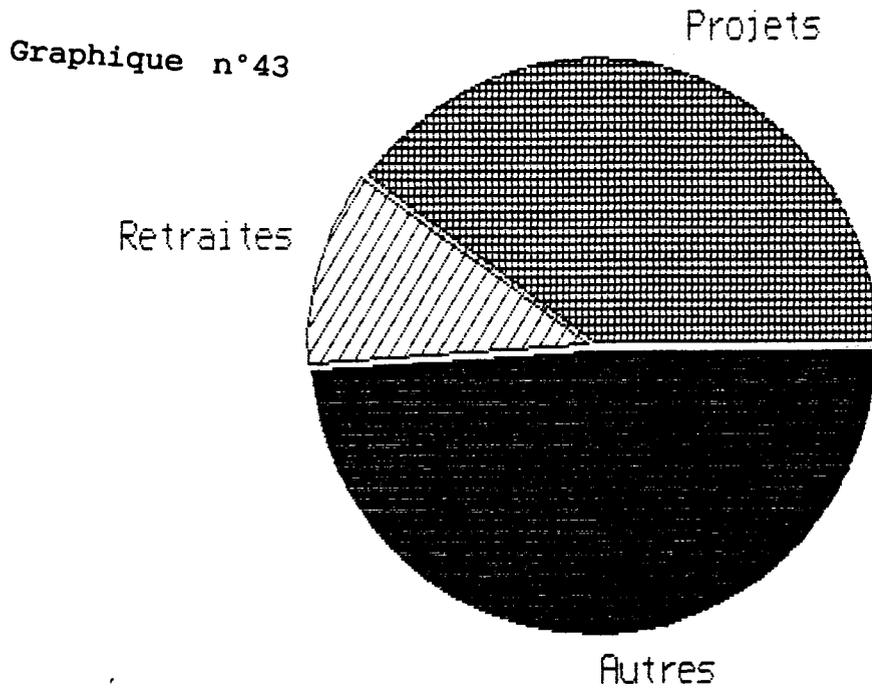
**V - 6 - LES MOTIFS DU RETOUR DEFINITIF DES EMIGRES REINSTALLÉS  
A CASABLANCA:**

D'une façon générale, les mouvements des retours définitifs des travailleurs marocains à l'étranger n'ont jamais pris l'allure d'un retour massif. Selon les chiffres qui nous ont été communiqué par l'un des responsable de l'Office de Migrations Internationales (O.M.I) à Casablanca lors de notre visite à cet organisme, 3 795 travailleurs marocains dont 338 casablançais sont rentrés définitivement au Maroc entre la fin de l'année 1984 et la fin Octobre 1988.

Par ailleurs, d'après notre enquête les causes qui ont motivé ces retours relèvent généralement d'un mélange de plusieurs facteurs que nous avons classé en trois grands groupes : celui des projets, celui des retraites et celui des autres motifs. Nous avons réservé une étude spécifique à ce dernier en raison de la diversité des raisons qu'il représente.

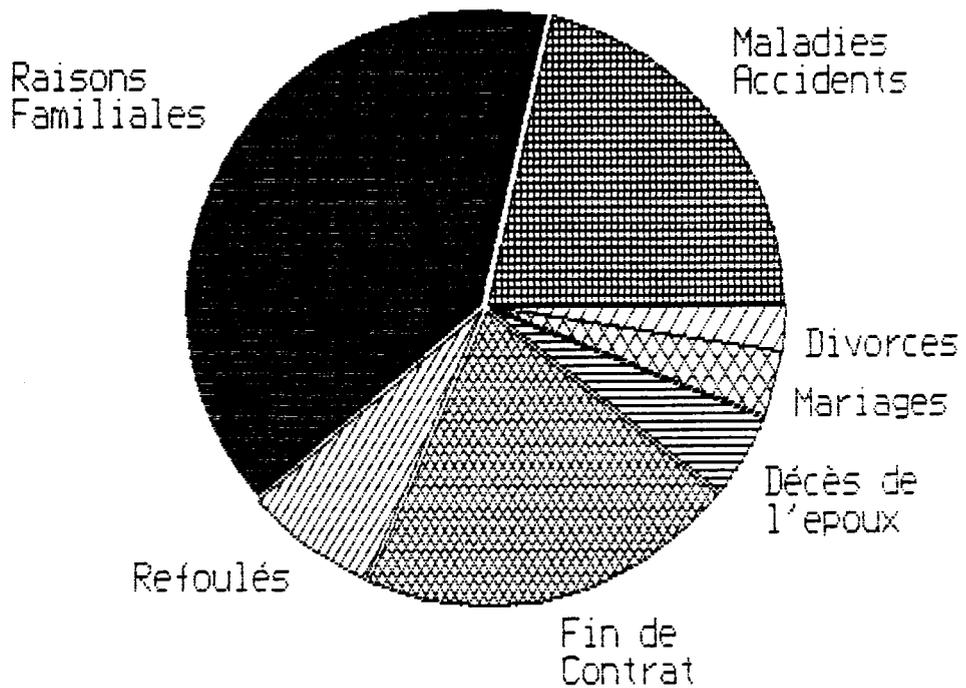
Mais avant d'analyser les raisons qui ont motivé le retour nous proposons d'abord les deux graphiques suivants :

Les motifs principaux du retour  
des émigrés réinstallés à Casablanca



Les réinstallés

Les autres motifs de la réinstallation  
à Casablanca



Graphique n°44

Les réinstallés

Il ressort du premier graphique que sur l'ensemble des émigrés réinstallés à Casablanca:

- 40% avaient comme raison de retour définitif la réalisation d'un projet économique à Casablanca.

- 11% en raison de leur retraite.

- 49% suite à de nombreuses raisons, comme le montre le graphique n°44.

- 19,5 des émigrés de ce groupe avaient comme raison première une raison familiale, c'est à dire le rapprochement de la famille ou le besoin de l'émigré d'être présent en permanence à côté de sa famille, la nécessité de lui venir en aide afin d'assurer l'éducation des enfants restés à Casablanca, ce qui nous confirme que ces derniers occupent une place importante dans la décision du retour définitif au pays.

Il est donc évident que les émigrés qui ont laissé leurs épouses et leurs enfants au pays d'origine pratiquent davantage le retour que les autres.

Dans cette optique nous pouvons dire que le retour ne peut concerner tous les émigrés de la même façon et donc avoir le même sens pour tous. Le retour n'est pas forcément la réussite qui se manifeste par la réalisation d'un projet économique car dans bien des cas, il peut résulter d'un échec total. 10% des émigrés qui sont rentrés définitivement à Casablanca sont gravement malades voire invalides, suite aux accidents de travail dont ils ont été victimes à l'étranger.

Par contre, 3,5% des enquêtés ont subi un retour forcé. Si certains émigrés ont toujours vécu dans l'espoir de revenir un jour dans leur ville, beaucoup d'entre eux ont vécu dans la crainte quotidienne d'être renvoyer dans leur pays pour une

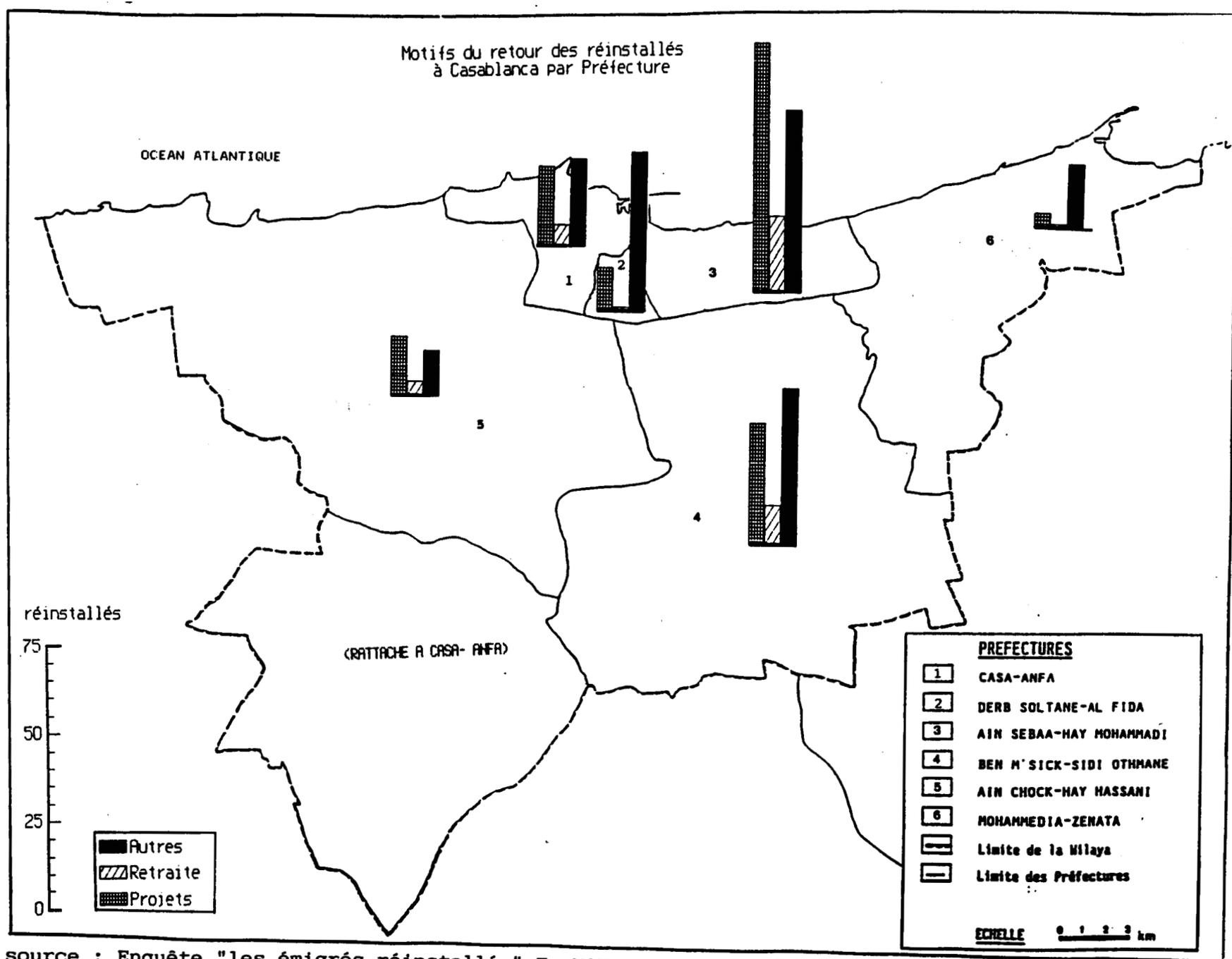
raison ou pour une autre, surtout lorsque l'on sait que ces derniers ne disposent en réalité d'aucun recours contre un refoulement décidé par le ministère de l'intérieur d'un pays étranger. Il faut dire qu'ils ne peuvent que grandir l'armée de chômeurs déjà existante à Casablanca, tant par manque d'emploi que par manque de moyens. Ces "malheureux" n'ont même pas le temps d'amasser un capital ou même d'acquérir la moindre formation. Ils se considèrent comme des "ratés" parce qu'ils sont convaincus que le chemin de la fortune passe par l'émigration vers l'étranger. C'est pourquoi ils tentent malgré tout de repartir.

Enfin, on trouve des réinstallés qui ont comme autre motif de retour l'expiration de leurs contrats de travail. Ces derniers représentent 10,5%. Cette catégorie ne concerne que les émigrés en provenance des pays arabes du Golfe.

D'autres motifs se sont avérés peu déterminants dans la prise de la décision du retour définitif à Casablanca. Il s'agit notamment du retour après le décès de l'époux qui représente 2% du total, les mariages à Casablanca avec 1,7%, et les divorces avec 1%.

#### **V - 6 - 1 - LES MOTIFS DU RETOUR A CASABLANCA PAR PREFECTURE:**

Pour étudier les raisons et les motifs du retour définitif des casablancais par préfecture nous proposons la carte suivante:



source : Enquête "les émigrés réinstallés" T. MOULALI.

**a - Préfecture d'Aïn Chock - Hay Hassani :**

D'après les déclarations des émigrés réinstallés dans cette préfecture qui représente 8,5% de l'ensemble des réinstallés dans la ville, 4,2% avaient comme raison au retour définitif la réalisation d'un projet économique, 1% la retraite, et 3,2% de diverses raisons.

**b - Préfecture de Casa - Anfa :**

Dans cette préfecture qui représente 13,5% de l'ensemble des réinstallés, 6% avaient comme raison de retour la réalisation d'un projet économique, 1% la retraite, et 6% de diverses raisons.

**c - Préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi :**

Il s'agit de la préfecture qui représente le plus grand nombre de réinstallés dans la ville avec 35,5% de l'ensemble. 18% avaient comme raison de retour la réalisation d'un projet économique, 5% la retraite, et 13% de diverses raisons.

**d - Préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane :**

Elle occupe le deuxième rang au niveau des émigrés réinstallés dans la ville avec 22,2% du total. 9% sont revenus afin de réaliser un projet économique, 3% la retraite et 10,2% de diverses raisons.

**e - Préfecture de Derb Soltane - Alfida :**

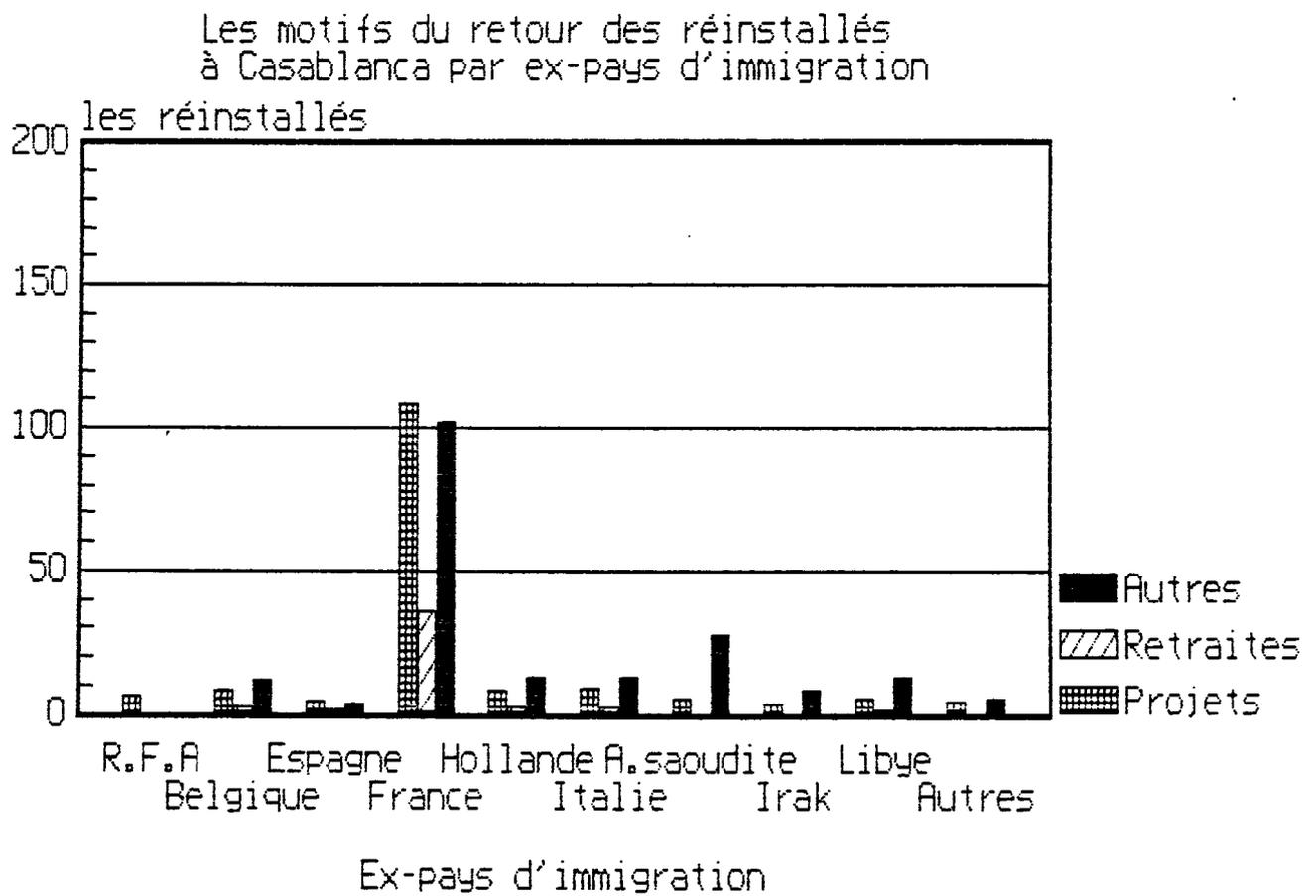
Cette dernière représente 14,5% dans l'ensemble total des réinstallés à Casablanca. 3% ont comme raison de retour la réalisation d'un projet économique, 0,2% la retraite et 11% de diverses raisons.

**f - Préfecture de Mohammadia - Zénata :**

Cette dernière ne représente que 5,7% de l'ensemble des réinstallés dans la ville. Les réalisations d'un projet économique représentent 1% des raisons invoquées, les retraites 0,2% et les diverses raisons, 4,5%.

**V - 6 - 2 - LES MOTIFS DU RETOUR A CASABLANCA SELON****LES EX-PAYS D'IMMIGRATION :**

Après avoir étudié d'une façon générale les motifs du retour définitif à Casablanca, nous avons jugé utile d'étudier ces derniers selon les ex-pays d'immigration afin de savoir si les raisons du retour sont semblables dans tous ces pays ou bien elles changent d'un pays à l'autre. Mais avant d'aborder le problème nous proposons d'abord le graphique suivant:



Graphique n°45

En effet, l'étude de ce graphique montre que la France a envoyé la plupart des réinstallés qui ont comme raison principale de retour la réalisation d'un projet économique et la retraite, suivie de loin par la Hollande et la Belgique.

Par contre chez les émigrés en provenance de l'Allemagne, de l'Espagne et des pays arabes, nous avons noté l'absence totale des retraités ce qui signifie que l'immigration des casablancais n'est pas permanente dans ces pays, et que ces personnes reviennent à Casablanca après avoir amasser un capital dans un court séjour.

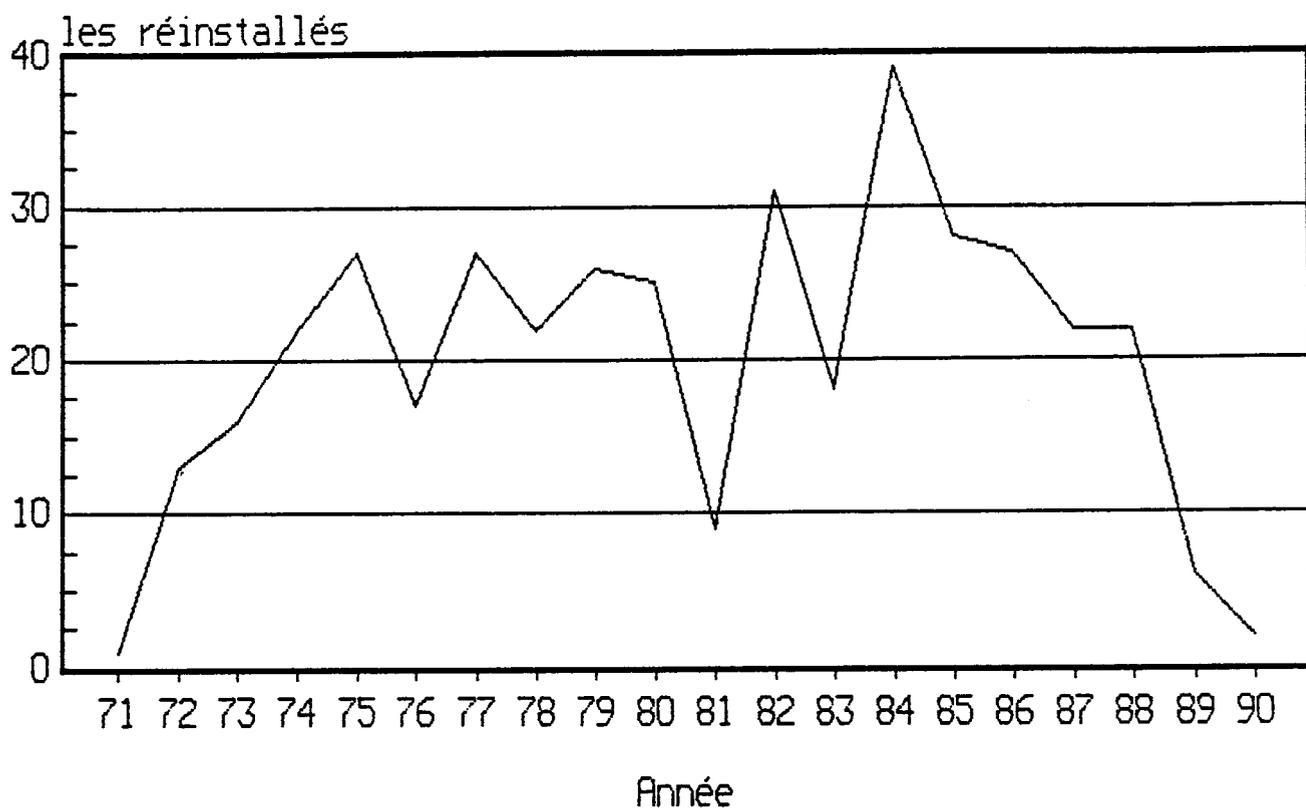
Pour conclure ce paragraphe, nous pouvons dire que le retour des casablancais est dû à une conjugaison de plusieurs facteurs positifs et négatifs. Positifs quand la décision du retour vient de l'esprit d'initiative de l'émigré et de sa confiance en lui même, négatifs quand la décision n'est pas prise par l'émigré lui-même comme en cas de maladie, invalidité et de refoulement.

#### **V - 7 - DATE DE LA REINSTALLATION A CASABLANCA :**

En ce qui concerne l'étude de la date de la réinstallation des émigrés au sein de la ville entière, nous proposons le graphique suivant:

Graphique n°46

Date de la réinstallation à Casablanca



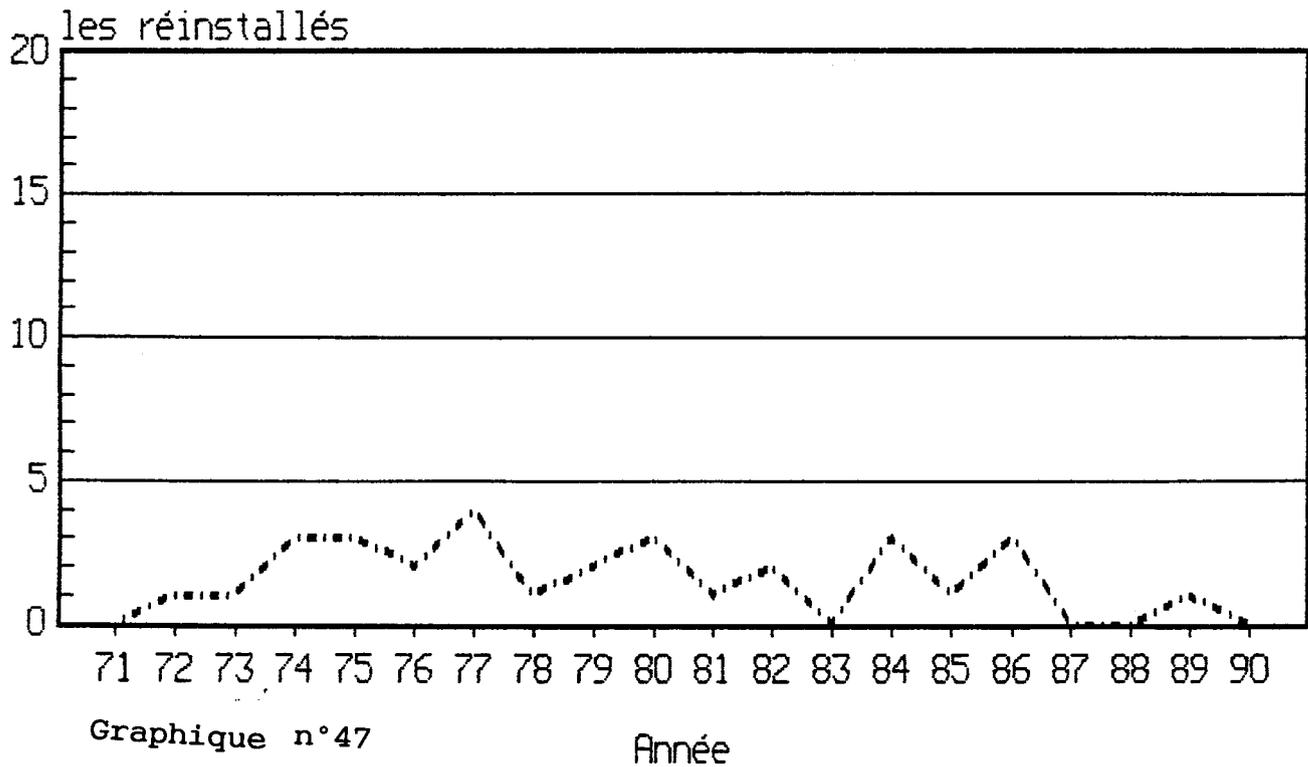
Il ressort du graphique ci-dessus que les retours définitifs vers Casablanca ont bel et bien commencé à partir du début des années soixante dix, surtout pendant les années qui ont suivie l'année 1973, en raison de la crise économique mondiale liée à la hausse des prix du pétrole.

En effet, en suivant la courbe du graphique, nous constatons que les retours se sont succédés en gardant à peu près le même rythme jusqu'à la fin des années 70.

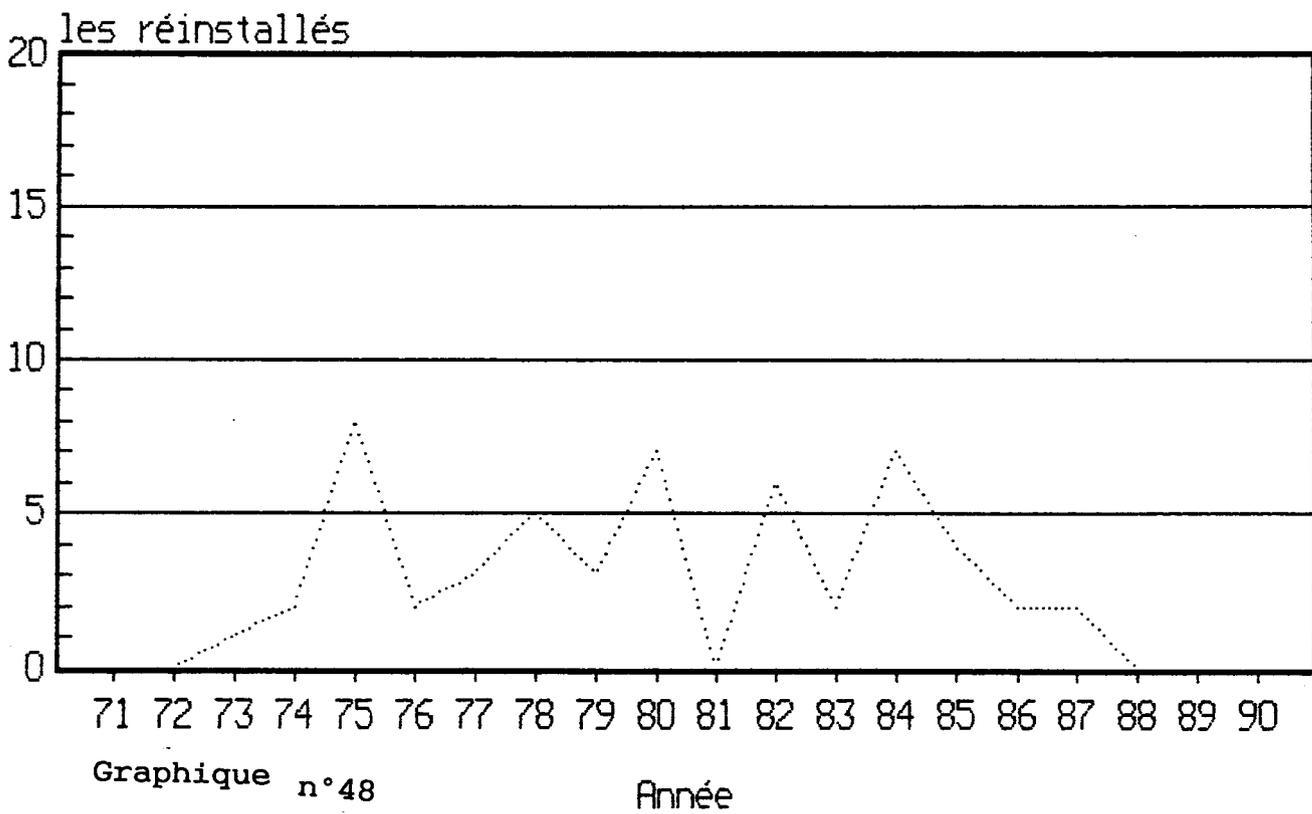
Par contre les années 1980 - 1981 n'étaient pas trop favorables pour les retours, suite aux émeutes qu'a connu la ville pendant l'été 1981. Mais à partir de 1982, ils ont repris un nouveau souffle pour atteindre un maximum en 1984. A partir de cette date les retours ont commencé à baisser considérablement. Cette diminution peut s'expliquer par la crise économique du pays qui n'encourage pas trop les retours.

Par ailleurs, nous pouvons signaler que le rythme des retours définitifs vers Casablanca ne peut en aucun cas être généraliser à l'ensemble de ses préfectures comme le montre les graphiques suivants:

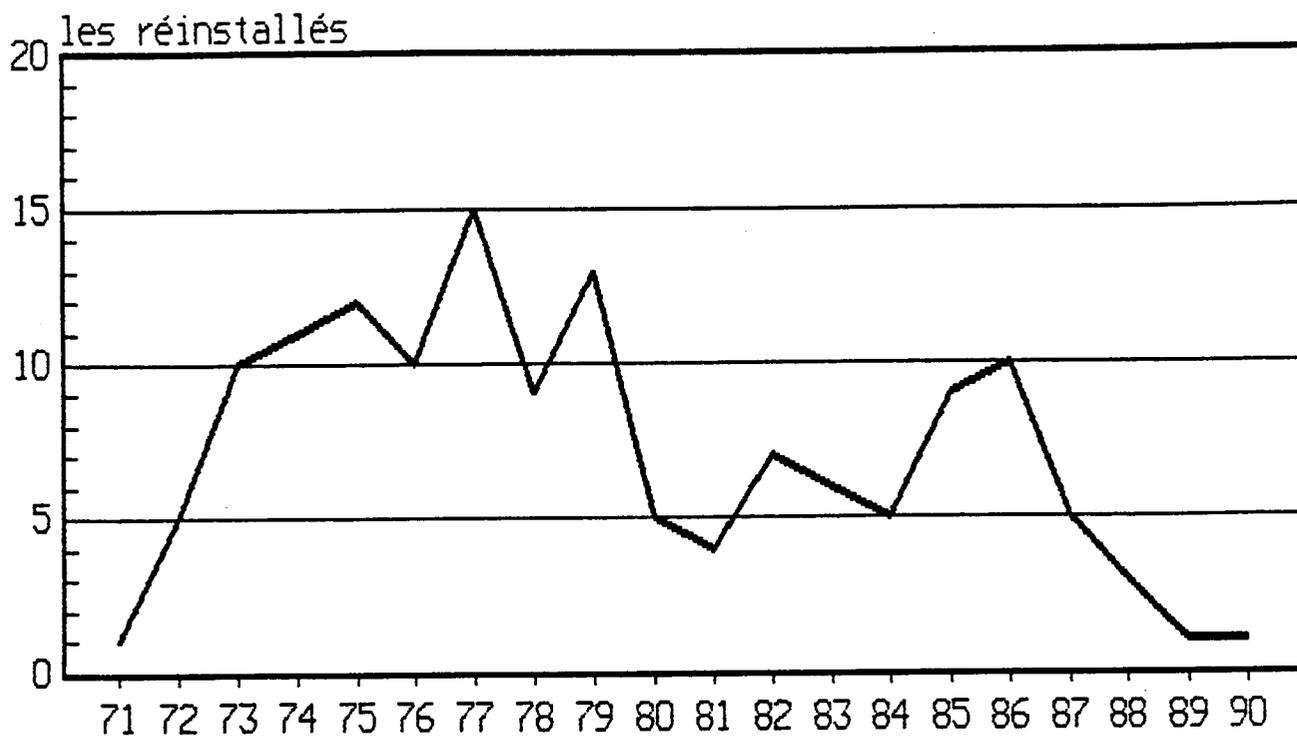
Date de la réinstallation à Casablanca  
par Préfecture  
Ain chock-Hay hassani



Préfecture : Casa-Anfa



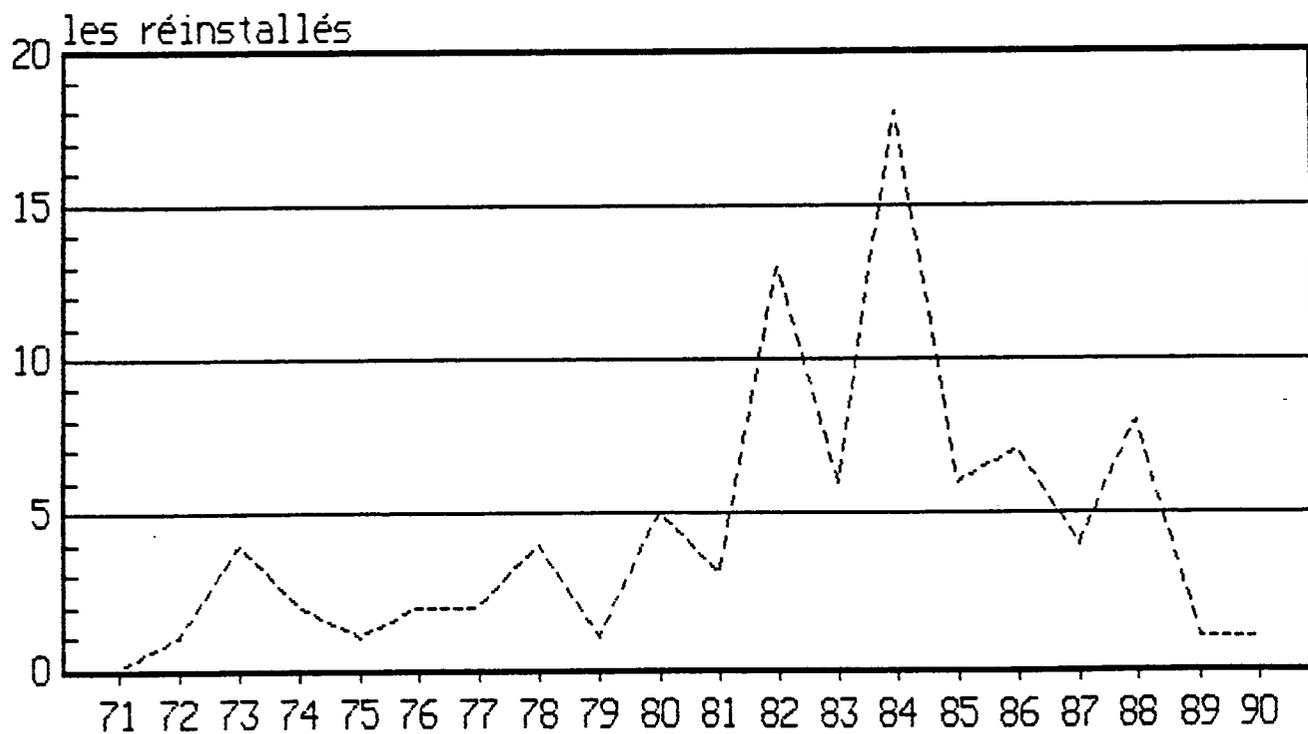
## Préfecture: Ain sebâa-Hay Mohammadi



Graphique n°49

Année

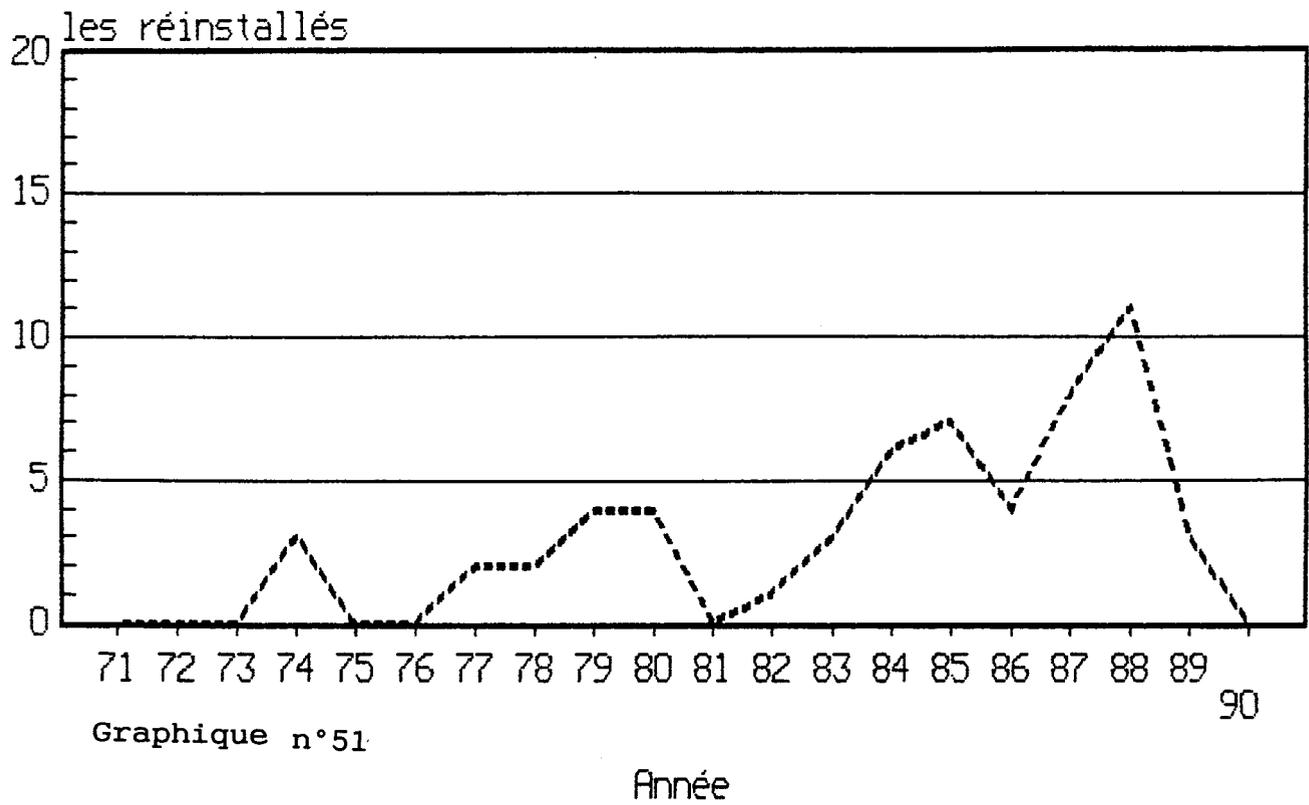
## Préfecture: Ben M'sick-Sidi Othman



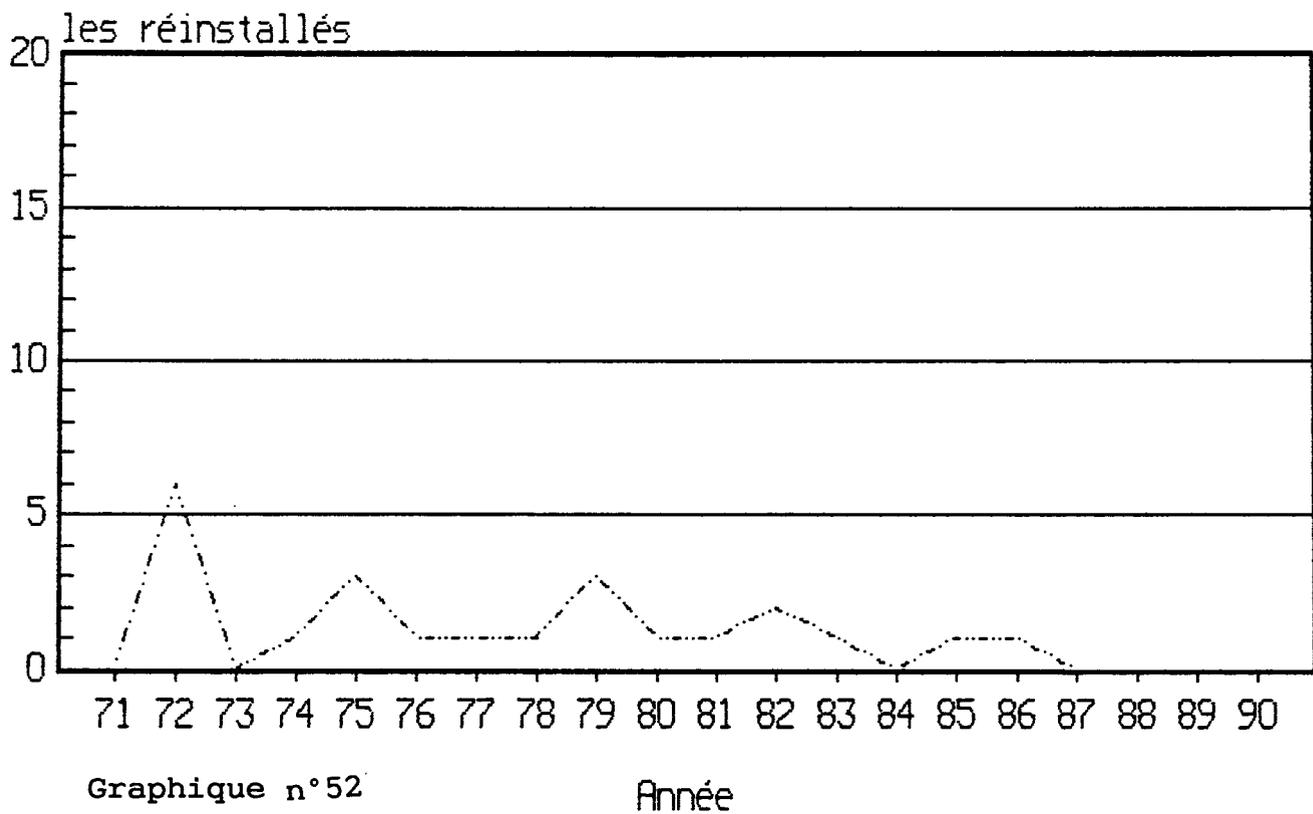
Graphique n°50

Année

## Préfecture : Derb soltan-Alfida



## Préfecture : Mohammedia-Zénata



D'après ces graphiques nous pouvons regrouper les préfectures de la ville en deux grands groupes :

- Le premier comprend les préfectures d'Aïn Chock - Hay Hassani, de Casa - Anfa et celle de Mohammadia - Zénata. Dans ces dernières, les retours ont gardé à peu près le même rythme, c'est à dire qu'ils ont été régulier du début des années soixante dix jusqu'à la fin des années quatre-vingt.

- Le deuxième groupe comprend les préfectures d'Aïn Sebâa-Hay Mohammadi, de Ben M'sick - Sidi Othmane et de Derb Soltane Alfida. Pour la première, les retours ont atteint leur maximum dans les années soixante dix, pour diminuer dès le début des années quatre-vingt. Par contre dans les deux autres préfectures les retours n'ont pris une allure intéressante qu'à partir du début des années quatre-vingt.

#### V - 8 - IMPACT DE LA MIGRATION INTERNATIONALE :

Dans ce paragraphe nous allons essayer de dégager quel était l'impact de la migration internationale sur l'émigré casablançais en tant qu'individu, puis l'impact de cette dernière sur la ville de Casablanca afin de savoir à quel point le processus migratoire international a été bénéfique pour les deux.

le choix de cette étude nous a été dicté par le fait que l'émigré casablançais part le plus souvent dans l'intention d'amasser un capital afin de pouvoir réaliser un projet économique lors de son retour définitif, et dans une moindre mesure afin d'améliorer sa situation professionnelle.

Alors quel était l'impact de la migration internationale sur l'émigré casablançais et sur Casablanca ?

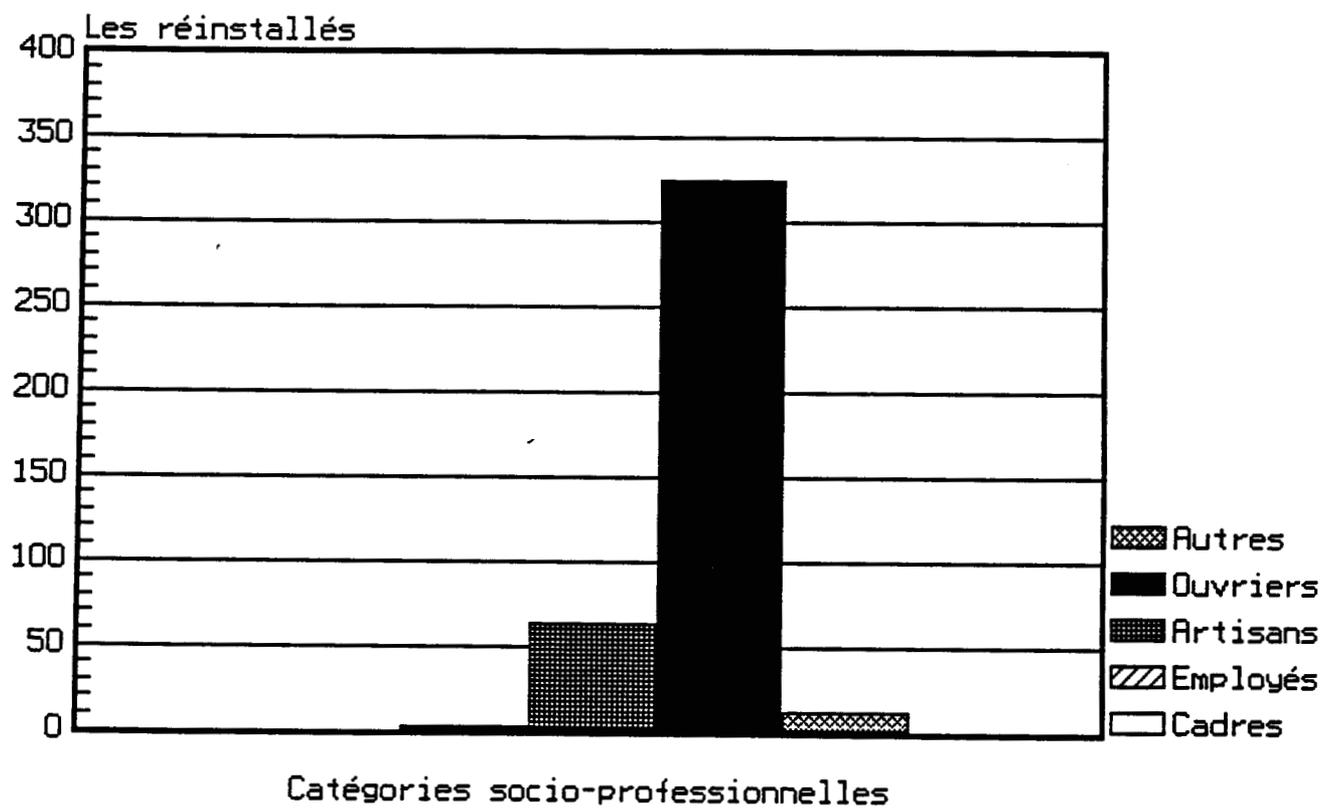
**V - 8 - 1 - IMPACT DE LA MIGRATION INTERNATIONALE SUR  
LE MIGRANT CASABLANÇAIS :**

Pour saisir l'impact de la migration internationale sur le migrant casablançais, nous allons étudier sa catégorie socio-professionnelle à l'étranger et celle qu'il occupe actuellement à Casablanca afin de savoir si ce dernier garde ou change de catégorie. Nous allons aussi étudier le degré de sa qualification professionnelle dans le but de connaître si l'émigré a acquis une formation professionnelle lors de son séjour à l'étranger.

**V - 8 - 1 - 1 - LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE A  
L'ETRANGER DE L'EMIGRE REINSTALLE A  
CASABLANCA :**

D'après les déclarations des émigrés réinstallés à Casablanca, il semble que la plupart de ces derniers n'étaient que de simples ouvriers à l'étranger comme nous le montre le graphique suivant :

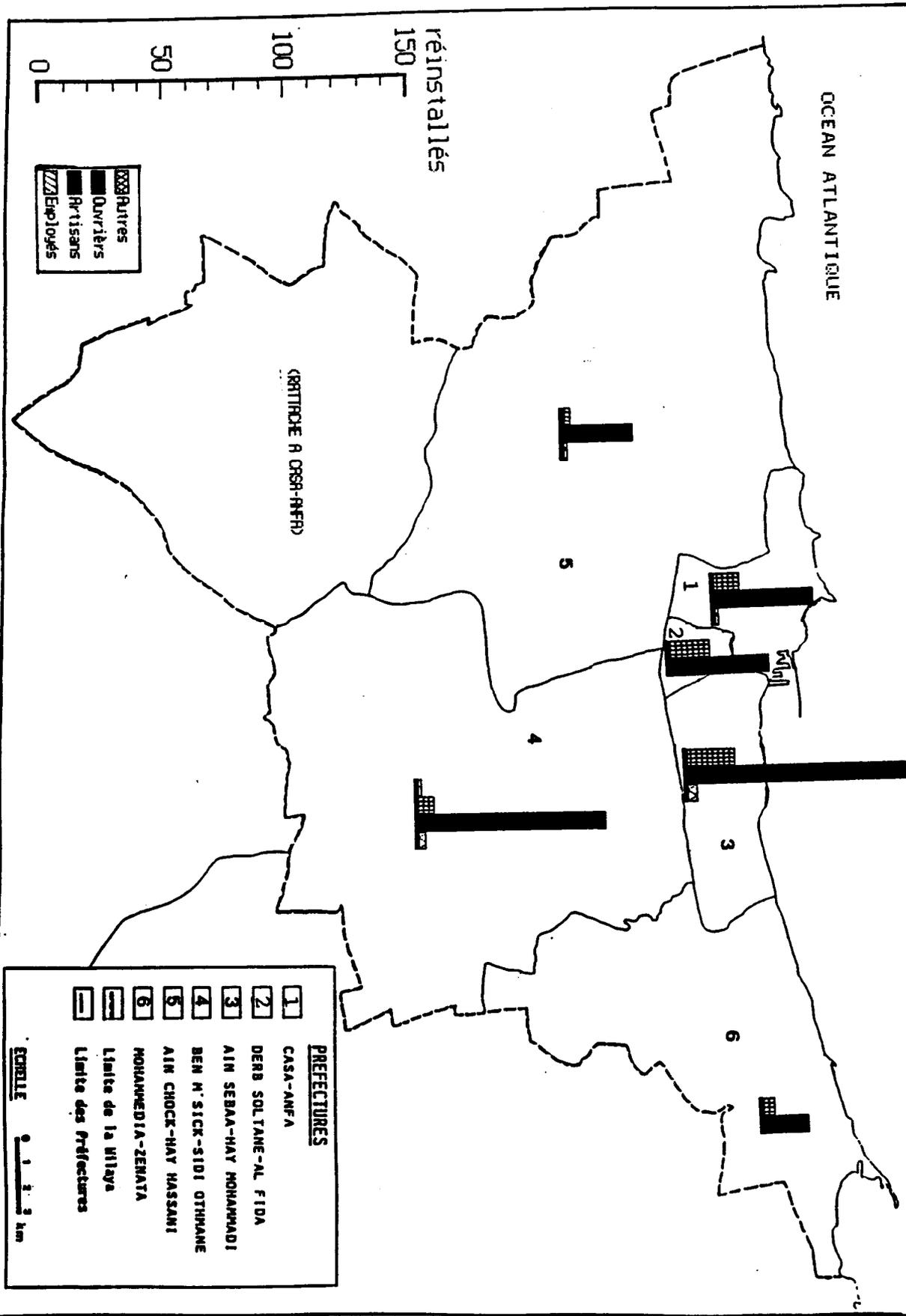
Catégories socio-professionnelles à  
l'étranger des émigrés réinstallés  
à Casablanca.



Graphique n° 53

Il ressort de ce graphique que 81% des réinstallés appartiennent à la catégorie socio-professionnelle des ouvriers, 15,7% à la catégorie des artisans, 2,7% que nous avons classé dans la catégorie autres. Cette dernière rassemble surtout les femmes au foyer et les émigrés qui ont été refoulé après un court séjour. 0,5% font partie de la catégorie des employés. Pour avoir une idée sur leur répartition dans la ville, nous proposons la carte suivante:

Catégories socio-professionnelles à (l'étranger)  
des émigrés réinstallés à Casablanca.

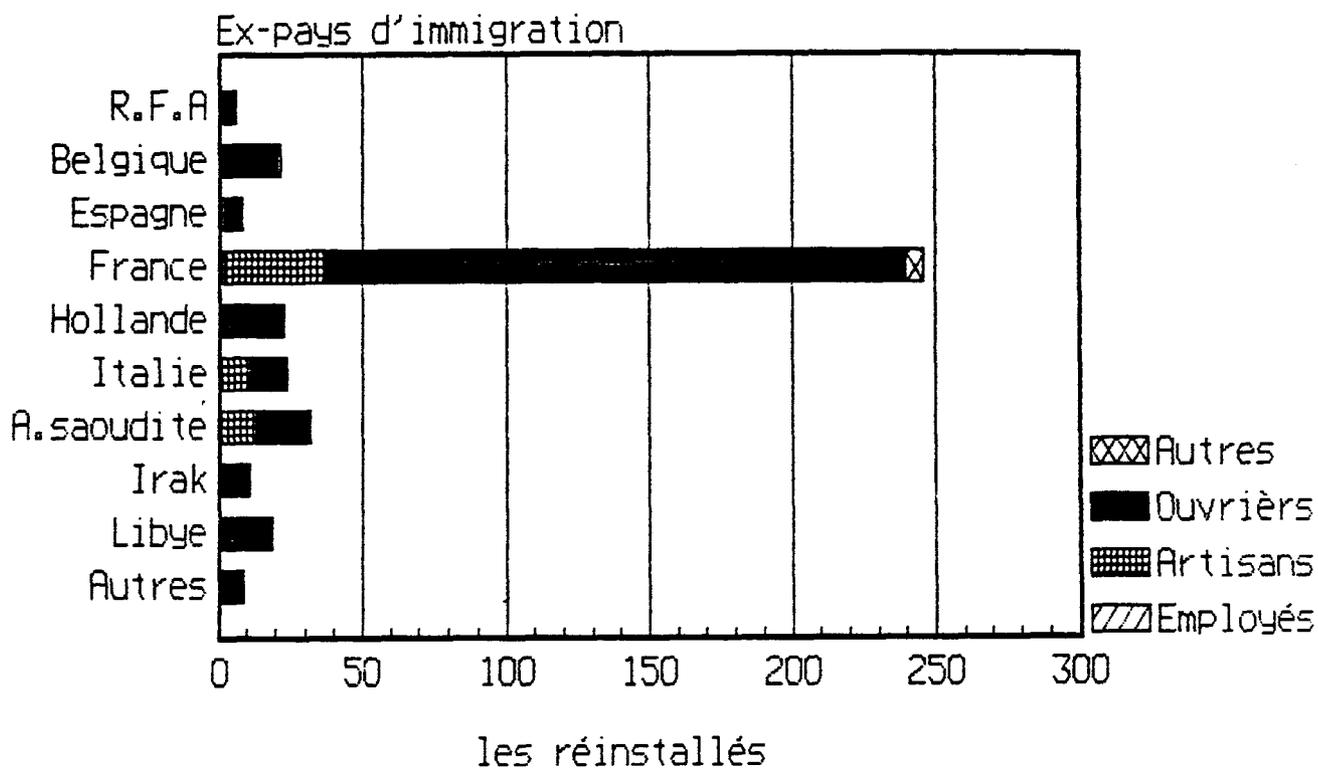


source : Enquête "les émigrés réinstallés" T. MOULALI.

L'étude de cette carte nous montre que 36,4% des ouvriers et 31,7% des artisans se sont réinstallés dans la préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi. La préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane a attiré 23,7% des ouvriers et 11,1% des artisans. Pour la préfecture de Casa - Anfa, 12,6% des ouvriers et 17,4% des artisans. Celle de Derb Soltane - Alfida, 12,6% des ouvriers et 26,9% des artisans. La préfecture d'Aïn Chock - Hay Hassani a attiré 8,9% des ouvriers et 4,7% des artisans. Enfin la préfecture de Mohammadia - Zénata attire 5,5% des ouvriers et 7,9% des artisans. Les raisons de la réinstallation dans une préfecture plutôt que dans une autre <sup>sont dues</sup> à de nombreux facteurs, principalement le surpeuplement et la saturation de certaines préfectures.

Par ailleurs, nous avons noté que 62,3% des ouvriers et 55,5% des artisans viennent de France comme nous le montre le graphique suivant :

Catégories socio-professionnelles à (l'étranger)  
des émigrés réinstallés à Casablanca.  
selon les ex-pays d'immigration.

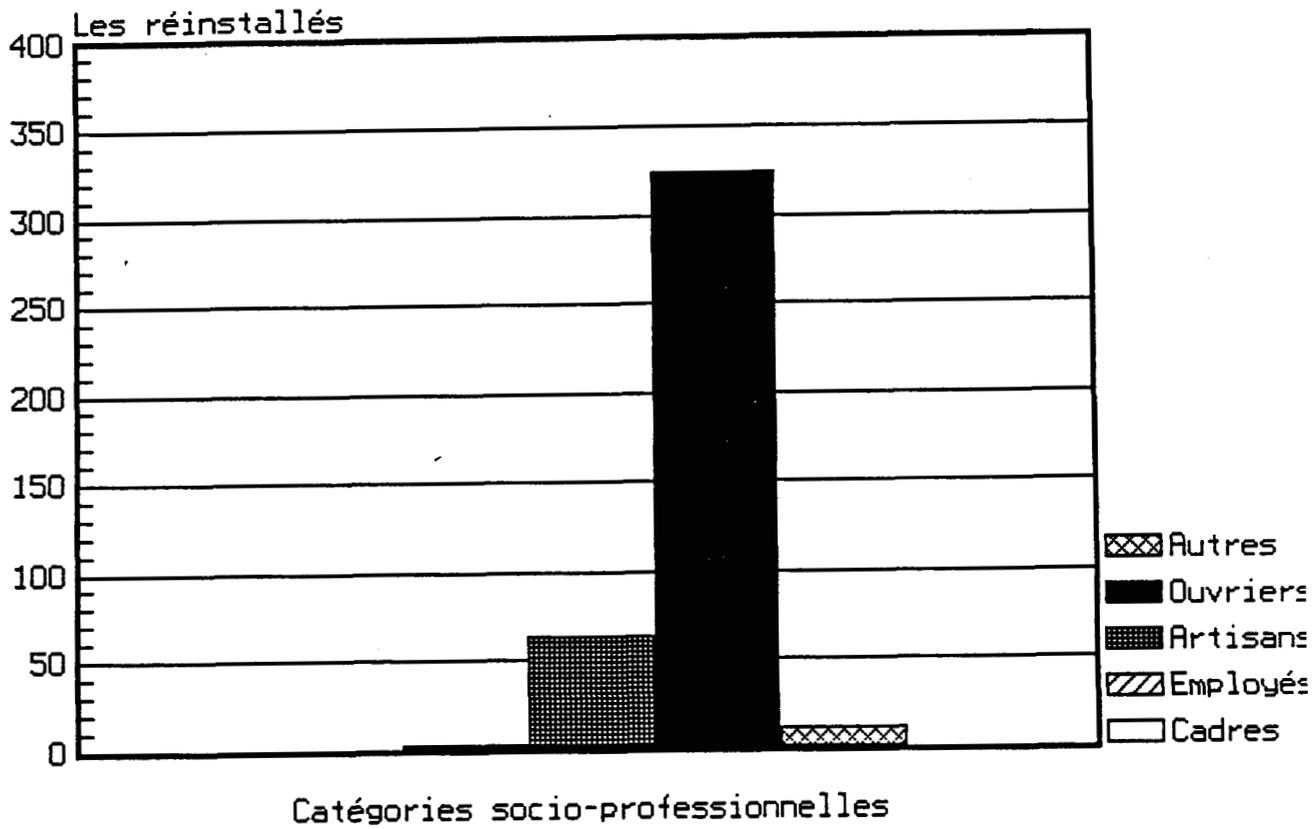


Graphique n°54

V - 8 - 1 - 2 - LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ACTUELLE DE  
L'EMIGRE REINSTALLE A CASABLANCA :

L'étude de la catégorie socio-professionnelle actuelle de l'émigré réinstallé à Casablanca nous permet d'apprécier l'évolution de certaines catégories. Certains émigrés ont bénéficié de leur migration comme nous le montre le graphique suivant:

Catégories socio-professionnelles actuelles des émigrés  
réinstallés à Casablanca.



Graphique n°55

L'étude de ce graphique fait ressortir la naissance d'une nouvelle catégorie socio-professionnelle qui n'existait pas avant le départ de Casablanca. Il s'agit de la catégorie des cadres qui malgré son faible pourcentage (0,7%) reste très importante pour un pays en voie de développement. La catégorie des employés a vu aussi sa part évoluer, passant de 0,5% pendant l'immigration à 3% après le retour.

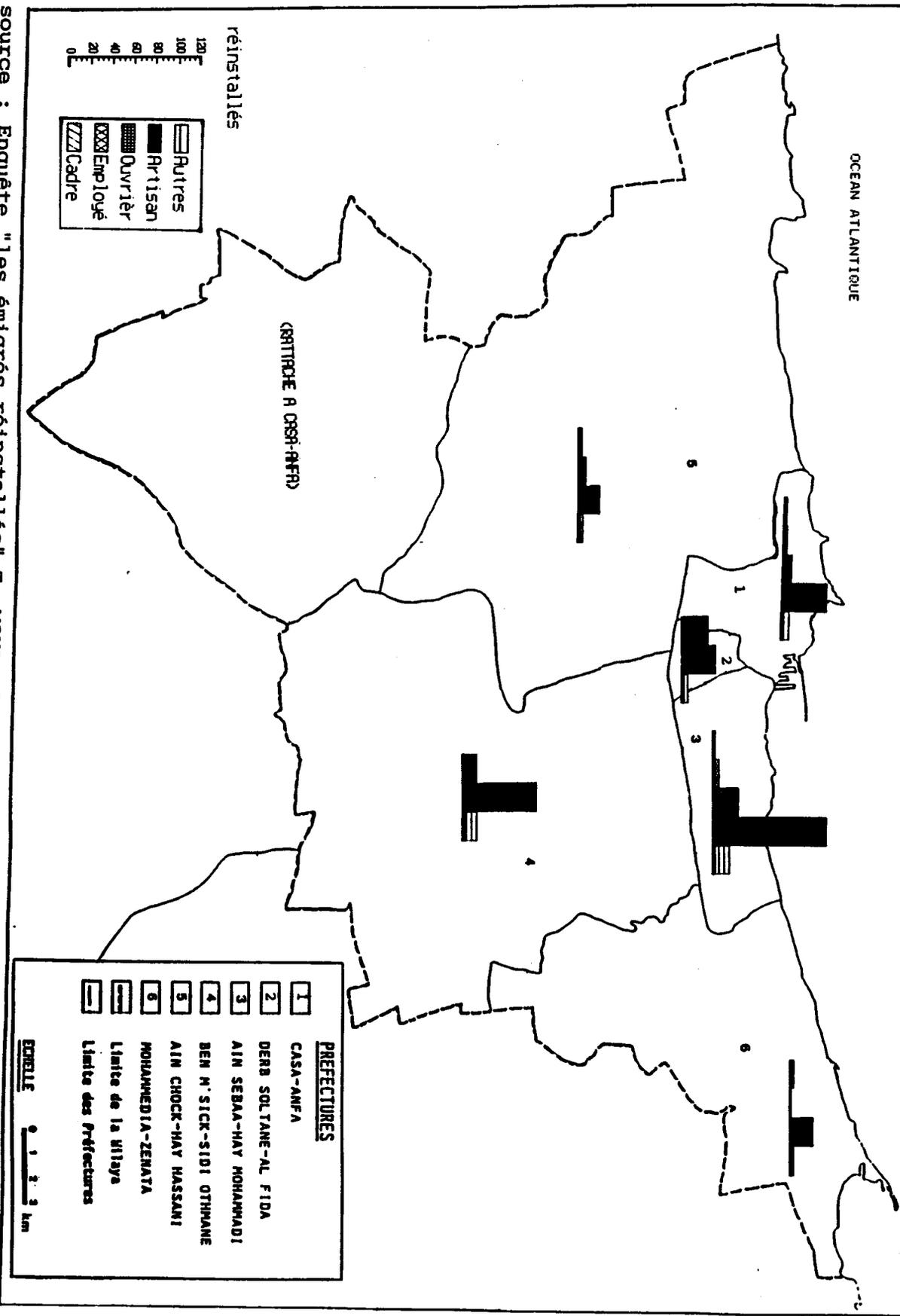
L'évolution de ces deux catégories est due au retour définitif de jeunes personnes, surtout les femmes, qui après leur mariage rentrent à Casablanca. De nombreux mariages y ont eu lieu. C'est le cas d'une employée que nous avons pu rencontrer lors de notre enquête : elle a vécu pendant 18 ans en France. Après son mariage avec un casablançais, elle s'est réinstallée définitivement dans cette ville. Elle y exerce des fonctions dans une société de soutraitence française depuis 1983, date de sa réinstallation définitive.

L'étude de ce graphique nous permet aussi d'apprécier la diminution survenue dans la catégorie des ouvriers, passant de 81% pendant l'immigration à l'étranger à 17% seulement après le retour définitif à Casablanca. Par contre la catégorie des artisans a évolué de (15,7% pendant l'immigration à 69,2% lors du retour).

La baisse du nombre d'ouvriers compensée par l'augmentation de celui des artisans, nous confirme que lors de la réinstallation définitive à Casablanca, l'émigré préfère se mettre à son propre compte afin de devenir un petit patron; symbole de la réussite. Nous pouvons ainsi en déduire que les émigrés réinstallés à Casablanca ont tendance à exercer une activité indépendante qui les met à l'abri de la vie ouvrière.

Par ailleurs, l'étude de la répartition géographique des émigrés réinstallés selon la catégorie socio-professionnelle dans les différentes préfectures de la ville nous permet de savoir quels sont les points de concentration de ces derniers comme le montre la carte suivante :

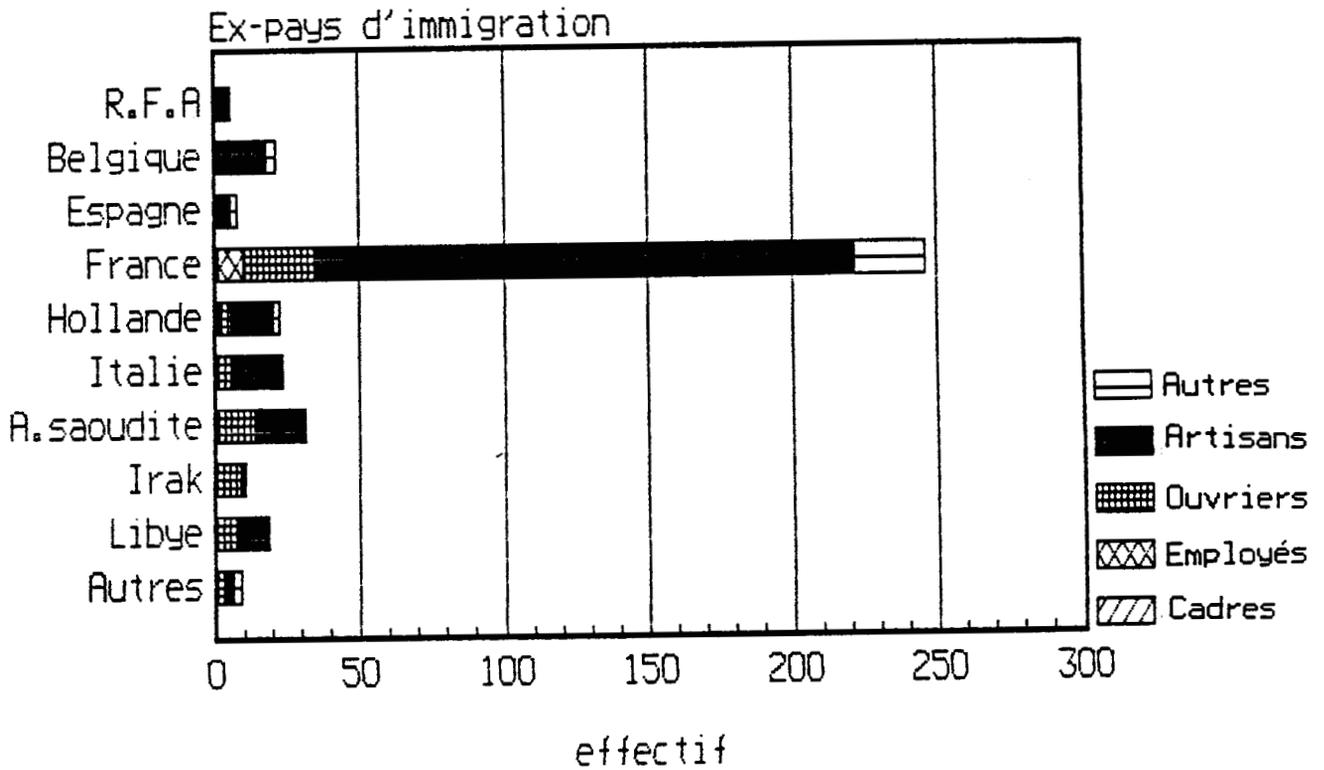
Catégories socio-professionnelles actuelles des émigrés réinstallés à Casablanca. ( par préfecture ).



source : Enquête "Les émigrés réinstallés" T. MOULALI.

Il ressort de cette carte qu'un grand nombre d'émigrés se sont reconvertis dans l'artisanat. Ils se sont principalement réinstallés dans la préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi et celle de Ben M'sick - Sidi Othmane avec respectivement 25,2% et 16,2%, viennent ensuite la préfecture de Casa - Anfa avec 10%, Derb Soltane - Alfida avec 7,2% et celle de Mohammadia - Zénata avec 4,7%. Par contre on trouve le plus grand nombre de réinstallés restés ouvriers dans la préfecture de Derb Soltane - Alfida avec 5,7%. Ces derniers sont en général des contractuels qui reviennent essentiellement des pays arabes du Golfe. Puis on trouve la préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi avec 5,5%, et celle de Ben M'sick - Sidi Othmane avec 2,7%. La majorité de ces migrants viennent de France, d'Arabie Saoudite, d'Italie, de Hollande, et de Belgique comme le montre le graphique suivant :

Catégories socio-professionnelles actuelles des émigrés réinstallés à Casablanca selon leurs ex-pays d'immigration.

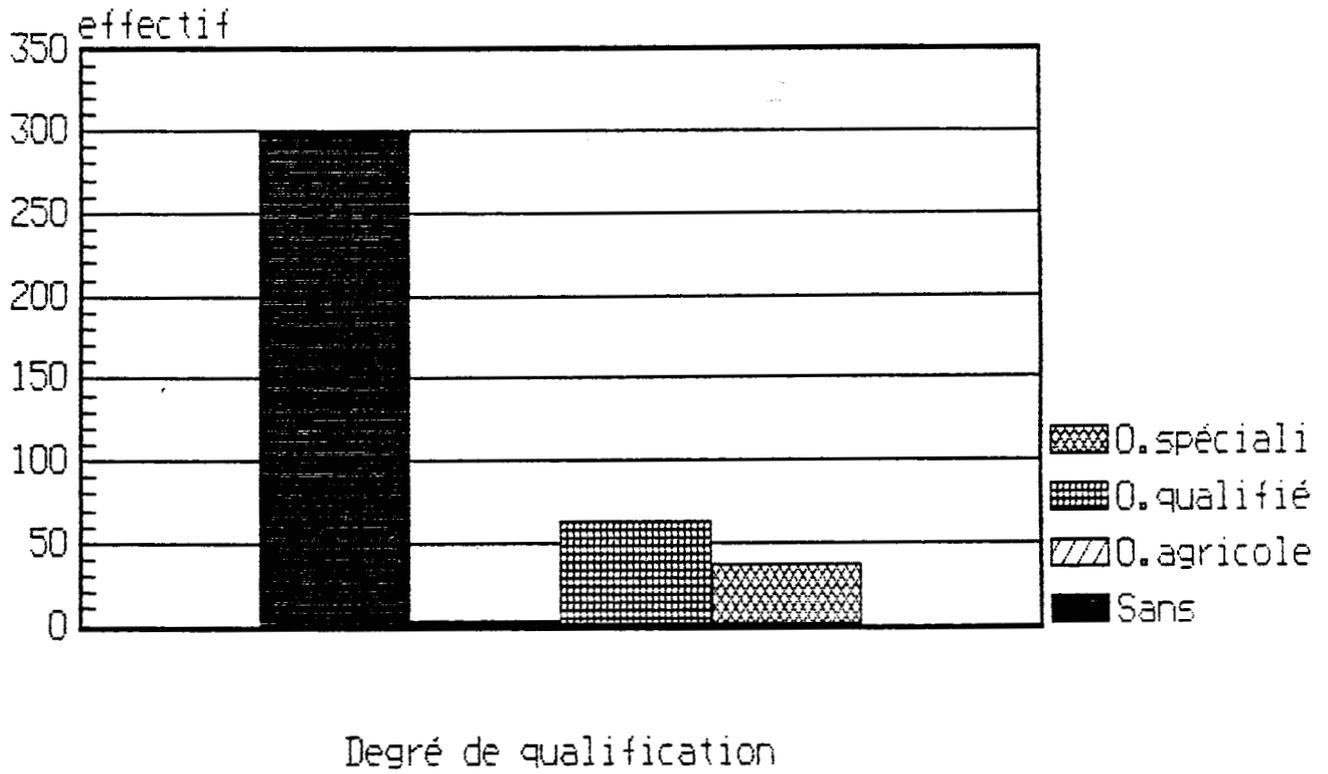


Graphique n°56

**V - 8 - 1 - 3 - LE DEGRE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE :**

En ce qui concerne le degré de qualification des émigrés réinstallés à Casablanca, la situation semble un peu décevante. La part des réinstallés sans aucune qualification est très importante comme nous pouvons le voir dans le graphique suivant :

Degré de qualification des émigrés après le retour  
à Casablanca



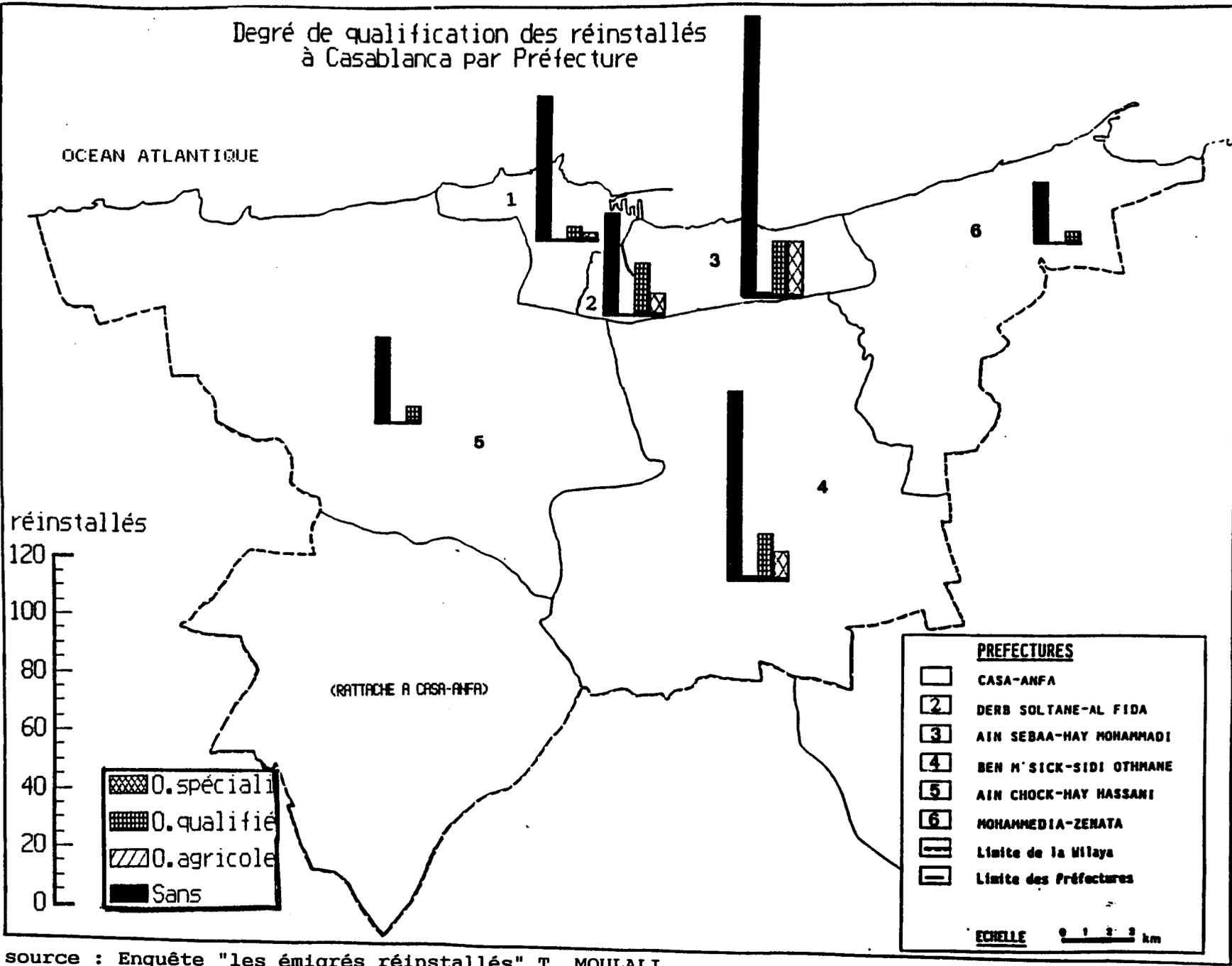
Graphique n°57

Il ressort de ce graphique que 75% des émigrés réinstallés n'ont pas de qualification professionnelle. Ces derniers ont été engagés comme manoeuvres pour des travaux ne demandant aucune qualification professionnelle. La part des ouvriers spécialisés représente 9% du total, et celle des ouvriers qualifiés 15,5%.

Ainsi, le degré de qualification professionnelle des émigrés réinstallés dans la ville de Casablanca est très faible. La main-d'oeuvre sans qualification professionnelle représente les trois quarts de l'ensemble de cette population. De plus, il n'y a pas d'articulation entre la qualification professionnelle acquise à l'étranger et le type de réinsertion effectivement réalisé au Maroc. Le cas des casablançais nous montre donc l'inadaptation réelle entre ces deux : même les émigrés les plus qualifiés n'arrivent pas à trouver un emploi dans les secteurs productifs de l'industrie, là où ils seraient plus utiles. Ils se réinsèrent alors dans les secteurs indépendants du tertiaire : l'esprit industriel leur fait défaut.

Par ailleurs, en ce qui concerne la répartition géographique des réinstallés selon leur qualification professionnelle dans les différentes préfectures de la ville, nous proposons la carte suivante:

### Degré de qualification des réinstallés à Casablanca par Préfecture



source : Enquête "les émigrés réinstallés" T. MOULALI.

Avant de conclure ce paragraphe, nous pouvons nous demander si la qualification professionnelle acquise à l'étranger joue un rôle dans l'accélération des retours définitifs au pays d'origine.

En effet, personne ne peut nier que le Maroc d'une manière générale et Casablanca en particulier, a besoin en priorité de personnel qualifié. Or la population marocaine immigrée à l'étranger se compose dans sa quasi-totalité de manoeuvres ou d'ouvriers spécialisés; le migrant faiblement qualifié ne peut concevoir objectivement sa réinsertion professionnelle au Maroc. Occuper un emploi peu qualifié et peu reconnu par l'entourage risque d'engendrer chez lui un sentiment d'échec, d'autant plus qu'il est parti à l'étranger afin de réussir économiquement et revenir chez lui. Les migrants qualifiés en raison de leur statut professionnel à l'étranger risquent donc d'envisager plus rarement le retour définitif que les ouvriers peu qualifiés.

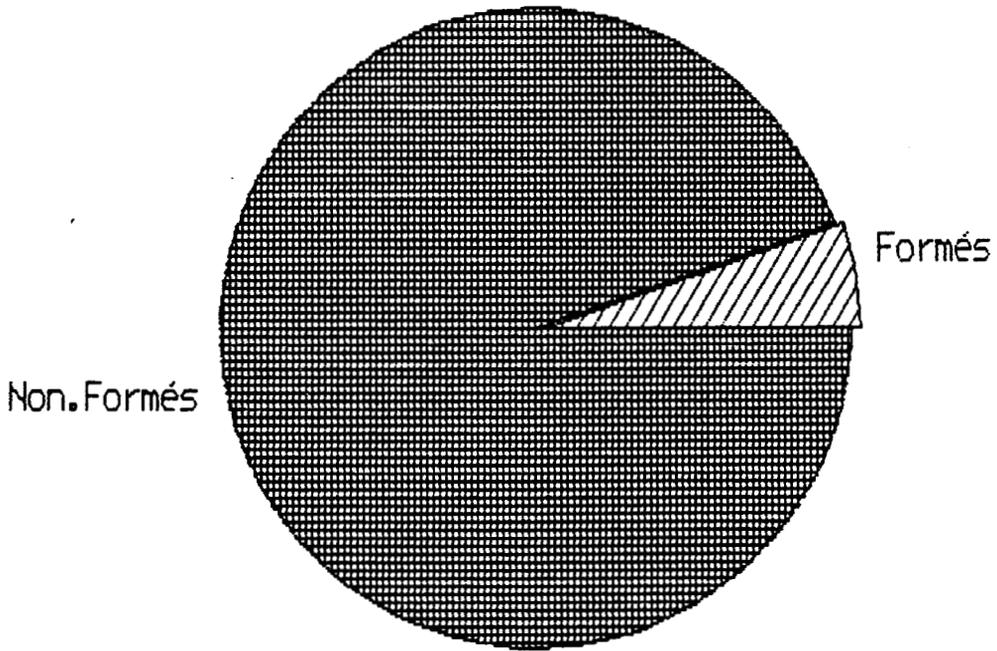
Il apparait donc difficile de déterminer si la qualification professionnelle acquise à l'étranger joue réellement en faveur des retours.

#### **V - 8 - 1 - 4 - LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

La grande innovation introduite ces derniers temps dans le processus des migrations internationales est la formation professionnelle des immigrés en Europe occidentale. Le but est de leur permettre une réinsertion dans leur pays d'origine, en leurs assurant une formation conçue spécialement pour des retours productifs.

Il est vrai que beaucoup d'émigrés ont quitté la ville de Casablanca sans aucune formation précise, et que la majorité d'entre eux sont restés ainsi jusqu'à la fin de leur séjour à l'étranger. Nous avons constaté ce fait lors de notre enquête: 94,7% des émigrés réinstallés définitivement dans la ville n'ont bénéficié d'aucune formation comme nous pouvons le constater dans le graphique suivant :

Graphique n°58

Les réinstallés et la Formation  
à l'étranger

les réinstallés

D'après ces résultats, il semble que les pays d'accueil ne se sont jamais inquiétés de la formation professionnelle des immigrés. D'ailleurs, dans ce domaine toutes les analyses s'accordent à définir les migrations internationales de travailleurs comme l'exportation d'une force de travail peu qualifiée dans le but d'occuper des emplois sous-payés, pénibles et durs.

Il est vrai que des tentatives de formation professionnelle ont eu lieu dans certains pays d'immigration comme la France. Il est vrai aussi que ce problème est très complexe : il y a d'un côté le bas niveau scolaire des immigrés, la mauvaise sinon l'ignorance de la langue du pays d'accueil; de l'autre côté, le problème de l'âge de ces derniers, car nous savons très bien qu'il n'est pas toujours facile de se retrouver sur un banc d'école à l'âge de 40 ou 45 ans. Même avec la meilleure volonté du monde, ces derniers éprouvent bien des difficultés à réapprendre.

De plus, les sessions de formation sont trop courtes et ne permettent pas aux plus démunis de combler leurs lacunes. Ils ne peuvent alors accéder aux étapes qualifiantes ou tout au moins professionnalisantes, il semble d'après les déclarations des émigrés enquêtés, que les sessions de formation ressemblent à des stages d'alphabétisation et d'initiation. Les motivations des travailleurs immigrés se heurtent à des questions et à des difficultés comme par exemple l'application des acquis, la promotion lors du retour définitif. Certains se découragent et abandonnent rapidement dès qu'ils constatent le décalage entre le but recherché et leurs maigres connaissances de base.

C'est pourquoi nous ne partageons pas l'idée de D. Noin et de G. Simon (22) qui affirmaient que l'émigration maghrébine a un caractère très positif dans la mesure où les travailleurs immigrés acquièrent la discipline, l'acharnement du travail, l'habitude du travail rapide, autant de qualités que permet l'acquisition du travail industriel dans les pays occidentaux importateurs de force de travail immigrée. C'est peut être vrai, mais comme disait A. Belguendouz (23) : « ... est-ce donc acquérir un métier que d'apprendre à vider les poubelles à Rotterdam, à serrer les boulons Renault, Volkeswagen, à laver la vaisselle ou le linge à Bruxelles, à manier la pelle ou la pioche dans les chantiers du bâtiment, à couper les raisins dans les vignobles français ou d'enfoncer le marteau piqueur dans les mines de Liège ou dans les Houillers du Nord de la France ?... ».

A notre avis la nécessité d'organiser des stages de formation - au sens propre du terme - pour les immigrés de retour est évidente, sans oublier que l'objectif premier d'une formation est de faire acquérir à l'individu les connaissances de base qui lui font défaut afin de pouvoir accéder à une phase plus qualifiante. Car la formation est celle qui permet à l'immigré d'actualiser ses compétences, d'acquérir une qualification performante et l'aide à retrouver plus facilement un emploi.

C'est pourquoi, nous croyons qu'il est temps de mettre en place des actions de formation d'un genre nouveau afin que les

---

(22) G. Simon et D. Noin "Les Cahiers d'Outre Mer" reproduit dans "Hommes et migrations" n°838, du 01-02-73.

(23) A. Belguendouz "L'émigration maghrébine vers l'Europe. Qui aide qui ? éco. et soc, n°5

pays dits pays d'immigration transforment leur politique migratoire commerciale et améliorent la formation traditionnelle qui consiste à demander aux travailleurs immigrés l'apprentissage d'un seul geste à répéter inlassablement.

#### V - 8 - 1 - 5 - IMPACT DE LA DUREE DE SEJOUR A L'ETRANGER :

La durée de séjour passée à l'étranger a un impact certain sur l'émigré casablançais : plus ce dernier est installé dans sa condition d'immigré, moins il sera facile pour lui de se réadapter à Casablanca.

En effet, vivre dans une autre culture que la sienne pour une durée relativement longue nécessite de la part de l'émigré casablançais la modification plus ou moins profonde de certains aspects de son particularisme social, notamment au niveau culturel. Ces bouleversements ont contribué à la constitution d'une identité différente de celle qu'il avait avant son départ de Casablanca. Dans cette perspective, le retour définitif risque d'entraîner un nouveau bouleversement étant donné qu'il doit se réadapter à un monde qui lui est devenu partiellement étranger. Par contre s'il a un temps de séjour plus court, il peut envisager plus aisément une réadaptation car les nouveaux modèles de conduite auront eu moins d'influence sur lui et n'auront pas autant affecté sa personnalité.

## V - 8 - 2 - IMPACT DE LA MIGRATION INTERNATIONALE SUR

## LA VILLE DE CASABLANCA :

Après avoir vu quel était l'impact de la migration internationale sur l'émigré réinstallé en tant qu'individu, nous allons essayer maintenant d'étudier l'impact de cette dernière sur la ville de Casablanca.

En effet, la réalité nous oblige à dire tout de suite que la migration internationale casablancaise et son impact sur la ville représente un cas qui a ses spécificités. Celles-ci la différencie des autres régions du Maroc car si nous pouvons détecter facilement l'impact de la migration dans le Sud-Ouest et dans le Nord du pays, il n'en est pas de même pour Casablanca. Le migrant du Sud-Ouest (surtout dans les petites villes et les petits villages) doit investir dans l'achat de bétail et d'un morceau de terrain, ou encore dans la construction d'une maison. Il existe des villes comme Ouarzazate, Taza et Fkih ben Saleh qui ont connu grâce à la migration internationale une extension spatiale extraordinaire. Certains de leurs lieux sont connus par " les quartiers des vacanciers " comme celui des italiens à Fkih ben Saleh. Néanmoins, si la ville de Casablanca demeure la métropole économique et l'unité la plus peuplée du pays, l'impact de la migration internationale sur cette dernière ne se voit pas et ne se sent pas. Le migrant casablancais a beaucoup de possibilités pour investir son argent ( le commerce, les banques, les sociétés, l'immobilier... ).

Ainsi, pour saisir l'impact de la migration sur la ville, nous allons procéder à l'étude des réalisations économiques

des migrants casablancais. Ces dernières constituent un élément important d'appréciation de cet impact. Que font les migrant de leur argent ? Combien y a - t - il de migrants propriétaires de biens dans la ville ? Dans quel secteur ont-ils investis leur argent ? Quelle est la nature des réalisations ? Ce sont les questions auxquelles nous allons essayer d'apporter une réponse. Mais avant de les aborder, nous allons voir ce que font d'une manière générale les migrants marocains de leurs économies.

Pour répondre à cette question, nous avons pris comme référence une enquête faite à Paris par M. Tossa (24) le résultat de cette dernière apparait dans le tableau suivant :

---

(24) M Tossa "Ce que font les immigrés marocains de leur argent" Une enquête sur 100 ménages de la banlieue parisienne

Tableau n°22

Ce que font les immigrés marocains de leur argent

Nombre de ménages 100	65	13	10	7	5
Secteur d'investissement du surplus du revenu	Achat d'immobilier ( maison, terrain )	Dépenses familiales et équipements domestiques	Commerce et exploitation de propriétés agricoles	Compte épargnes vacances d'été	Création de petites entre ( mécanique, menuiserie

Source "Enquête sur 100 ménages marocains à Paris"  
par M. Tossa

Il ressort de ce tableau que l'immobilier occupe une place importante dans la part des projets des immigrés marocains.

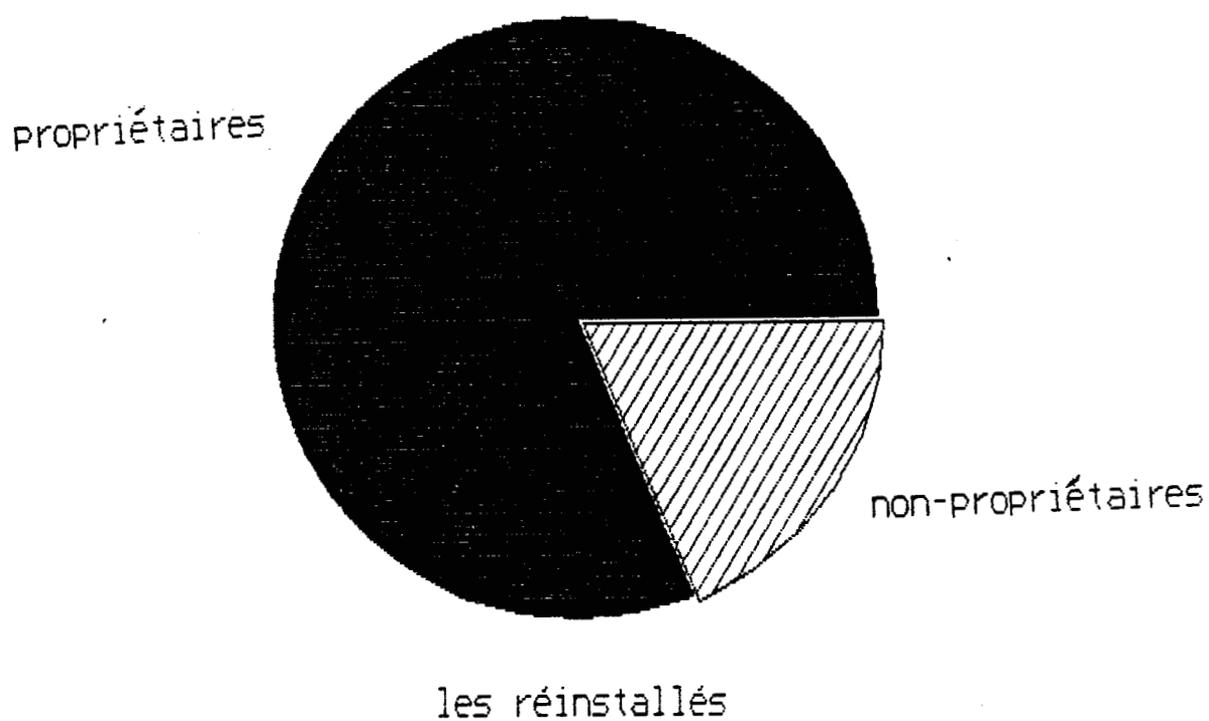
D'après eux, il est une valeur sûre : quand on achète une maison ou un terrain, il est certain que l'on pourra les revendre plus cher le mois d'après. Quant à la création d'entreprises, nous voyons bien ici que la tentation du gain assuré reste encore dominante, l'ambition et la création ne sont pas encore entrées dans les moeurs.

Nous avons noté qu'il y a un point commun entre tous les émigrés marocains concernant la façon dont ils se servent de leurs argent : la plupart des projets sont dominés par l'immobilier et le commerce. C'est pourquoi nous avons jugé utile de faire une étude comparative entre les émigrés casablancais qui vivent toujours à l'étranger, et ceux qui se sont réinstallés définitivement à Casablanca.

En effet, en ce qui concerne d'abord le nombre de migrants ayant un bien à Casablanca, nous avons trouvé que 82% des réinstallés sont propriétaires et 18% ne le sont pas, tandis que chez les non-réinstallés 43% sont propriétaires et 57% ne le sont pas comme nous pouvons le voir dans le graphique suivant :

Graphique n°59

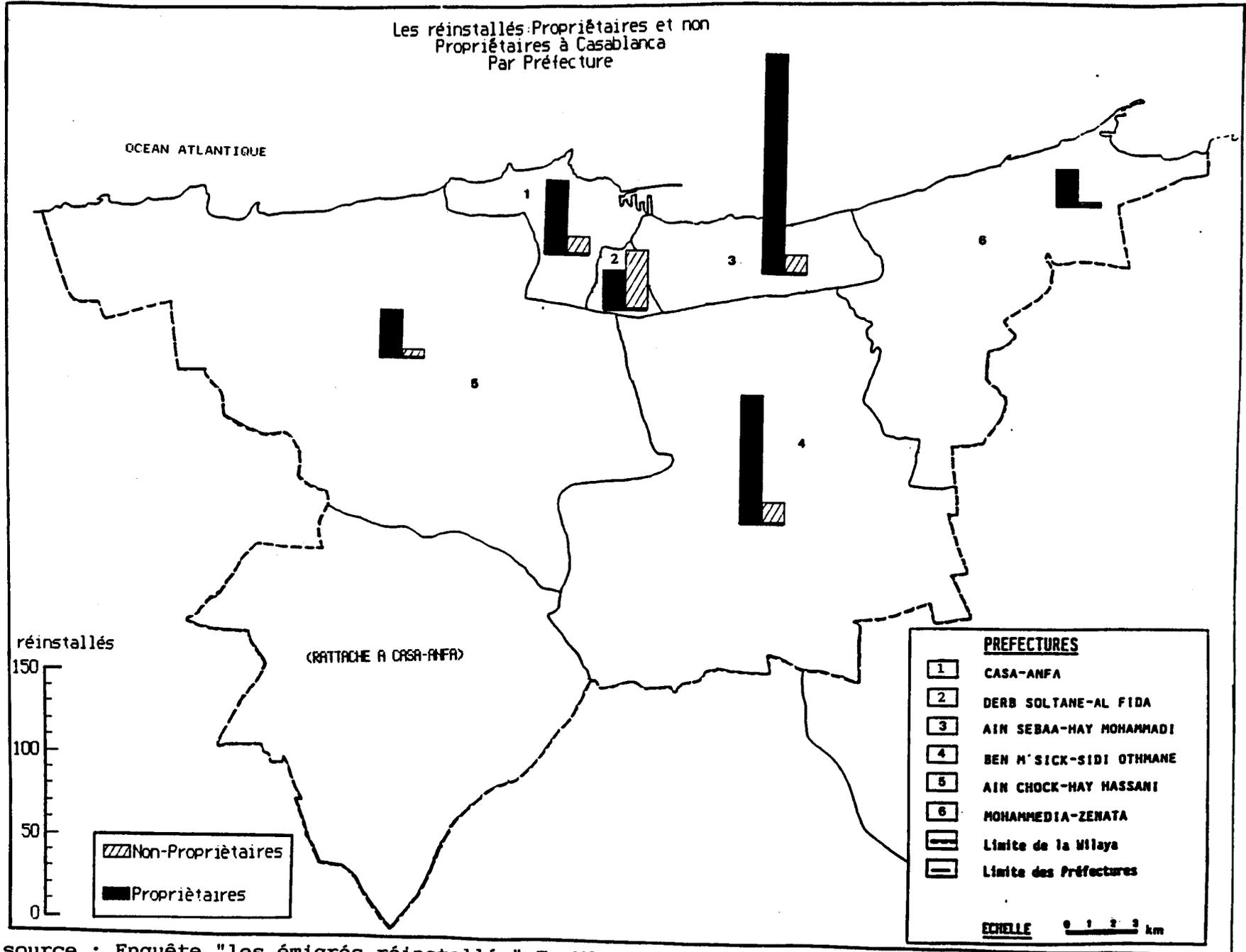
Les réinstallés: Propriétaires et non  
Propriétaires à Casablanca



Il ressort de ce graphique que le nombre de propriétaires est beaucoup plus élevé chez les émigrés réinstallés, ce constat s'explique par la raison de leur retour définitif. Ils sont moins nombreux parmi ceux qui vivent toujours à l'étranger, ceci justifie le prolongement de leur séjour dans la mesure où ils ont pris avec leur société d'origine un engagement de réussite.

Pour avoir une idée sur les préfectures qui ont bénéficié de leurs réalisations économiques, nous proposons la carte suivante:

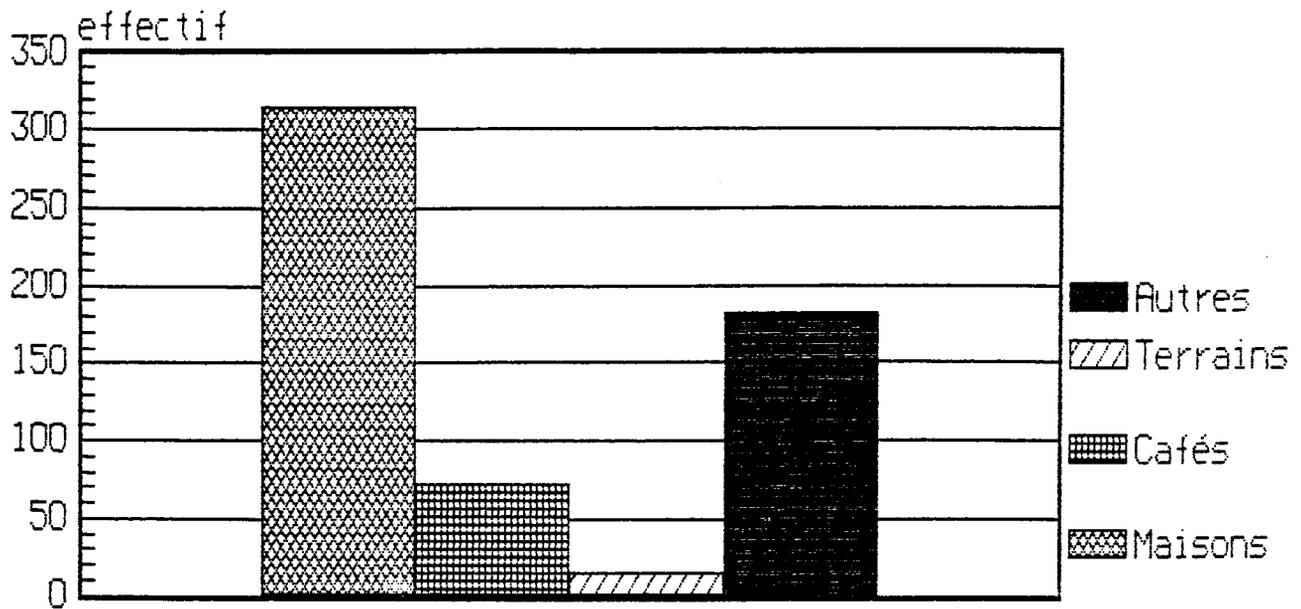
Les réinstallés: Propriétaires et non  
Propriétaires à Casablanca  
Par Préfecture



source : Enquête "les émigrés réinstallés" T. MOULALI.

L'étude de cette carte fait ressortir que sur les 82% des propriétaires, 33% se trouvent actuellement dans la préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi, 19% dans la préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane, 11% dans la préfecture de Casa - Anfa, 7% dans celle d'Aïn Chok - Hay Hassani, 6% dans celle de Derb soltane - Alfida et 5% dans la préfecture de Mohammadia - Zénata. Par ailleurs, pour apprécier la nature de ces projets économiques nous proposons les deux graphiques suivants:

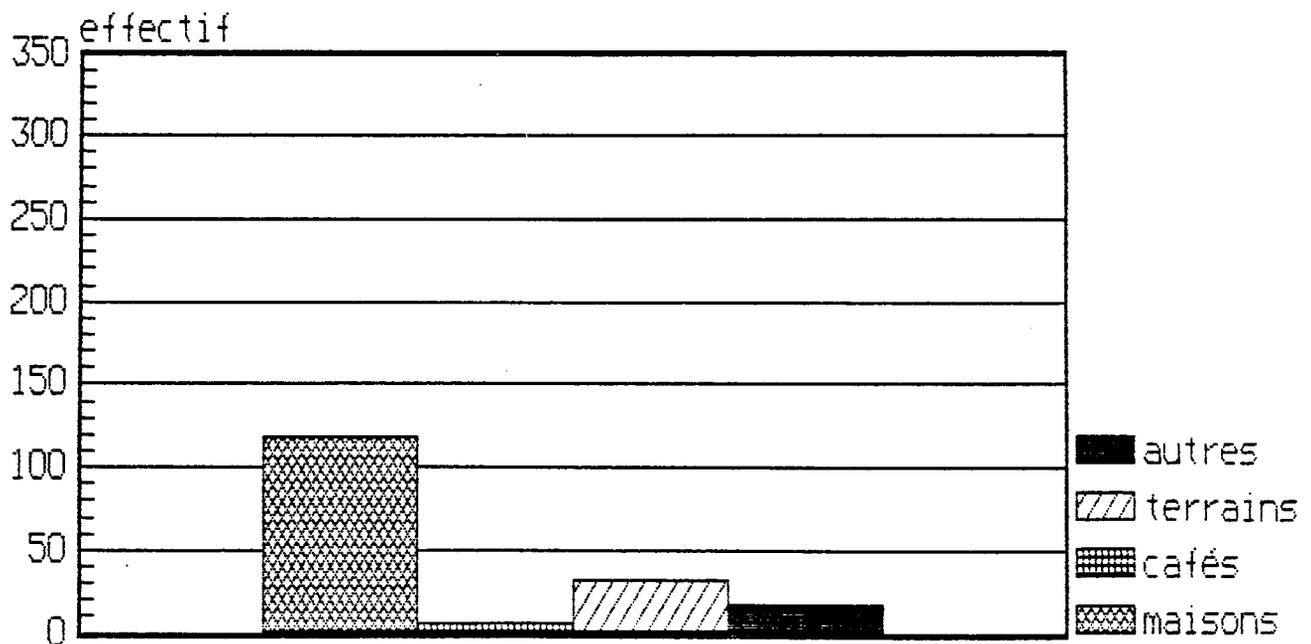
## Nature de la propriété des réinstallés à Casablanca



Graphique n°60

Nature de la propriété

## Nature de la propriété des émigrés Casablancais non-réinstallés



Graphique n°61

nature de la propriété

De ces deux graphiques nous distinguons quatre types de réalisations:

- Les maisons chez 54% des réinstallés et 29% des non-réinstallés.

- Les cafés pour 12% des réinstallés et pour 1,5% des non-réinstallés.

- Les terrains pour 3% des réinstallés et pour 7,7% des non-réinstallés.

- Les "autres" (25) pour 31% des réinstallés et pour 4% des non-réinstallés.

La place écrasante du logement et sa nécessité dans le projet familial nous explique d'un côté les grands besoins dans ce domaine, et de l'autre la volonté de démonstration de la réussite du migrant casablançais comme nous pouvons le constater dans les photos suivantes prises dans la préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi :

---

(25) Classe dans laquelle nous avons regroupé les commerçants, les propriétaires d'ateliers de toutes sortes, les boulangeries et les bain douches

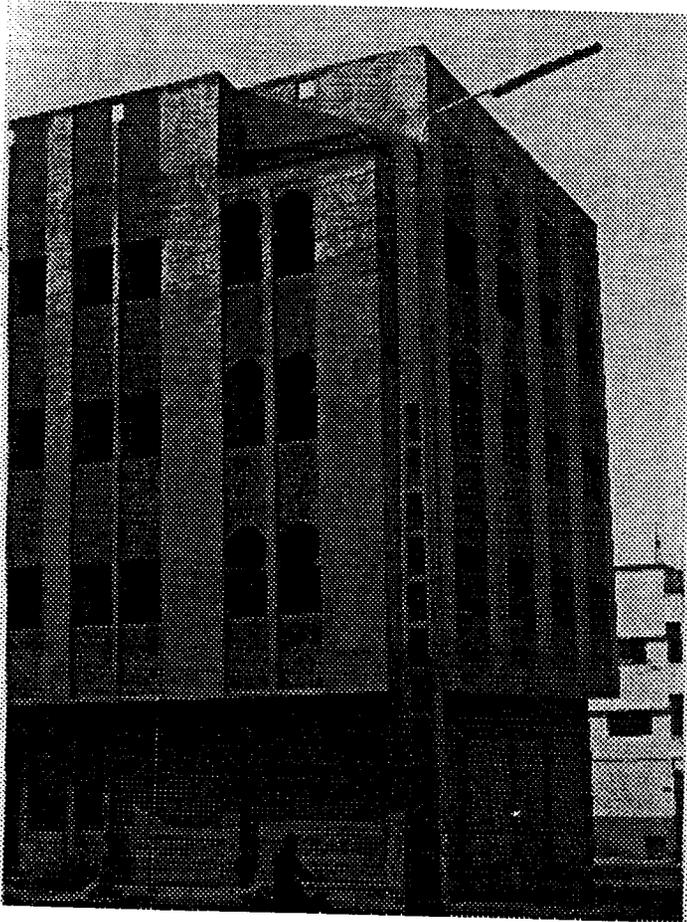


Photo n°1

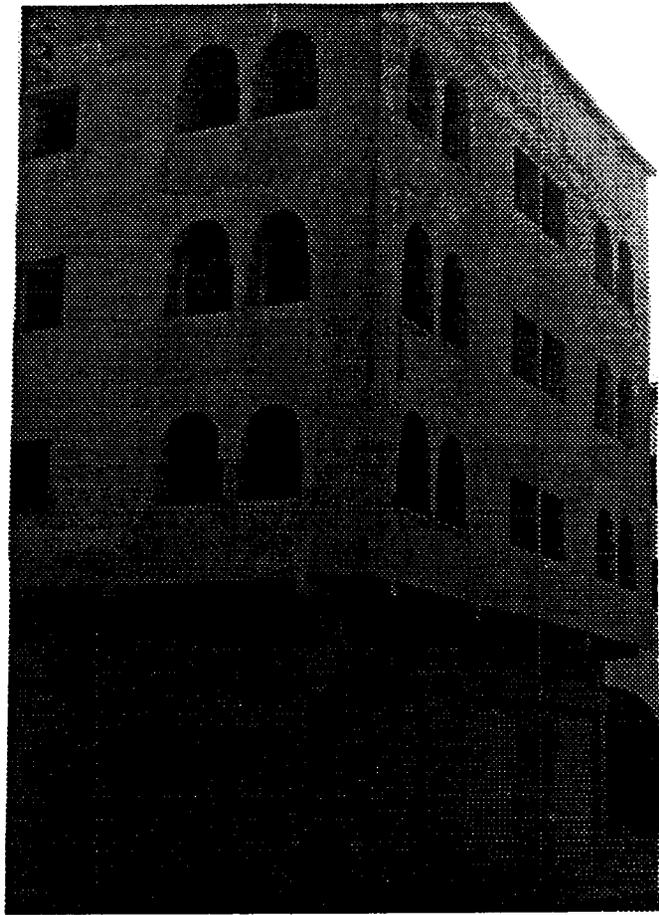


Photo n°2



Photo n°3

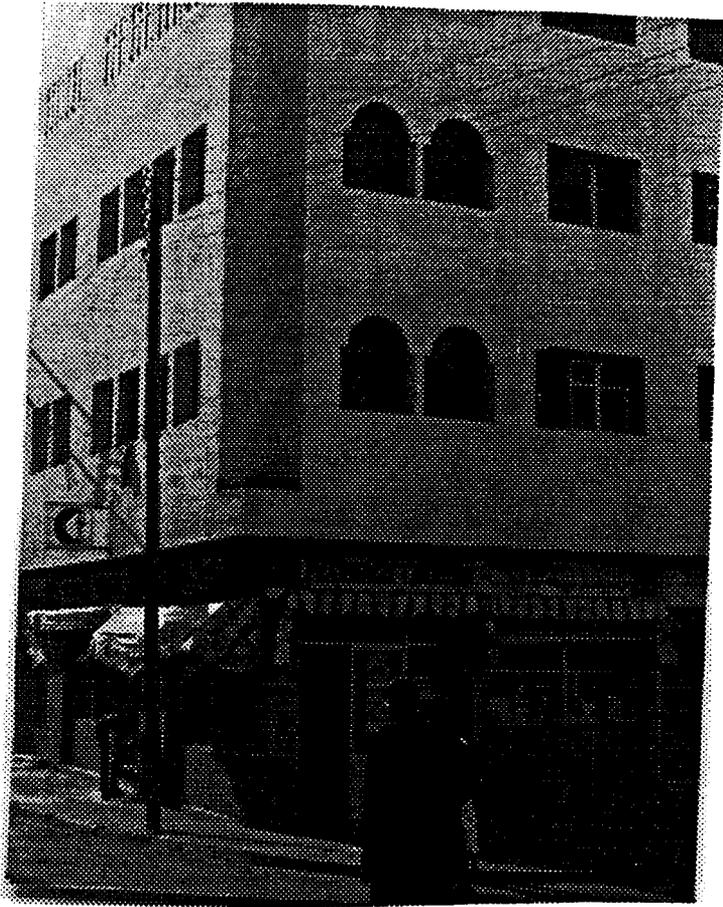


Photo n°4



Photo n°5

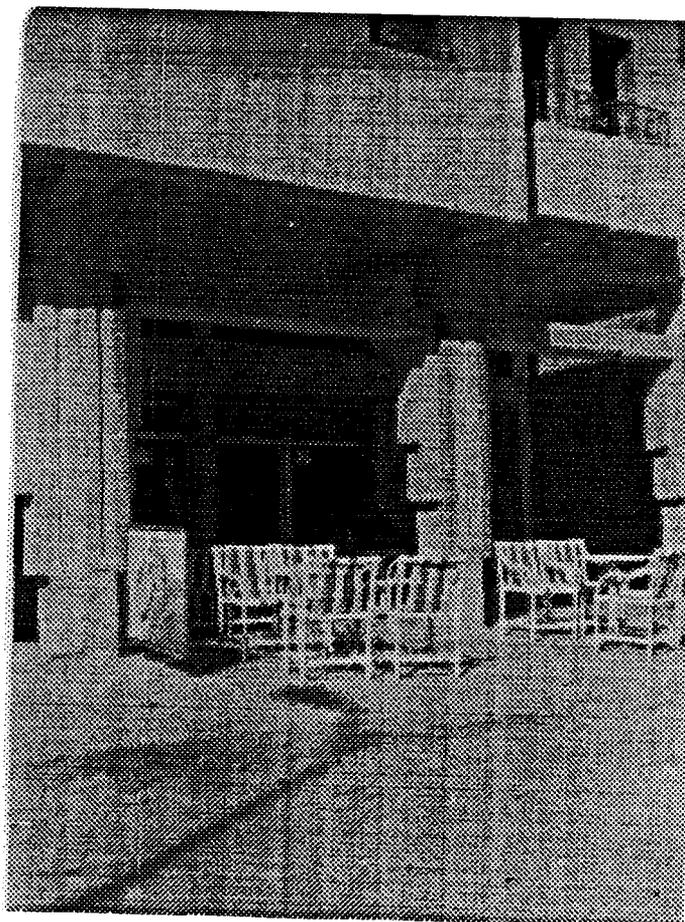


Photo n°6

Les photos n°1, n°2 et n°3 représentent la réalisation en cours des projets de trois familles qui vivent toujours à l'étranger.

Comme nous pouvons le constater, les travaux ne sont pas totalement achevés, les maisons sont formées de plusieurs étages dont une servira à l'usage personnel de l'émigré, les autres seront réserver à la location. Le rez-de-chaussée est formé d'un ensemble de petits magasins qui seront réserver soit pour la location aussi, soit pour le propre projet économique de l'émigré en cas de retour définitif.

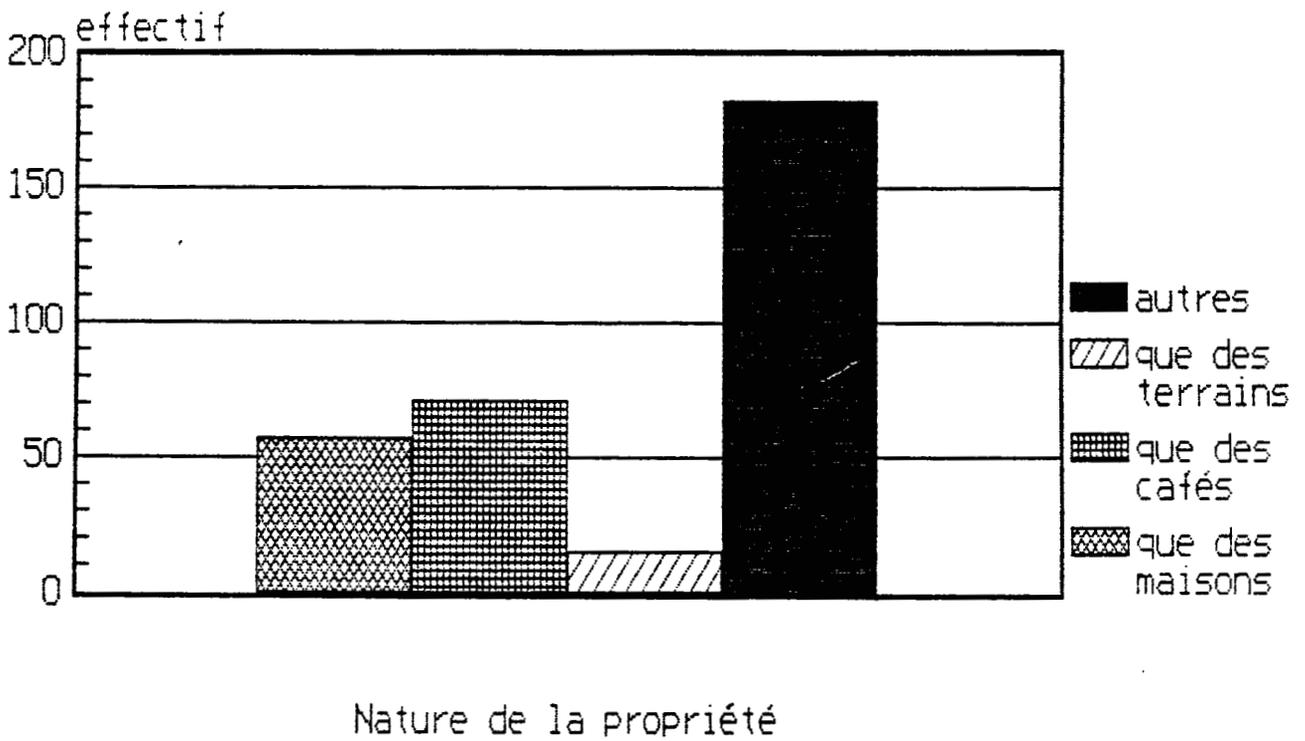
Les photos n°4, n°5 et n°6 ci-dess us représentent les réalisations de trois familles réinstallés définitivement à Casablanca.

Comme nous pouvons le constater sur les photos les propriétaires se sont contentés de la location de leurs rez de chaussées afin d'éviter tout problème d'échec du projet personnel ( pour une pharmacie sur photo n°4 et deux salons de coiffure sur la photo n°5). Par contre pour la photo n°6 le rez de chaussée a servi pour le propre projet de l'émigré (un café).

L'immobilier occupe donc une place importante dans le projet migratoire. Il représente une valeur refuge rentable et sûre pour les émigrés. Notons que parmi ces derniers, certains ont réussi à réaliser plus d'un projet comme nous pouvons le constater sur les deux graphiques suivants:

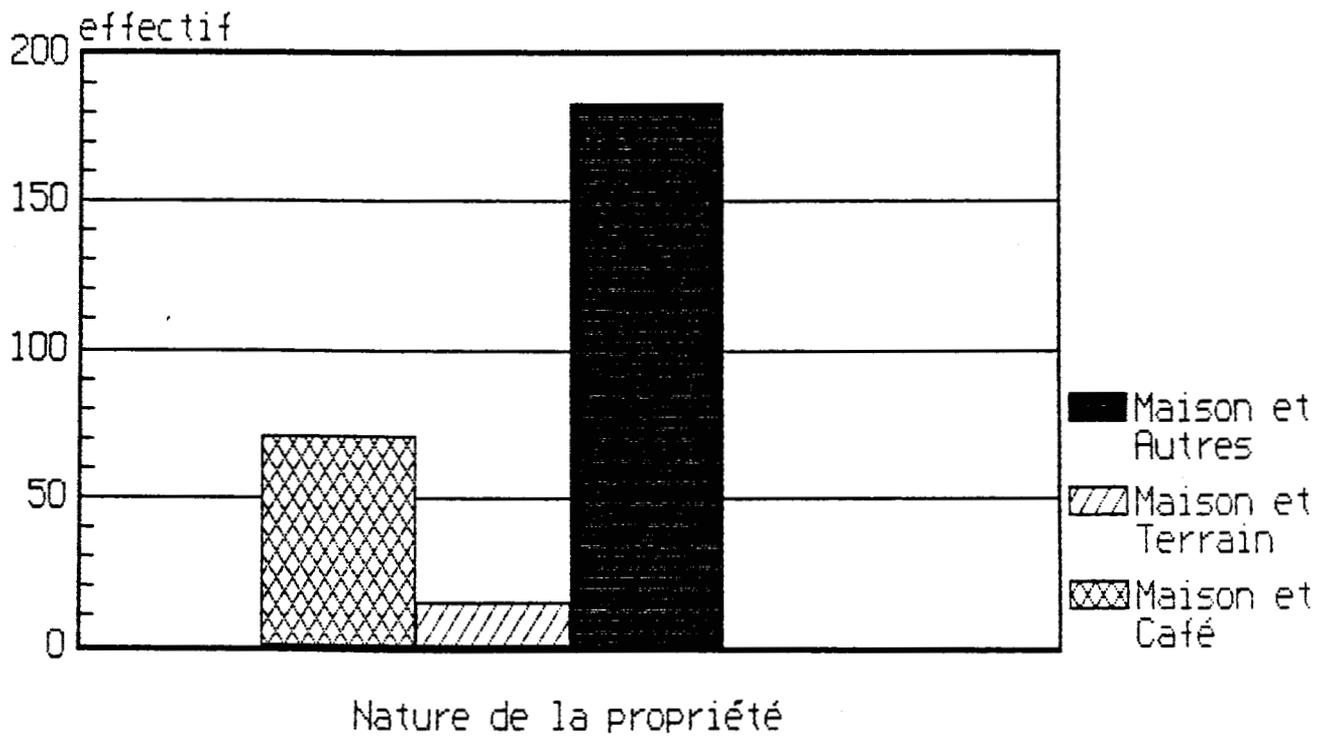
Graphique n°62

Les réinstallés ayant une seule  
propriété à Casablanca



Graphique n°63

Les réinstallés ayant une propriété  
et plus à Casablanca



Ce graphique fait ressortir le résultat suivant:

- 14% ont seulement une maison.
- 18% ont seulement un café.
- 4% ont des terrains nues.

- 46% ont diverses propriétés. Ces derniers sont classés dans la catégorie des " autres ", comme les propriétaires de taxis, de camions et de boutiques de commerce alimentaire et non-alimentaire.

Par contre ceux qui ont plus d'une propriété se présentent comme suit:

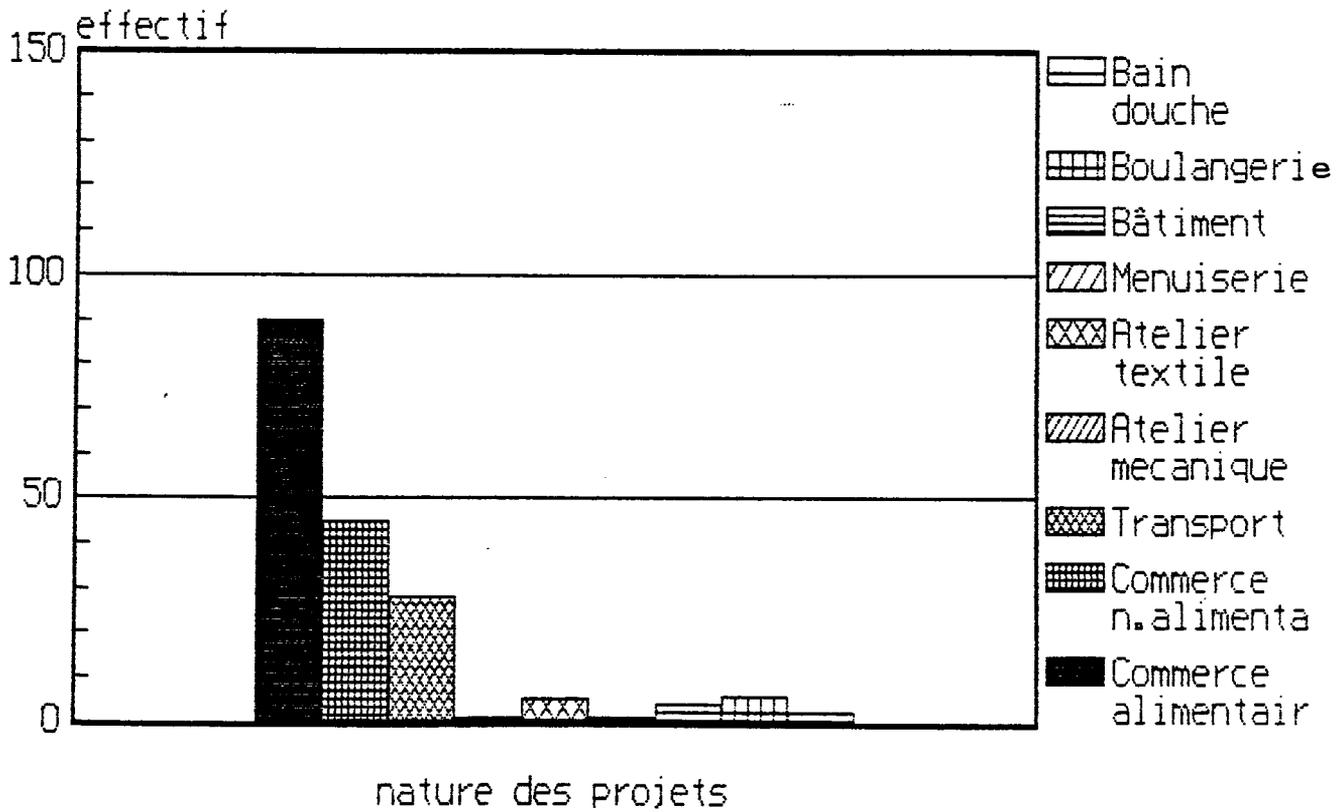
- Ceux qui ont une maison et un café représentent 26% de l'ensemble.

- Ceux qui ont une maison et un terrain représentent 6%.

- Ceux qui ont une maison et un commerce, un taxi ou un camion représentent 68% de l'ensemble des propriétaires à Casablanca. Ces derniers représentent la catégorie des réinstallés qui ont le plus investis dans la ville. C'est pourquoi nous avons jugé utile de donner une idée sur la nature de ces réalisations afin de savoir dans quel secteur ils investissent leur argent. Mais avant d'aborder cette question nous proposons d'abord le graphique suivant:

Graphique n° 64

Nature des projets réalisés par  
les réinstallés à Casablanca



Il en ressort les émigrés réinstallés se sont orientés plutôt vers le commerce alimentaire et non-alimentaire (34% du total). Le transport représente 7%, les ateliers (mécanique, textile et menuiserie) 2%, le bâtiment 1%, et enfin les boulangeries et les bain-douches 2%.



Photo n°7



Photo n°8

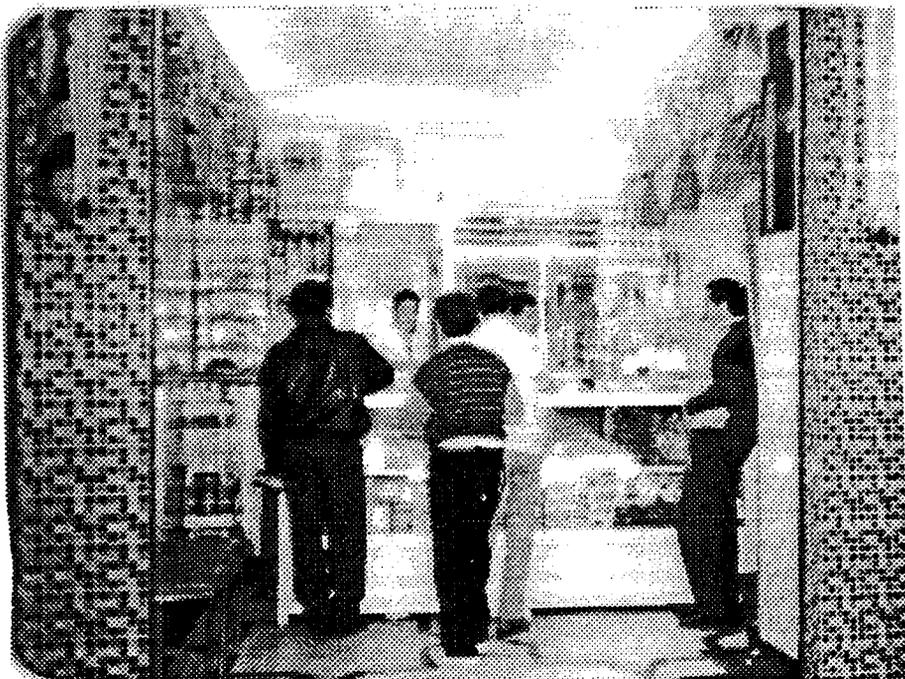


Photo n°9

Comme nous pouvons le constater grâce à ces photos (prises dans la préfecture de derb Soltane-Alfida), le petit commerce de détail est très dominant. La création des entreprises dans le but de faire fructifier davantage son argent n'est pas encore entrée dans les moeurs. La tentation du gain sûr et immédiat reste encore dominante. Par ailleurs, nous pouvons dire que ce fait est lié d'une manière générale à l'esprit classique de l'émigré marocain : père de famille au faible niveau scolaire, il a peur du risque ne connaît pas le marché des entreprises. Mais la réalité nous oblige à dire aussi que devant l'absence totale de toute sorte d'assistance aux migrants<sup>de</sup> la part des responsables marocains, ces derniers ne doivent compter que sur eux-mêmes. C'est pourquoi nous avons jugé utile de noter deux exemples concernant le degré de la réussite des émigrés réinstallés :

- Le premier exemple est celui des réinstallés qui ont étudié leurs projets de retour : ce sont les émigrés plus chanceux ou plutôt astucieux qui ont lancé leurs projets pendant leur immigration à l'étranger afin de ne pas retomber lors de leur retour définitif, dans un secteur qui exige des efforts peu lucratifs ce qui peut remettre en cause leur retour.

- Le deuxième exemple est celui des émigrés qui n'ont pas étudié leurs projets économiques avant leur retour.

Nous pouvons citer l'exemple d'un émigré réinstallés au Maroc après un long séjour à l'étranger.

Dans le journal " L'opinion " du 23 - 04 - 1988, nous pouvions lire : << Il a trimé assez dur pendant presque un quart de siècle, loin de son pays et des siens... Et après

avoir économisé une certaine somme d'argent, il opta pour le retour définitif au bercail avec l'intention d'y s'adonner au commerce ou à toute activité professionnelle où investir son argent.

Cependant, les choses n'allaient pas tourner aussi rond qu'il ne l'espérait.

Voici l'histoire quelque peu navrante d'un quinquagénaire, père de huit enfants; il a préféré Kénitra sa ville natale, à Paris où il a travaillé plus de 23 ans, mais cette décision ne fut soldée que de déboires. Habib Lahcen, un routier de métier a divorcé une fois pour toute avec la France ( de son plein gré ), et a réintégré son pays en qualité d'ex-travailleur marocain à l'étranger. Il était animé de la farouche volonté de réaliser le projet dont il a toujours rêvé : édifier à Kénitra une minoterie artisanale et donner de l'emploi à plus d'une quinzaine de personnes, une idée louable.

Habib Lahcen qui avait en compte bancaire 62 millions, postula un lot dans le cadre du développement urbain et la création du nouveau quartier industriel ( petites et moyennes entreprises ), à Kénitra.

Effectivement une parcelle de terrain de 408 m<sup>2</sup> lui fut attribuée et il s'en est aussitôt acquitté du coût, soit la somme de 57 210 Dh ( 1 Dh = 0,54 F ).

De plus en plus motivé, Habib acheta tout le matériel nécessaire à son entreprise ( moulins, meules de tous les calibres et d'autres pièces... ), même les matériaux de construction ont été mis en place, le plan du local qui lui a coûté les yeux de la tête a été déposé à la municipalité pour approbation.

Bref, notre homme devait dépenser toutes ses économies dans l'espoir d'obtenir un prêt de la banque pour pouvoir mettre sur pied son projet. C'était il y a deux ans de là, date à laquelle allaient commencer les déboires de Habib.

Tout était fin prêt pour le coup d'envoi des travaux de construction, seulement Habib avait besoin de fonds pour engager un entrepreneur. Il sollicita un crédit à la banque puis au crédit d'immobilier et d'habitat ( C.I.H ), mais les deux établissements rejetèrent la demande de prêt en l'absence d'une quelconque garantie de la part du postulant. Ce dernier eut l'idée de titrer le lot qu'il avait acquis et ainsi, il aurait une hypothèque. On lui fait savoir qu'il n'est pas du ressort de l'Habitat, l'enregistrement foncier des parcelles attribuées par l'Etat, la Conservation Foncière, selon Habib, en dit autant.

Habib, durant deux ans a tapé à toutes les portes, écrit plus de cinquante lettres de doléances à qui de droit et il est toujours au point mort. Pas de titre foncier, pas de crédit, les machines sont livrées à la rouille, le matériaux de construction entreposés sur le terrain nu acheté par Habib, disparaissent sous les yeux de celui-ci.

Telle est la situation déplorable d'un homme qui a beaucoup cru à son étoile, et qui se trouve aujourd'hui dans l'obligation de vendre les meubles de son foyer pour donner à manger à ses enfants.

Après avoir écrit vainement des lettres, après s'être présenté lui-même aux différentes autorités concernées. Lahcen Habib, résidant à Aïn Sebâa, Caïdat de Haddada, ne sait plus à

quel saint se vouer et demande s'il n'y a personne qui puisse élucider son problème. >>.

Il est vraiment regrettable de voir toutes ces barrières administratives se dresser devant nos travailleurs émigrés à l'étranger : elles affaiblissent leur initiative et leur volonté de valoriser le capital dont ils disposent. De plus, le plus grand problème reste celui de l'information de ces derniers. L'ignorance entrave l'insertion et l'intégration des différents projets que mener à bien les émigrés dans notre pays. C'est pourquoi actuellement le nombre de travailleurs marocains à l'étranger se présentant pour demander des informations est très important. Nous pouvons dire que cela témoigne d'une certaine prise de conscience chez l'émigré marocain, et d'une volonté de connaître les possibilités et les conditions de réalisation de leurs projets, même s'ils concernent principalement des programmes immobiliers.

D'ailleurs, la plupart des travailleurs émigrés profitent de leur séjour au Maroc durant les vacances pour demander des informations. Malheureusement ils se heurtent à des obstacles : la lenteur de l'administration et la lourdeur des pièces exigées nécessitent une longue présence au Maroc, tandis que la durée de leur séjour ne dépasse pas un mois par an.

Ces exemples nous montrent bien le manque d'assistance, voire l'absence totale d'une stratégie de réinsertion des émigrés dans la vie économique et sociale du pays. Les responsables marocains ne semblent pas être conscient de la nécessité de la mise en place d'une telle politique, car comme

disait A. Belguendouz (26) : << ... Au Maroc, les pouvoirs publics ne semblent pas être conscients de la nécessité de la mise en oeuvre d'une politique effective de développement et de l'application d'une véritable politique de réinsertion. Tout se passe comme si en l'état actuel de l'économie et sans que l'on cherche d'ailleurs à opérer une quelconque mutation, l'émigration demeure pour eux une nécessité absolue, une soupape de sûreté, un mal nécessaire pour atténuer les difficultés considérables de mise au travail des candidats à l'emploi et de la réalisation de l'équilibre de la balance des paiements comme cela transparait dans les travaux de Mai et Juin 1987, des diverses commissions de préparation du plan d'orientation pour la période 1988 - 1992, et plus particulièrement dans la commission de l'emploi où on envisage même d'exporter les cadres... >>.

Aucune tentative concernant le retour définitif et la réinsertion des travailleurs marocains à l'étranger ne peut donc être citée. Par contre l'Algérie a signé des accords avec la France concernant le retour définitif de ses émigrés.

Dans le cadre de ces accords qui datent du 18 décembre 1980, les deux gouvernements s'engagent à coopérer étroitement en vue de permettre le retour volontaire et d'améliorer la réinsertion sur place de travailleurs algériens et de leur famille, pendant une période de trois ans et trois mois ( du 1° octobre 1980 au 31 décembre 1983 ). Ces accords reposent sur trois points essentiels :

---

(26) A. Belguendouz "Les jeunes de la deuxième génération" éco. et soc, n°6, p 101

1° - La coopération en matière de formation professionnelle basée sur un programme bilatéral qui devrait concerner chaque année 12 000 travailleurs, l'objectif étant de réaliser 36 000 retours après formation pour la durée de l'accord.

2° - Le développement en matière d'aide pour la création en Algérie de petites entreprises industrielles ou artisanales par des travailleurs immigrés ayant acquis une expérience professionnelle et par des candidats au retour.

3° - La continuation de l'aide au retour qui est remplacée par "l'allocation retour", valable uniquement pour les algériens.

Par ailleurs, nous pouvons dire qu'en dehors du secteur professionnel, d'autres dispositions ont été prises dans ce pays.

Au niveau du logement, une priorité est accordée aux émigrés pour l'acquisition de terrain à bâtir, et un quota de 10% est appliqué sur les logements neufs. Notons que le plan algérien de 1980 - 1984 prévoyait la construction de 140 000 logements par an.

D'autres mesures ont été prises pour faciliter l'intégration scolaires des jeunes émigrés : dispense des épreuves d'arabes pendant trois ans, programme spéciaux d'enseignement de la langue nationale avec des sujets adaptés pour le baccalauréat.

Toutes ces mesures entrent dans le cadre d'un plan de réinsertion de 400 000 travailleurs prévu entre 1981 et 1990.

Au Maroc par contre toutes les tentatives qui ont eu lieu restent, dans l'ensemble périodiques et limitées à de

certaines opérations très particulières, tel l'accueil durant les grandes vacances : des dispositifs d'accueil ont été mis en place afin de faciliter les formalités douanières en accordant aux émigrés qui rentrent définitivement, des facilités et des tolérances.

Néanmoins, nous pouvons nous demander si un retour massif des travailleurs émigrés à l'étranger dans leur pays est souhaitable par les pouvoirs publics marocains.

Nous pouvons affirmer que l'émigration internationale rapporte un certain nombre de devises pour le pays d'origine. Par contre, l'émigré qui rentre chez lui comme nous avons vu dans le cas des casablancais, investit peu d'argent si ce n'est dans l'immobilier. Les facteurs économiques contribuent certainement à ce que le Maroc ne souhaite pas leur retour, étant donné qu'il éprouve déjà des difficultés à fournir un travail aux jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. Nous pouvons aussi nous demander si les émigrés marocains ne préfèrent pas tout compte fait, traverser la crise économique dans un pays développé plutôt que dans un pays qui demeure en voie de développement.

## CONCLUSION GENERALE :

Pour conclure, nous pouvons dire que l'émigration internationale est un phénomène dont l'analyse varie selon les points de vue. Les pays d'émigration y voient une solution palliative au chômage et aux problèmes de l'emploi; les pays d'immigration y voient un moyen de substitution à la main-d'oeuvre qui leur fait défaut; la victime reste l'émigré.

C'est pourquoi nous avons tenté tout au long de cette thèse de cerner le phénomène migratoire ainsi que le problème du retour à Casablanca, et d'apporter à la fin quelques éclairages concernant notre sujet :

- Le manque des statistiques et la non-comptabilisation des mouvements des retours définitifs, nous permettent de déduire que le dossier de l'émigration internationale marocaine est laissé au hasard. Le Maroc subit avec excellence le phénomène migratoire et n'arrive pas à le contrôler.

- La ville de Casablanca, par sa situation géographique, ses caractères physiques et son rôle économique est devenue en peu de temps la métropole économique du pays. Elle a drainé les excédents de la population libérées par les autres régions. Elle se réserve une aire d'attraction pratiquement exclusive sur toutes les régions, voire l'ensemble du Maroc qui semble être soumis à son influence directe : l'évolution et l'épanouissement économique jouent un rôle très important dans l'orientation des flux migratoires.

- L'exode rural massif qu'a connu la ville s'est intensifié à partir des années cinquante. Face à l'incapacité d'absorption de toutes ces masses humaines par cette dernière,

les flux migratoires se sont tournés vers l'étranger. Après avoir été un centre d'immigration, Casablanca s'est transformée en un centre d'émigration à destination de l'étranger.

- L'analyse du sujet nous a fait ressortir le caractère récent de l'émigration internationale des casablançais, dans ses nouvelles formes et dimensions. A côté des flux migratoires classiques qui se sont dirigés dans leur quasi-totalité vers la France s'est développé un nouveau courant de flux vers l'Italie et les pays arabes à partir du début des années quatre-vingt : la main-d'oeuvre est demandée ou renvoyée selon la conjoncture des pays demandeurs.

- En étudiant les caractéristiques démographiques, culturellés, et socio-professionnelles, nous avons pu apprécier les changements de fond qui sont apparus dans le domaine de l'émigration internationale casablançaise. L'émigré d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier : il n'est plus le jeune analphabète, célibataire, sans aucune qualification. Il est celui qui n'a pu exploiter sur place un certain bagage culturel et une qualification professionnelle.

- En ce qui concerne l'apport de la migration internationale, le bilan ne semble pas être à l'avantage ni de Casablanca, ni de l'émigré.

Au niveau de la formation professionnelle la proportion des travailleurs sans qualification est restée malgré tout aussi importante qu'elle l'était au départ. L'émigré casablançais place en général cette dernière au second rang, c'est à dire après l'amélioration de son niveau de vie sociale. Ils ont quitté Casablanca pour chercher un complément

de moyens d'existence qu'ils ne pouvaient trouver sur place, même si certains pensent que le séjour de ces derniers dans un pays européen correspond à un stage pour une formation technique, d'abord immédiatement applicable pour le pays d'accueil, puis ultérieurement utile pour les besoins du pays d'origine. Ce raisonnement, bien qu'utopique, aurait au moins donné aux migrations internationales une justification qui leur a toujours manqué. Nous savons très bien que les pays industrialisés n'ont besoin que d'une main-d'oeuvre bon marché. De plus, le patronat étranger ne peut se permettre de former des ouvriers et déduire ses profits, même s'il a vidé un pays en voie de développement de ses hommes les plus valides.

- Cela dit, nous pouvons signaler aussi qu'il y a une tendance chez les émigrés d'origine rurale à vouloir s'installer dans la ville de Casablanca lors de leur retour définitif au Maroc. La préférence de cette dernière repose sur les possibilités d'établissement qu'elle peut leur offrir dans le secteur du tertiaire, ou sur la possibilité de maintenir au moins la promotion sociale acquise à l'étranger.

- L'étude nous a permis aussi de révéler que la construction d'une maison ou l'acquisition d'un métier indépendant représente l'aspiration la plus profonde pour la majorité des émigrés casablançais. Ainsi, ils ont construit ou sont en train ou compte espère le faire dans un avenir très proche une maison. Ceci représente pour eux le signe le plus évident de la réussite du projet migratoire. De plus, l'émigré qui était ouvrier pendant son séjour à l'étranger se met à son propre compte lors du retour définitif. Cela signifie que les

réinstallés cherchent rarement à s'identifier aux projets nationaux de développement. Ils aspirent beaucoup plus à obtenir rapidement un statut social élevé par rapport à leur situation de départ.

- Par ailleurs, l'absence des travaux et les recherches concernant la question du retour des travailleurs marocains émigrés à l'étranger, laisse apparaître les lacunes dans ce domaine. Notre pays n'a fait jusqu'à nos jours qu'assurer la rotation régulière de ces derniers, même si ce n'est ni les cadres ni les chercheurs qui manquent. Beaucoup d'entre eux ne demandent qu'à investir leurs compétences. Nous partageons les idées louables du professeur A. Belguendouz qui demande de doter de structures efficaces, de réflexions, d'études, de collecte et d'analyse de l'information les administrations concernées par l'émigration, et que ce travail pourrait se faire en liaison directe avec les universités marocaines d'où les enseignants chercheurs nationaux ont été pratiquement exclus. Il est certain que la recherche ne peut fournir des solutions miracles, mais elle peut contribuer à l'émergence de solutions adaptées en fournissant aux responsables des éléments nécessaires à l'élaboration d'un véritable diagnostic du phénomène migratoire.

Les responsables marocains savent très bien que c'est à l'intérieur des frontières nationales que réside la solution. Ils savent également que parmi les principales difficultés que rencontrent nos travailleurs émigrés à l'étranger concernent le manque d'information voir la méconnaissance de certains de leurs droits et procédures à suivre en cas d'investissement ou en cas de retour définitif.

C'est pourquoi, nous avons insisté tout au long de cette thèse sur la création des réseaux d'information plus étoffés au Maroc comme à l'étranger, afin de mettre à la disposition de nos travailleurs émigrés toute documentation et information en matière de retour. Car c'est par l'adoption des mesures d'encouragement, de soutien, d'information, et par la définition d'une stratégie d'insertion des émigrés qui désirent rentrer chez eux dans la vie économique et sociale du pays que les choses évoluent. Personne ne peut nier que la communauté marocaine à l'étranger est fortement attachée à sa patrie et qu'elle manifeste sa disponibilité à investir, voire à retourner définitivement dans son pays dès lors que des conditions favorables lui sont assurées.

## B I B L I O G R A P H I E

- 1 - ADAM A. 1950 : Le bidonville de ben M'sick à Casablanca. Contribution à l'étude du prolé tariat musulman au Maroc. Annales de l'institut de d'études orientales. Fac des lettres, Alger, 61 p.
- 2 - ADAM A. 1950 : La population marocaine de l'ancienne médina de Casablanca. B.E.S.M, pp 14 - 26 et pp 83 - 85.
- 3 - ADAM A. 1956 : Les origines ethniques de la population marocaine musulmane de Casablanca. Selected papers of the fifth international congress of anthropological and ethnological sciences, sept, n° 1.
- 4 - ADAM A. 1968 : Histoire de Casablanca des origines à 1941. Edit Ophyrys. Aix en Provence, 194 p.
- 5 - ADAM A. 1968 : Casablanca, essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'occident. Paris, C.N.R.S, 2 vol, 895 p.
- 6 - ADAM A. 1972 : Les berbères à Casablanca. Revue occident musulman, réédition n° 12, 1972, pp 32-44.
- 7 - AGOUMI T. 1982 : Emigration étrangère et profil commercial de Taza. R.G.M n° 6, Rabat, 1982, pp95 - 104.
- 8 - A.I.D.E.L.F. 1988 : Les migrations internationales : problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacités des politiques. Séminaire de Calabre, 8 - 10 sept 1986, n° 3, Association internationale des démographes de langue française, Paris, 513 p.
- 9 - ALBAYANE 1982 : Déplacés à l'étranger et immigration. Actes du colloque international tenu à Paris, le 26-27 et 28 novembre, Casablanca, p 2.
- 10 - ANFRVILLE L.D. et DE LASALL J. 1926 : Statistiques et démographie de Casablanca, R.G.M n° . Rabat, pp 43 - 46.
- 11 - APPLEYARD R. 1989 : L'incidence des migrations internationales sur les pays en voie de développement. O.C.D.E, Paris, 459 p.
- 12 - AZEROUAL B. 1985 : Les facteurs socio-culturels de l'ina-  
daptation au travail des travailleurs marocains immigrés. Thèse de 3<sup>eme</sup> cycle, Lille III, 274 p.

- 13 - BABER H. TANDINA 1981 : Les caractéristiques socio-démographiques de l'émigrant marocain et l'impact de la migration sur la formation professionnelle. I.N.S.E.A, Rabat, 84 p.
- 14 - BADUEL P.R. 1977: Les conséquences sociales de l'émigration temporaire en Europe sur la vie de la région d'origine, le cas de la délégation de Kébili ( Sud tunisien ). thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris.
- 15 - BARIANI D. 1985 : Les immigrés pour ou contre la France? Ed, France empire, Paris, 125 p.
- 16 - BARON A.M. 1955 : Densité de la population des quartiers marocains à Casablanca. Notes marocaine, Rabat, n° 6, pp 3 - 11.
- 17 - BEGOT M. 1969 : Les industries textiles à Casablanca. R.G.M, Rabat, n° 16, pp 71 - 96.
- 18 - BEGUIN H. 1971 : La ville et l'industrie au Maroc. Revue Tiers-monde, n° 45, Paris, pp 22-35.
- 19 - BELGUENDOZ A. 1974 : Quelques réflexions sur l'émigration marocaine au regard du développement. Séminaire organisé par le centre de développement de l'O.C.D.E, Vienne, mai 1974.
- 20 - BELGUENDOZ A. 1976 : Genèse et fonction économique des migrations internationales, application au cas du Maroc. Thèse d'Etat es-sciences - économiques, Grenoble, 1037 p.
- 21 - BELGUENDOZ A. 1979 : Les travailleurs marocains investisseurs au Maroc ? Revue Hommes et Migrations n° 975, Paris, 9 p.
- 22 - BELGUENDOZ A. 1980 : L'émigration est - elle un moyen de financement du développement au Maroc? Actes du colloque éco et soc organisé par le parti du progrès et du socialisme, édit Albayane, Casablanca, 1980, pp 219 - 248.
- 23 - BELGUENDOZ A. 1983 : Elément sur l'état de santé et la sécurité sociale des travailleurs marocains immigrés en Europe. Revue juridique, politique et économique du Maroc, Rabat, n° 13-14, pp 30 40.
- 24 - BELGUENDOZ A. 1983 : L'émigration maghrébine vers l'Europe. Qui aide qui ? Eco et Socia, n° 5 Casablanca, pp 123 - 135.
- 25 - BELGUENDOZ A. 1984 : Les jeunes de la deuxième génération. Eco et Socia, Casablanca, n° 6, pp 101 - 144.

- 26 - BELGUENDOZ A. 1985 : Emigration maghrébine, crise en Europe et jeu actuel de l'armée industrielle de réserve. I.N.S.E.A, Rabat, n° 8, 10 p.
- 27 - BELGUENDOZ A. 1986 : L'immigration marocaine dans l'Europe en crise et la formation professionnelle ou le mythe des retours productifs. Actes du colloque organisé par le C.R.E.A, Alger, 20 p.
- 28 - BELGUENDOZ A. 1986 : L'émigration marocaine et la politique de retour des Etats européens. Ligue arabe, Tunisie, 20 p.
- 29 - BEN ACHENHOU A. 1982 : Les vrais enjeux de l'émigration maghrébine en Europe. C.R.E.A, Alger, pp 5 - 19.
- 30 - BEN AMRANE J. 1982 : Devenir de l'émigration algérienne en France : quelques réflexions sur les déterminants de ce devenir. C.R.E.A, Alger, 25 p.
- 31 - BEN TAHAR M. 1979 : Les arabes en France. Edit marocaines et internationales, Rabat, 260p.
- 32 - BEN TAIB L. 1972 : L'immigration Nord Africaine dans la région de Toulouse. Revue Géo des Pyrénées et du Sud - Ouest, Toulouse, 43, n° 3, pp 375 - 379.
- 33 - BEN ZAKOUR S. 1978 : Essai sur la politique urbaine au Maroc, 1912 - 1975, sur le rôle de l'Etat, Casablanca, les éditions maghrébine, 435 p.
- 34 - BERENGUIER H. 1953 : Monographie d'un quartier de Casablanca : Derb Ghalef. B.E.S.M, Casablanca, n° 63, 30 p.
- 35 - BERNARD J.P. et ZINDZINGRE N. 1977 : Le retour des migrants. Etude de bibliographique et critique. Ministère du travail, D.P.M, Paris.
- 36 - BERNARD J.P. 1980 : L'expérience internationale des retours d'émigration et la recherche d'une stratégie de réinsertion dans les pays ou la région d'origine. in l'émigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération, C.R.E.A, Alger, juillet 1980, pp 382 - 401.
- 37 - BIRKS S. et SINCLAIR C. 1979 : Migration pour l'emploi dans les pays arabes. Migration for employment among the arab countries. Development digest, Washington, pp 65 - 89.

- 38 - BONNEFOUS B. 1956 : Les transports routiers de voyageurs dans la région de Casablanca. Bul. éco et soc du Maroc, Rabat, n° 70, pp 249 - 268.
- 39 - BOSSART R. et BONNET J. 1975 : Mouvements migratoires et aspects géographiques de l'émigration marocaine vers l'Europe. Hommes et Migrations, Paris, n° 881, pp 4 - 17.
- 40 - BOSSART R. 1978 : Mouvements migratoires dans le Rif - Oriental : le travail en Europe, aspect contemporain majeur des migrations de la province de Nador. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Montpellier, 213 p.
- 41 - BOUDAHRAIN A. 1978 : Régime international des travailleurs migrants marocains. Thèse d'Etat en droit, Paris I, 2 vol, 1 092 p.
- 42 - BOUDOUDOU M. 1980 : Les travailleurs immigrés marocains en France et les perspectives de retour. Aspiration, projets. Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris, E.H.E.S.S, 336 p.
- 43 - BOUDOUDOU M. 1983 : Evolution des caractéristiques socio-culturelles d'origine des immigrés marocains dans la société d'immigration. Bul. éco - soc du Maroc, n° 151 - 152, Rabat
- 44 - BOUKOUS A. 1983 : L'émigration des soussis. Bul. éco - soc du Maroc, n° 135, Rabat, pp 133 - 157.
- 45 - BOURGUIGNON F. et GALLIAIS H. 1975 : Migrations d'hommes ou migrations de capitaux? Une analyse en terme coûts - bénéfiques du point de vue des pays développés et celui des pays en voie de développement. Centre de développement de l'O.C.D.E, Paris.
- 46 - BOY J. 1976 : Bidonvilles et ensembles modernes; approche sociologique de deux populations de Casa blanca. Bul. éco - soc du Maroc, n° 101 - 102, Rabat, pp 60 - 76.
- 47 - BUGNICOURT J. 1972 : Documents pour une étude des disparités au Maghreb. I.N.S.E.A, Rabat, 43 p.
- 48 - CAILLAUX F. 1978 : Mythe ou réalité? Notes sur les retours aujourd'hui en Algérie. Supplément à presse et immigrés, n° 2 425, C.I.E.M.I.
- 49 - CANSOT M. et VIALLE A. 1988 : Les migrations internationales. Revue française d'administration, n° 47, juillet - septembre 425 p.

- 50 - CAPORALE C. 1965 : Coûts et profits des migrations internationales. Revue de l'action populaire, pp 83 - 107.
- 51 - C.C.C.E. 1982 : La formation des travailleurs immigrés en vue de leur réinsertion dans l'économie de leur pays d'origine. Hommes et Migrations, n° 1 043, pp 56 65.
- 52 - CECLE G. 1950 : Le port de Casablanca et l'économie marocaine. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle de la fac de droit, Paris, 187 p.
- 53 - CHAJAI S. 1983 : Scolarisation des enfants des travailleurs marocains dans la communauté européenne. Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle présenté à l'E.N.A.P, Rabat, 230 p.
- 54 - CHAKER R. 1978 : Quel avenir pour l'émigration algérienne problématique de la réinsertion des travailleurs émigrés. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Grenoble II, 230 p.
- 55 - CHAKER R. 1982 : Les perspectives des flux migratoires France - Algérie. C.R.E.A, Alger, pp 445 - 460.
- 56 - CHAREF M. 1985 : Les travailleurs marocains à l'étranger et la production de logement au Maroc. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Poitiers, 350 p.
- 57 - CHARTON A. 1922 : Casablanca, ville industrielle. R.G.M, Rabat, pp 181 - 190.
- 58 - CHEKROUN M. 1981 : La structure familiale marocaine en situation migratoire. Revue Al-Asas, Salé, n° 40, pp 22-29.
- 59 - CHEKROUN M. 1982 : La communauté et la gestion des pratiques et de la symbolique communautaire en situation marocaine : comparaison entre les familles émigrées en France et les familles urbanisées au Maroc. Fac des sciences juridiques éco et soc, Fès, 13 p.
- 60 - CLERIER J. 1965 : Les fonctions économiques du port de Casablanca. R.G.M., n° 1, pp 15 - 27.
- 61 - C.N.D. 1984 : La vision des problèmes démographiques dans le monde : population et développement dans le monde arabe. Centre national de documentation, Rabat, 19 p.
- 62 - C.N.R.S. 1982: Formes de croissance urbaine au Maghreb. Université de Tours, C.N.R.S, Tours, 345 p.
- 63 - C.N.R.S. : Maghrébins en France : émigrés ou immigrés? Edit. du C.N.R.S, Paris, 1983, 425 p.

- 64 - C.R.E.A. 1982 : L'émigration maghrébine en Europe : exploitation ou coopération.  
C.R.E.A, Alger, pp 24 46.
- 65 - CURIE R. 1970 : Quelques aspects de la mise en valeur agricole dans la province de Casablanca depuis l'indépendance. Bul. éco - soc du Maroc, Rabat, n° 116. pp 63 - 89.
- 66 - DAIDE H. 1989 : La migration internationale de travail et son rôle dans l'urbanisation de deux petites villes du Sud-Ouest marocain : Tiznit et Ouled Teïma. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Poitiers, 338 p.
- 67 - DAOUDI M. 1973 : Les ouvriers émigrants.  
E.N.A.P., Rabat, 102 p.
- 68 - D.F. 1986 : Les politiques d'immigration en Europe : France, R.F.A, Grande-Bretagne, Suisse, Suède. La documentation française, Paris, 40p
- 69 - DEMAS ( P. ) : Partir ou rester? Incidence de l'émigration ouvrière à la campagne marocaine.  
Lahaye, ed. l'institut géo. d'Amsterdam, n° 11, 1977, 152 p.
- 70 - DEVILLARS P. 1984 : L'immigration marocaine en France.  
Direction des offices du Maroc, Rabat, 2 vol, 75 p.
- 71 - DROESCH M. 1962 : Statistiques concernant l'émigration des travailleurs à l'étranger pour l'année 1961. Min. trav. aff. soc du Maroc, Rabat, 6 p.
- 72 - DROESCH M. 1962 : Etude sur les contrats d'immigration visés et refusés en l'années 1961. Min. Trav. aff. soc du Maroc, Rabat, 1962, 11 p.
- 73 - DOUIEB EL-ATTAFI A. 1989 : Etude de la perspective de retour chez les étudiants maghrébins : retour, non-retour des étudiants marocains : le cas de Lille. Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Lille, 238 p.
- 74 - DUBET F. 1989 : Immigrations : qu'en savons-nous?  
Un bilan des connaissances.  
La documentation française, Paris, 144 p.
- 75 - DUJARDIN C. 1950 : Casablanca, centre d'affaires, étude géographique. Paris, 25 p.
- 76 - DUMAS D. 1972 : L'industrie alimentaire à Casablanca.  
R.G.M., Rabat, n° 21, pp 115 - 125.

- 77 - DURRANDE M.O. 1983 : L'argent des émigrés marocains plus que les phosphates. Jeune Afrique économie, n° 18, Paris, pp 58 - 59.
- 78 - EL-HAMRAOUI A. 1984 : Le phénomène migratoire et son impact sur la société et l'espace dans le Rif. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Toulouse, 394 p.
- 79 - ELOUARZAZI A. 1980 : Etat de santé et scolarité des enfants de travailleurs migrants à l'étranger. Thèse de doctorat en médecine, Rabat, 93 p.
- 80 - ESCALIER R. 1971 : Etude des mouvements d'immigration dans les villes du Maroc. S.N., 48 p.
- 81 - ESCALIER R. 1980 : Espace urbain et flux migratoires : le cas de la métropole économique marocaine, Casablanca. Méditerranée, Aix-Marseille, n°1, pp 3 - 14.
- 82 - ESCALIER R. 1981 : La population urbaine du Maroc. Thèse d'Etat, Tours, 2 tomes, 307 p.
- 83 - ESCALIER R. 1985 : La dynamique spatiale des populations marocaines. Bull. de l'association des géographes français, Paris, 62, n°1, pp. 45-56, 5 tabl., 1 carte, notes (3), bibliog. (7réf.), rés. angl., fr.
- 86 - FALCOU R. 1973 : Découverte de Casablanca. ed. Delaporte, Rabat, 45 p.
- 87 - FANDE E. 1985 : Retour / réinsertion des migrants dans leur pays d'origine. Redéploiement économique dans ces pays. Mutations - Migrations, vol. b, Paris, A.D.R.I, 336 p.
- 88 - FOSSET R. 1969 : Compte rendu de la thèse d'André Adam : Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'occident. R.G.M, Rabat, n° 16, pp 159-162.
- 89 - GALBRAITH 1982 : Théorie de la pauvreté de masse. ed. Gallimard, Paris, 175 p.
- 90 - GARSON J.P. et TAPINOS G. 1981 : L'argent des immigrés : revenus, épargnes et transferts de huit nationalités immigrés en France. Publ. par l'institut national d'études démographiques, Paris, presse universitaire de France, 351 p.
- 91 - GARSON J.P 1982 : La réinsertion productive des émigrés algériens : retour et création d'entreprises C.R.E.A., Alger, pp 518 - 564.

- 92 - GENDRE F. 1969 : Les plans de Casablanca. Numéro spécial R.G.M, consacré à Casablanca, Rabat, pp 235 - 251.
- 93 - GEORGE P. 1976 : La ville, le fait urbain à travers le monde, Paris, P.U.F, ( sur Casablanca, pp 284 - 288).
- 94 - GEORGE P. 1976 : Les migrations internationales. Paris, P.U.F., 230 p.
- 95 - GHICHARD F. 1979 : Origine et réinstallation des rapatriés au Portugal. Finisterra, Lisboa, 14, n° 28, 268 p.
- 96 - GRAEFF W. 1974 : Marocains en France. Hommes et Migrations, Paris, vol 25, n° 865, 37 p.
- 97 - GRANOTIER B. 1976 : Les travailleurs immigrés en France. Maspéro, Paris, 150 p.
- 98 - GODEFROY G. 1966 : Les divers aspects de l'expansion démographique de Casablanca. Bul. éco et soc du Maroc, Rabat, n° 103, pp 21 48.
- 99 - GODEFROY G. 1966 : Notes sur le passé, le présent et l'avenir de Casablanca. Bul. éco et soc du Maroc, Rabat, n° 103, pp 53 - 60.
- 100 - GOUIN N. 1952 : Rapport sur les projet d'aménagement et d'extension de Casablanca. D.H.U., Casablanca, 16 p.
- 101 - HADDIYA M. 1981 : L'immigré marocain sur les marchés français. Revue Al-asas, Salé, n° 45, pp 36 - 38.
- 102 - HAMDOUCH R., BERRADA A.et HEINEMEYER W.F 1979 : Migration de développement, migration de sous-développement; une étude sur l'impact de la migration internationale dans le milieu rural du Maroc. I.N.S.E.A., Rabat, 143 p.
- 103 - HAMDOUCH R., BERRADA A.et FASSONDE 1981 : Migration internationale au Maroc: une enquête sur ses caractères et ses effets en milieu urbain. I.N.S.E.A., Rabat, U.Q.A.M., 324 p.
- 104 - HARCHAOUI A. 1981 : Migration internationale et emploi : cas du Maroc. I.N.S.E.A., Rabat, 200 p.
- 105 - HEINEMEIJE W.F. 1977 : Une enquête sur les incidences de l'émigration ouvrière à la campagne marocaine. Projet REPLDOD, Lahaye, 152 p.

- 106 - HROUCH H. 1984 : Le système des transports urbains à Casablanca. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Aix-Marseille, 241 p.
- 107 - HUBERT P. 1945 : Tableau du commandement marocain de la ville de Casablanca. Documents du centre des études administratives sur l'Afrique et l'Asie moderne, Paris, 118 p.
- 108 - JEANINE N. 1963 : Un quartier de Casablanca : le Mâarif. Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux, n° 63, pp 281 - 302.
- 109 - JOUMADY K. 1986 : Casablanca : une grande place financière. Bul. de la société languedocienne de géo, Montpellier, n° 2-3, pp 277 - 284.
- 110 - KAIQUA A. 1981 : L'axe industriel du littoral atlantique moyen de Kénitra à Mohammadia. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Tours, 324 p.
- 111 - KAIQUA A. 1986 : Casablanca : gestion économique et polarisation de l'espace. Essai d'analyse du pouvoir de commandement. Bul. de la société languedocienne de géo, Montpellier, n° 2-3, pp 249 - 275.
- 112 - KESSAL M. 1982 : La réinsertion : un acte volontaire. C.R.E.A., Alger, pp 470 - 485.
- 113 - KHALLADI M. 1982 : Stratégie industrielle de retour. C.R.E.A., Alger, pp 429 - 444.
- 114 - LAGHOUAT M. 1986 : Le transit migratoire à destination de Casablanca. R.G.M., vol 10, n° 1-2, Rabat, pp 179 - 201.
- 115 - LAPEYRE P. et MARCHAND E. 1918 : Casablanca, la chaouia. édit. Larose, Paris, 132 p.
- 116 - LAZAAR M. 1989 : La migration internationale de travail et ses effets sur les campagnes du Rif ( province d'Al-hocîma, Maroc ). Thèse de doctorat, Poitiers, 571 p.
- 117 - LEBON A. 1984 : Les transferts de fond des migrants et leur utilisation. Migrations internationales, vol 11, n° 4, pp 281 - 334.
- 118 - LEBON A. et ZAMORAF F. 1985 : Combien d'étrangers ont quitté la France entre 1975 et 1982. Revue européenne des migrations internationales, n° 1, pp 22 - 54.
- 119 - LONG C H 1969 : Casablanca, métropole industrielle du Maroc. Numéro spécial R.G.M., consacré à Casablanca, pp 183 - 190.

- 120 - LRHOULA Y. 1982 : Emploi, les migrations rurales-urbaines et les coûts sociaux des excédents de main-d'oeuvre urbaine (le cas du Maroc). Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Macroécon : Aix - Marseille, 295 p.
- 121 - MBONG MBONG 1982 : Les indices financières de l'émigration internationale au Maroc. I.N.S.E.A., Rabat, 81 p.
- 122 - MILET H. 1988 : Les politiques d'incitation au retour dans un contexte de crise : contrats d'échec et d'évaluation des problématiques. Communication au colloque de Vaucresson, Greco 13, 28-30 janvier, 1988. 6 p.
- 123 - MONTVALON R. 1976 : Les aspirations des jeunes travailleurs migrants en Europe. Paris, N.E.S.C.O., 37 p.
- 124 - NACIRI M. et PORTE ( M. ) : Séminaire sur l'habitat sous-intégré et l'environnement urbain au Maghreb, l'habitat mirage des petits bidon villes de Casa blanca. Société de géo. du Maroc, Dakar, 46 p.
- 125 - NAYADE A. et RUBENS F. 1978 : L'émigration portugaise présent et avenir. Vendorme, 197 p.
- 126 - NOIN D. 1971 : Les grandes villes d'Afrique et de Madagascar : Casablanca. Notes et études documentaires, Paris, n° 3797-3798, 73 p.
- 127 - NOIN D. et SIMON G. 1973 : L'émigration maghrébine. In les Cahiers d'Outre-Mer, n° 99, juillet-septembre, reproduite dans Hommes et Migrations, n° 838.
- 128 - O.C.D.E. 1975 : Migrations et transferts de technologie, étude de cas : Algérie, Maroc, Tunisie et France. O.C.D.E., Paris, 183 p.
- 129 - O.C.D.E. : L'avenir des migrations. O.C.D.E., Paris, 353 p.
- 130 - OUANNOUN A. et MANSOURI B. 1978 : Les relations Maroc - C.E.E., acquis et perspectives. E.N.S., Rabat, 48 p.
- 131 - PHILIPPE J. et BERNARD A. 1983 : Les enfants des maghrébins et les problèmes de retour. Actes du colloque du 24-27 jan, Paris, 19 p.
- 132 - PINSON D. 1983 : Les travailleurs migrants et les lotissements au Maroc : étude de cas à Fès et à Casablanca. In villes et migrations internationales de travail dans le Tiers-monde. Table ronde, déc, 1983, Poitiers, Etudes

Méditerranéennes, fasc 6, pp 153 - 166.

- 133 - POINARD M. 1979 : Les retour des travailleurs portugais. Min.trv et de la participation, Paris, 141 p.
- 134 - RATIER J. 1949 : Les problèmes des bidonvilles des carrières centrales de Casablanca. Mémoire de stage, E.N.A., Paris, 37 p.
- 135 - SAHUC P. 1954 : Casablanca, ville industrielle. Encyclo pédie mensuelle d'Oure-Mer, n° spécial, Paris, 17 p.
- 136 - SAIDI S. et HOUSNI E. 1976 : Essai d'analyse de la migration marocaine internationale. Revue As-soukane, Rabat, n° 5, pp 38 - 52.
- 137 - SCHILLER G. 1975 : Utilisation de l'épargne des travailleurs migrants avec référence particulière à son affection à la création d'emploi dans les pays d'origine. O.C.D.E., doc. ronéo, MS/M/404/467, 86 p.
- 138 - SERVAN-CHREIBER et GASPARO F. 1983 : La fin des immigrés. Le seuil, Paris, 183 p.
- 139 - SIEBURG F. 1938 : Le rôle économique de Casablanca. Bul. éco-soc du Maroc, n° 21, Rabat, pp 200 - 210.
- 140 - SIMON G. 1982 : Migrations internationales du travail et changement social dans les pays d'origine. In géo. soc, actes du colloque de Lyon, 14-16 oct 1982, Paris, édité par D. NOIN, pp 383 - 388.
- 141 - SIMON G. 1983 : Villes et migrations de travail dans le Tiers-monde. Table ronde 1983, études méditerranéennes, Poitiers, 356 p.
- 142 - SIMON G. 1990 : Les effets des migrations internationales sur les pays d'origine : les cas du Maghreb. Ed. C.O.U. et S.E.D.E.S. réunis, Paris, 222 p.
- 143 - TAAMALLAH K. 1977 : L'émigration tunisienne en France : aspects socio-démographiques, économiques et problèmes de retour. Thèse de 3<sup>eme</sup> cycle, Paris I, 606 p.
- 144 - TAAMALLAH K. 1982 : L'émigration maghrébine en Europe : situation et perspectives. A.M.E.P., Rabat, 11 p.
- 145 - TALHA L. 1976 : Migration internationale de travail et stratification sociale au Maghreb, C.R.E.S .M., Aix en Provence, 57 p.

- 146 - THOMAS B. 1967 : Grandes lignes d'une méthode pour l'analyse des coûts et des avantages des migrations de main-d'oeuvre. Revue de l'institut international d'études sociales de Genève, n° 2, 39 p.
- 147 - TROIN J.F. 1986 : Le centre des affaires de Casablanca, extension et démultiplication. Bul. de la soc. languedocienne de géo, Montpellier, 20, n° 2-3, pp 285 - 297.
- 148 - VAN AMSFOORT J.M. et VAN DERWUSTEN H.H. 1976 : Les travailleurs marocains aux Pays-Bas. Min. aff. cult. loisirs et de l'action sociale, Rijswijk, 15 p.
- 149 - VAN GENDT R. et GARCIA P.G. 1977 : Services pour le retour et la réinsertion des travailleurs émigrés. O.C.D.E., Paris, 70 p.
- 150 - VASSAL S. 1951 : Les industries de Casablanca. Les cahiers d'Outre-mer, Bordeaux, t IV, n° 13, pp 61 - 79.
- 151 - VERGERIO R. 1951 : L'industrie des matières premières minérales à Casablanca. Notes de service géologique du Maroc, Rabat, n° 130, pp 161-173.
- 152 - WATERBURY Y. 1969 : Les détaillants souassa à Casablanca. Bul. éco et soc du Maroc, Rabat, n° 114, pp 134 - 157.
- 153 - WEDEN-DIDIER F. 1982 : Les orientations récentes de la politique française de retour 1980 - 1981. C.R.E.A., Alger, pp 315 - 329.
- 154 - WEISGERBER F. 1935 : Casablanca et la chaouia en 1900, Casablanca.
- 155 - X 1949 : Notes sur la démographie, la densité urbaine et le développement industriel à Casablanca. Maroc, 31 p.
- 156 - X 1952 : Notes sur l'évolution démographique de Casablanca. Direction des travaux publics, Rabat, 18 p.
- 157 - X 1969 : Croissance démographique de la ville de Casablanca, projection jusqu'en 1985 et 2000. Bureau des statistiques et des études démographiques, Rabat, 8 p.
- 158 - X 1971 : L'enquête économique en 1971 selon les branches d'activité. Division de la statistique, Rabat, 16 p.

- 159 - X 1987 : Nouvelles politiques migratoires occidentales : Belgique, Canada, C.E.E, U.S.A, R.F.A, Pays-Bas, Royaume-Uni. Actes n° 61, 158 p.
- 160 - YOUNES M.1987 : Identité des immigrés algériens confrontés au problème du retour. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Lille III, 456 p.

## L i s t e d e s t a b l e a u x

- Tableau n°1 : Evolution de la population casablancaise
- Tableau n°2 : Population casablancaise selon l'âge
- Tableau n°3 : Estimations globales de la population de Casablanca
- Tableau n°4 : Projection de la population active
- Tableau n°5 : Taux d'activité et de chômage à Casablanca
- Tableau n°6 : Population active : taux de chômage et d'activité suivant l'âge et le sexe
- Tableau n°7 : Causes et durée de chômage chez les chômeurs ayant déjà travaillé
- Tableau n°8 : Les conventions signées avec les pays d'accueil
- Tableau n°9 : Répartition de la population marocaine résidente à l'étranger selon la région et le pays d'accueil
- Tableau n°10 : Nombre de travailleurs marocains à l'étranger selon quelques pays d'accueil 1990
- Tableau n°11 : Evolution du nombre de marocains dans certains pays européens
- Tableau n°12 : Etat des travailleurs émigrés selon la région d'origine et la destination (1968)
- Tableau n°13 : Etat des travailleurs émigrés selon la région d'origine et la destination (1969)
- Tableau n°14 : Etat des travailleurs émigrés selon la région d'origine et la destination (1970)
- Tableau n°15 : Etat des travailleurs émigrés selon la région d'origine et la destination (1977)
- Tableau n°16 : Etat des travailleurs émigrés selon la région d'origine et la destination (1978)
- Tableau n°17 : Etat des travailleurs émigrés selon la région d'origine et la destination (1982)
- Tableau n°18 : Etat des travailleurs émigrés selon la région d'origine et la destination (1986)
- Tableau n°19 : Etat des travailleurs émigrés selon la région et la destination (1987)
- Tableau n°20 : Les casablancais non-réinstallés selon l'âge et le sexe
- Tableau n°21 : Les dispositifs d'aide au retour (total des

départs : bénéficiaires + familles  
au 31 mai 1988)

Tableau n°22 : Ce que font les immigrés marocains de leur argent



## L i s t e d e s g r a p h i q u e s

- Graphique n°1 : Evolution de la population casablancaise de 1907 à 1989.
- Graphique n°2 : Population marocaine residente à l'étranger selon les pays d'accueil en 1990.
- Graphique n°3 : Evolution du nombre de marocains dans certains pays européens.
- Graphique n°4 : Evolution de l'émigration internationale marocaine entre 1960 et 1990.
- Graphique n°5 : Poids de l'émigration casablancaise par rapport à l'ensemble du Maroc entre 1968 et 1988.
- Graphique n°6 : Evolution de l'émigration casablancaise par rapport à l'ensemble du Maroc de 1968 à 1988.
- Graphique n°7 : Poids de l'émigration casablancaise par rapport à l'ensemble du Maroc (1968-1973).
- Graphique n°8 : Poids de l'émigration casablancaise par rapport à l'ensemble du Maroc (1974-1978).
- Graphique n°9 : Poids de l'émigration casablancaise par rapport à l'ensemble du Maroc (1979-1983).
- Graphique n°10 : Poids de l'émigration casablancaise par rapport à l'ensemble du Maroc (1984-1988).
- Graphique n°11 : Comparaison de l'émigration internationale casablancaise avec quelques villes du Maroc
- Graphique n°12 : Pays d'immigration des non-réinstallés
- Graphique n°13 : Les casablancais non-réinstallés par sexe.
- Graphique n°14 : Etat matrimonial des émigrés non-réinstallés.
- Graphique n°15 : Niveau d'instruction des émigrés non-réinstallés (avant l'émigration).
- Graphique n°16 : Catégories socio-professionnelles des émigrés non-réinstallés (avant l'émigration).
- Graphique n°17 : Pays d'immigration des non-réinstallés selon l'ex-catégorie professionnelle à Casablanca.
- Graphique n°18 : Secteur d'activité des émigrés casablancais (avant l'émigration).
- Graphique n°19 : Degré de qualification avant l'émigration.
- Graphique n°20 : Secteur d'activité à l'étranger.

- Graphique n°21 : Degré de qualification à l'étranger.
- Graphique n°22 : Durée de séjour à l'étranger.
- Graphique n°23 : Les émigrés réinstallés et non-réinstallés à Casablanca selon les classes d'âge.
- Graphique n°24 : Les réinstallés par âge et par sexe préfecture d'Aïn chock - Hay Hassani.
- Graphique n°25 : Préfecture de Casa - Anfa.
- Graphique n°26 : Préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi.
- Graphique n°27 : Préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane.
- Graphique n°28 : Préfecture de Derb Soltane - Alfida.
- Graphique n°29 : Préfecture de Mohammadia - Zénata
- Graphique n°30 : Les réinstallés à Casablanca par âge et par sexe
- Graphique n°31 : Etat matrimonial des réinstallés à Casablanca
- Graphique n°32 : Etat matrimonial des réinstallés par sexe
- Graphique n°33 : Etat matrimonial des réinstallés à Casablanca par préfecture: Aïn Chock - Hay Hassani.
- Graphique n°34 : Préfecture de Casa - Anfa.
- Graphique n°35 : Préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi.
- Graphique n°36 : Préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane.
- Graphique n°37 : Préfecture de Derb Soltane - Alfida.
- Graphique n°38 : Préfecture de Mohammadia - Zénata.
- Graphique n°39 : Nombre d'enfant par famille des émigrés réinstallés.
- Graphique n°40 : Nombre d'enfant selon l'âge et le sexe.
- Graphique n°41 : Ex-pays d'immigration des réinstallés.
- Graphique n°42 : Durée de séjour à l'étranger.
- Graphique n°43 : Les motifs principaux du retour des émigrés réinstallés.
- Graphique n°44 : Les autres motifs de la réinstallation.
- Graphique n°45 : Les motifs du retour selon les pays d'immigration.
- Graphique n°46 : Date de la réinstallation à Casablanca.

- Graphique n°47 : Date de la réinstallation par préfecture:  
préfecture d'Aïn chock - Hay Hassani.
- Graphique n°48 : Préfecture de Casa - Anfa.
- Graphique n°49 : Préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi.
- Graphique n°50 : Préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane.
- Graphique n°51 : Préfecture de Derb Soltane - Alfida.
- Graphique n°52 : Préfecture de Mohammadia - Zénata.
- Graphique n°53 : Catégories socio-professionnelles à  
l'étranger
- Graphique n°54 : Catégories socio-professionnelles à  
l'étranger selon les ex-pays d'immigration.
- Graphique n°55 : Catégories socio-professionnelles actuelles  
des émigrés réinstallés à Casablanca.
- Graphique n°56 : Catégories socio-professionnelles selon les  
ex-pays d'immigration.
- Graphique n°57 : Degré de qualification des réinstallés après  
le retour à Casablanca.
- Graphique n°58 : Les réinstallés et la formation à l'étranger.
- Graphique n°59 : Les réinstallés: propriétaires et non-  
propriétaires à Casablanca.
- Graphique n°60 : Nature de la propriété des réinstallés.
- Graphique n°61 : Nature de la propriété des non-réinstallés.
- Graphique n°62 : Les réinstallés ayant une seule propriété à  
Casablanca.
- Graphique n°63 : Les réinstallés ayant une propriété et plus  
à Casablanca.
- Graphique n°64 : Nature des projets réalisés par les réins-  
tallés à Casablanca.

## L i s t e d e s c a r t e s

- Carte n°1 : Decoupage administratif de la ville de Casablanca.
- Carte n°2 : Les différentes régions du Maroc.
- Carte n°3 : Les réinstallés à Casablanca par préfecture.
- Carte n°4 : Nombre de réinstallés par sexe et par préfecture.
- Carte n°5 : Nombre d'enfant par famille et par préfecture.
- Carte n°6 : Ex-pays d'immigration des réinstallés par  
préfecture.
- Carte n°7 : Durée de séjour à l'étranger des réinstallés par  
préfecture.
- Carte n°8 : Motifs du retour des réinstallés par préfecture.
- Carte n°9 : Catégories socio-professionnelles à l'étranger des  
réinstallés à Casablanca.
- Carte n°10 : Catégorie socio-professionnelles actuelles des  
réinstallés par préfecture.
- Carte n°11 : Degré de qualification des réinstallés par  
préfecture.
- Carte n°12 : Les réinstallés, propriétaires et non-prop  
riétaires (par préfecture).

A N N E X E

**Réalisation de l'enquête :**

Devant le manque de données concernant le retour des travailleurs casablancais à l'étranger, une enquête sur le terrain nous était donc nécessaire. Ce qui nous amena pendant une année (du 01-07-88 au 01-07-89) à interroger 800 émigrés casablancais dont 400 personnes sont réinstallés définitivement à Casablanca (335 hommes et 47 femmes), et 400 personnes vivant toujours à l'étranger (339 hommes et 61 femmes). Tous ces derniers ont vécu à l'étranger pour des périodes plus ou moins longues.

Pour constituer notre échantillon "des émigrés réinstallés" nous nous sommes rendu dans certains quartiers des préfectures de la ville, connus pour leur concentration d'émigrés travailleurs à l'étranger, notamment les quartiers de Sidi El-barnoussi, Cité Djamâa, Salmia, Sidi Moumen, El-Oulfa et Hay El-Inara.

Pour les émigrés "non-réinstallés" nous nous sommes rendu à l'aéroport de Mohammed V et à la gare ( Casa-voyageurs).

Nous avons donc orienté notre étude sur deux questionnaires. Leur exploitation a été faite par ordinateur (d base 3 et d base 4).

Nous tenons à rappeler que nous sommes très conscient des limites de notre travail, étant donné que l'enquête n'a été faite que par nous même avec des moyens artisanaux. Ce qui signifie qu'elle n'est pas exhaustive et qu'il ne faut pas prendre les chiffres comme des mesures précises mais plutôt comme des indicateurs.

## LES NON - REINSTALLEES

- 1 - Sexe ?  Masculin  Féminin
- 2 - Age ?.....
- 3 - Situation familiale ?  Marié(e)  Divorcé(e)  
 Célibataire  Veuf(ve)
- 4 - Nombre d'enfants ?
- 5 - Sont-ils à l'étranger ?  Oui  Non
- 6 - Pays d'immigration ?.....
- 7 - Durée de séjour.....  
à l'étranger ?
- 8 - Niveau d'instruction ?  Nul  
 Coranique  
 Primaire  
 Secondaire  
 Supérieur
- 9 - Catégorie professionnelle Avant l'émigration ?  Cadre  
 Employé  
 Artisan  
 Ouvrier  
 Chômeur  
 Autre
- 10 - Catégorie professionnelle à l'étranger ?  Cadre  
 Employé  
 Artisan  
 Ouvrier  
 Autre

- 11 - Secteur d'activité avant l'émigration?
- Agriculture-élevage  
 Mines  
 Industrie  
 Bâtiment et T.P  
 Transport  
 Commerce-Services  
 Agriculture-élevage  
 Mines  
 Industrie  
 Bâtiment et T.P  
 Transport  
 Commerce-Services  
 Sans qualification  
 Ouvrier agricole  
 Ouvrier qualifié  
 Ouvrier spécialisé  
 Sans qualification  
 Ouvrier agricole  
 Ouvrier qualifié  
 Ouvrier spécialisé  
 Oui  Non  
 Maison  Louée  Vide  
 Café  
 Terrain  
 Autre
- 12 - Secteur d'activité à l'étranger?
- 13 - Degré de qualification avant l'émigration ?
- 14 - Degré de qualification à l'étranger ?
- 15 - Etes-vous propriétaire?
- 16 - Si oui nature de la propriété?



## L i s t e   d e s   t a b l e a u x

### Les non-réinstallés à Casablanca.

- Tableau n°1 : Les casablancais non-réinstallés par sexe.
- Tableau n°2 : Les casablancais non-réinstallés selon l'âge et le sexe.
- Tableau n°3 : Situation familiale des non-réinstallés selon le sexe.
- Tableau n°4 : Nombre de chefs de famille ayant des enfants soit à Casablanca soit à l'étranger.
- Tableau n°5 : Nombre de familles selon le nombre d'enfant.
- Tableau n°6 : Degré de qualification des émigrés non-réinstallés avant l'émigration.
- Tableau n°7 : Secteur d'activité des émigrés non-réinstallés (avant l'émigration).
- Tableau n°8 : Durée de séjour à l'étranger.
- Tableau n°9 : Niveau d'instruction avant l'émigration.
- Tableau n°10 : Pays d'immigration des non-réinstallés selon leur niveau d'instruction.
- Tableau n°11 : Catégories socio-professionnelles des émigrés non-réinstallés (avant l'émigration).
- Tableau n°12 : Pays d'immigration des non-réinstallés selon leurs ex-catégories socio-professionnelles à Casablanca.
- Tableau n°13 : Secteur d'activité à l'étranger des émigrés casablancais.
- Tableau n°14 : Secteur d'activité selon le pays d'immigration.
- Tableau n°15 : Degré de qualification à l'étranger des émigrés non-réinstallés.
- Tableau n°16 : Degré de qualification selon le pays d'immigration (avant l'émigration).
- Tableau n°17 : Les non-réinstallés propriétaires et non-propriétaires à Casablanca.
- Tableau n°18 : Nature de la propriété des émigrés non-réinstallés à Casablanca.
- Tableau n°19 : Destination des maisons.
- Tableau n°20 : Les non-réinstallés : propriétaires et non-propriétaires selon leurs pays d'immigration.

## L i s t e d e s t a b l e a u x

### les réinstallés à Casablanca

- Tableau n°1 : Les réinstallés à Casablanca par sexe (en %).
- Tableau n°2 : Nombre de réinstallés par sexe et par préfectures (en %).
- Tableau n°3 : Les réinstallés par âge et sexe (en %)
- Tableau n°4 : Nombre de réinstallés par âge et par sexe : préfecture d'Aïn Chock - Hay Hassani.
- Tableau n°5 : Préfecture de Casa - Anfa.
- Tableau n°6 : Préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi.
- Tableau n°7 : Préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane.
- Tableau n°8 : Préfecture de Derb Soltane - Alfida.
- Tableau n°9 : Préfecture de Mohammadia - Zénata.
- Tableau n°10 : Situation familiale des réinstallés.
- Tableau n°11 : Situation familiale des réinstallés par Préfecture : Aïn Chock - Hay Hassani.
- Tableau n°12 : Préfecture de Casa - Anfa.
- Tableau n°13 : Préfecture D'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi.
- Tableau n°14 : Préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane.
- Tableau n°15 : Préfecture de Der Soltane - Alfida.
- Tableau n°16 : Préfecture de Mohammadia - Zénata.
- Tableau n°17 : Nombre d'enfant selon l'âge et le sexe (en%).
- Tableau n°18 : Nombre d'enfant par famille.
- Tableau n°19 : Nombre d'enfant par famille et par préfecture : préfecture de Casa - Anfa.
- Tableau n°20 : Préfecture d'Aïn Chock - Hay Hassani.
- Tableau n°21 : Préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi.
- Tableau n°22 : Préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane.
- Tableau n°23 : Préfecture de Dreb Soltane - Alfida.
- Tableau n°24 : ■ Préfecture de Mohammadia - Zénata.
- Tableau n°25 : Repartition des ex-pays d'immigration des réinstallés à Casablanca.

- Tableau n°26 : Ex-pays d'immigration des réinstallés par préfecture : Casa - Anfa.
- Tableau n°27 : Préfecture d'Aïn Chock - Hay Hassani.
- Tableau n°28 : Préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi.
- Tableau n°29 : Préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane.
- Tableau n°30 : Préfecture de Derb Soltane - Alfida.
- Tableau n°31 : Préfecture de Mohammadia - Zénata.
- Tableau n°32 : Durée de séjour à l'étranger.
- Tableau n°33 : Durée de séjour à l'étranger par préfecture.
- Tableau n°34 : Motif du retour des réinstallés à Casablanca.
- Tableau n°35 : Les autres motifs de la réinstallation.
- Tableau n°36 : Motifs du retour à Casablanca par préfecture.
- Tableau n°37 : Motifs du retour par ex-pays d'immigration.
- Tableau n°38 : Date de la réinstallation.
- Tableau n°39 : Date de la réinstallation à la préfecture d'Aïn Chock - Hay Hassani.
- Tableau n°40 : Date de la réinstallation à la préfecture de Casa - Anfa.
- Tableau n°41 : Date de la réinstallation à la préfecture d'Aïn Sebâa - Hay Mohammadi.
- Tableau n°42 : Date de la réinstallation à la préfecture de Ben M'sick - Sidi Othmane.
- Tableau n°43 : Date de la réinstallation à la préfecture de Derb Soltane - Alfida.
- Tableau n°44 : Date de la réinstallation à la préfecture de Mohammadia - Zénata.
- Tableau n°45 : Lieu de résidence des réinstallés à Casablanca par préfecture.
- Tableau n°46 : Les réinstallés et la formation professionnelle à l'étranger.
- Tableau n°47 : Les réinstallés ayant reçu ou n'ayant pas reçu de formation à l'étranger par préfecture.
- Tableau n°48 : Catégories socio-professionnelles à l'étranger des réinstallés à Casablanca.
- Tableau n°49 : Catégories socio-professionnelles à l'étranger

des réinstallés à Casablanca par préfecture.

Tableau n°50 : Catégories socio-professionnelles actuelles des réinstallés à Casablanca.

Tableau n°51 : Catégories socio-professionnelles à l'étranger des réinstallés selon leurs ex-pays d'immigration.

Tableau n°52 : Catégorie socio-professionnelles actuelles des réinstallés selon leurs ex-pays d'immigration.

Tableau n°53 : Catégories socio-professionnelles actuelles des réinstallés à Casablanca par préfecture.

Tableau n°54 : Degré de qualification des réinstallés à Casablanca.

Tableau n°55 : Degré de qualification des réinstallés à Casablanca par préfecture.

Tableau n°56 : Nombre de réinstallés ayant ou n'ayant pas une propriété à Casablanca.

Tableau n°57 : Les réinstallés propriétaires et non-propriétaires à Casablanca.

Tableau n°58 : Les réinstallés ayant une seule propriété à Casablanca.

Tableau n°59 : Nature de la propriété des réinstallés.

Tableau n°60 : Nature des projet réalisés par les réinstallés à Casablanca.

Tableau n°61 : Nature de la propriété des réinstallés à Casablanca par préfecture.

Tableau n°62 : Les réinstallés ayant plus d'une propriété à Casablanca.

Tableau n°1

\*/\* \* LES NON-REINSTALLÉS \*/\*

Les Casablancais non-réinstallés par sexe(en %).

Sexe	Nombre des non-réinstallés.	%
Masculin	339	84,75
Féminin	61	15,25
Ensemble	400	100,00

Tableau n°2

\*/\* Les Casablancais non-réinstallés selon l'âge et le sexe (en %):

Age	S E X E				Ensemble	%
	Masculin	%	Féminin	%		
15 - 19 ans	1	0,25	1	0,25	2	0,50
20 - 24 ans	24	6,00	2	0,50	26	6,50
25 - 29 ans	53	13,25	15	3,75	68	17,00
30 - 34 ans	66	16,50	9	2,25	75	18,75
35 - 39 ans	49	12,25	16	4,00	65	16,25
40 - 44 ans	22	5,50	3	0,75	25	6,25
45 - 49 ans	35	8,75	7	1,75	42	10,50
50 - 54 ans	39	9,75	5	1,25	44	11,00
55 - 59 ans	28	7,00	1	0,25	29	7,25
60 - 64 ans	6	1,50	-	-	6	1,50
65 - 69 ans	13	3,25	-	-	13	3,25
70 - 74 ans	3	0,75	2	0,50	5	1,25
75 et plus	-	-	-	-	-	-
TOTAL	339	84,75	61	15,25	400	100,00

\*\* Situation familiale des Casablancais \*\*  
non-réinstallés selon le Sexe (en %)

Tableau n°3

Sexe	S i t u a t i o n   f a m i l i a l e								Ensemble	%
	marié(e)	%	Céliba-	%	Divo-	%	Veux	%		
Masculin	228	57,00	102	25,50	8	2,00	1	0,25	339	84,75
Féminin	38	9,50	11	2,75	6	1,50	6	1,50	61	15,25
TOTAL	266	66,50	113	28,25	14	3,50	7	1,75	400	100,00

\*\* Nombre de Chef de famille ayant des enfants soit à \*\*  
Casablanca soit à l'Etranger (en %).

Chef de famille	des enfants à l'Etranger	%	des enfants à Casablanca.	%
Nombre de chef de famille.	210	52,50	66	16,50

Tableau n°4

Tableau n°5

**\*/** Nombre de famille selon le nombre **\*/**  
d'enfant (en %).

Nombre d'enfant	Nombre de famille	%
1 enfant	31	11,00
2 enfants	51	19,00
3 enfants	60	22,00
4 enfants	44	16,00
5 enfants et plus	88	32,00
<b>T O T A L</b>	<b>274</b>	<b>100,00</b>

Tableau n°6

Degré de qualification des non-réinstallés  
avant l'émigration (en %).

Degré de qualification	Nombre des non-réinstallés	%
Sans qualification	297	74,25
Ouvrier Agricole	-	
Ouvrier Qualifier	76	19,00
Ouvrier Spécialisé	17	6,75
<b>T O T A L</b>	<b>400</b>	<b>100,00</b>

Tableau n°7

**\*/\*** Secteur d'Activité des émigrés Casablancais **\*/\***  
non-réinstallés (avant l'émigration en %).

Secteur d'Activité à Casablanca	Nombre des non-réinstallés	%
Agriculture-Elevage	-	-
Mines	-	-
Industrie	53	22,00
Bâtiment et T.P	85	35,00
Transport	8	3,00
Commerces et Services	76	31,00
Autres	22	9,00
<b>T O T A L</b>	<b>244</b>	<b>100,00</b>

Tableau n°8

\*/ \* Durée de Sejour à l'Etranger (en %) \*/ \*

Durée de sejour	Nombre des non-réinstallés	%
1 - 5 ans	119	29,75
6 -10 ans	68	17,00
11 -15 ans	66	16,50
16 -20 ans	117	29,25
21 -25 ans	26	6,50
25 ans et plus	4	1,00
<b>T O T A L</b>	<b>400</b>	<b>100</b>

\*/ \* Niveau d'instruction avant l'émigration des non-réinstallés (en %). \*/ \*

Niveau	Nombre de personnes	%
Nul	85	21,25
Coranique	53	13,25
Primaire	89	22,25
Secondaire	152	38,00
Superieur	21	5,25
<b>T O T A L</b>	<b>400</b>	<b>100</b>

Tableau n°9

\*\* Pays d'Immigration des Emigrés Casablancais non- \*\*  
 - réinstallés selon le niveau d'instruction (avant l'émigration)

Tableau n°10

(en %)

Pays d'Immigration	N I V E A U D' I N S T R U C T I O N									
	Nul	%	Coranique	%	Primaire	%	Secondaire	%	Superieur	%
Belgique	9	2,25	12	3,00	2	0,50	2	0,50	-	6,25
Canada	-	-	-	-	-	-	1	0,25	-	0,25
Espagne	1	0,25	2	0,50	1	0,25	-	-	-	1,00
France	69	17,25	33	8,25	52	13,00	46	11,50	1	50,25
Grande Bretagne	-	-	-	-	-	-	5	1,25	3	2,00
Hollande	4	1,00	4	1,00	4	1,00	3	0,75	3	4,50
Italie	1	0,25	1	0,25	20	5,00	78	19,50	11	27,75
Norvège	-	-	-	-	-	-	2	0,50	-	0,50
U.S.A	-	-	-	-	-	-	3	0,75	3	1,50
Arabie-Saoudite	-	-	1	0,25	5	1,25	7	1,75	-	3,25
E.A.U.	-	-	-	-	-	-	2	0,50	-	0,50
Libye	1	0,25	-	-	5	1,25	3	0,75	-	2,25
<b>T O T A L</b>	<b>85</b>	<b>21,25</b>	<b>53</b>	<b>13,25</b>	<b>89</b>	<b>22,25</b>	<b>152</b>	<b>38,00</b>	<b>21</b>	<b>5,25</b>

Tableau n°11

Catégories socio-professionnelles des émigrés  
non-réinstallés (avant l'émigration)

EX-Profession à Casa	Nombre des non-réinstallés	%
Cadre	-	-
Employé	22	5,50
Artisan	17	4,25
Ouvrier	138	34,50
Chômeur	156	39,00
Autres	67	16,75
<b>T O T A L</b>	<b>400</b>	<b>100,00</b>

Tableau n°12  
 Pays d'immigration des non-réinstallés selon leurs  
 ex-catégories socio-professionnelles à Casablanca.

Pays d'immigration	PROFESSION AVANT L'EMIGRATION													Ensemble	%
	Employé	%	Artisan	%	Ouvrier	%	Chômeur	%	Aut- rés	%					
Belgique	-	-	-	-	17	4,25	8	2,00	-	-	-	25	6,25		
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,25	-	1	0,25		
Espagne	-	-	-	-	2	0,50	2	0,50	-	-	-	4	1,00		
France	2	0,50	4	1,00	93	23,25	93	23,25	9	2,25	201	50,25			
Grande-Bretagne	-	-	-	-	-	-	1	0,25	7	1,75	8	2,00			
Hollande	1	0,25	-	-	6	1,50	7	1,75	4	1,00	18	4,50			
Italie	14	3,50	6	1,50	11	2,75	38	9,50	42	10,50	111	27,50			
Norvège	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0,50	2	0,50			
U.S.A.	3	0,75	1	0,25	-	-	-	-	2	0,50	6	1,50			
Arable-Saoudite	1	0,25	5	1,25	3	0,75	3	0,75	1	0,25	13	3,25			
E.A.U.	-	-	-	-	-	-	2	0,50	-	-	2	0,50			
Libye	1	0,25	1	0,25	6	1,50	1	0,25	-	-	9	2,25			
TOTAL	22	5,50	17	4,25	138	34,50	156	39,00	67	16,75	400	100,00			

Tableau n°13

**/\*\*** Secteur d'Activité à l'Etranger des **/\*\***  
émigrés Casablancais (en %).

Secteur d'activité à l'Etranger	Nombre des non-réinstallés	%
Agriculture -élevage	53	13,25
Mines	14	3,50
Industrie	59	15,50
Bâtiment et T.P	95	23,75
Transport	29	5,50
Commerces-Services	124	31,75
Autres	26	6,75
<b>T O T A L</b>	<b>400</b>	<b>100,00</b>

\*/\* Secteur d'Activité selon le Pays d'Immigration (en %) \*/\*

Tableau n°14

Pays d'Immigration	Secteur d'activité à l'Etranger														Ensemble	%
	Agri- Éleva- ge.	%	Mines	%	Indus- trie	%	Bâti- ment	%	Trans- port	%	Com- merce	%	Aut- res	%		
Belgique	1	0,25	6	1,50	4	1,00	3	0,75	5	1,25	4	1,00	2	0,5	25	6,25
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,25	-	-	1	0,25
Espagne	-	-	-	-	-	-	1	0,25	-	-	3	0,75	-	-	4	1,00
France	8	2,00	7	1,75	51	12,75	72	18,00	17	4,25	30	7,50	16	4,00	201	50,25
Grande-Bretagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	2,00	-	-	8	2,00
Hollande	-	-	-	-	3	0,75	8	2,00	-	-	5	1,25	2	0,5	18	4,50
Italie	43	10,75	-	-	-	-	-	-	-	-	68	17,00	-	-	111	27,75
Norvège	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0,50	-	-	-	-	2	0,50
U.S.A	-	-	-	-	1	0,25	-	-	-	-	5	1,25	-	-	6	1,50
Arabie-Saoudite	-	-	-	-	-	-	6	1,50	1	0,25	-	-	6	1,50	13	3,25
E.A.U.	1	0,25	-	-	-	-	1	0,25	-	-	-	-	-	-	2	0,50
Libye	-	-	1	0,25	-	-	4	1,00	-	-	-	-	-	-	9	2,25
<b>T O T A L</b>	<b>53</b>	<b>13,25</b>	<b>14</b>	<b>3,50</b>	<b>59</b>	<b>14,75</b>	<b>95</b>	<b>23,75</b>	<b>29</b>	<b>7,25</b>	<b>124</b>	<b>31,00</b>	<b>26</b>	<b>6,50</b>	<b>400</b>	<b>100,00</b>

Tableau n°15

**\*/** Degré de qualification à l'Etranger des émigrés **\*/**  
**Casablancais non-réinstallés.**

Degré de qualification	Nombre des non-réinstallés	%
Sans qualification	226	56,50
Ouvrier Agricole	53	13,25
Ouvrier Qualifié	62	15,50
Ouvrier Spécialisé	59	14,75
<b>T O T A L</b>	<b>400</b>	<b>100,00</b>

\* DEGRÉ DE QUALIFICATION DES ÉMIGRÉS CASABLANÇAIS NON REINSTALLÉS SELON  
LE PAYS D'IMMIGRATION AVANT L'ÉMIGRATION ET EN % \*

Tableau n°16

PAYS D'IMMIGRATION	DEGRÉ DE QUALIFICATION AVANT L'ÉMIGRATION								ENSEMBLE	%
	SANS	%	O. AGRICOLE	%	O. QUALITE	%	O. SPECIALISE	%		
BELGIQUE	15	3,75	--	--	10	2,50	---	-	25	6,25
CANADA	1	0,25	--	--	-	--	---	-	1	0,25
ESPAGNE	4	1,00	--	--	-	--	---	-	4	1,00
FRANCE	134	33,50	--	--	45	11,25	22	5,50	201	50,25
GRANDE BRETAGNE	8	2,00	--	--	-	--	---	-	8	2,00
HOLLANDE	14	3,50	--	--	4	1,00	---	-	18	4,50
ITALIE	103	25,75	--	--	6	1,50	2	0,50	111	27,75
NORVEGE	2	0,50	--	--	-	--	---	-	2	0,50
U.S.A	6	1,50	--	--	-	--	---	-	6	1,50
ARABIE SAOUDITE	5	1,25	--	--	6	1,50	2	0,50	13	3,25
E.A.U	1	0,25	--	--	-	--	1	0,25	2	0,50
LIBYE	4	1,00	--	--	5	1,25	-	-	9	2,25
<b>TOTAL</b>	<b>297</b>	<b>74,25</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>76</b>	<b>19,00</b>	<b>27</b>	<b>6,75</b>	<b>400</b>	<b>100,00</b>

Les non-réinstallés propriétaire et non-Propriétaire à Casablanca.

Tableau n°17

Propriétaire	%	Non-Propriétaire	%	Ensemble	%
172	43,00	228	57,00	400	100,00

Nature de la propriété des Emigrés  
Casablancais non-réinstallés (en %)

Nature de la propriété	Nombre de Propriétaire	%
Maison	118	68,60
Café	6	3,50
Terrain	31	18,00
Autres	17	9,90
T O T A L	172	100,00

Tableau n°18

Destination des Maisons (en %).

Maison	Utilisation	%
Louée	64	54,00
Vide	22	19,00
Pour la famille	32	27,00
T O T A L	118	100,00

Tableau n°19

Tableau n°20

**\*\* Les Casablancais non-réinstallés : Propriétaire et non-Propriétaire selon le pays d'Immigration (en %) \*\***

Pays d'immigration	Propriétaire	%	Non-Propriétaire	%	Ensemble	%
Belgique	20	5,00	5	1,25	25	6,25
Canada	-	-	1	0,25	1	0,25
Espagne	4	1,00	-	-	4	1,00
France	99	24,75	102	25,50	201	50,25
Grande-Bretagne	-	-	8	2,00	8	2,00
Hollande	12	3,00	6	1,50	18	4,50
Italie	22	5,50	89	22,25	111	27,75
Norvège	-	-	2	0,50	2	0,50
U.S.A.	-	-	6	1,50	6	1,50
Arabie-Saoudite	11	2,75	2	0,50	13	3,25
E.A.U.	2	0,50	-	-	2	0,50
Libye	2	0,50	7	1,75	9	2,25
<b>T O T A L</b>	<b>172</b>	<b>43,00</b>	<b>228</b>	<b>57,00</b>	<b>400</b>	<b>100,00</b>

LES IMMIGRES REINSTALLÉS A CASABLANCA SUR  
UN ÉCHANTILLON DE 400 PERSONNES

LES REINSTALLÉS A CASABLANCA PAR SEXE ( EN % )

TABLEAU N° 1

SEXE	NOMBRE DES REINSTALLÉS	%
MASCULIN	353	88,25
FEMININ	47	11,75
ENSEMBLE	400	100,00

NOMBRE DE REINSTALLÉS PAR SEXE ET PAR PRAEFECTURES ( EN % )

TABLEAU N° 2

PRAEFECTURES	MASCULIN	%	FEMININ	%	ENSEMBLE	%
AIN CHOK-HAY HASSANI	26	6,50	8	2,00	34	8,5
CASA-ANFA	48	12,00	6	1,50	54	13,5
AIN SEBAA-HAY MOHAMMADI	123	30,75	19	4,75	142	35,5
BEN M'SIK SIDI OTHMAN	78	19,50	11	2,75	89	22,25
DERB SOLTAN EL FIDA	56	14,00	2	0,50	58	14,5
MOHAMMADIA ZENATA	22	5,50	1	0,25	23	5,75
<u>TOTAL</u>	353	88,25	47	11,75	400	100,00

## LES REINSTALLÉS A CASABLANCA PAR AGE ET PAR SEXE (EN %)

TABLEAU N° 3

AGE	S	E	X	E	ENSEMBLE	%
	MASCULIN	%	FEMININ	%		
20 - 24	6	1,50	1	0,25	7	1,75
25 - 29	14	3,50	6	1,50	20	5,00
30 - 34	25	6,25	8	2,00	33	8,25
35 - 39	26	6,50	8	2,00	34	8,50
40 - 44	35	8,75	7	1,75	42	10,50
45 - 49	56	14,00	5	1,25	61	15,25
50 - 54	70	17,50	3	0,75	73	18,25
55 - 59	51	12,75	3	0,75	54	13,50
60 - 64	16	4,00	1	0,25	17	4,25
65 - 69	24	6,00	4	1,00	30	7,00
70 - 74	18	4,50	1	0,25	19	4,75
75 ET PLUS	12	3,00	-	--	12	3,00
<b>TOTAL</b>	<b>353</b>	<b>88,25</b>	<b>47</b>	<b>11,75</b>	<b>400</b>	<b>100,00</b>

## NOMBRE DE REINSTALLÉS PAR AGE ET PAR SEXE (EN %)

Tableau n°4

## PREFECTURE D'AIN CHOCK-HAY HASSANI

AGE	MASCULIN	%	FEMININ	%	ENSEMBLE	%
20 - 24	-	-	-	-	-	-
25 - 29	I	2,94	I	2,94	2	5,88
30 - 34	I	2,94	-	-	I	2,94
35 - 39	-	-	2	5,88	2	5,88
40 - 44	2	5,88	I	2,94	3	8,82
45 - 49	5	14,70	-	-	5	14,70
50 - 54	7	20,58	-	-	7	20,58
55 - 59	4	11,76	2	5,88	6	17,64
60 - 64	2	5,88	-	-	2	5,88
65 - 69	I	2,94	I	2,94	2	5,88
70 - 74	2	5,88	I	2,94	3	8,82
75 et plus	I	2,94	-	-	I	2,94
TOTAL	26	76,44	8	23,52	34	100,00

Tableau n°5

PREFECTURE CASA - ANFA

AGE	MASCULIN	%	FEMININ	%	ENSEMBLE	%
20 - 24	1	1,85	-	-	1	1,85
25 - 29	-	-	-	-	-	-
30 - 34	3	5,55	3	3,55	6	11,10
35 - 39	5	9,25	-	-	5	9,25
40 - 44	5	9,25	2	3,70	7	12,95
45 - 49	6	11,10	-	-	6	11,10
50 - 54	15	27,77	-	-	15	27,77
55 - 59	5	9,25	-	-	5	9,25
60 - 64	1	1,85	1	1,85	2	3,70
65 - 69	4	7,40	-	-	4	7,40
70 - 74	2	3,70	-	-	2	3,70
75 et plus	1	1,85	-	-	1	1,85
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>88,88</b>	<b>6</b>	<b>11,10</b>	<b>54</b>	<b>100,00</b>

Tableau n°6

PREFECTURE AIN SEBAA-HAY MOHAMMADI

AGE	MASCULIN	%	FEMININ	%	ENSEMBLE	%
20-24	-	-	I	0,70	I	0,70
25-29	-	-	I	0,70	I	0,70
30-34	3	2,II	4	2,8I	7	4,92
35-39	IO	7,04	4	2,8I	I4	9,85
40-44	I3	9,IS	3	2,II	I6	II,26
45-49	I2	8,45	2	I,40	I4	9,85
50-54	29	20,42	I	0,70	30	2I,I2
55-59	23	I6,I9	-	-	23	I6,I9
60-64	7	4,92	-	-	7	4,92
65-69	9	6,34	3	2,II	I2	8,45
70-74	IO	7,04	-	-	IO	7,04
75 et plus	7	4,92	-	-	7	4,92
TOTAL	I23	,86,6I	I9	,I3,38	I42	,I00,00

Tableau n°7

PREFECTURE : BEN M'SICK - SIDI OTHMAN

AGE	MASCULIN	%	FEMININ	%	ENSEMBLE	%
20 - 24	1	1,12	-	-	1	1,12
25 - 29	3	3,37	3	3,37	6	6,74
30 - 34	6	6,74	1	1,12	7	7,85
35 - 39	5	5,61	2	2,24	7	7,85
40, - 44	9	10,11	-	-	9	10,11
45 - 49	20	22,47	2	2,24	22	24,71
50 - 54	10	11,23	2	2,24	12	13,47
55 - 59	11	12,35	1	1,12	12	13,47
60 - 64	2	2,24	-	-	2	2,24
65- 69	7	7,86	-	-	7	7,86
70 - 74	3	3,37	-	-	3	3,37
75et plus	1	1,12	-	-	1	1,12
TOTAL	78	87,64	11	12,35	89	100,00

Tableau n°8

PREFECTURE DE DERB-SULTAN - EL FIDA

AGE	! MASCULIN !	%	! FEMININ !	%	! ENSEMBLE !	%
20 - 24	! 4	! 6,89	! -	! -	! 4	! 6,89
25 - 29	! 10	! 17,24	! 1	! 1,72	! 11	! 18,96
30 - 34	! 12	! 20,68	! -	! -	! 12	! 20,68
35 - 39	! 6	! 10,34	! -	! -	! 6	! 10,34
40 - 44	! 4	! 6,89	! 1	! 1,72	! 5	! 8,62
45 - 49	! 8	! 13,79	! -	! -	! 8	! 13,79
50 - 54	! 6	! 10,34	! -	! -	! 6	! 10,34
55 - 59	! 4	! 6,89	! -	! -	! 4	! 6,89
60 - 64	! -	! -	! -	! -	! -	! -
65 - 69	! 1	! 1,72	! -	! -	! 1	! 1,72
70 - 74	! 1	! 1,72	! -	! -	! -	! 1,72
75 et plus	! -	! -	! -	! -	! -	! -
TOTAL	! 56	! 96,55	! 2	! 3,44	! 58	! 100,00

MOHAMMADIA - ZENATA

Tableau n°9

AGE	MASCULIN	%	FEMININ	%	ENSEMBLE	%
20 - 24	-	-	-	-	-	-
25 - 29	-	-	-	-	-	-
30 - 34	-	-	-	-	-	-
35 - 39	-	-	-	-	-	-
40 - 44	2	8,69	-	-	2	8,69
45 - 49	5	21,73	1	4,34	6	26,08
50 - 54	3	13,04	-	-	3	13,04
55 - 59	4	17,39	-	-	4	17,39
60 - 64	4	17,39	-	-	4	17,39
65 - 69	2	8,69	-	-	2	8,69
70 - 74	-	-	-	-	-	-
75 ET PLUS	2	8,69	-	-	2	8,69
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>95,65</b>	<b>1</b>	<b>4,34</b>	<b>23</b>	<b>100,00</b>

**\* SITUATION FAMILIALE DES REINSTALLÉS A CASABLANCA \***

Tableau n°10

SEXE	MARIEE	%	CELIBATAIRE	%	DIVORCE(E)	%	VEUF (VE)	%	ENSEMBLE	%
MASCULIN	315	78,75	35	8,75	2	0,50	1	0,25	353	88,25
FEMININ	25	6,25	4	1,00	6	1,50	12	3,00	47	11,75
<u>TOTAL</u>	340	85,00	39	9,75	8	2,00	13	3,25	400	100,00

**\* SITUATION FAMILIALE DES REINSTALLÉS A CASABLANCA \***

**PAR PREFECTURE ( EN % )**

**\* PREFECTURE D'AIN CHOCK - HAY EL HASSANI \***

Tableau n°11

SEXE	MARIE(E)	%	CELIBATAIRE	%	DIVORCE(E)	%	VEUF(VE)	%	ENSEMBLE	%
MASCULIN	24	70,88	2	5,88	-	-	-	-	26	76,47
FEMININ	3	8,82	-	-	3	8,82	2	5,88	8	23,52
TOTAL	27	79,41	2	5,88	3	8,82	2	5,88	34	100,00

\* PRÉFECTURE DE CASA - ANFA \*

Tableau n°12

SEXE	MARIE(e)	%	CELIBATAIRE	%	DIVORCE(e)	%	VEUF(VE)	%	ENSEMBLE	%
MASCULIN	47	87,03	1	1,85	-	-	-	-	48	88,88
FEMININ	2	3,70	1	1,85	1	1,85	2	3,70	6	11,11
TOTAL	49	90,74	2	3,70	1	1,85	2	3,70	54	100%

\* PRÉFECTURE D'AIN SEBA - HAY MOHAMMADI \*

Tableau n°13

SEXE	MARIE (e)	%	CELIBATAIRE	%	DIVORCE(e)	%	VEUF(VE)	%	ENSEMBLE	%
MASCULIN	120	84,50	2	1,40	-	-	1	0,70	123	86,61
FEMININ	12	8,45	1	0,70	1	0,70	5	3,52	19	13,38
TOTAL	132	92,95	3	2,11	1	0,70	6	4,22	142	100,00

\* PRÉFECTURE DE BEN N'SIK SIDI OTHMAN \*

Tableau n°14

SEXE	MARIE(e)	%	CELIBATAIRE	%	DIVORCE(e)	%	VEUF(VE)	%	ENSEMBLE	%
MASCULIN	70	78,15	7	7,82	1	1,12	-	-	78	87,64
FEMININ	7	7,86	1	1,12	1	1,12	2	2,24	11	12,35
TOTAL	77	86,51	8	8,94	2	2,24	2	2,24	89	100,00

**\* P R E F E R E N C E D E D E R B S O L T A N E L F I D A \***

Tableau n°15

SEXE	MARIE(e)	%	CELIBATAIRE	%	DIVORCE(e)	%	VEUF (ve)	%	ENSEMBLE	%
MASCULIN	32	55,17	23	39,65	1	1,72	-	-	56	96,55
FEMININ	1	1,72	1	1,72	-	-	-	-	2	3,44
TOTAL	33	56,89	24	41,37	1	1,72	-	-	58	100,00

**\* P R E F E C T U R E M O H A M M A D I A - Z E N A T A \***

Tableau n°16

SEXE	MARIE (e)	%	CELIBATAIRE	%	DIVORCE(e)	%	VEUF (ve )	%	ENSEMBLE	%
MASCULIN	22	95,65	-	-	-	-	-	-	22	95,65
FEMININ	-	-	-	-	-	-	1	4,34	1	4,34
TOTAL	22	95,65	-	-	-	-	1	4,34	23	100,00

Tableau n°17

\* N O M B R E \_ D ' E N F A N T \_ S E L O N \_ L ' A G E \_ E T \_ L E \_ S E X E \_ ( \_ E N \_ % \_ ) \*

AGE	N O M B R E _ D ' E N F A N T				ENSEMBLE	%
	GARCONS	%	FILLES	%		
0 - 4 ANS	23	1,76	20	1,53	43	3,30
5 - 9 ANS	77	5,91	80	6,14	157	12,06
10 - 14 ANS	155	11,91	147	11,29	302	23,21
15 - 19 ANS	174	13,37	154	11,83	328	25,21
20 - 24 ANS	124	9,53	116	8,91	240	18,44
25 ANS PLUS	136	10,45	95	7,30	231	17,75
<b>TOTAL</b>	<b>689</b>	<b>52,95</b>	<b>612</b>	<b>47,04</b>	<b>1.301</b>	<b>100,00</b>

Tableau n°18

Nombre d'enfant par famille : des réinstallés à  
CASABLANCA en ( % )

NOMBRE D'ENFANT	NOMBRE DE FAMILLE	%
I enfant	31	8,63
2 enfants	72	20,06
3 enfants	93	25,91
4 enfants	148	13,37
5 enfants et plus	115	32,03
TOTAL	359	100,00

Tableau n°19

## Nombre d'enfant par famille et par préfecture

Réfecture de " CASA - ENFA - "

NOMBRE D'ENFANT	NOMBRE DE FAMILLE	Σ
1 enfant	3	6,00
2 enfants	12	25,00
3 enfants	8	16,00
4 enfants	8	16,00
5 enfants plus <sup>et</sup>	18	37,00
TOTAL	49	100,00

## Préfecture d'Ain-Chock-Hay Hassani

Tableau n°20

NOMBRE D'ENFANT	NOMBRE DE FAMILLE	%
I enfant	4	13,00
2 enfants	5	16,00
3 enfants	10	33,00
4 enfants	6	19,00
5 enfants et plus	6	19,00
TOTAL	31	100,00

Tableau n°21

Réfecture de " AIN SEBAA - HAY MOHAMEDDI "

NOMBRE D'ENFANT	NOMBRE DE FAMILLE	1
I enfant	II	7,50
'2 enfants	3I	2I,00
'3 enfants	38	26,00
'4 enfants	I7	I2,00
5 enfants et plus	49	33,50
T O T A L	I46	I00,00

Tableau n°22

Préfecture de " BEN H'SIK- SIDI OUBELAN "

NOMBRE D'ENFANT	NOMBRE DE FAMILLE	Σ
I enfant	6	9,00
'2 enfants	13	17,00
3 enfants	23	29,00
4 enfants	8	10,00
5 enfants et plus	28	36,00
TOTAL	78	100,00

Tableau n°23

Préfecture de " BERR SULTAN - ELFIDA "

NOMBRE D'ENFANT	NOMBRE DE FAMILLE	Σ
1 enfant	5	15,00
2 enfants	7	22,00
3 enfants	18	25,00
4 enfants	6	19,00
5 enfants	6	15,00
TOTAL	32	100,00

Tableau n°24

Préfecture de " MOHANGADIA - ZENETA "

NOMBRE D'ENFANT	NOMBRE DE FAMILLE	€
1 enfant	2	9,00
2 enfants	4	17,00
3 enfants	6	26,00
4 enfants	3	10,00
5 enfants	3	25,00
TOTAL	23	100,00

Tableau n°25

- REPARTITIONS DES EX-PAYS D'IMMIGRATION DES  
REINSTALLÉS A CASABLANCA ( EN % )

<u>EX-PAYS D'IMMIGRATION</u>	<u>NOMBRE DES</u>	<u>REINSTALLÉS</u>	<u>%</u>
ALLEMAGNE	6		1,50
BELGIQUE	22		5,50
ESPAGNE	8		2,00
FRANCE	246		61,50
HOLLANDE	23		5,75
ITALIE	24		6,00
JAPON	I		0,25
SUEDE	I		0,25
ARABIE SAOUDITE	32		8,00
E.A.U.	7		1,75
IRAK	II		2,75
LIBYE	19		4,75
<b>T O T A L</b>	<b>400</b>		<b>100,00</b>

Tableau n°26

EX - Pays d'immigration des réinstallés" Préfecture de " CASA - Anfa " "

EX-Pays d'immigration	Nombre de réinstallé	%
Allemagne	3	5,55
'Belgique	I	I,85
'Espagne	-	
France	40	74,10
'Hollande	2	3,70
Italie	3	5,55
'Japon	I	I,85
'Suède	1	
Arabie-Saoudite	3	5,55
'E.A.U	-	
IRAK	I	I,85
Libye	1	
<b>T O T A L</b>	<b>54</b>	<b>100,00</b>

- EX-PAYS D'IMMIGRATION DES RESEINSTALLÉS

Tableau n°27

(PREFECTURE AIN CHOK-HAY HASSANY)

EX-PAYS D'IMMIGRATION	NOMBRE DE REINSTALLÉS	%
ALLEMAGNE	-	
BELGIQUE	2	8,00
ESPAGNE	1	4,00
FRANCE	22	88,00
HOLLANDE	-	
ITALIE	-	
JAPON	-	
SUEDE	-	
ARABIE SAOUDITE	-	
E.A.U	-	
IRAK	-	
LIBYE	-	
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100,00</b>

Tableau n°28

EX - Pays d'immigration des réinstallés" Préfecture d'Ain Sebâa-Hay Mohammadi "

! EX- Pays d'immigration	!	Nombre de réinstallés	!	%
Allemagne		1		0,70
! Belgique	!	9	!	6,20
! Espagne	!	3	!	2,10
! France	!	93	!	64,20
Hollande		17		11,70
! Italie	!	7	!	4,80
! Japon	!	-	!	
! Suède	!	-	!	
Arabie - Saoudite		2		1,40
! E.A.U	!	6	!	4,10
! Irak	!	5	!	3,40
! Libye	!	2	!	1,40
!TOTAL	!	145	!	100,00

Tableau n°29

\* EX-PAYS D'IMMIGRATION DES REINSTALLÉS PREFECTURE  
DE BEN M'SICK - SIDI OTHMAN \*\*

EX-PAYS D'IMMIGRATION	NOMBRE DE REINSTALLÉ	%
ALLEMAGNE	1	1,12
BELGIQUE	10	11,23
ESPAGNE	2	2,24
FRANCE	53	59,55
HOLLANDE	1	1,12
ITALIE	4	4,50
JAPON	-	-
SUEDE	-	-
ARABIE - SAOUDITE	6	6,74
E.A.U	-	-
IRAK	3	3,37
LIBYE	9	10,11
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>100,00</b>

**\* EX - PAYS D'IMMIGRATION DES REINSTALLEES PREFECTURE**

**PREFECTURE DE "DERB SOLTAN - EL FIDA " \***

Tableau n°30

<b>EX PAYS D'IMMIGRATION</b>	<b>NOMBRE DE REINSTALLE</b>	<b>%</b>
ALLEMAGNE	-	-
BELGIQUE	-	-
ESPAGNE	2	3,28
FRANCE	20	32,78
HOLLANDE	3	4,91
ITALIE	6	9,83
JAPON	-	-
SUEDE	1	1,65
ARABIE - SAOUDITE	21	34,42
E.A.U	1	1,65
IRAK	1	1,65
LIBYE	6	9,83
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>100,00</b>

**\* EX - PAYS D'IMMIGRATION DES REINSTALLES PREFECTURE  
DE MOHAMMADIA - ZENATA \***

Tableau n°31

EX - PAYS D'IMMIGRATION	NOMBRE DE REINSTALLE	%
ALLEMAGNE	1	3,84
BELGIQUE	-	-
ESPAGNE	-	-
FRANCE	18	69,23
HOLLANDE	-	-
ITALIE	4	15,40
JAPON	-	-
SUEDE	-	-
ARABIE - SAOUDITE	-	-
E.A.U	-	-
IRAK	1	3,84
LIBYE	2	7,69
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>100,00</b>

\* DUREE DE SEJOUR A L'ETRANGER \*

Tableau n°32

DUREE DE SEJOUR	1à5 ANS	6à10 ANS	11à15 ANS	16à20 ANS	21à25 ANS	25 et PLUS
NOMBRE DE PERSONNE	116	124	99	41	19	1

\* DUREE DE SEJOURS à L'ETRANGER PAR PREFECTURE \*

Tableau n°33

PREFECTURES	DUREE DE SEJOUR à L'ETRANGER					
	1à 5 ANS	6à10ANS	11à15ANS	16à20ANS	21à25ANS	25ANS PLUS
AIN CHOCK HAY HASSANI	9	11	11	1	2	-
CASA - ANFA	9	13	19	12	1	-
AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	30	60	33	12	6	1
BEN M'SICK SIDI OTHMAN	23	25	18	14	9	-
DERB SOLTAN EL FIDA	37	9	10	1	1	-
MOHAMMADIA - ZENATA	8	6	8	1	-	-

**\* MOTIF DU RETOUR DES REINSTALLÉS A CASABLANCA ( EN % ) \***

Tableau n°34

MOTIF	NOMBRE DE REINSTALLÉ	%
PROJET	160	40,00
RETRAITE	44	11,00
*AUTRES	196	49,00
TOTAL	400	100,00

**\* LES AUTRES MOTIFS DE LA REINSTALLATION ( EN % ) \***

Tableau n°35

* AUTRES MOTIFS	NOMBRE DE REINSTALLÉ	%
MALADIES ET ACCIDENTS DE TRAVAIL	42	21,42
RAISONS FAMILIALES	78	39,79
REFOULES	14	7,14
FIN DE CONTRAT	41	20,90
DECES DE L'EPOUX	9	4,60
MARIAGE A CASABLANCA	7	3,60
DIVORCE	5	2,55
TOTAL	196	100,00

**\* MOTIF DU RETOUR A CASABLANCA PAR PREFECTURE ( EN % ) \***

Tableau n°36

PREFECTURES	M O T I F                    D U                    R E T O U R							
	PROJET	%	RETRAITE	%	AUTRES	%	ENSEMBLE	%
AIN CHOCK - HAY HASSANY	17	4,25	4	1,00	13	3,25	34	8,50
CASA - ANFA	23	5,75	6	1,50	25	6,25	54	13,50
AIN SEBAA - HAY MOHAMMADI	70	17,50	21	5,25	51	12,75	142	35,50
BEN M'SICK SIDI OTHMAN	34	8,50	11	2,75	44	11,00	89	22,25
EL FIDA DERB SOLTAN	12	3,00	1	0,25	45	11,25	58	14,50
MOHAMMADIA ZENATA	4	1,00	1	0,25	18	4,50	23	5,75
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>40,00</b>	<b>44</b>	<b>11,00</b>	<b>196</b>	<b>49,00</b>	<b>400</b>	<b>100,00</b>

\* NOTE DU RETOUR DES REINSTALLÉS A CASABLANCA PAR EX-PAYS D'IMMIGRATION (EN %) \*

Tableau n°37

EX-PAYS D'IMMIGRATIONS	M O T I F DU R E T O U R						ENSEMBLE	%
	PROJET	%	RETRAITTE	%	AUTRES	%		
ALLEMAGNE	6	1,50	-	-	-	-	6	1,50
BELGIQUE	8	2,00	2	0,50	12	3,00	22	5,50
ESPAGNE	4	1,00	1	0,25	3	0,75	8	2,00
FRANCE	108	27,00	36	9,00	102	25,50	246	61,50
HOLLANDE	8	2,00	2	0,50	13	3,25	23	5,75
ITALIE	9	2,25	2	0,50	13	3,25	24	6,00
JAPON	1	0,25	-	-	-	-	1	0,25
SUEDE	-	-	-	-	1	0,25	1	0,25
ARABIE - SAOUDITE	5	1,25	-	-	27	6,75	32	8,00
E.A.U	3	0,75	-	-	4	1,00	7	1,75
IRAK	3	0,75	-	-	8	2,00	11	2,75
LIBYE	5	1,25	1	0,25	13	3,25	19	4,75
TOTAL	160	40,00	44	11,00	196	49,00	400	100,00

Date de la réinstallation ( en % )

Tableau n°38

Années	Nombre de réinstallé	%
I97I	I	0,25
I972	I3	3,25
I973	I6	4,00
I974	22	5,50
I975	27	6,75
I976	I7	4,25
I977	27	6,75
I978	22	5,50
I979	26	6,50
I980	25	6,25
I98I	9	2,25
I982	3I	7,75
I983	I8	4,50
I984	39	9,75
I985	28	7,00
I986	27	6,75
I987	22	5,50
I988	22	5,50
I989	6	I,50
I990	2	0,50
TOTAL :	400	I00,00

DATE DE LA REINSTALLATION A LA PREFECTURE DE

Tableau n°39 AIN CHOCK-HAY HASSANY

ANNEE DE LA REINSTALLATION :	NOMBRE DE REINSTALLE :
! 1971 !	! - !
! 1972 !	! 1 !
! 1973 !	! 1 !
! 1974 !	! 3 !
! 1975 !	! 3 !
! 1976 !	! 2 !
! 1977 !	! 4 !
! 1978 !	! 1 !
! 1979 !	! 2 !
! 1980 !	! 3 !
! 1981 !	! 1 !
! 1982 !	! 2 !
! 1983 !	! - !
! 1984 !	! 3 !
! 1985 !	! 1 !
! 1986 !	! 3 !
! 1987 !	! 3 !
! 1988 !	! - !
! 1989 !	! 1 !
! 1990 !	! - !
! TOTAL !	! 34 !



-°- Date de la réinstallation à la Préfecture de :

-°- Ain Sebâa - Hay Mohammadi -°-

Tableau n°41

! Année de la réinstation	! Nombre de réinstallé	!
! 1971	! 1	!
! 1972	! 5	!
! 1973	! 10	!
! 1974	! 11	!
! 1975	! 12	!
! 1976	! 10	!
! 1977	! 15	!
! 1978	! 9	!
! 1979	! 13	!
! 1980	! 5	!
! 1981	! 4	!
! 1982	! 7	!
! 1983	! 6	!
! 1984	! 5	!
! 1985	! 9	!
! 1986	! 10	!
! 1987	! 5	!
! 1988	! 3	!
! 1989	! 1	!
! 1990	! 1	!
! TOTAL :	! 142	!

-°- Date de la réinstallation à la Préfecture de :

-°- Ben M'sick - Sidi Othman -°-

Tableau n°42

! Année de la réinstallation !	! Nombre de réinstallé !
! 1971 !	! - !
! 1972 !	! 1 !
! 1973 !	! 4 !
! 1974 !	! 2 !
! 1975 !	! 1 !
! 1976 !	! 2 !
! 1977 !	! 2 !
! 1978 !	! 4 !
! 1979 !	! 1 !
! 1980 !	! 5 !
! 1981 !	! 3 !
! 1982 !	! 13 !
! 1983 !	! 6 !
! 1984 !	! 18 !
! 1985 !	! 6 !
! 1986 !	! 7 !
! 1987 !	! 4 !
! 1988 !	! 8 !
! 1989 !	! 1 !
! 1990 !	! 1 !
! TOTAL :	! 89 !

**\* DATE DE LA REINSTALLATION A LA PREFECTURE DE DERB SOLTAN EL FIDA\***

Tableau n°43

<b>ANNEE DE LA REINSTALLATION</b>	<b>NOMBRE DE REINSTALLE</b>
1971	---
1972	---
1973	---
1974	3
1975	---
1976	---
1977	2
1978	2
1979	4
1980	4
1981	---
1982	1
1983	3
1984	6
1985	7
1986	4
1987	8
1988	11
1989	3
1990	---
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>

-°- Date de la réinstallation à la Préfecture de:

Mohammadia - Zénata

Tableau n°44

Année de la réinstation	Nombre de réinstallé
1971	-
1972	6
1973	-
1974	1
1975	3
1976	1
1977	1
1978	1
1979	3
1980	1
1981	1
1982	2
1983	1
1984	-
1985	1
1986	1
1987	-
1988	-
1989	-
1990	-
<b>TOTAL :</b>	<b>23</b>

Lieu de résidence des réinstallés à Casablanca  
par préfecture

Tableau n°45

Préfectures	Nombre de réinstallés	%
Ain chock-Hay Hassay	34	8,50
Casa - Anfa	54	13,50
Ain Sebâa-Hay Mohammadi	142	35,50
Ben M'sick-Sidi Othman	89	22,25
Derb Soltan-El Fida	58	14,50
Mohammadia-Zénata	23	5,75
TOTAL :	400	100,00

LES REINSTALLEES ET LA FORMATIONA L'ETRANGER ( EN % )

Tableau n°46

LES REINSTALLEES	NOMBRE DE REINSTALLEE	%
Ayant reçu une formation	21	5,25
N'ayant pas reçu de formation	379	94,75
T o t a l	400	100,00

LES REINSTALLEES AYANT RECU OU N'AYANTPAS RECU DE FORMATION A L'ETRANGER

Tableau n°47

PAR PREFECTURE ( EN % )

PREFECTURES	FORME	%	NON FORME	%	ENSEMBLE	%
Ain Chock - Hay - Hassany	2	0,50	32	8,00	34	8,50
Casa - Anfa	4	1,00	50	12,50	54	13,50
Ain Sebâa - Hay Mohammadi	4	1,00	138	34,50	142	35,50
Ben M'sick - Sidi Othman	6	1,50	83	20,75	89	22,25
Derb Soltan - El Fida	3	0,75	55	13,75	58	14,50
Mohammadia - Zénata	2	0,50	21	5,25	23	5,75
T o t a l	21	5,25	379	94,75	400,	100,00

Catégories socio-professionnelles à (l'étranger)  
des émigrés réinstallés à Casablanca. ( en % ).

! Catégories	! Nombre de personne	! %	!
! Cadres	! -	! -	!
! Employés	! 2	! 0,50	!
! Artisans	! 63	! 15,75	!
! Ouvriers	! 324	! 81,00	!
! Autres	!! II	! 2,75	!
! TOTAL :	! 400	! 100,00	!

Tableau n°48

Catégories socio-professionnelles à (l'étranger)  
des émigrés réinstallés à Casablanca  
par préfecture

! Préfectures	! Catégories professionnelles					
	! Cadres	! Employés	! Artisans	! Ouvriers	! Autres	! Ensemble
! Ain chock - Hay Hassany	! -	! -	! 3	! 29	! 2	! 34
! Casa - Anfa	! -	! -	! II	! 4I	! 2	! 54
! Ain Sebâa - Hay Mohammadi	! -	! -	! 20	! IIB	! 4	! I42
! Ben M'sik - Sidi Othman	! -	! 2	! 7	! 77	! 3	! 89
! Derb Soltan - El Fida	! -	! -	! I7	! 4I	! -	! 58
! Mohammadia - Zénata	! -	! -	! 5	! IB	! -	! 23
! TOTAL :	! -	! 2	! 63	! 324	! II	! 400

Tableau n°49

Tableau n°50

Catégories socio-professionnelles actuelles des émigrés  
réinstallés à Casablanca. ( en % ).

C. prf actuelles	Nombre de réinstallés	%
C a d r e	3	0,75
E m p l o y é	12	3,00
O u v r i e r	68	17,00
A r t i s a n	277	69,25
A n s	40	10,00
T o t a l	400	100,00

Tableau n° 51  
 Catégories socio-professionnelles à (l'étranger)  
 des émigrés réinstallés à Casablanca.

EX-PAYS D'IMMIGRATION	CADRE	%	EMPLOYÉ	%	ARTISAN	%	OUVRIER	%	ADRES	%	ENSEMBLE	%
Allemagne	-	-	-	-	1	1,58	5	1,54	-	-	6	1,50
Belgique	-	-	-	-	-	-	20	6,17	2	18,18	22	5,50
Espagne	-	-	-	-	2	3,17	6	1,85	-	-	8	2,00
France	-	-	2	100	35	55,55	202	62,34	7	63,63	246	61,50
Hollande	-	-	-	-	-	-	22	6,79	1	9,09	23	5,75
Italie	-	-	-	-	11	17,46	13	4,01	-	-	24	6,00
Japon	-	-	-	-	1	1,58	-	-	-	-	1	0,25
Suède	-	-	-	-	-	-	1	0,30	-	-	1	0,25
Arabie-Saoudite	-	-	-	-	13	20,63	19	5,86	-	-	32	8,00
E. A. U.	-	-	-	-	-	-	6	1,85	1	9,09	7	1,75
Irak	-	-	-	-	-	-	11	3,39	-	-	11	2,75
Libye	-	-	-	-	-	-	19	4,93	-	-	19	4,75
Total	-	-	2	100,00	63	100,00	324	100,00	11	100,00	400	100,00

Catégories socio-professionnelles actuelles des émigrés  
réinstallés à Casablanca selon leurs ex-pays d'immigration.

Tableau n°52

EX-PAYS D'IMMIGRATION	Catégories socio-professionnelles actuelles										ENSEMBLE	%
	CADRE	%	EMPLOYE	%	ARTISAN	%	OUVRIER	%	AUTRES	%		
Allemagne	-	-	-	-	6	2,17	-	-	-	-	6	1,50
Belgique	-	-	1	8,33	16	5,79	1	1,47	4	9,75	22	5,50
Espagne	-	-	-	-	5	1,81	-	-	3	7,31	8	2,00
France	1	33,33	9	75,00	186	81,93	25	36,76	25	60,97	246	61,50
Hollande	1	33,33	1	8,33	14	5,07	4	5,88	3	7,31	23	5,75
Italie	1	33,33	-	-	17	6,15	5	7,35	1	2,43	24	6,00
Japon	-	-	-	-	1	0,36	-	-	-	-	1	0,25
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2,43	1	0,25
Arabie Saoudite	-	-	1	8,33	17	6,15	13	19,11	1	2,43	32	8,00
E. A. U	-	-	-	-	2	0,72	3	4,41	2	4,87	7	1,75
Irak	-	-	-	-	2	0,72	9	13,23	-	-	11	2,75
Libye	-	-	-	-	10	3,62	8	11,76	1	2,43	19	4,75
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>100,00</b>	<b>12</b>	<b>100,00</b>	<b>276</b>	<b>100,0</b>	<b>68</b>	<b>17,00</b>	<b>41</b>	<b>100,0</b>	<b>400</b>	<b>100,00</b>

Catégories socio-professionnelles actuelles des émigrés  
réinstallés à Casablanca. ( par préfecture ).

Tableau n°53

PRÉFECTURES	Catégories socio-professionnelles										ENSEMBLE	%
	CADRE	%	EMPLOYÉ	%	ARTISAN	%	OUVRIER	%	SANS	%		
Ain Chock-Hay Hassan	-	-	2	16,6	22	9,61	6	2,91	4	10	34	8,50
Casa - Anfa	1	33,33	2	16,6	40	17,6	6	2,91	5	12,5	54	13,50
Ain Sebba-Hay Mohammadi	1	33,33	4	33,3	101	44,4	22	32,3	14	35	142	35,50
Ben M'Sick -Sidi Othman	1	33,33	1	8,3	65	28,6	11	16,1	11	27,5	89	22,25
Derb Soltan-el Fida	-	-	1	8,3	30	13,2	23	33,8	4	10	58	14,50
Mohammadia - Zénata	-	-	2	16,6	19	8,3	-	-	2	5	23	5,75
T o t a l	3	0,75	12	100,00	277	100,00	68	17,00	40	100,00	400	100,00

Tableau n°54

/// )) EGRE DE QUALIFICATION DES  
REINSTALLES A CASABLANCA

( EN % )

<u>///</u> EGRE DE QUALIFICATION	<u>/)</u> NOMBRE DE REINSTALLE	%
<u>///</u> a n s	300	75,00
<u>(</u> ouvrier agricole	2	0,50
<u>(</u> ouvrier qualifié	62	15,50
<u>(</u> ouvrier spécialisé	36	9,00
<u>///</u> o t a l	400	100,00

Tableau n°55

DEGRE DE QUALIFICATION DES REINSTALLEES A  
CASABLANCA PAR PREFECTURE ( EN % )

P R E F E C T U R E S	DEGRE DE QUALIFICATION							ENSEMBLE	%
	SANS	%	O AGRICOU	%	O QUALIFIE	%	O SPECIA LISE		
Aïn Chock - Hay Hassany	29	7,25	-	-	5	1,25	-	34	8,50
Casa - Anfa	48	12,00	-	-	4	1,00	2	54	13,50
Aïn Sebba Hay Mohammadi	105	26,25	1	0,25	18	4,50	18	142	35,50
Ben M'sick - Sidi Othman	64	16,00	1	0,25	15	3,75	9	89	22,25
Derb Soltan - El fida	34	8,50	-	-	17	4,25	7	58	14,50
Mohammadia - Zinatn	20	5,00	-	-	3	0,75	-	23	5,75
T O T A L	300	75,00	2	0,50	62	15,50	36	400	100,00

/)/OMBRE DE REINSTALLLES AYANT OU PAS  
UNE PROPRIETE A CASABLANCA (EN %)

Tableau n°56

	<u>/)/OMBRE DE REINSTALLLE</u>	<u>%</u>
Propriétaire	325	81,25
Non-Propriétaire	75	18,75
T o t a l	400	100,00

LES REINSTALLLES : PROPRIETAIRE ET NON  
PROPRIETAIRE A CASABLANCA PAR

Tableau n°57

PREFECTURE (EN %)

<u>PREFECTURES</u>	<u>PROPRIETAI</u>	<u>%</u>	<u>NON-PROP-</u>	<u>%</u>	<u>ENSEMBLE</u>
	<u>RE</u>		<u>RIETAIRE</u>		<u>EN (%)</u>
Ain Chock - Hay Hassany	29	7,25	5	1,25	8,50
Casa - Anfa	44	11,00	10	2,50	13,50
Ain Sebâa - Hay Mohammadi	131	32,75	11	2,75	35,50
Ben M'sick - Sidi Othman	77	19,25	12	3,00	22,25
Derb Soltan - El fida	23	5,75	35	8,75	14,50
Mohammadia - Zénata	21	5,25	2	0,50	5,75
T o t a l	325	81,25	75	18,75	100,00

Tableau n°58

LES REINSTALLÉS AYANT UNE SEULE  
PROPRIÉTÉ A CASABLANCA ( EN % )

Nature de la propriété	Nb de Propriétaires	%	Non Propriétaires	%	Ensemble en (%)
Que des maisons	57	14,25	75	18,75	18,75
Que des cafés	71	17,75	"	-	17,75
Que des terrains	15	3,75	"	-	3,75
Autres	182	45,50	"	-	45,50
<b>T o t a l :</b>	<b>325</b>	<b>81,25</b>	<b>75</b>	<b>18,75</b>	<b>100,00</b>

/// NATURE DE LA PROPRIETE DES  
REINSTALLLES A CASABLANCA  
( EN % )

Tableau n°59

<u>///</u> NATURE DE LA PROPRIETE	<u>///</u> NOMBRE DE PROPRIETE	%
<u>///</u> Habitation	315	54,00
( ) Café	73	12,00
<u>///</u> Terrain	15	3,00
* <u>///</u> Autres	182	31,00
<u>///</u> Total	585	100,00

\* NATURE DES PROJETS REALISES PAR LES REINSTALLLES  
A CASABLANCA ( EN % )\*

* NATURE DE LA PROPRIETE	NOMBRE DE PROPRIETE	%
COMMERCE ALIMENTAIRE	90	22,50
COMMERCE NON-ALIMENTAIRE	45	11,25
TRANSPORT	28	7,00
ATELIER MECANIQUE	1	0,25
ATELIER TEXTILE	5	1,25
ATELIER - MENUISERIE	1	0,25
BATIMENT	4	1,00
BOULANGERIE	6	1,50
BAIN - DOUCHE	2	0,50
TOTAL	182	45,50

Tableau n°60

Tableau n° 61

NATURE DE LA PROPRIETE DES REINSTALLES A CASABLANCA  
PAR PREFECTURE ( EN % )

PREFECTURES	NATURE DE LA PROPRIETE									
	MAISON	%	CALLE	%	TERRAIN	%	AUTRES	%		%
Ain-Chock- Hay Hassani	29	9,00	4	5,50	5	33,00	16	9,00		
Casa - Anfa	43	14,00	16	22,00	-	-	24	13,00		
Ain Sebâa - Hay Mohammadi	126	40,00	25	34,00	9	60,00	71	39,00		
Ben M'sick- Sidi Othman	73	23,00	15	21,00	-	-	49	27,00		
Derb Soltan - El Fida	23	7,00	4	5,50	-	-	12	7,00		
Mohammadia - Zénata	21	7,00	9	12,00	1	7,00	10	5,00		
T O T A L	315	100,00	73	100,00	15	100,00	182	100,00		

**LES REINSTALLÉS AYANT UNE PROPRIÉTÉ**  
**ET PLUS A CASABLANCA ( EN % )**

Tableau n°62

NATURE DE LA PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PROPRIÉTAIRE	%
- Maison et café	71	26,49
- Maison et terrain	15	5,60
- Maison et autres	182	67,91
- Café et terrain	-	-
- Café et autres	-	-
- Terrain et autres	-	-
- T O T A L :	268	100,00



041472829